



Province de Namur
Commune de Floreffe

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FLOREFFE

PARTIE I : DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL



Décembre 2014

Ont participé à la présente étude :

BEP – Développement territorial

Avenue Sergent Vriethoff n°2

5000 Namur

Tél : 081/71 71 63 fax : 081/71 82 53

Coordination Générale :

Alexandre Colot

act@bep.be

Géographe – urbaniste

Inventaires et analyses :

Céline Hermans

che@bep.be

Ir. Architecte – urbaniste

PLANECO

Office Park

Chemin du Stocquoy 1 bte 3

1300 Wavre

Tel : 010/48.33.12 Fax : 010/48.33.13

Mail : info@planeco.be

Web : www.planeco.be

Le bureau d'étude Planeco a été chargé par le BEP de l'élaboration du présent document, qui comprend le diagnostic socioéconomique et environnemental, et qui constitue la 1^{ère} partie de la réalisation du PCDR.

Planeco est un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité et du géomarketing.

Planeco est agréé en Région wallonne, par arrêté ministériel, en tant qu'auteur de projet pour la réalisation de Schémas de Structure Communaux et de Règlements Communaux d'Urbanisme en Région wallonne.

L'équipe permettant de réaliser ce diagnostic est constituée de :

Thierry Deweirdt

Coordinateur de l'étude

Licencié en sciences géographiques,

Guillaume Servonnat

Géographe et urbaniste, chargé de l'étude

Domitien Gillet

Spécialiste énergie

Vincent Dumortier

Bio-ingénieur

Anne Marneffe

Licenciée en sciences géographiques

Jonathan Haynes

Licencié en sciences géographiques, spécialiste mobilité

Elisabeth Pechère

Secrétaire et infographiste

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
1.1. DOCUMENTS EXISTANTS MIS A DISPOSITION.....	2
1.1.1. Documents officiels.....	2
1.1.2. Autres données utilisées	2
2. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE	3
2.1. APERÇU HISTORIQUE.....	3
2.1.1. Origines de l'entité de Floreffe	3
2.1.2. La période industrielle.....	4
2.1.3. La commune aujourd'hui	5
2.2. PRESENTATION SUCCINCTE DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE	6
2.2.1. Contexte général	6
2.2.2. Milieu physique et naturel.....	6
2.2.3. Cadre démographique et socio-économique.....	7
2.2.4. Economie et emplois	8
2.2.5. Services et vie socio-culturelle	8
2.2.6. Occupation de l'espace et aménagement du territoire.....	9
2.2.7. Mobilité et réseaux de communication	9
2.2.8. Tourisme.....	9
2.2.9. Développement durable.....	10
3. LE MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL.....	12
3.1. LE RELIEF	12
3.2. GEOLOGIE.....	13
3.2.1. Géologie locale.....	13
3.2.2. Les carrières	14
3.2.3. Les zones karstiques	15
3.2.4. Exploitation minière	17
3.3. PEDOLOGIE.....	18
3.4. EAUX	20
3.4.1. Eaux de surface	20
3.4.2. Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique	27
3.4.3. Eaux souterraines, production et distribution d'eau	30
3.5. LA FLORE ET LA FAUNE.....	32
3.5.1. Introduction	32
3.5.2. Les zones écologiquement sensibles.....	32
3.5.3. Les arbres et alignements d'arbres remarquables	36
3.5.4. Les programmes de conservation de la nature.....	36
3.5.5. Les zones particulières du Plan de secteur.....	38
3.5.6. Les bois	40
3.6. LE PAYSAGE	42
3.6.1. Introduction	42
3.6.2. Ensemble, territoires et faciès paysagers.....	42

3.6.3. Le paysage sur le territoire communal.....	42
3.6.4. Les zones d'intérêt paysager.....	44
3.7. AUTRES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX.....	45
3.7.1. La pollution des sols.....	45
3.7.2. Les déchets.....	46
3.8. SYNTHESE.....	47

4. LE CADRE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	49
---	-----------

4.1. INTRODUCTION	49
4.2. LA DEMOGRAPHIE	49
4.2.1. La population	49
4.2.2. L'évolution de la population.....	51
4.2.3. La densité de population	55
4.2.4. La population par classe d'âge.....	56
4.2.5. Les ménages	57
4.2.6. La population étrangère.....	59
4.2.7. Etat civil de la population.....	61
4.2.8. Synthèse	62
4.3. LE LOGEMENT	62
4.3.1. Evolution du nombre de logements	62
4.3.2. Typologie des logements.....	63
4.3.3. Statut de propriété.....	64
4.3.4. Taille des logements.....	64
4.3.5. Année de construction	66
4.3.6. Etat des logements	67
4.3.7. Vacance dans les logements.....	67
4.3.8. Caractéristiques du marché immobilier	67
4.3.9. Logements publics sociaux	71
4.3.10. Evolution et répartition des permis d'urbanisme.....	73
4.3.11. Projets de logements	75
4.3.12. Synthèse	75
4.4. L'ECONOMIE	76
4.4.1. La population active	76
4.4.2. Les principaux secteurs d'activités	80
4.4.3. L'agriculture.....	84
4.4.4. Le tourisme.....	91
4.4.5. Le revenu des habitants.....	92
4.4.6. Synthèse	94
4.5. LES SERVICES PUBLICS	94
4.5.1. Enseignement.....	94
4.5.2. Petite enfance	96
4.5.3. Enfance - Jeunesse	97
4.5.4. Les aînés	98
4.5.5. Les soins de santé	99
4.5.6. Les services sociaux.....	99

4.5.7. Services divers	101
4.5.8. Synthèse	102
4.6. LA VIE SOCIO-CULTURELLE	102
4.6.1. Centre culturel de Floreffe.....	102
4.6.2. Les bibliothèques et la ludothèque	103
4.6.3. Associations locales	103
4.6.4. Le sport	107
4.6.5. Les subsides aux associations locales pour 2010.....	108
4.6.6. Informations au sein de la commune	110
4.6.7. Le culte	110
4.6.8. Synthèse	110

5. OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	112
---	------------

5.1. OCCUPATION DU SOL.....	112
5.1.1. Situation existante	112
5.1.2. Evolution de l'occupation du sol	113
5.1.3. Synthèse	113
5.2. LA SITUATION DE DROIT	114
5.2.1. Le plan de secteur	114
5.2.2. Schéma de structure communal	118
5.2.3. Règlement d'urbanisme	118
5.2.4. Les Plans Communaux d'Aménagement (PCA)	119
5.2.5. Plan communal de mobilité (PCM)	119
5.2.6. Les sites à réaménager (SAR).....	120
5.2.7. Les périmètres de reconnaissance économique	120
5.2.8. Les protections patrimoniales	121
5.2.9. Synthèse	125
5.3. CADRE BATI	125
5.3.1. Implantation de l'habitat	125
5.3.2. Habitat traditionnel et évolution du bâti	125
5.3.3. Synthèse	130
5.4. LES RESERVES FONCIERES	131
5.4.1. En zone d'habitat	131
5.4.2. Dans les ZACC.....	132
5.4.3. Dans les parcs d'activité économiques	133
5.4.4. Synthèse	134

6. MOBILITE ET RESEAUX DE COMMUNICATION	135
--	------------

6.1. LES RESEAUX DE TRANSPORT.....	135
6.1.1. Le réseau routier	135
6.1.2. Les transports en commun	137
6.1.3. Les modes doux.....	140
6.1.4. Synthèse	142
6.2. LES EQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION ET DE COMMUNICATION.....	143
6.2.1. Introduction	143
6.2.2. Le réseau de distribution d'eau.....	143

6.2.3. Le réseau d'égout.....	143
6.2.4. Le réseau électrique - télédistribution	144
6.2.5. Le réseau de téléphone.....	144

7. TOURISME	145
--------------------------	------------

7.1. STRUCTURE D'ENCADREMENT.....	145
7.1.1. Office du tourisme de Floreffe	145
7.1.2. Maison du tourisme Sambre-Orneau	145
7.1. LIEUX TOURISTIQUES	145
7.1.1. L'Abbaye de Floreffe	146
7.1.2. Les grottes de Floreffe	146
7.1.3. Centre historique inter-police	147
7.1.4. Visites guidées	148
7.2. PROMENADES ET NATURE	148
7.2.1. Circuits de promenades balisées	148
7.2.2. Circuits touristiques	148
7.2.3. Réserve éducative «Hamptia».....	149
7.3. TOURISME FLUVIAL.....	149
7.4. TOURISME SPORTIF	150
7.4.1. Centre d'activités.....	150
7.4.2. John Martin's Karting.....	150
7.5. HEBERGEMENT	150
7.5.1. Lieux d'hébergement	150
7.5.2. Camping	151
7.6. MANIFESTATIONS CULTURELLES	151
7.6.1. La brocante annuelle de la Pentecôte.....	151
7.6.2. Le festival Esperanzah !	151
7.6.3. Salon du vin et du fromage.....	151
7.6.4. Temps des cadeaux	152
7.7. FOLKLORE	152
7.8. GASTRONOMIE ET RESTAURANTS	152
7.8.1. Liste des restaurants sur le territoire communal :	152
7.8.2. Produits du terroir	153
7.9. FREQUENTATION	153
7.10. SYNTHÈSE.....	153

8. PROGRAMME COMMUNAL DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS, PROJETS FEDERAUX, REGIONAUX, PROVINCIAUX, COMMUNAUTAIRES, INTERCOMMUNAUX ET PRIVES.....	155
--	------------

8.1. SITE INTEGRE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS A FLOREFFE	155
---	------------

9. DEVELOPPEMENT DURABLE	156
---------------------------------------	------------

9.1. GESTION COMMUNALE DURABLE	156
9.2. QUESTIONNAIRE « ÇA PASSE PAR MA COMMUNE »	157

9.3. SYNTHÈSE.....	160
10. L'INSTITUTION COMMUNALE.....	161
10.1. MOYENS HUMAINS.....	161
10.1.1. Compositions du collège et du conseil communal	161
10.1.2. Le personnel communal	162
10.2. PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL PST 2013-2018	164
10.3. PLAN DE COHESION SOCIALE PCS	164
10.4. COMMISSIONS COMMUNALES ET CONSEILS CONSULTATIFS	166
10.4.1. Aménagement du territoire/ mobilité	166
10.4.2. Conseil consultatif des aînés	166
10.4.3. Accueil temps libres	166
10.4.4. Mobilité et sécurité routière.....	166
10.4.5. Information et participation	166
10.4.6. Conseil consultatif des enfants	167
10.4.7. Groupe nature	167
10.5. LES PROPRIETES COMMUNALES	167
10.6. CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	169
10.6.1. Les consommations en combustible	169
10.6.2. Les consommations en électricité	173
10.6.3. Consommation en énergie primaire et certification PEB.....	175
10.6.4. Synthèse	177
10.7. MOYENS FINANCIERS	177
10.8. REGLEMENTS COMMUNAUX.....	178
10.9. INTERCOMMUNALES ET PARTICIPATIONS DIVERSES	178
10.9.1. Bureau Economique de la Province de Namur - BEP	178
10.9.2. IDEG	179
10.9.3. IMIO	179
10.10. PROJETS EN COURS – PLAN TRIENNAL.....	180
10.10.1. Introduction	180
10.10.2. Projets réalisés	181
10.10.3. Projets en cours.....	181
11. TABLEAU A.F.O.M DE SYNTHÈSE.....	182
12. ANNEXES.....	185

Liste des Cartes A0 de situation existante

Carte 01 : PPNC

Carte 02 : Plan de secteur

Carte 03 : Occupation du sol

Carte 04 : Structure du bâti

Carte 05 : Infrastructures techniques

Carte 06 : Age du bâti

Carte 07 : Patrimoine public

Carte 08 : Disponibilités foncières

Carte 09 : Environnement

Carte 10 : Urbanisme

Carte 11 : IGN

Carte 12 : ADESA

1. INTRODUCTION

La politique de développement rural de la Région wallonne se fonde sur le décret du 6 juin 1991 et son arrêté d'application du 20 novembre 1991. Sa structure administrative et budgétaire, à l'instar de celle du remembrement, est gérée par la Direction générale de l'Agriculture. La politique de développement rural se définit comme un ensemble coordonné d'actions de développement et d'aménagement en milieu rural, entreprises ou conduites par l'Autorité communale en y associant effectivement la population. L'objectif est de revitaliser et de restaurer une commune, dans le respect de ses caractéristiques propres, de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants, sur les plans économique, social et culturel. Elle concerne la totalité du territoire communal et se traduit par l'octroi de subventions de la Région pour la réalisation d'opérations et d'actions qui concourent aux objectifs de développement rural, notamment à :

- la promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques ou touristiques ;
- l'amélioration et la création de services et d'équipements à l'usage de la population ;
- la rénovation, la création et la promotion de l'habitat ;
- l'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre ;
- la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel ;
- l'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et de communication d'intérêt communal.

Cette politique implique au niveau communal la participation active de la population à l'élaboration des projets dont le descriptif est rassemblé dans un document élaboré en concertation avec toutes les composantes réunies dans la Commission locale de Développement rural (CLDR). Il est intitulé "Programme communal de Développement rural" (PCDR) et comporte trois grands volets :

- un descriptif socio-économique et environnemental de la Commune;
- les objectifs de développement ;
- le descriptif des projets et leurs priorités.

Ce document-ci présente le **diagnostic socio-économique et environnemental de la Commune**

Dans la procédure globale, une fois les 3 phases approuvées par le Conseil communal, le PCDR est examiné pour avis par la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et est soumis pour approbation au Gouvernement wallon.

Dès l'approbation du PCDR, les projets peuvent être proposés au Ministre qui a le Développement rural dans ses attributions et s'ils sont acceptés, bénéficier d'un subventionnement allant de 50 à 80% par la Région.

1.1. DOCUMENTS EXISTANTS MIS A DISPOSITION

1.1.1. Documents officiels

- Plan Communal de Mobilité (PCM)
- PLI 2009
- IGN 10.000^e
- Plan biennal de logement (2009-2010)
- Plans d'ancrage communaux (2009-2010 et 2012-2013)
- Déclaration de politique générale 2007-2012
- Dernières données INS disponibles (démographie, logement, agriculture)

1.1.2. Autres données utilisées

- Liste du patrimoine bâti public
- Fichier entreprises et commerçants
- Liste et effectifs des écoles
- Liste des associations locales
- Liste des règlements communaux
- Liste des taxes communales
- Site internet de la commune de Floreffe
- Brochure « Vivre à Floreffe - 2010 »
- Liste des activités sportives
- Etat de l'environnement
- Liste des permis d'urbanisme délivrés dans la commune
- Budgets 2010 et 2011
- Consommations énergétiques des bâtiments communaux
- Liste des arbres remarquables
- Charte urbanistique applicable depuis avril 2013
- Rapport de programmation de la mise en œuvre des carrières et des zones d'aménagement communal concerté – 2012¹.

¹ Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'une collaboration de 3 agents communaux en vue de leur nomination (l'architecte communale, le conseiller en environnement et le conseiller en Aménagement du Territoire). Les conclusions du rapport n'engagent que leurs auteurs, le Collège ne se l'étant pas approprié.

Sur base d'une brève analyse des caractéristiques communales, ce rapport dresse une évaluation de la demande en terrains urbanisables ainsi que des disponibilités foncières de la commune de Floreffe, et analyse l'adéquation entre l'offre et la demande. L'objectif était de quantifier la demande en superficie à urbaniser par type de zone sur une période de 10 ans (donc à l'horizon 2022).

Le rapport analyse également les situations de fait et de droit de chaque site : ZACC de Sovimont, de Deminche et de Trémouroux, ainsi que les carrières de la Dolomie, de Flatô et St-Pierre.

Différents axes de développement sont ensuite proposés dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire (habitat, activité économique, loisirs, équipements et services). L'objectif était d'évaluer la manière dont chaque zone étudiée pourrait rencontrer certains axes de développement et nécessiterait une mise en œuvre. A l'inverse, les zones étudiées qui ne rencontreraient pas les priorités proposées et dont le développement risquerait de mettre en péril la politique de développement pourraient être gelées pour un avenir plus lointain.

A l'issue de l'analyse, le rapport propose une programmation de la mise en œuvre des zones étudiées et développe un projet touristique sur l'ancienne carrière de la Dolomie, propriété communale.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

2.1. APERÇU HISTORIQUE

2.1.1. Origines de l'entité de Floreffe

Floreffe se trouve à proximité immédiate de la convergence de deux vallées : la Sambre et le Wéry. La rivière s'est imposée comme l'axe principal de la ville. Celle-ci naquit cependant dans la vallée secondaire : les possibilités et les conditions d'installation étaient plus favorables (véritable cuvette ceinturée de collines et moindre risque d'inondations).

Le site était d'autant plus intéressant qu'il permettait aux populations locales de satisfaire aisément leurs besoins vitaux : se nourrir, s'abriter et communiquer. Il jouxtait deux zones complémentaires. Au Nord, dans une zone à vocation agricole, la Sambre étalait sa plaine alluviale pour les herbages et les pâturages. Au Sud, une région à vocation forestière. Le massif boisé de la Marlagne offrait de multiples avantages : refuge, nourriture pour les hommes et pour le bétail, chauffage, matériaux pour la construction, l'artisanat, etc...

A partir de 1121, l'histoire de Floreffe est intimement liée à celle du comté de Namur, qui achète la localité. Par la même occasion, Floreffe devint ville et franchise et le comte de Namur donna une partie de ses droits et de ses biens de Floreffe au futur saint Norbert pour y fonder une abbaye : Floreffe devint un centre religieux. Au XII^e et XIII^e siècle, Floreffe était un centre administratif et économique dans le comté de Namur : une ville avec ses artisans, ses marchands, sa halle et le chef-lieu d'une mairie relativement importante.

A partir du milieu du XII^e siècle, sous le comte Henri l'Aveugle, Floreffe devint un centre stratégique dans l'organisation défensive du comté : une place forte avec ses murailles, ses portes, ses tours, ce qui lui valut le triste privilège de subir divers sièges. Ce rôle militaire fut encore renforcé à la fin du XIII^e par l'institution d'une compagnie d'arbalétriers dotée de privilèges et d'exemptions. A l'initiative des Prémontrés, Floreffe devint une terre d'accueil, dès le début du XIII^e siècle : le gîte et le couvert étaient offerts aux pauvres de passage (l'hospitium). Vers 1250, un Moulin-Brasserie est construit au sein de l'Abbaye. On y brasse les premières bières de l'Abbaye de Floreffe.

Floreffe occupe une place stratégique importante dans la défense de Namur face à ses puissants voisins. Des guerres de successions dressent les comtes du Hainaut contre ceux de Namur et Floreffe souffrit de nombreux pillages au passage des armées, notamment au cours des XIII^e et XIV^e siècles.

La paix durable ne reviendra qu'au XVIII^e siècle et permet de reconstruire la plupart des bâtiments qui la composent aujourd'hui. L'Abbaye prospère jusqu'en 1794, date à laquelle la Révolution Française arrive dans nos régions. L'Abbaye de Floreffe est désertée par les prémontrés et mise en vente. Elle est rachetée par des religieux associés mais aucune communauté suffisante ne sera jamais réunie pour y rétablir les Norbertins. La production de bière est bien évidemment abandonnée.

En 1819, le petit séminaire épiscopal du diocèse de Namur est établi à Floreffe, avec deux cent soixante-cinq élèves. Fermé en 1825, sur ordre de gouvernement hollandais, il ouvrira à nouveau ses portes au lendemain de la révolution, en 1830. Depuis, l'éventail des sections s'est élargi et le corps professoral, autrefois composé exclusivement de prêtres est maintenant formé de laïcs.

En 1973, l'Abbaye a fêté ses 850 ans d'histoire...



Carte 1 : Carte Ferraris (1777, réalisé par le cabinet des pays-bas autrichiens)

2.1.2. La période industrielle

En bordure de la Sambre, l'ère industrielle marque la commune de son empreinte par quatre faits majeurs: l'inauguration de la ligne de chemin de fer Liège-Mons en 1843 qui a renforcé les fonctions polarisantes de Floreffe ; l'installation à la rue Riverre d'une manufacture de produits chimiques à laquelle succède rapidement la Verrerie de Floreffe ; l'exploitation de la houille sur la rive gauche, au charbonnage Sainte-Barbe à Floriffoux ; l'extraction plus intensive de la pierre des massifs calcaireux de Floreffe et de Franière d'abord pour la confection de la chaux, ensuite pour friter la dolomie à Floreffe. Au déclin de la verrerie de Floreffe pendant l'entre-deux guerre, coïncide le développement des glaceries de Saint-Gobain à Franière. De petites industries s'épanouissent avant de péricliter : la boulonnerie de Franière et la plumerie de Floreffe.

L'entité de Franière, à l'origine composé de trois petits hameaux à vocation agricole, doit son développement à l'installation d'une Glacerie à la fin du XIXème siècle. Profitant d'une position favorable en bordure de la Sambre et le long d'une voie ferrée, à proximité du charbonnage de Floriffoux, l'activité industrielle a occupé jusqu'à 2.000 ouvriers.

L'histoire des autres localités a été rythmée par l'évolution de l'agriculture qui s'est progressivement mécanisée et a conduit à une révolution rurale. La construction d'infrastructures routières et la démocratisation de l'automobile expliquent le développement des villages qui ont acquis une vocation fortement résidentielle.

Ainsi, les années soixante marquent le début de travaux de grande infrastructure. Rectification des méandres de la Sambre et modernisation du barrage-écluse de Floriffoux ; contournement Ouest de Floreffe par l'ouverture au travers des jardins de la rue Hanse pour relier la rue Romedenne à la rue des Déportés ; déplacement plus à l'Est de la traversée du centre par la Nationale Namur-Charleroi coupant la localité en deux et isolant les quartiers peuplés du Coriat, de Saint-Roch et des Marlaires ; mise en œuvre par le Bureau Economique

de la Province de deux zonings industriels : l'un, débutant à la limite de Namur, se prolonge de part et d'autre de la rue Riverre ; l'autre à Floriffoux, où s'installent l'entreprise Materne et les bétons Remacle. Le village de Floriffoux se voit également dénaturé en étant coupé en deux par l'ouverture d'une bretelle reliant la Nationale Namur-Charleroi à l'autoroute de Wallonie.

2.1.3. La commune aujourd'hui

Floreffe est une localité attractive, qui s'est développée dans la vallée avec un tissu urbain plus dense dotée d'activités économiques, alors que les anciens noyaux villageois, situés au-delà, restent davantage tournés vers les activités agricoles.

Les effets de la périurbanisation générés par la croissance du pôle namurois, tendent à modifier cette réalité : les zones centrales (Floreffe et Franière) subissent la concurrence des espaces semi-ruraux périphériques, qui bénéficient de plus d'attractivité en termes de capacité d'accueil résidentiel et de qualité de vie, d'autant plus qu'ils restent accessibles aux zones d'emploi de l'agglomération. De fait, les anciens noyaux villageois reçoivent l'essentiel de l'apport démographique, constitué notamment de navetteurs travaillant à Namur, alors que la croissance des zones centrales faiblit, que ce soit en termes de population ou de revenus.

Floreffe cultive ainsi deux identités.

Son statut de commune **rurale**, au-delà de la vallée de la Sambre, est confirmé par le SDER, et dans les études de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité², où il est toutefois précisé qu'elle connaît une forte croissance, même si elle est localisée en dehors de toute agglomération urbaine. La proximité du pôle de Namur, qui constitue une zone attractive fait que la pression démographique et résidentielle est relativement forte.

L'autre identité de Floreffe est plus **urbaine**. L'étude Dexia qualifie Floreffe de commune de taille petite à moyenne (5.000-10.000 hab.), peu urbanisée voire très rurale mais qui se distingue par contre par une présence significative d'activités économiques (carrières, secteur agroalimentaire ou industrie). Avec une dynamique démographique relativement contrastée, elle présente un faible niveau de centralité et une attractivité touristique relative. Ce type de commune tire une part importante de ses revenus cadastraux de l'industrie, avec à Floreffe la présence d'un grand groupe agroalimentaire.

Par ailleurs, les récents critères de classification des communes fixés par le Gouvernement wallon et basé sur ceux de l'OCDE, définissent une commune rurale comme ayant :

- Soit, une densité de population < 150 habitants / km²
- Soit plus de 80% du territoire couvert par des territoires « non artificialisés »

La densité de population est supérieure à 150 hab/km² puisqu'on compte à Floreffe 199 hab/km². La commune a pourtant conservé de nombreuses caractéristiques du monde rural, en particulier une occupation du sol typique de ce type de commune, avec plus de 80% du territoire communal occupé par des forêts, des terrains boisés et des terres agricoles, ce qui confirme Floreffe comme commune rurale, d'après les critères énoncés ci-dessus.

²Unité d'Économie et Développement rural / FUSAGx / Passage des Déportés, 2 5030 Gembloux

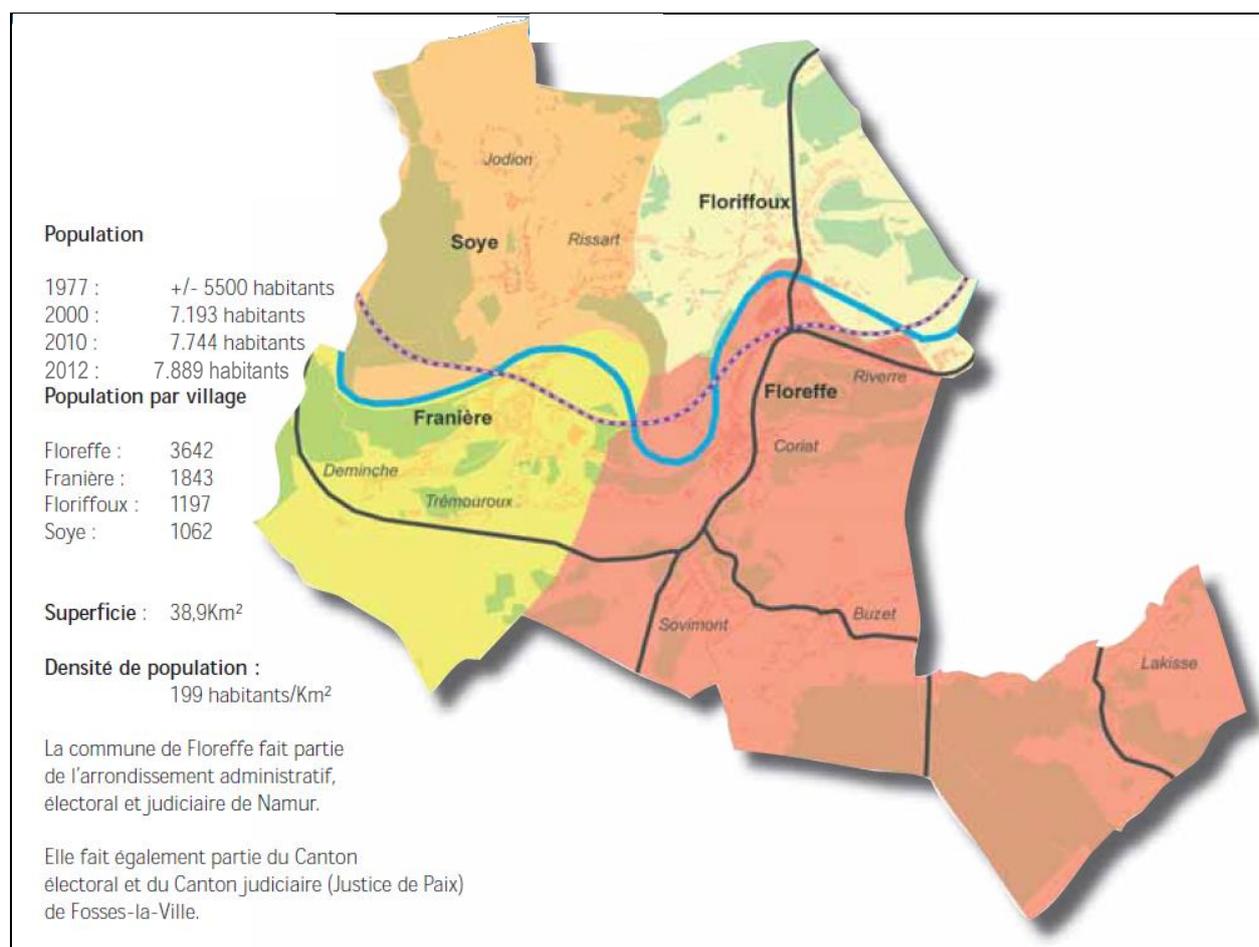
2.2. PRESENTATION SUCCINCTE DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

2.2.1. Contexte général

La commune de Floreffe est issue du regroupement de quatre anciennes communes opéré lors de la fusion des communes. Elle se compose de deux noyaux d'habitat (les centres de Floreffe et Franière) présentant un profil plus urbain et de quatre villages ou sections principaux (Floriffoux, Soye, Buzet et Sovimont). Quatre hameaux complètent le tissu bâti de l'entité (Lakisse, Jodion, Trémouroux et Deminche).

Le SDER inclut Floreffe dans la région urbaine de Namur, et considère que la commune subit une pression urbanistique « moyenne à forte » qui ne l'empêche pas d'avoir conservé un caractère relativement rural.

Les atouts de la commune sont multiples et offrent des paysages variés de qualité. L'étude Dexia sur la typologie socio-économique des communes réalisée en 2007 rend compte de cette multifonctionnalité. La Commune de Floreffe est versée dans la catégorie des petites communes peu urbanisées bénéficiant d'une concentration d'activités économiques.



Carte 2 : Territoire de Floreffe (Source : Commune de Floreffe)

2.2.2. Milieu physique et naturel

L'entité de Floreffe regroupe trois grands ensembles paysagers présentant des atouts et profils différents. Le plateau brabançon s'étend au Nord, offrant des larges plaines agricoles

au relief peu marqué autour des localités de Soye et Floriffoux. La Vallée de la Sambre présente un profil fortement urbanisé à la fois par les pôles de Floreffe et Franière et par la présence de larges zones d'activités économiques de part et d'autre de la Sambre. Enfin le Sud de l'entité s'inscrit sur les premiers contreforts du plateau condruzien avec un relief beaucoup plus marqué occupé par de larges zones boisées.

La topographie est principalement marquée par la vallée de la Sambre, qui sépare la commune en deux. L'habitat s'est développé, au Sud, dans le creux des vallons, ou en hauteur sur les plateaux, et au Nord, le long des affluents de la Sambre.

La commune compte trois anciennes carrières affectées au plan de secteur en zone d'extraction mais plus aucune n'est en activité. Au niveau naturel, on dénombre sur le territoire communal une zone Natura 2000, 9 sites de grand intérêt biologique, parmi lesquels une Zone Humide d'Intérêt Biologique (la noue de Floriffoux).

Le paysage de Floreffe est tout à fait typique et est subdivisé en deux parties par la plaine alluviale de la Sambre. Le paysage de la plaine alluviale est ponctué d'un certain nombre d'anciens bras de la Sambre témoins de rectifications successives du cours de la rivière

Cette plaine alluviale est émaillée de plusieurs zones industrielles localisées soit à proximité immédiate du chemin de fer, de la voie d'eau ou de routes importantes.

Les bois occupent soit des zones à forte déclivité, soit la rive concave de la Sambre comme le bois de Roly, soit des zones au sol peu apte, comme le bois de Soye ou le bois du Duc. Ils totalisent environ 29% du territoire communal.

2.2.3. Cadre démographique et socio-économique

La commune de Floreffe comptait **7.889 habitants au 1er janvier 2012³**. Floreffe se situe dans la moyenne des communes de l'arrondissement avec un taux de croissance d'environ 9% sur 10 ans.

Cette évolution s'est surtout opérée en dehors de la Sambre à l'exception du secteur de Mauditienne, qui constitue dans la vallée industrielle une enclave rurale appréciée. Les secteurs à la hausse sont majoritairement situés dans les anciens noyaux villageois (Floriffoux, Buzet), mais aussi au-delà, comme autour de Soye-Jodion, où on assiste à une dispersion importante de la population, ou encore au-delà de Buzet (Sandrau) au Sud du territoire vers Malonne, où se sont développés des lotissements.

Concernant la population, on observe une importante proportion d'enfants de moins de 14 ans. On remarque par ailleurs un déficit important par rapport à l'arrondissement de Namur pour la classe d'âge des 20-30 ans, ce qui indique que peu de jeunes ménages vivent ou s'installent à Floreffe.

Le nombre de **logements** au sein de la commune de Floreffe a connu une augmentation de 11,9 % en 10 ans, révélant une diminution de la taille des ménages. Cette augmentation continue du nombre de logements (+ 281) s'explique par la croissance démographique enregistrée dans la commune et par la multiplication des ménages.

Comme dans la plupart des communes rurales et périurbaines, les habitations isolées et semi isolées sont largement dominantes. Ainsi, la part des appartements et des 2 façades sur le total est de seulement 20%. La localisation des différentes formes d'habitat montre également l'évolution du territoire puisque la majorité des 4 façades est située dans les espaces périphériques, alors que l'habitat groupé est situé dans la vallée, concentré dans le centre de Floreffe.

³ La commune de Floreffe comptait 7.859 habitants au 1^{er} janvier 2013 (IWEPS, 2014)

2.2.4. Economie et emplois

Les **facteurs économiques** de la commune sont relativement bons. Le revenu moyen par déclaration, sur la commune de Floreffe est nettement supérieur (25% env) à celui de la Région, Wallonne, de la province de Namur et de l'arrondissement de Namur. Il est dû notamment à l'apport constant de nouvelles populations actives qui viennent résider à Floreffe (navetteur).

Le faible taux de chômage (comparé aux moyennes de l'arrondissement et de la Région) et le nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sont relativement stables, avec une légère tendance à la baisse. Le taux d'activité (71,74 %) est également significativement supérieur à la moyenne régionale.

La commune dispose de grandes zones d'activité économique majoritairement situées dans la vallée de la Sambre. Ce sont elles qui pourvoient le plus d'emplois dans la commune, avec notamment les entreprises Materne, Bajart, Remacle. Pratiquement saturées, ces zones ne présentent plus de réserves foncières.

L'emploi dans la commune est diversifié, de nombreuses entreprises y sont recensées et en croissance constante depuis de nombreuses années. Pourtant l'emploi semble en inadéquation avec la formation des travailleurs y habitant. En effet, la plus grande part de la population active de Floreffe travaille hors de sa commune.

Le secteur agricole occupe une place centrale dans l'utilisation du sol et dans le paysage sur le territoire de Floreffe. Pourtant, depuis 1980, le nombre d'exploitations n'a cessé de décroître à un rythme relativement élevé. Le nombre d'emplois générés par l'activité est en forte baisse.

Le secteur du tourisme à Floreffe ne constitue actuellement qu'un moteur économique réduit pour la commune. Malgré le potentiel du patrimoine bâti et naturel de la commune, le secteur souffre principalement d'un manque de mise en valeur de ses atouts touristiques.

2.2.5. Services et vie socio-culturelle

Floreffe constitue un **pôle de services** privés et publics pour les habitants de la commune.

La commune dispose d'un enseignement communal et libre de qualité, comptant plusieurs implantations dans les différents villages de l'entité.

Il existe une crèche communale de 24 places temps plein, un service d'accueillantes à domicile centralisé et encadré par le CPAS et une structure d'accueil, baptisée « Au paradis du Bébé » qui a ouvert ses portes à Soye en 2013.

Les activités pour les enfants et les jeunes sont nombreuses et structurées par la Commission communale de l'accueil temps libre.

Le CPAS est très actif et propose des services diversifiés. La Maison Croix-Rouge est également très dynamique et constitue un complément indispensable d'aide sociale. Des synergies existent entre ces deux services mais mériteraient d'être renforcées.

La **vie socio-culturelle** de la commune de Floreffe est intense et le tissu associatif est bien développé. De nombreux associations et comités de quartiers très actifs gèrent l'animation de la commune. Le folklore y est également présent. Des événements ont lieu de manière récurrente dans tous les villages de l'entité. Une série d'infrastructures sont d'ailleurs mises à disposition des associations (salles de fêtes, maison de village et même salle polyvalente).

Le Centre culturel est très actif et propose des activités variées et de qualité, accessibles à tous. Il organise des ateliers créatifs, des expositions et autres activités pour des publics de tout âge. Il aide également les associations dans la mesure de ses moyens.

La commune de Floreffe dispose d'un réseau de lecture publique répartie en deux sièges et d'une ludothèque.

Les associations reconnues par la commune sont l'Office du tourisme, le Centre culturel, le Centre sportif et la Crèche communale. Elles ont droit par la commune à une aide logistique et à une occupation annuelle gratuite de la salle des fêtes.

En termes d'activités sportives, de nombreux clubs sont présents dans la commune. Ils proposent des activités relativement variées. La présence du Landoir et des anciennes noues de Sambres offrent également la possibilité de pratiquer la pêche.

2.2.6. Occupation de l'espace et aménagement du territoire

On constate que plus de 80% du territoire n'est pas artificialisé, ce qui fait de Floeffe une commune essentiellement rurale. La gestion forestière et l'agriculture jouent donc un rôle particulièrement important dans la dynamique territoriale.

On remarque également que les espaces urbanisés sont importants, avec 13% de la surface totale, ce qui est relativement important au regard du caractère rural de la commune. Ceci s'explique évidemment par l'urbanisation dense et continue qui s'est opérée le long de la vallée de la Sambre, les autres espaces, bien que soumis à l'urbanisation, restant bien plus « naturels ».

L'étude de l'évolution de l'utilisation des sols montre la relative pression de l'urbanisation qui se développe sur le territoire communal, avec une augmentation de 12,4% des surfaces artificialisées, alors que les surfaces non artificialisées régressent de 1,3%.

L'artificialisation des sols est principalement due au développement du logement et des activités économiques.

2.2.7. Mobilité et réseaux de communication

L'axe E42 Charleroi – Namur – Liège constitue, avec la RN 90, l'épine dorsale sur laquelle viennent se greffer la RN928 qui rejoint l'autoroute de Wallonie, la RN958 et la RN922 qui s'enfoncent vers le Sud en direction du Condroz. Floeffe dispose ainsi d'une excellente desserte routière avec un vaste réseau de voiries régionales qui traversent la commune.

Au niveau ferroviaire, la commune de Floeffe est traversée par la ligne 130 qui relie deux des principaux pôles d'emploi de Wallonie, Charleroi et Namur. La commune est pourvue de deux haltes gares SNCB (Floeffe et Franière), distantes d'environ 3km, et situées dans le fond de vallée.

La gare n'est pas équipée en commerces ni distributeurs de tickets mais présente une connexion bus et un parking vélo.

L'offre en bus du TEC est complètement orientée vers Namur, aucune ligne ne traversant la Sambre. Le centre de Floeffe dispose ainsi d'une très bonne desserte, avec une ligne qui passe dans le centre, et des lignes express ou régionales sur la N90.

2.2.8. Tourisme

Située en bordure de Sambre, la commune de Floeffe présente une certaine attractivité touristique, tant par les sites naturels qu'elle comprend que par son patrimoine.

Deux structures d'encadrement s'occupent de promouvoir le tourisme à Floeffe. Il s'agit de l'Office du tourisme et de la Maison du tourisme Sambre-Orneau.

Les principaux atouts touristiques de Floeffe sont l'Abbaye, les Grottes et le Château des Grottes, ainsi que le Centre historique interpolice.

Un grand réseau de promenades est aussi présent sur le territoire communal. De nombreuses manifestations folkloriques ainsi que de grands événements, tels que la brocante annuelle de la Pentecôte et le festival Esperanzah I, attirent de nombreux visiteurs à Floeffe.

La Sambre constitue également un attrait indéniable pour la commune mais souffre, à tort, d'un problème d'image, vue comme industrielle et sale. Or les rives de la Sambre, de Mornimont vers Floreffe, vers l'Abbaye, sont absolument magnifiques.

Les projets touristiques liés à la halte fluviale et à la plate-forme pour motor-home, au pied de l'Abbaye, permettront de mettre en valeur ce patrimoine naturel et d'apporter une plus-value économique dans la cité.

Quelques produits du terroir sont disponibles sur la commune : beurre, œufs, volaille, fraises. Mais ces produits locaux sont peu visibles et peu connus, avec peu de vente directe au sein des exploitations. Quant à la bière de Floreffe, elle n'est plus produite dans la commune.

La commune ne présente toutefois qu'une offre faible en matière de lieux d'hébergements à offrir aux touristes et aucun hôtel n'est présent sur son territoire.

2.2.9. Développement durable

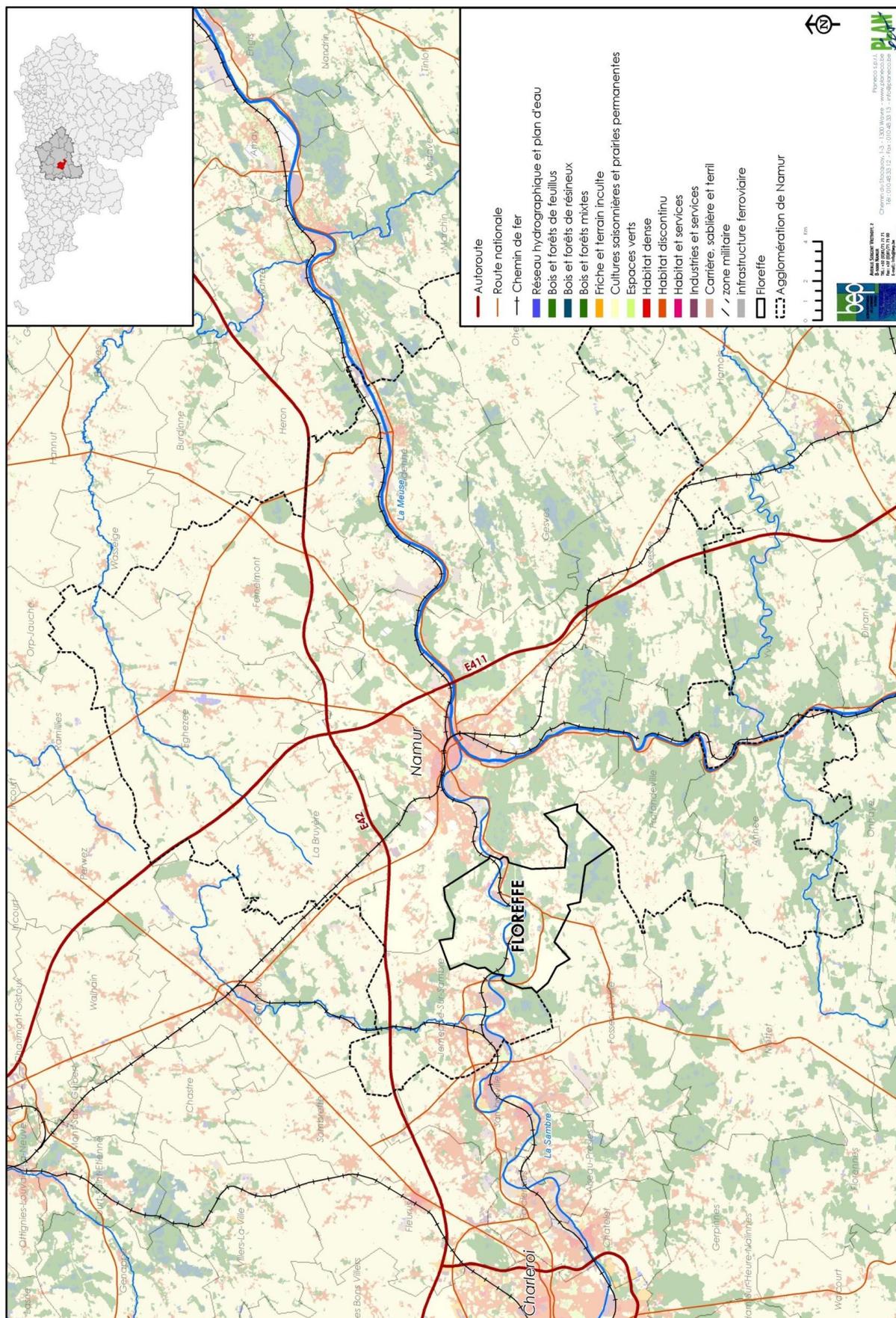
Le Conseil communal a adopté en 2011 une charte d'engagement pour élaborer conjointement à son PCDR un Agenda 21 Local et veiller à introduire le développement durable dans les actions et le fonctionnement de la commune.

La commune de Floreffe est très active dans les domaines qui touchent au développement durable. Les actions sont nombreuses et portent sur des domaines variés. La commune a d'ailleurs passé le stade de l'engagement et de l'action ponctuelle, en systématisant toute une série de pratiques qui touchent à la gestion communale.

La commune est ainsi engagée dans plusieurs actions en faveur de la lutte contre le changement climatique telle la charte « Communes Energ'éthiques ». Elle dispose d'un conseiller en énergie, a été reconnue comme commune PALME.

Au niveau des bâtiments publics, la commune veille à la maîtrise des consommations énergétiques : mesures simples comme des compteurs et thermostats et sensibilisation, efficacité des équipements tels que l'éclairage des locaux et les systèmes de chauffage, panneaux photovoltaïques et solaire-thermique sur plusieurs bâtiments publics, client d'un fournisseur d'électricité verte. Elle a, en outre, été lauréate en 2009 du concours « Communes Clim'actives » pour la rénovation de la crèche de Floreffe.

Des actions sont également menées pour la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des milieux naturels. Dans ce cadre, la commune dispose d'un conseiller en environnement qui anime le Groupe Nature mis en place depuis 2006. Sous cette impulsion, la commune a adhéré à différents programmes de conservation de la nature (Convention combles et clochers, convention bords de route – Fauchage tardif, certification forestière PEFC, plan Maya, actions de sauvetage des batraciens, code de bonne conduite Alterias - plantes invasives) et a décidé de se lancer, en 2013, dans l'élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).



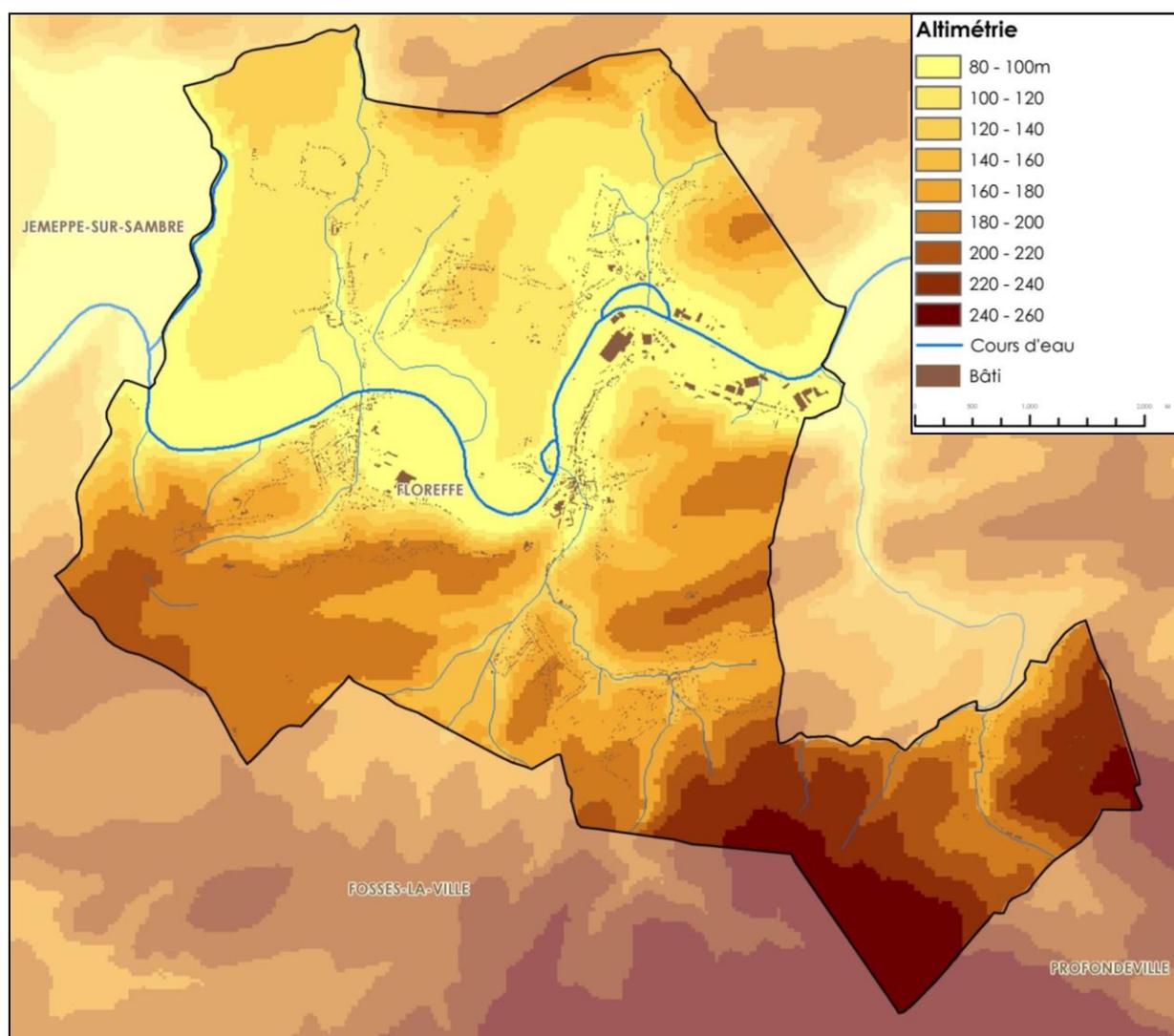
3. LE MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

3.1. LE RELIEF

La topographie est principalement marquée par la vallée peu encaissée de la Sambre, qui sépare la commune en deux, et qui offre autour de ses larges méandres les zones les plus planes. Les quelques promontoires rocheux qui dominent le cours d'eau annoncent les espaces collinaires situés au-delà, plus particulièrement au Sud, où les pentes sont les plus importantes et où se situe le sommet de Floreffe (altitude de 250m), alors qu'au Nord de la Sambre, le relief est moins mouvementé.

Le territoire de la commune est ainsi marqué par des caractéristiques topographiques relativement variées (vallée majeure peu encaissée présentant une ouverture paysagère, nombreux vallons secondaires, pentes fortes par endroit) ce qui crée une grande variété de paysages.

En effet, le relief est à l'origine de l'organisation fonctionnelle du territoire. L'implantation des espaces de culture et pâture sur les pentes les moins fortes, le maintien des zones boisées sur les pentes plus fortes et le développement de l'habitat implanté, au Sud, dans le creux des vallons ou en hauteur sur les plateaux, et au Nord, le long des affluents de la Sambre, sont autant de choix dictés par les composantes du relief.



Carte 4 : Relief et cours d'eau
Source : MNT Wallonie, DGRNE

3.2. GEOLOGIE

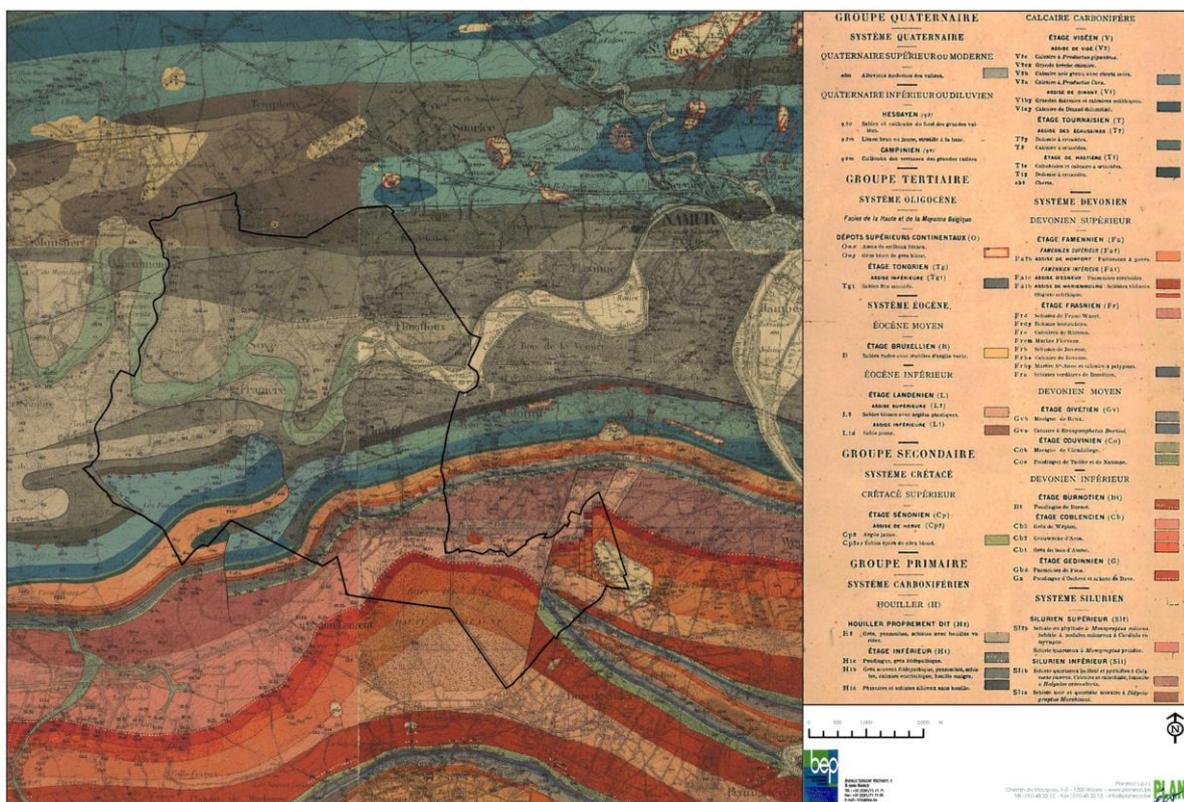
3.2.1. Géologie locale

La nouvelle carte géologique de Wallonie au 1/25.000^{ème} n'est pas encore validée pour la partie du territoire régional dans lequel s'intègre la commune de Floreffe. On se référera dès lors aux cartes géologiques de Belgique (Carte 5).

Toutes les couches rencontrées appartiennent au Primaire, excepté les dépôts alluviaux modernes (Quaternaire supérieur) que l'on retrouve dans les vallées, des traces de dépôts éoliens dits loess (Quaternaire inférieur), et quelques dépôts du Tertiaire, représentés par des argiles plastiques d'Andenne. Tous ces dépôts (Tertiaire et Quaternaire) reposent en discordance sur le socle primaire.

Au Nord de la Sambre, on trouve des couches du Primaire allant du Houiller au Couvinois (séquence logique des systèmes carboniférien et dévonien [Dévonien supérieur et moyen]). Ces couches géologiques présentent une grande variabilité lithologique ; on trouve ainsi des grès, des schistes, des calcaires, de la dolomie, du poudingue,... Ces couches présentent par ailleurs une structure synclinale (les couches les plus jeunes étant bordées de part et d'autre de couches plus anciennes). Les roches les plus tendres se trouvent en dépression, alors que celles du Viséen (majoritairement composée de calcaire et de dolomie), forment le versant Sud de la vallée de la Sambre (amorce du Condroz). Au Sud de la localité de Franière, ces couches du Viséen (ainsi que celles du Dévonien) ont été affectées par une faille transformante.

Au Sud de la Sambre, après les couches appartenant à la succession des Dévoniens moyens et inférieurs, on trouve des terrains plus mouvementés (affectés par plusieurs failles). Cette zone annonce l'amorce du synclinorium de Dinant. A cet endroit, on retrouve des couches appartenant aux systèmes dévonien (Dévonien inférieur) et silurien. Une poche de dépôts supérieurs continentaux (du Tertiaire), représentés par des argiles plastiques d'Andenne (dépôts de l'oligocène), reposent en discordance sur le Dévonien inférieur.

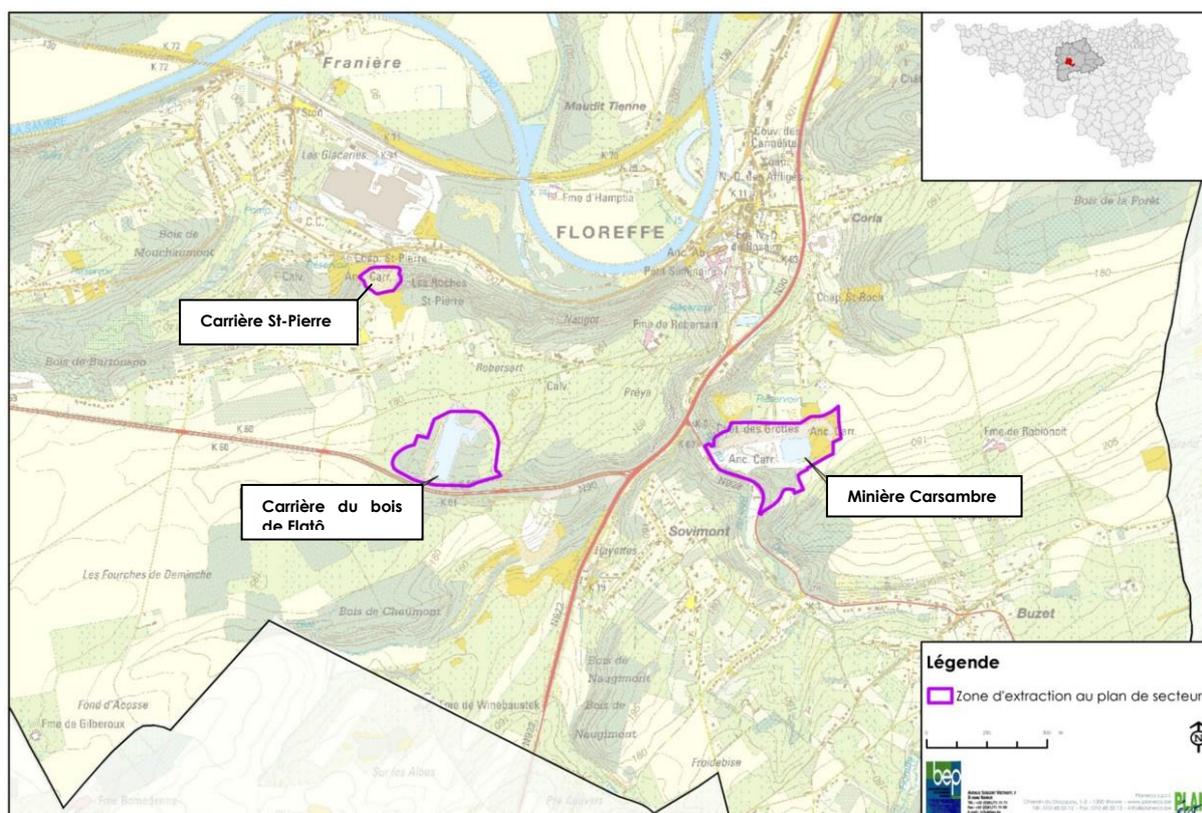


Carte 5 : Géologie (extrait des planches n°154, 155, 143, 144)
Source : cartes de géologie de la Belgique

3.2.2. Les carrières

Il y a trois anciennes carrières à Floreffe, affectées au plan de secteur en zone d'extraction, mais aucune n'est en activité (cf. description en annexe) :

- **La carrière du bois de Flatô**, près de la N90 à Franière, qui était autrefois exploitée (jusque fin des années 70) pour de la dolomie, est aujourd'hui inondée et sert de zone de plongée (propriété communale avec autorisation de plonger pour l'Ecole de plongée de Namur EPN). Actuellement, il s'agit d'un lieu de baignade « sauvage » qui pose des problèmes en terme de sécurité des baigneurs. Une réaffectation en zone de loisirs, par révision du plan de secteur, pourrait ainsi être envisagée, afin de confirmer la vocation touristique et ludique de cette ancienne carrière. Le site est donc propriété de la commune.
- **La carrière de la Dolomie ou « Carsambre »**, autrefois exploitée (jusque dans les années 80) pour de la dolomie et le calcaire pour la fabrication de chaux, contient plusieurs sites karstiques. Cette carrière a été creusée à moins d'un kilomètre au SSE de Floreffe et se positionne dans un contexte environnant relativement vert, à proximité de l'Abbaye de Floreffe. Ce site est en outre repris en SGIB et est propriété à 80% de la commune. Il est également considéré comme un site potentiellement dangereux aux vues des baignades « sauvage » qui s'y pratiquent.
- **La carrière « St-Pierre »** s'inscrit au cœur du noyau d'habitat de Franière sur le versant boisé Nord. Elle fait face au site de l'ancienne Glacière qu'elle a alimenté durant la période d'exploitation. Le site compte parmi les SGIB (Carrière Nicolas) recensés sur le territoire de Floreffe, et est totalement encerclé par une partie du site Natura 2000. Le site est une propriété privée (Glass Partners de Mornimont).



Carte 6: zones d'extraction au plan de secteur

3.2.3. Les zones karstiques

On trouve à proximité de Floreffe, dans les calcaires viséens, plusieurs grottes, parfois importantes, et des chantoirs.

La **Grotte de Floreffe** (47/6-8) est la plus longue cavité de la planche avec 300 mètres de développement. Elle présente plusieurs étages dont le niveau inférieur est noyé. Cette grotte présente un intérêt touristique pour la commune (cf. 0 L'Entre-Sambre-et-Orneau s'avère être une région chère aux amateurs de culture et d'histoire. Elle regorge de nombreux trésors dont un patrimoine architectural exceptionnel : abbayes, beffroi, grottes, musées... Châteaux et fermes-châteaux témoignent d'un riche passé.

Les férus de nature et de promenades trouvent aussi leur bonheur. RAVeLs et chemins balisés permettent d'admirer de jolis paysages champêtres.

Pour un séjour en famille ou entre amis, de multiples hébergements de qualité réservent un accueil chaleureux aux visiteurs. Les plaisirs de la table ne sont pas oubliés grâce aux divers restaurants et producteurs de terroir.

La Maison du tourisme Sambre-Orneau propose de découvrir différents hauts-lieux du patrimoine, les promenades et découvertes de la nature, mais aussi les producteurs locaux, la culture et le folklore local.

Lieux touristiques).

3.2.3.1. Zones à forte contrainte

Il existe une zone à forte contrainte sur la commune, qui concerne le chantoir du Moulin de la Vallée (47/7). Celui-ci est situé dans une zone rurale, avec très peu d'habitations à proximité.

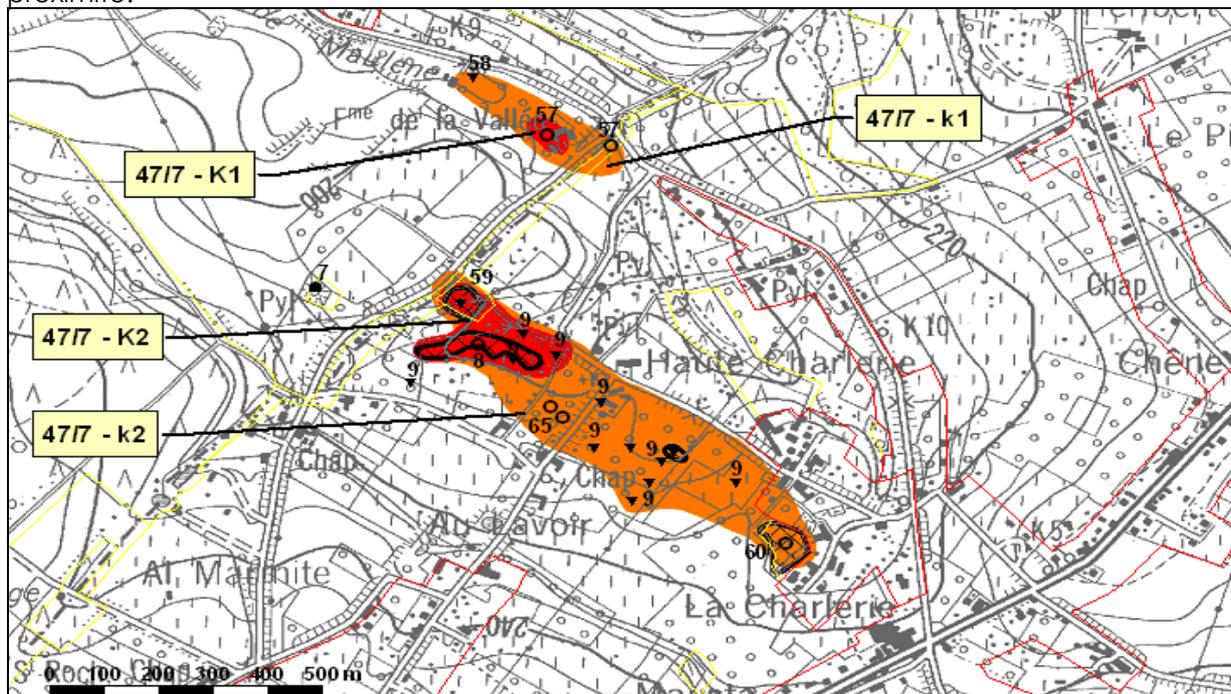


Figure 1: détail de la zone à forte contrainte

Source : DGATLP

a. Description

Le chantoir du Moulin de la Vallée (47/7-57) forme une dépression à l'arrière d'une habitation. Le second chantoir est quant à lui remblayé.

Les divers phénomènes karstiques (anciennement dénommés « aiguigeois ») sont relevés depuis longtemps dans la littérature (VMR, 1910, p680-683). Il est relaté, entre autre,

l'existence de deux moulins actionnés par les eaux d'un étang alimenté par deux cours d'eau. Après être passées dans les deux moulins, les eaux allaient directement se perdre dans le chantoir en aval du moulin inférieur. Suite au recul du chantoir, le moulin inférieur a été complètement englouti.

Une conduite de la CIBE passe à proximité de la zone définie et pourrait expliquer l'apparition de phénomènes karstiques.

b. État des lieux

Le chantoir du Moulin de la Vallée à l'arrière d'une habitation reçoit les eaux usées de la maison. Lors de fortes pluies, le chantoir peut se remplir et déborder.

De nouveaux effondrements (47/7-58) se sont produits entre 2000 et 2001 dans la dépression en contrebas du chantoir du Moulin de la Vallée.

c. Contraintes

La zone de contrainte modérée (47/7-k1) correspond à un périmètre de sécurité basé sur l'étude bibliographique et entoure la zone de contrainte forte.

La zone de contrainte forte correspond à un périmètre autour du chantoir du « Moulin de la Vallée ». La réactivation du chantoir pourrait conduire à une déstabilisation du substrat rocheux.

d. Aménagements et recommandations

Dans la zone de contrainte modérée, il est conseillé de réaliser une étude du sous-sol avant toute construction. Dans la partie Ouest de la zone définie, il serait préférable de réaliser les aménagements nécessaires afin de canaliser les eaux d'écoulements superficiels pouvant entraîner la réactivation des différents chantoirs.

3.2.3.2. Zones à contrainte modérée

Deux zones à contrainte modérée sont localisés à proximité du centre de Floreffe, au niveau de la zone des grottes de Floreffe.

Les zones de contrainte modérée correspondent aux zones où des risques inférieurs à ceux situés dans les zones de contrainte forte sont estimés. La dimension, la densité et l'activité des phénomènes karstiques y sont plus faibles. De telles zones ont également été définies autour de zones de contrainte forte afin de constituer un périmètre de sécurité (principe de précaution). Les demandes de permis ne doivent pas y être systématiquement refusées, mais faire l'objet d'investigations complémentaires (études géotechniques et géophysiques, ...) en vue de vérifier et de garantir la stabilité du sol et des fondations.

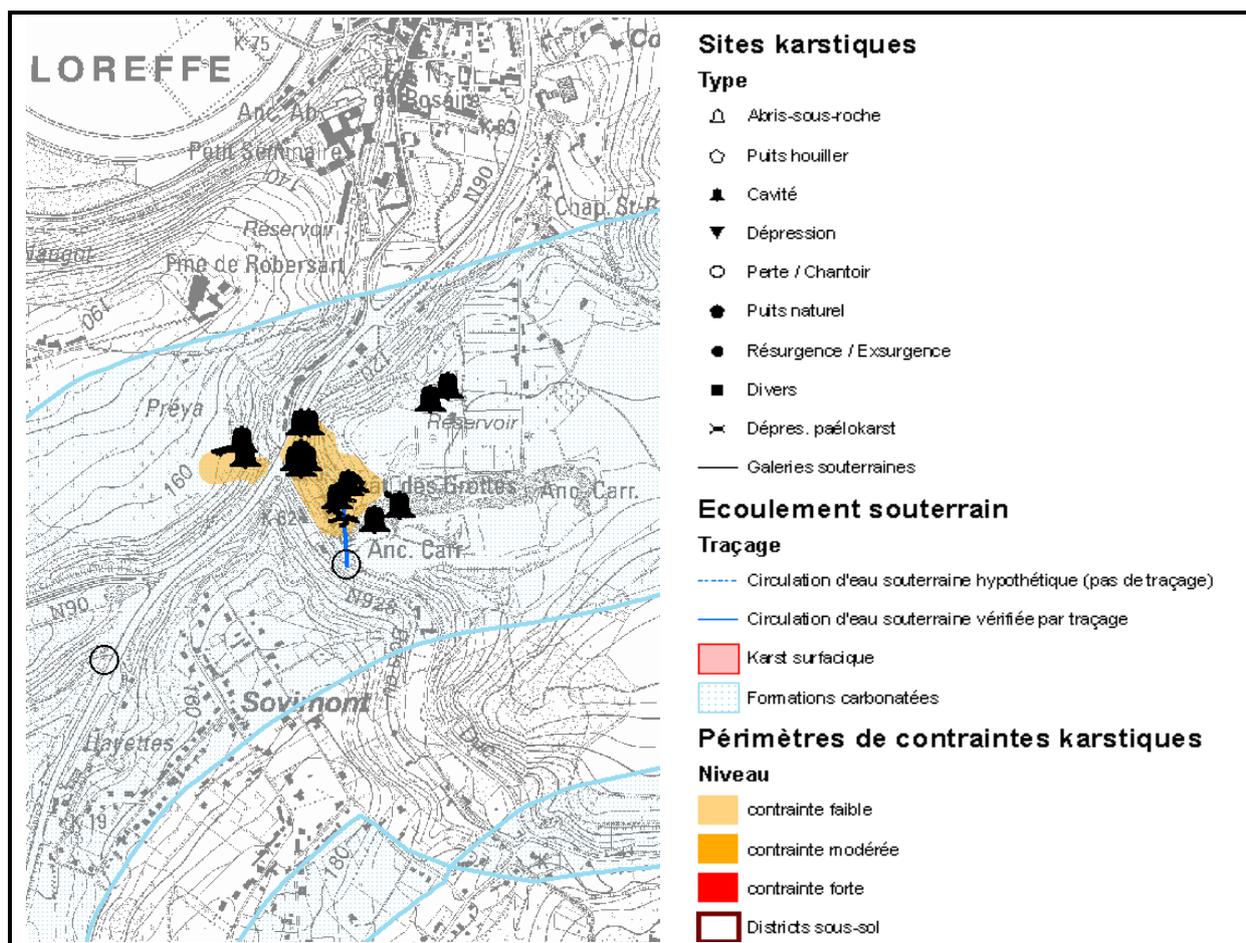


Figure 2 : zone à contrainte modérée (Source : CIGALE)

3.2.4. Exploitation minière

La région de la Basse Sambre est située entre les villes de Charleroi et de Namur. Ici les couches de charbon sont relativement faibles et ne dépassent que rarement les 100 mètres. Pourtant, l'exploitation de la houille a bien eu lieu sur la rive gauche de la Sambre, au charbonnage Sainte-Barbe à Floriffoux. La concession minière de houille portant sur la moitié Nord du territoire existe toujours car octroyée pour une durée perpétuelle (cf. annexe).

Il est vrai que les vestiges visibles du passé charbonnier ne sont pas légion dans le paysage floreffois. Au point qu'il semble assez difficile pour les jeunes générations d'imaginer que ce type d'industrie fut naguère assez florissant. En 1924, le charbonnage de Floriffoux occupait 122 personnes. On y descendait jusqu'à 125 mètres. D'autres puits étaient exploités à Floreffe, Soye, Franière, Flawinne, Deminche.

Il s'agissait d'une mine non grisouteuse, qui permettait donc l'emploi de lampes. Le charbon extrait était à trois quarts gras, soit de qualité assez médiocre. Le site était jadis directement relié à la gare de Floreffe par un pont pour wagonnets.

Le charbonnage Sainte-Barbe a fermé ses portes en 1924.

Le seul témoignage dans la région du passé houiller reste le chevalement en béton, structure en forme de tour qui servait à faire monter et descendre la cage emmenant les mineurs au fond. C'est un élément fondamental au bon fonctionnement d'une mine, il est la liaison entre le fond et le jour. Il s'élève au-dessus du puits, c'est la construction qui est "visible" à la différence du puits, et qui est la plus reconnaissable dans le paysage.

Actuellement, les bâtiments sont la propriété de la S.P.A. " la Croix Bleue " avec refuge et centre d'éducation canine (tél. : 081/44.06.60).

L'ASBL Florès a constitué un dossier pour introduire une demande de classement de ce site. Il n'y a plus que cinq ouvrages de ce type en Belgique, dont trois en Wallonie.

3.3. PEDOLOGIE

Ci-dessous sont exposées les associations de sols présentes à Floreffe (Carte en annexe 5)

Association 32 (sols limoneux à horizon B textural, association modérément sèche)

Affectation : cultures dominantes, pâtures plus fréquentes occupant la majeure partie des dépressions. Bois (e.a. plantations de peupliers) dans les dépressions les plus humides

Aptitude : sols généralement très aptes aux grandes cultures ; les sols modérément gleyifiés conviennent très bien à la pâture, tandis que les sols les plus humides sont très aptes à la plantation de peupliers ; zones dans leur ensemble d'une valeur agricole légèrement inférieure à celle des deux associations précédentes.

Association 33 (sols limoneux à horizon B textural, association modérément humide)

Affectation : cultures et pâtures. Bois dans les dépressions humides

Aptitude : après drainage sols, très aptes aux grandes cultures et à la pâture ; sols des dépressions plus humides convenant au peuplier ; zones en général encore de valeur agricole élevée, mais toutefois moins favorables que les trois associations précédentes.

Association 34 (sols limoneux à horizon B textural, association humide)

Affectation : surtout pâtures, quelque fois cultures. Bois étendus, surtout en Haute Belgique.

Aptitude : éventuellement après drainage sols aptes aux grandes cultures, très aptes à la pâture ; les bois sont souvent assez dégradés. Zones les moins favorables parmi les zones limoneuses.

Association 42 (sols limoneux-caillouteux à horizon B textural ou à horizon B structural, à charge de schiste et de grès)

Affectation : pâtures, bois, rarement cultures sur les plateaux. Bois sur les versants.

Aptitude : sols des versants inaptes à la culture et à la pâture, convenant au boisement. Sols des plateaux de valeur moyenne à médiocre pour la pâture ou la culture suivant l'état de drainage et l'épaisseur de la couverture meuble.

Association 44 (sols limoneux-caillouteux à horizon B textural ou à horizon B structural, à charge de calcaire)

Affectation : cultures, pâtures et bois suivant l'épaisseur de la couche limoneuse, la profondeur de l'altération et le degré de pente.

Aptitude : sols profonds très aptes à la culture et à la pâture. Sols peu profonds aptes à la culture, à la pâture ou au boisement suivant le degré de pente. Sols très superficiels seulement aptes au boisement, convenant comme réserves naturelles et comme zones de récréation et d'habitat.

Association 46 (sols limoneux-caillouteux à horizon B textural ou à horizon B structural, à charge de schiste)

Affectations : pâtures dominantes ; bois principalement sur les versants plus accidentés.

Aptitude : sols en général aptes à la pâture, peu aptes à la culture, de valeur variable mais souvent médiocre pour les bois.

Association 47 (sols limoneux-caillouteux à horizon B textural ou à horizon B structural, à charge de schiste et de calcaire)

Affectation : pâtures dominantes ; bois sur les sols superficiels (généralement crêtes étroites et versants).

Aptitude : sols en général de valeur moyenne à médiocre, suivant l'épaisseur de la couche meuble et le degré d'altération du substrat. Les sols superficiels conviennent au boisement (pin noir), à l'établissement de zones de récréation, de zones résidentielles et de réserves naturelles.

Association 60 (sols alluviaux sans développement de profil, humides)

Affectation : zone à dominance de pâtures dominantes ; bois dans les prairies les plus humides.

Aptitude : sols très aptes ou aptes à la pâture, éventuellement après drainage ; le boisement (peuplier) est la meilleure affectation des sols les plus humides à condition que ceux-ci soient convenablement aménagés et que le microclimat soit favorable.

3.4. EAUX

3.4.1. Eaux de surface

3.4.1.1. Réseau hydrographique

a. Les masses d'eau

La commune de Floreffe fait entièrement partie du bassin versant de la Sambre.



Carte 7 : les masses d'eau sur le territoire communal
Source : DGRNE

La **masse d'eau SA23R** est une masse d'eau naturelle de 7,07 km pour une superficie de 20,81 km². Elle comprend le Ruisseau de Floreffe depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec la Sambre. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux condrusiens à pente forte ».

La **masse d'eau SA24R** est une masse d'eau naturelle de 7,23 km pour une superficie de 17,98 km². Elle comprend les cours d'eau suivants :

- Le Landoir depuis la confluence du Ruisseau de Calanges jusqu'à la confluence avec la Sambre,
- Le Ruisseau de Calanges depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Landoir,
- Le Ruisseau de Maulenne depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec le Ruisseau de Calanges.

La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Ruisseaux condrusiens à pente forte ».

La **masse d'eau SA27R** est une masse d'eau fortement modifiée de 58,63 km pour une superficie de 206,35 km². Elle comprend la Sambre depuis confluence avec l'Eau d'Heure jusqu'à la confluence avec la Meuse. La typologie de cette masse d'eau correspond aux « Grandes rivières condrusiennes à pente faible ».

b. Les catégories de cours d'eau

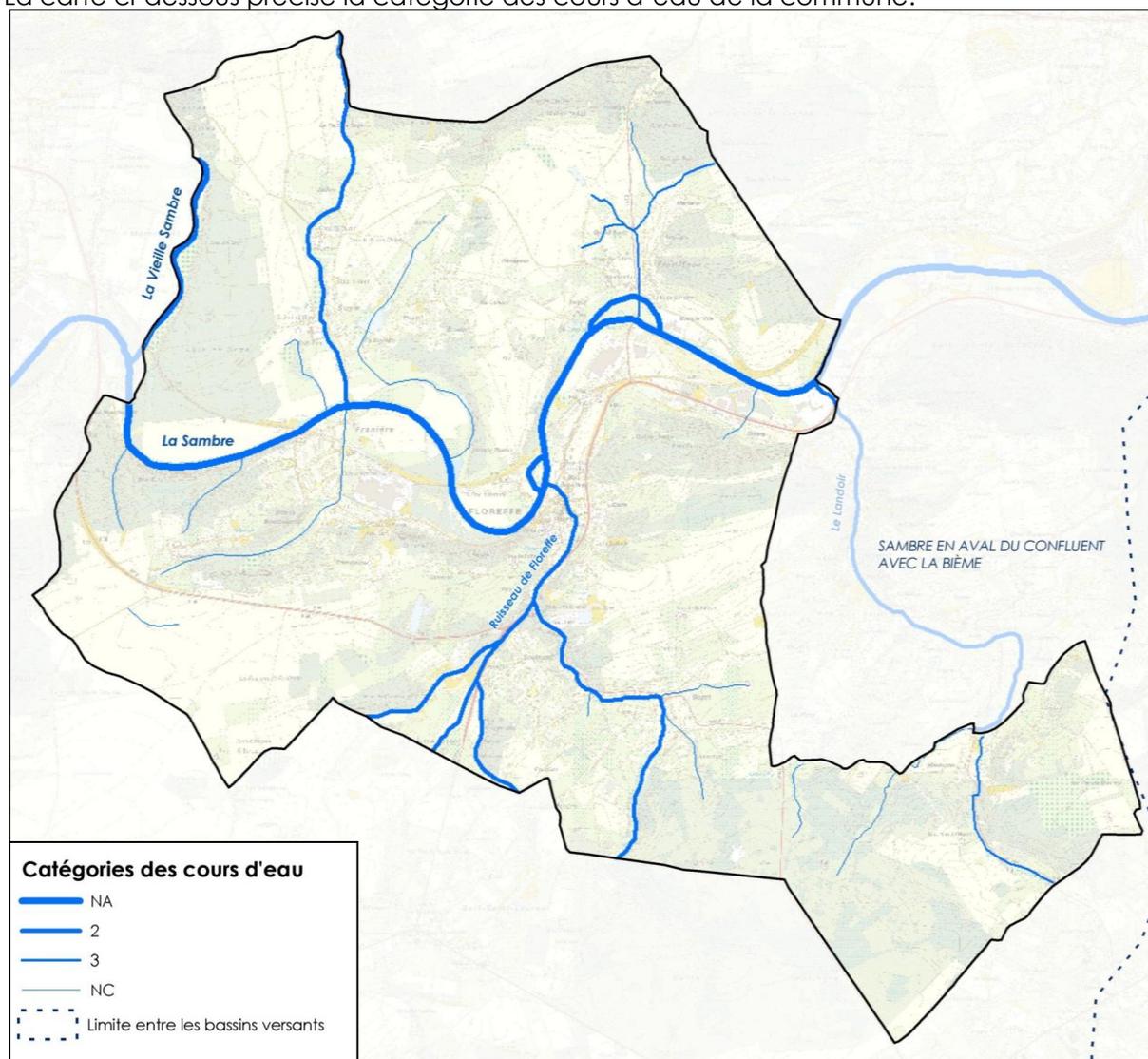
Les cours d'eau navigables (NA)

On distingue deux types de cours d'eau en Région wallonne. Les cours d'eau dits navigables et les cours d'eau non navigables. Sont classés en 1^{ère} catégorie les parties de cours d'eau en aval du point où leur bassin hydrographique atteint 5000ha. Ils sont gérés par la Région Wallonne.

Le réseau hydrographique de Floreffe est principalement marqué par la présence de la Sambre, cours d'eau navigable, qui est un affluent majeur de la Meuse, et qui sépare la commune en deux d'Ouest en Est. Le cours de la Sambre a été fortement modifié

La Vieille Sambre, qui rejoint le cours de la Sambre dans une direction Nord-Sud, à la limite Ouest de la commune, est également classée comme cours d'eau navigable.

La carte ci-dessous précise la catégorie des cours d'eau de la commune.



Carte 8 : les catégories de cours d'eau
Source : SPW-DGRNE

Cours d'eau « non navigables de 2^{ème} catégorie »

Sont classés en 2^{ème} catégorie les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.

Le Landoir, les ruisseaux de Floreffe, Miniats et n°9009-10-11 font partie de cette catégorie.

Cours d'eau « non navigables de 3ème catégorie »

Sont classés en 3^{ème} catégorie, les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100ha), tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la section où est située cette origine (limite anciennes communes). Ils sont gérés par les Communes sous tutelle provinciale (police, autorisations...).

Le ruisseau de Maulenne et n° 9007 (à Floriffoux) fait partie de cette catégorie.

Cours d'eau « non classé »

Entre leur source et le point où le bassin versant du cours d'eau atteint 100ha, les cours d'eau sont dits «non classés». Ils sont gérés par les propriétaires riverains en conformité avec le règlement provincial et le code civil. Ces cours d'eau ne portent généralement pas de nom.

De nombreux fossés et cours d'eau non classés sont identifiés à Floreffe.

3.4.1.2. Contrat de rivière

En application de l'Arrêté du Gouvernement wallon organisant le fonctionnement et les missions des Contrats de Rivière en Wallonie (13 novembre 2008), le **Contrat de Rivière Sambre & Affluents** a pris en 2010 un nouveau départ. Une nouvelle Cellule de Coordination a été mise sur pied, succédant ainsi au pilotage précédemment assuré par IGRETEC et par l'asbl IDEF. Conformément à la législation, le Contrat de Rivière est désormais constitué en asbl à objet unique (AG constituante du 21 juin 2010).

Le Contrat de Rivière s'adresse désormais à l'ensemble du sous-bassin hydrographique de la Sambre, d'Erquelinnes à Namur (610.000 habitants, 30 communes (14 sont communes associées) sur deux provinces et 3 arrondissements, 14 cours d'eau et 1.703 Km²). Le territoire d'action regroupe ainsi les dynamiques préexistantes du Contrat de Rivière Haute Sambre, du Contrat de Rivière Sambre centrale, du Contrat des Lacs de l'Eau d'Heure et du Contrat du Ry de Fosses.

Les objectifs principaux du Contrat de Rivière sont :

- Objectif 1: Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface
- Objectif 2: Favoriser l'aménagement concerté et intégré de la Sambre et ses affluents dans le respect des préoccupations de ses usagers
- Objectif 3: Accroître la connaissance, la mise en valeur et la protection du cadre naturel et du patrimoine.
- Objectif 4: Intensifier la protection et l'amélioration de la qualité des eaux souterraines.
- Objectif 5: Favoriser le développement du tourisme et des loisirs dans le respect du cadre naturel et humain.
- Objectif 6: Assurer l'éducation et la sensibilisation de la population et des gestionnaires à la sauvegarde du bassin hydrographique.
- Objectif 7: Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et des cours d'eau.
- Objectif 8: Améliorer l'aspect paysager des abords de la Sambre et des affluents.
- Objectif 9: Limiter les dépôts de déchets et prévenir les risques de pollution.
- Objectif 10: Assurer et accroître le potentiel de rétention des zones naturelles inondables par gestion appropriée de celle-ci.

La procédure de mise en place d'un Contrat de Rivière se fait en 6 étapes :

1. la phase d'initialisation du projet : constitution d'un dossier préparatoire et préparation d'une convention d'étude ayant pour objet la rédaction d'un Contrat de Rivière.

2. l'approbation de la convention d'étude par le Ministre qui a les Contrats de Rivière dans ses attributions ;
3. la mise en place d'un comité de rivière et l'exécution de la convention d'étude ;
4. la signature du Contrat de Rivière par tous les partenaires et par le Ministre pour la Région wallonne ;
5. l'exécution des engagements ;
6. l'évaluation et les mises à jour du Contrat de Rivière.

Etant donné la mise en place récente du contrat de rivière du sous bassin hydrographique de la Sambre, peu d'actions concrètes ont pu être menées. Signalons néanmoins :

- dans le cadre des Journées wallonnes de l'Eau en mars, la coordination d'une dizaine d'activités proposées gratuitement au grand public et rassemblant plus de 1600 personnes ;
- le lancement de deux groupes de travail thématiques en juin 2011 et le suivi d'actions ;
- l'appui technique et logistique ainsi que la formation à la gestion des plantes invasives ;
- la réalisation d'un inventaire de terrain des dégradations des cours d'eau ;
- la sensibilisation du tout public à la préservation de la ressource en eau par la tenue de stands tout au long de l'année et dans les écoles ;
- l'organisation d'opérations de nettoyage de cours d'eau fin de cette année ;
- la mise en place d'un projet de signalétique des cours d'eau.

Dans ce cadre, la commune souhaite travailler sur les anciennes noues de Sambre, mais celles-ci sont gérées par la DNF qui bénéficie de peu de moyens financiers pour réaliser les travaux nécessaires.

Par ailleurs, un intéressant inventaire des points noirs a été dressé par le Contrat de rivière Sambre & Affluents. Certaines priorités ont déjà été arrêtées par le Collège.

3.4.1.3. Qualité des eaux (masses d'eaux)

Un état des lieux par sous-bassin hydrographique a été dressé en avril 2005 par la MRW-DGRNE. Il est disponible à l'adresse suivante :

http://environnement.wallonie.be/directive_eau/masses/me.asp?Menu=2

a. Hiérarchisation des pressions

L'état des lieux par sous-bassin hydrographiques identifie les principales pressions exercées sur les masses d'eau et les hiérarchisent.

Le sous-bassin de la Sambre couvre 1.703,60 km² et totalise 607.515 habitants, avec une densité de population moyenne de 358 habitants/km². La répartition de la population au sein du sous-bassin de la Sambre est hétérogène. En effet 57,3 % de la population est concentrée sur 24,7 % du territoire du sous-bassin (bassins versants des masses d'eau SA16R, SA21R et SA27R, voir Carte 7, p20). La densité de population varie de moins de 10 habitants à 1.856 habitants au km² (SA16R).

Le Tableau 1 met en évidence les bassins versants de masse d'eau dans lesquelles nombre de pressions anthropiques s'exercent et les bassins versants de masse d'eau soumis à peu ou pas de pression. Il présente une synthèse des pressions par masse d'eau et une estimation de l'intensité de celles-ci. L'interprétation de ce tableau doit se faire en tenant compte du fait que toutes les pressions n'ont pas été examinées de manière exhaustive ou avec la même précision.

Tableau 1 : synthèse des pressions par masse d'eau, sous-bassin de la Sambre

Source : PASH

Sambre	Population non traitée	Rejets des steps	Industries	Tourisme	Agriculture	Prise d'eau	Altérations morphologiques
SA20R	+++	-	-	-	++	-	++
SA21R	+++	+++	+++	+	+++	-	-
SA22R	++	+	-	-	+++	-	++
SA23R	++	-	++	+	++	-	-
SA24R	++	-	-	+	++	-	-
SA25R	+++	++	+++	+	+++	++++	+++
SA26R	+	-	++	-	+++	-	++
SA27R	++++	++++	++++	+	++	++++	++++

Légende : pas de pression mise en évidence (-) pressions faibles (+), modérées (++), fortes (+++), très fortes (++++).

Ainsi, pour le sous-bassin de la Sambre(SA27R), les pressions liées à la population non traitées et à l'agriculture sont identifiées dans tous les bassins versants des masses d'eau avec une intensité variable pour la Sambre, dont la pression exercée par la population est très forte.

Population

Les pressions exercées par la population s'opèrent au travers :

1. des rejets directs ou indirects d'effluents non traités dans les eaux de surface ;
2. des rejets des stations d'épuration individuelle ;
3. des rejets des stations d'épuration collective, celles-ci recevant, par ailleurs, des effluents issus de l'industrie, des services et du tourisme.

Selon les 1^{ère} estimations, lors de la finalisation des investissements en matière d'épuration, l'assainissement collectif concernera 879.680 EH dont 1/3 seront issus de l'industrie, du tourisme et/ou du secteur tertiaire. Ainsi, 595.000 EH seront concernés par l'épuration collective tandis que 13.500 EH sont affectés à des zones d'épuration individuelle.

Industrie

Dans le sous-bassin de la Sambre, le secteur industriel est bien développé. Il est cependant concentré principalement dans le bassin versant de la masse d'eau SA27R (la Sambre entre Charleroi et Namur) où, selon le type de paramètres considérés, de 50 à 99 % des charges issues de l'industrie sont générées.

Dans le sous-bassin de la Sambre, les industries responsables des rejets en DCO, azote, phosphore et matières en suspension appartiennent essentiellement aux secteurs de la chimie et de la métallurgie, et dans une moindre mesure aux secteurs de l'agroalimentaire (pour le cas de Floreffe) et des matériaux minéraux non métalliques.

Agriculture

En terme d'occupation du sol, l'agriculture occupe en moyenne 52,1 % de la superficie du sous-bassin (min : 4,2 % pour la masse d'eau SA16R, Ruisseau de la Gomainroux et max : 85 % pour SA19R, Ruisseau de Fosses). La céréaliculture (34 % de la SAU), les prairies permanentes (33,7 % de la SAU) et les cultures fourragères (10,1 % de la SAU) sont les principales spéculations agricoles qui caractérisent le sous-bassin. L'élevage bovin, avec 82.126 UGB, représente 91,7 % des UGB du sous-bassin.

Tout autre paramètre restant constant, les pressions agricoles exercées sur le milieu sont proportionnelles à l'occupation du sol par l'agriculture et au type de spéculation agricole. Ainsi logiquement, à l'échelle du sous-bassin, l'importance de l'occupation du sol par l'agriculture est fonction des régions agricoles ; la SAU est ainsi de 44,5 % dans la région naturelle de la Famenne, de 46,5 % dans la région naturelle du Condroz, où Floreffe est principalement située, et de 66 % dans la région limoneuse.

Tourisme

Le secteur du tourisme dans le sous-bassin de la Sambre représente 6,6% de la pression potentielle totale exercée, à l'échelle de la Wallonie, par la force motrice "Tourisme".

Comparativement à la pression associée à la force motrice "Population et ménages" (± 14.561 EH), le secteur du tourisme, avec ses 11.499 EH2 potentiels, représente une pression peu importante. Cette pression peut être, néanmoins, très importante à l'échelle des masses d'eau.

Conclusion

Les pressions anthropiques et agricoles sont modérées sur l'ensemble des secteurs concernés. Le secteur de la rive gauche de la Sambre est par contre l'origine de fortes pressions dans la plupart des domaines, excepté le tourisme.

b. Etat qualitatif

Les données sur la qualité biologique par cours d'eau sont indisponibles. Seules les données sur la qualité physico-chimique sont disponibles sur Floreffe.

Tableau 2: Qualité physico-chimique des cours d'eau (2003-2006)

N° station	Cours d'eau	Altération	Qualité			
			2003	2004	2005	2006
40162	Landoir	Matières azotées hors nitrates	indispo.	indispo.	Très mauvaise	Mauvaise
40162	Landoir	Matières organiques et oxydables	indispo.	indispo.	Mauvaise	Mauvaise
40162	Landoir	Matières phosphorées	indispo.	indispo.	Très mauvaise	Très mauvaise
40162	Landoir	Nitrates	indispo.	indispo.	Moyenne	Moyenne
40163	Ruisseau de Floreffe	Matières azotées hors nitrates	indispo.	indispo.	Mauvaise	Moyenne
40163	Ruisseau de Floreffe	Matières organiques et oxydables	indispo.	indispo.	Moyenne	Moyenne
40163	Ruisseau de Floreffe	Matières phosphorées	indispo.	indispo.	Mauvaise	Moyenne
40163	Ruisseau de Floreffe	Nitrates	indispo.	indispo.	Moyenne	Moyenne

Par contre, l'état des lieux sur les masses d'eau qui a été réalisé au niveau du sous-bassin de la Sambre, permet d'avoir une idée sur la qualité globale des cours d'eau qui traversent Floreffe. Cette qualité est globalement mauvaise pour l'ensemble des cours d'eau.

Tableau 3 : Etat qualitatif des masses d'eau présente sur le territoire communal
Source : SPW-DGO3 : Fiches de caractérisation des masses d'eau

Identification des masses d'eau	Cours d'eau principal	Etat de la biologie	Etat de la physico-chimie	Etat de la chimie
SA23R	Ruisseau de Floreffe	Mauvais	Mauvais	Mauvais
SA24R	Landoir	Bon état possible	Mauvais	Mauvais
SA27R	Sambre II	Mauvais	Mauvais	Mauvais

3.4.1.4. Risques d'inondation

a. Au Plan PLUIES – inondations par débordement de cours d'eau

Vu la répétition des inondations ces dernières années et l'importance des dommages qu'elles produisent, le Gouvernement wallon a décidé le 09/01/2003 de mettre en œuvre un plan global de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés, intitulé « Plan PLUIES⁴ » (cf. méthodologie en annexe).

⁴ Plan PLUIES : plan de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés

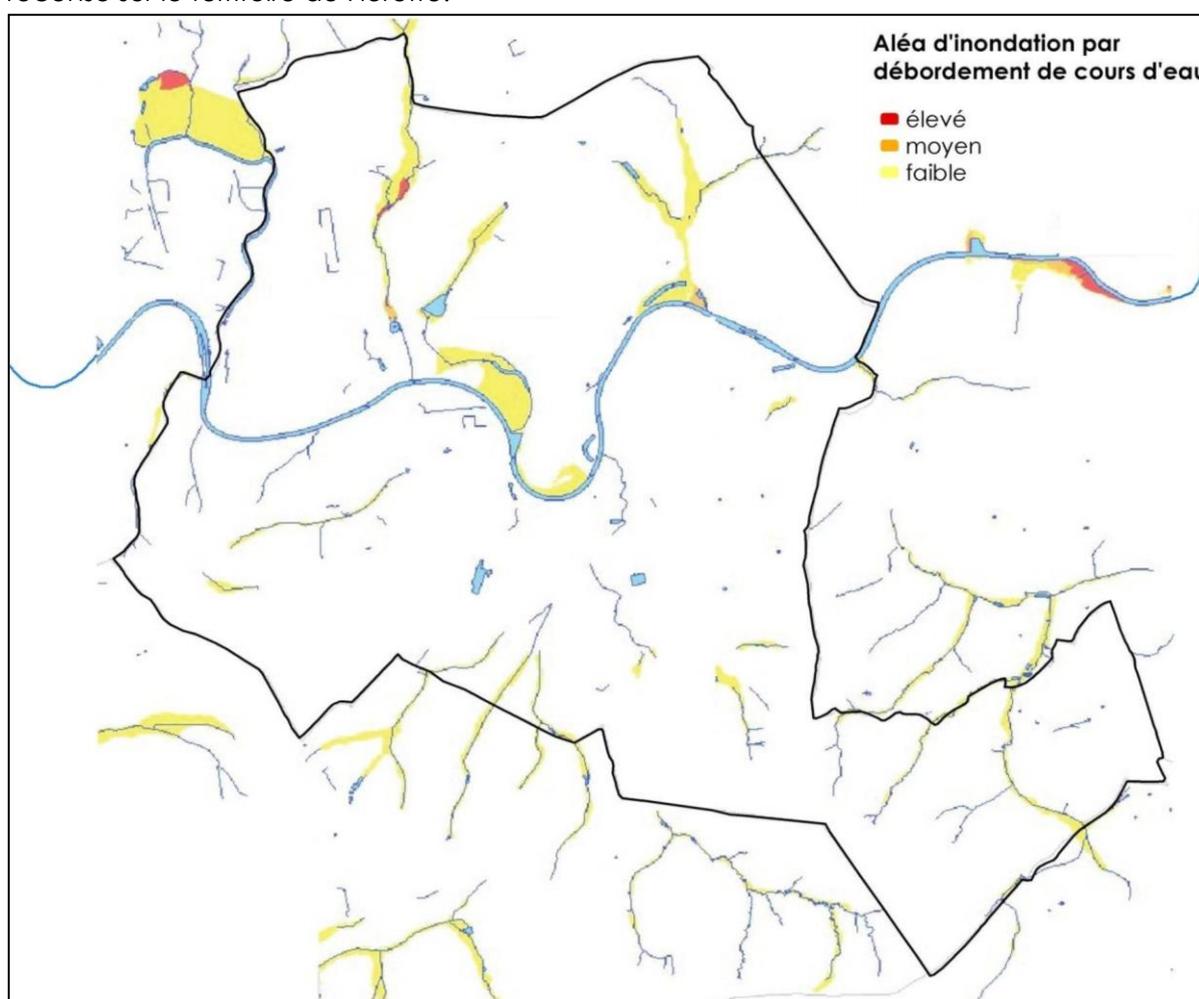
L'objectif est de déterminer les zones d'inondation de l'ensemble du territoire wallon tout en valorisant les travaux préparatoires déjà réalisés (levés topographiques des lits mineurs et majeurs de cours d'eau, inventaire des zones inondées lors de crues antérieures,...). Les cartes de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau reprennent les territoires susceptibles d'être soumis à des inondations par débordement de cours d'eau.

Un règlement régional d'urbanisme concernant ces zones est en cours de préparation.

Comme on peut le voir à la Carte 9, le territoire de la commune de Floreffe comporte des zones d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau. On note cependant que les zones d'aléa sont très majoritairement faibles, et que les secteurs les plus soumis (en orange et rouge sur la carte) sont circonscrits autour du cours d'eau, hors des zones d'habitat.

Des mesures adéquates devront ainsi être prises pour diminuer le risque d'inondations, notamment pour les nouvelles constructions, mesures qui pourront aller le cas échéant à une interdiction de construire.

Enfin, précisons qu'il n'y a pas de problème récurrent de coulées de boues ou d'inondations recensé sur le territoire de Floreffe.

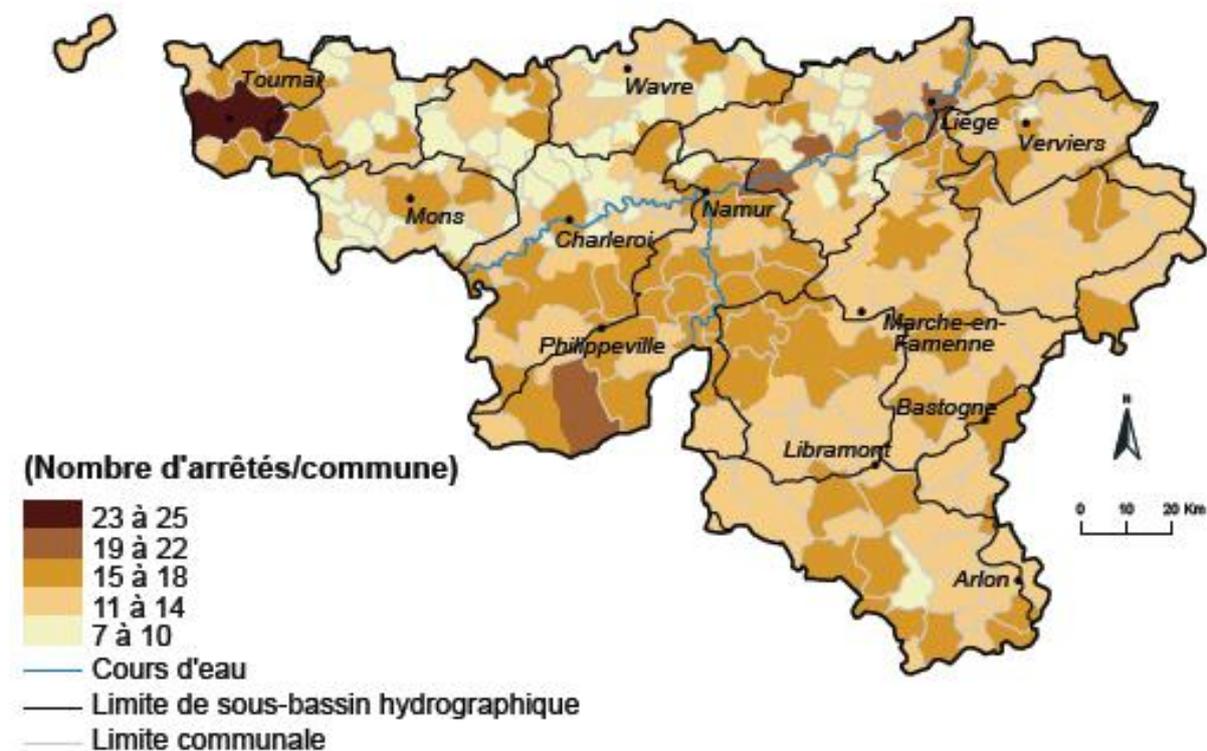


Carte 9: Aléa d'inondation par débordement de cours d'eau
Source : webgis, DGATLP

b. Intervention du fonds des calamités pour cause d'inondations

Entre 1969 et 2007, le débordement des cours d'eau et le ruissellement des eaux ont provoqué, en période de pluies intenses, des inondations causant des dégâts importants (reconnus comme calamité publique) dans chacune des communes wallonnes. Selon les données disponibles pour la période 1969-2007, les inondations sont causées dans un tiers des

cas par le débordement de cours d'eau et dans les autres cas par le ruissellement de l'eau sur des terres agricoles (coulées boueuses) ou encore le refoulement d'égouts.



TBE 2008 – Sources : Moniteur belge ; SPW - DGO₂-DEAG (SETHY)

Carte 10 : Communes wallonnes reprises dans un arrêté royal considérant comme une calamité publique les dégâts provoqués par les inondations (période 1969-2007, toutes causes confondues)
Source : Tableau de Bord de l'Environnement wallon 2008

3.4.2. Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique

L'assainissement (égouttage, collecte, épuration, ...) est régi par les Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), privilégiant une approche scientifique basée sur les caractéristiques hydrographiques plutôt que sur des limites communales (anciens PCGE). C'est ainsi que quinze sous-bassins hydrographiques ont été délimités en Région wallonne, appartenant aux quatre grands districts hydrographiques internationaux (Meuse, Escaut, Rhin et Seine).

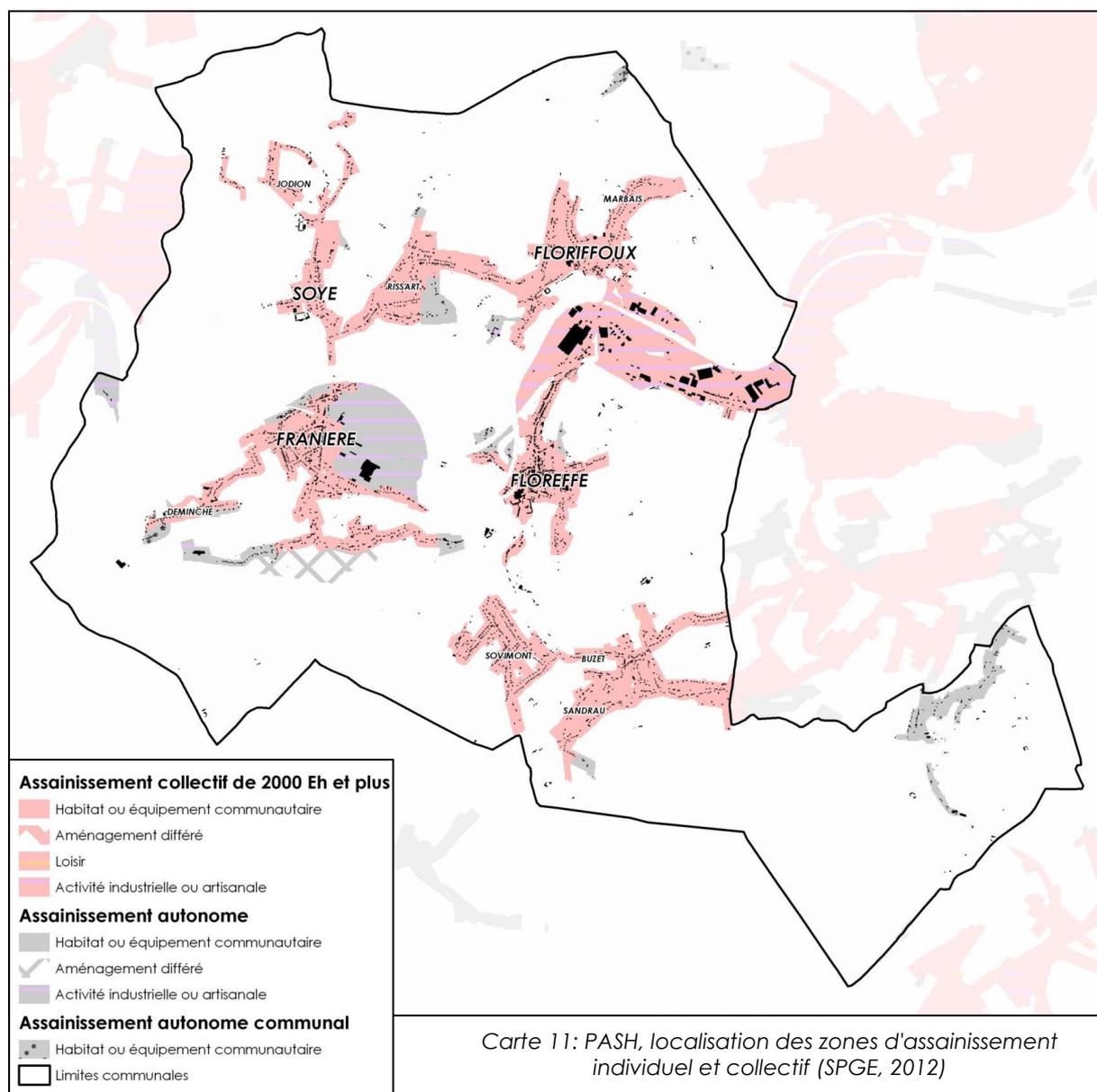
Pour chaque sous-bassin hydrographique, un plan d'assainissement fixe, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, la manière dont l'assainissement est organisé (carte et rapport). Le plan qui couvre Floreffe est le PASH du sous-bassin de la Sambre (approuvé par le Gouvernement wallon le 25 octobre 2004).

L'extrait du PASH présenté en Carte 12 montre que la totalité des noyaux d'habitations sont équipés en assainissement collectif. Grâce à la récente mise en service de la station d'épuration de Floriffoux (capacité de 23.000 EH), de la station de pompage implantée près du hall sportif, du collecteur principal de Buzet et d'une partie du collecteur sous pression de la Sambre, les eaux des sections de Floriffoux, Buzet, Sovimont, et Floreffe sont récoltées et épurées.

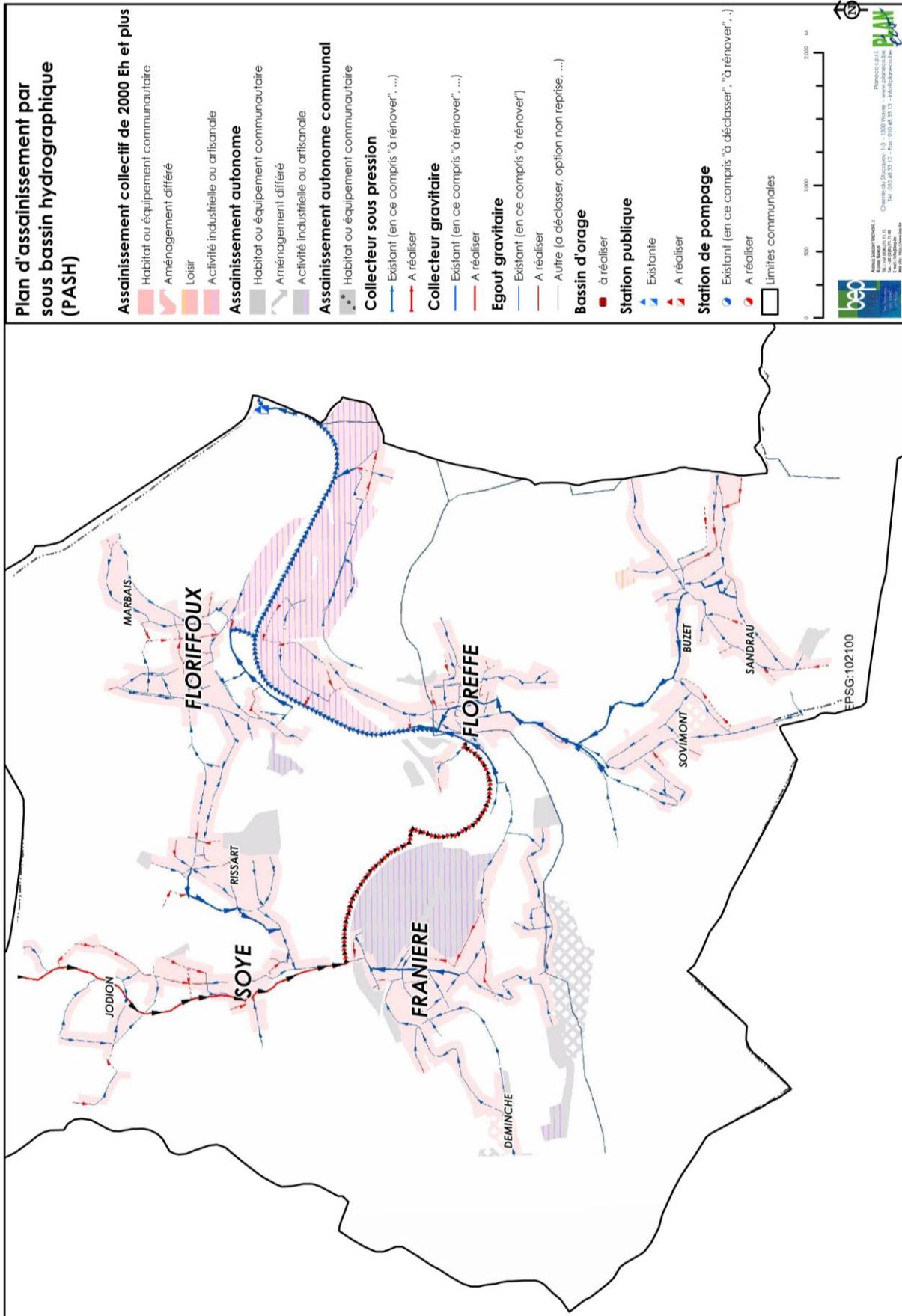
Les villages de Franière et Soye seront également prochainement raccordés (2014/2015) au collecteur sous pression de la Sambre, ce qui permettra in fine, après réalisation des dernières connexions de récolter la plus grande partie des zones en assainissement collectif, le prochain enjeu pour la commune étant de raccorder les égouts aux collecteurs gravitaires.

Au niveau de l'**assainissement autonome** (cf. Carte 11), on compte de nombreuses extensions résidentielles peu denses (Rissart, Sandrau, Maulenne, Tremouroux, Deminche) ainsi que certains quartiers au Nord de Franière et Floreffe, soumis à ce régime. L'ensemble de ces zones en individuel comprend une surface totale d'environ 84 ha. Ainsi, 13,5% des habitants de Floreffe sont en assainissement autonome, ce qui pose la question de la gestion de ces eaux. Ces zones sont aujourd'hui en partie urbanisées. Pour encadrer l'urbanisation de ces zones, il conviendra d'être conforme aux dispositions de l'article 279 du code de l'eau qui fixe les modalités d'épuration en zone d'assainissement autonome.

Au niveau de l'activité économique, la zone de Floreffe est en assainissement collectif, par contre celle de Franière est en individuel, mais il y a peu d'activité (l'ancienne glacerie est à l'arrêt et fait l'objet de projets immobiliers). L'évolution du site amènera probablement l'équipement de cette zone en assainissement collectif, même si ce n'est pas repris dans le PASH.



Carte 11: PASH, localisation des zones d'assainissement individuel et collectif (SPGE, 2012)



Carte 12 : PASH, état actualisé du réseau d'égouttage (SPGE, 2012)

3.4.3. Eaux souterraines, production et distribution d'eau

La production et la distribution d'eau souterraine potabilisable est assurée à Floreffe par la Société Wallonne des Eaux (SWDE).

3.4.3.1. Protection des captages

Pour protéger les eaux souterraines contre les risques de pollution, la Région wallonne a mis en place une législation instaurant un périmètre de protection autour de chaque captage d'eau potable ou potabilisable (codes usage 11, 12) et de chaque captage d'eau destiné à d'autres usages tels que, usage thermal, consommation humaine, fabrication des denrées alimentaires, installations publiques de piscines, bains, douches, ... (codes usage 13, 14 15 et 18 respectivement), zone dans laquelle certaines activités humaines sont réglementées et/ou interdites.

La base de données de la Région wallonne (« 10-sous ») renseigne de nombreux captages sur le territoire de la commune. Parmi ces captages, certains sont déclarés « inactifs ».

Les conditions à observer pour les différents captages sont reprises dans le permis d'environnement (art. R156 du code de l'eau).

En fonction de leur usage et des débits prélevés, ces prises d'eau souterraines sont classées en différentes catégories (art. R.155 du code de l'eau) auxquelles s'applique une réglementation spécifique de protection. Les prises d'eau destinées à la distribution publique appartiennent à la catégorie B.

La législation prévoit une zone de prise d'eau (ou zone I) autour de tous les captages. Cette zone est délimitée par la ligne située à une distance de dix mètres des limites extérieures des installations en surface strictement nécessaires à la prise d'eau (art. R. 157 du code de l'eau).

Une **zone de prévention** (ou zone II située au-delà de la zone de prise d'eau ou zone I) est appliquée autour des prises d'eau de catégorie B, sauf si la nappe est captive. La zone de prévention est scindée en deux sous-zones IIa et IIb définies sur le graphique suivant.

- La zone IIa : Zone de prévention rapprochée, 25 mètres pour les galeries et 35 mètres pour les prises d'eau de surface
- La zone IIb : Zone de prévention éloignée, 100 mètres dans les sables, 500 mètres en nappe graveleuse et 1000 mètres en nappe fissurée ou karstique.

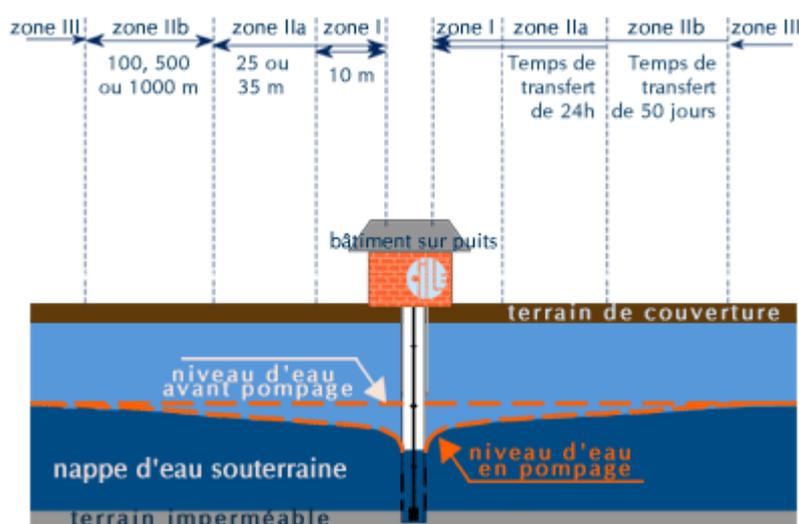


Figure 3 : Illustration de la délimitation des zones de prises d'eau et de protection des captages autour d'un puits

Source : www.cile.be

Les articles R. 163 à R.170 du code de l'eau réglementent les activités dans ces zones.

La plupart des captages ne sont pas soumis à des protections.

Il y a néanmoins 3 zones de prévention présentes sur le territoire de Floreffe, dont une qui se situe à Franière, en zone urbanisée. Les mesures adéquates sont particulièrement importantes dans les secteurs habités.

3.4.3.2. Les zones vulnérables

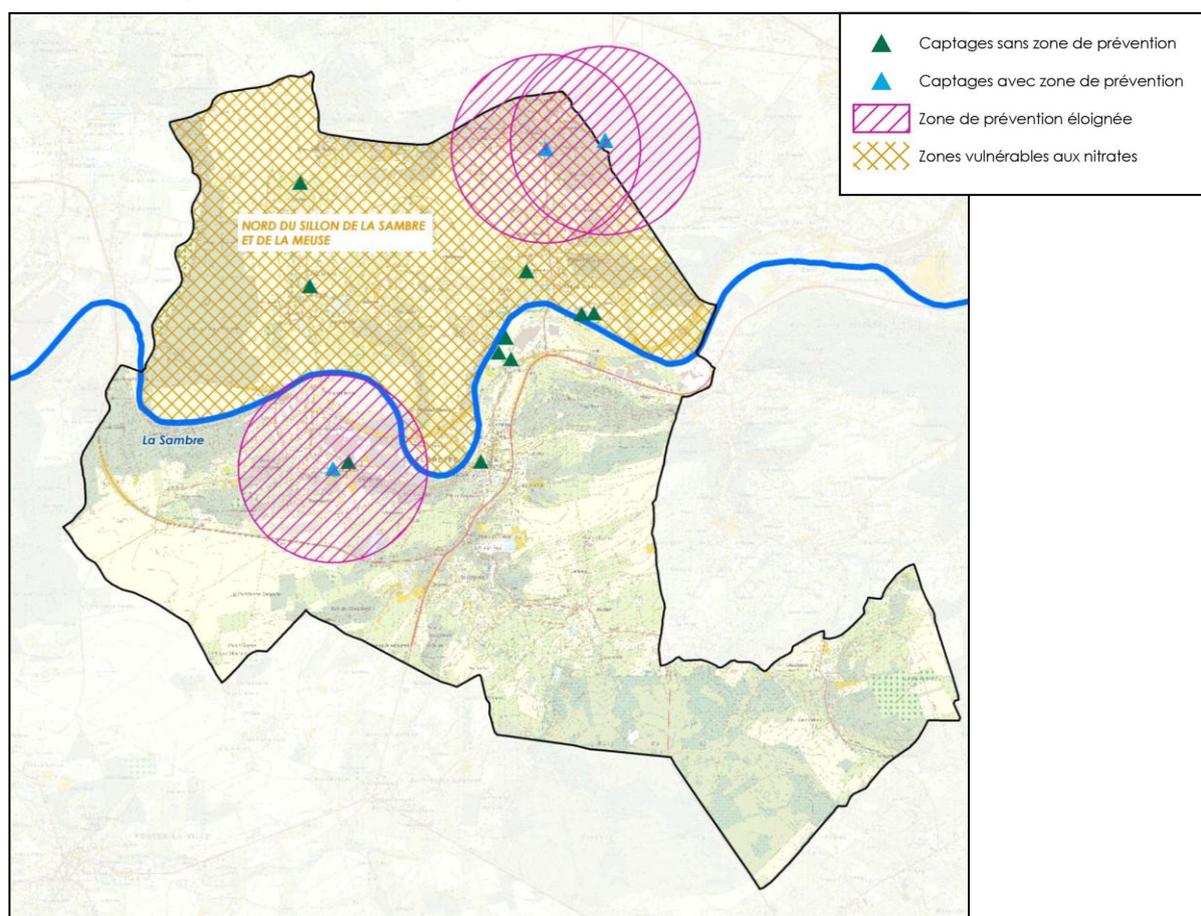
Les zones vulnérables sont des zones dans lesquelles les teneurs en nitrate dépassent les 50 mg/l ou risquent de les dépasser. Elles ont été délimitées et sont au nombre de 6, à savoir : les Sables Bruxelliens, le Crétacé de Hesbaye, le territoire de Comines, le Pays de Herve, le Sud Namurois et le Nord du sillon Sambre et Meuse.

Les zones vulnérables constituent des périmètres de protection des eaux souterraines contre le nitrate d'origine agricole. L'ensemble des zones vulnérables couvre 7073 km², soit 41,8% du territoire wallon ou 68,7% des volumes prélevés en eaux souterraines pour la distribution publique.

Ces zones vulnérables sont à mettre en relation avec la géologie des aquifères présents en sous-sol. En effet, on remarque que les zones vulnérables sont essentiellement présentes là où sont présents des craies, des sables et des calcaires.

Ces 6 zones vulnérables ont été délimitées et font chacune l'objet d'un arrêté ministériel quant à leur désignation (Arrêté ministériel du 22 décembre 2006 désignant le territoire situé au Nord du sillon Sambre et Meuse en zone vulnérable (MB du 06/03/2007).

A Floreffe, toute la partie Nord de la commune, au-delà de la Sambre est couverte par une de ces zones (voir carte ci-dessous)



Carte 13 : Prises d'eau souterraines et protection des captages (MRW-DGRNE-2012)

3.5. LA FLORE ET LA FAUNE

3.5.1. Introduction

L'occupation du sol de la commune indique déjà les potentialités du territoire en matière d'accueil de flore et de faune puisqu'environ 80% du territoire est occupé en zone naturelle et agricole. Pourtant la pression de l'urbanisation, avec une augmentation des surfaces artificialisées, même si elle n'est pas très forte comparée à d'autres territoires, peut constituer une menace pour les écosystèmes.

3.5.2. Les zones écologiquement sensibles

3.5.2.1. Introduction

Les descriptions des différents milieux écologiquement sensibles qui suivent s'accompagnent d'un relevé des éléments de faune et de flore soit majeures soit particulièrement représentatives des milieux visés. Un relevé plus systématique des habitats ainsi que les éléments de faunes et de flore est disponible sur le site internet : <http://biodiversite.wallonie.be>. Ce relevé reprend, en outre, les statuts de protection des habitats et des différentes espèces rencontrées pour chaque site identifié sur base de son code.

En termes d'inventaire, la Région wallonne s'est dotée, au travers de L'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH), d'une base de données centralisée de la biodiversité.

La consultation des bases de données de l'OFFH nous indique que l'on trouve, parfois confondus l'un dans l'autre, sur le territoire communal de Floreffe :

- 1 zone Natura 2000 ;
- 9 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB).
- 1 zone humide d'intérêt biologique

A contrario, sur le territoire de la commune de Floreffe, il apparaît que :

- Aucune réserve forestière⁵ et aucun site potentiel identifié dans l'État de l'Environnement Wallon de 1992⁶ ne sont identifiés.
- Aucune cavité souterraine d'intérêt scientifique n'est identifiée.

3.5.2.2. Zones Natura 2000

La Directive "Faune-Flore-Habitats" [92/43/CEE] complète la législation communautaire de conservation de la nature mise en place avec la Directive "Oiseaux" (79/409/CEE). Elle définit un cadre commun pour la conservation des plantes et des animaux autres que les oiseaux, et des habitats en tant que milieux naturels. Elle prévoit la mise sur pied d'un réseau de « zones spéciales de conservation » (ZSC) baptisé Réseau « Natura 2000 » destiné à assurer un « état de conservation favorable des espèces d'intérêt communautaire ».

Les zones spéciales de conservation sont désignées par les États Membres à partir de la liste des sites d'importance communautaire. De plus, les zones de protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive "Oiseaux" seront partie intégrante de ce réseau. Pour qu'un tel réseau joue pleinement son rôle, les zones doivent être reliées entre elles par des éléments tels que : des structures paysagères linéaires (haies, rivières avec leurs berges limites traditionnelles des champs...), mais aussi des mares, étangs bosquets et des zones en friches fonctionnant comme autant d'étapes migratoires ou de refuges pour les espèces.

⁵ La réserve forestière est une forêt ou partie de celle-ci protégée dans le but de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du milieu.

⁶ L'État de l'Environnement Wallon 1992 présente une liste de près de vingt sites potentiels pour la création de réserves forestières

Un site Natura 2000 a été inscrit pour partie sur le territoire communal.

Code du site	Nom prioritaire du site	Communes	Superficie au sein du territoire communal
BE35003	Vallée de la Sambre en aval de la confluence avec l'Orneau	Floreffe, Jemeppe-sur-Sambre, Namur	82,39 ha

Caractéristiques du site :

Site composé de plusieurs entités (essentiellement des forêts de versant) riveraines de la Sambre ou de ses affluents entre Floreffe et Malonne.

Qualité et importance :

- Présence de magnifiques forêts de ravin riches en fougères, de hêtraies à luzule, de chênaies acidophiles, d'affleurements rocheux mais aussi de divers milieux humides de grand intérêt (roselières, magnocariçaies, bois marécageux, mégaphorbiaies) ;
- Présence d'une grande superficie de hêtraie à luzule, souvent en très bon état, notamment sur des fortes pentes ;
- Faune et flore très diversifiées et présentant plusieurs espèces très rares ;
- Site accueillant diverses espèces de l'Annexe I, liées aux zones humides et aux forêts ;
- Présence du Hibou grand-duc

Vulnérabilité :

- Restauration nécessaire de la hêtraie là où elle est assez dégradée ;
- Enrésinement en lieu et place des forêts feuillues.

3.5.2.3. Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Le programme "Inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique" a été mis en place avec comme premier objectif de rassembler dans un seul système toutes les informations décrivant l'intérêt biologique des sites et les données utiles à leur gestion journalière.

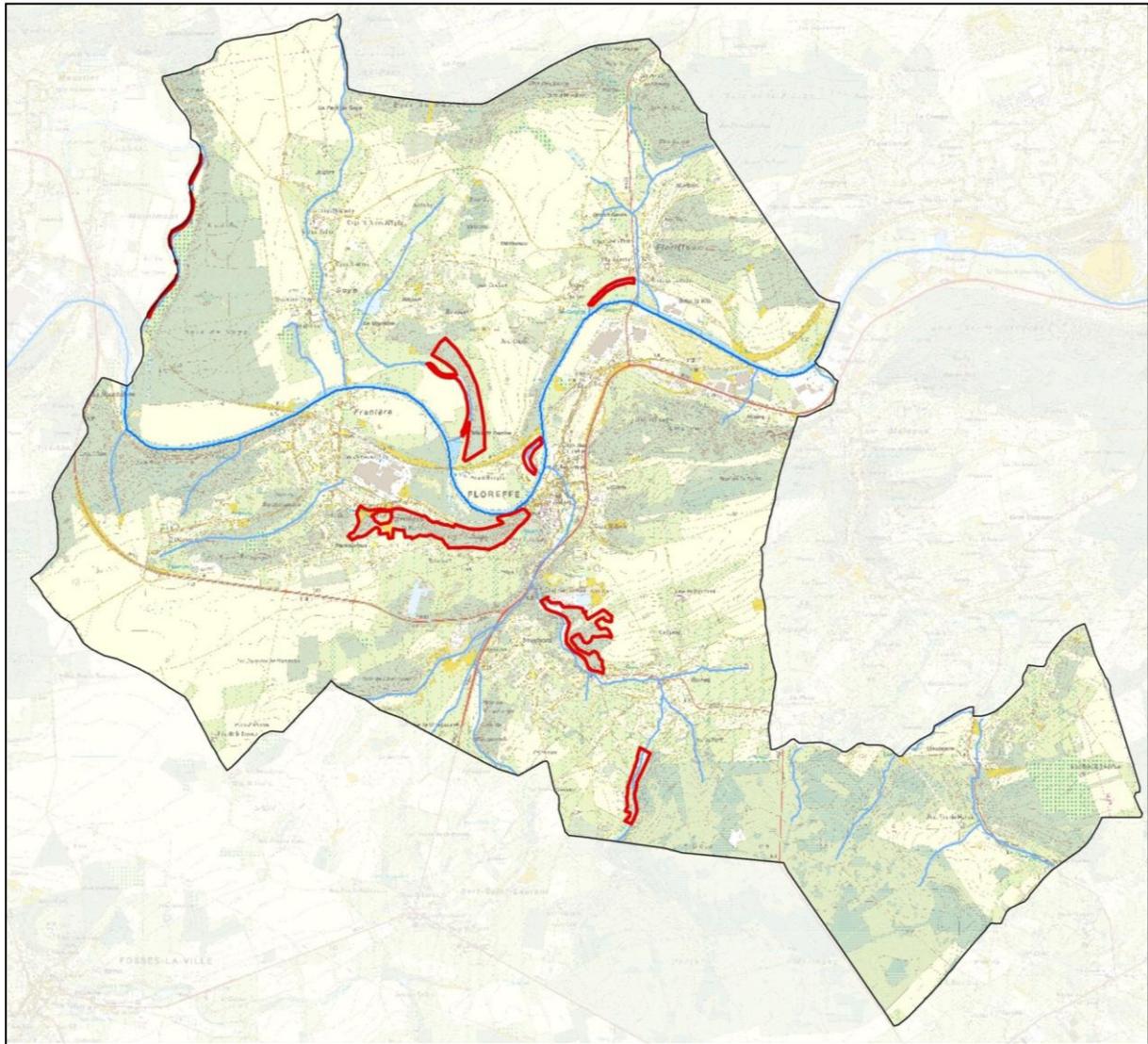
Actuellement, il intègre les données existantes pour :

- les sites ISIWAL (inventaire des sites d'intérêt scientifique réalisé à la fin des années 70);
- les sites CORINE (inventaire réalisé à la fin des années 80 dans le cadre de l'application de la Directive européenne 79/409);
- les réserves naturelles (RESNAT),
- les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB);
- les sites NATURA 2000;
- les sablières (inventaire en cours).

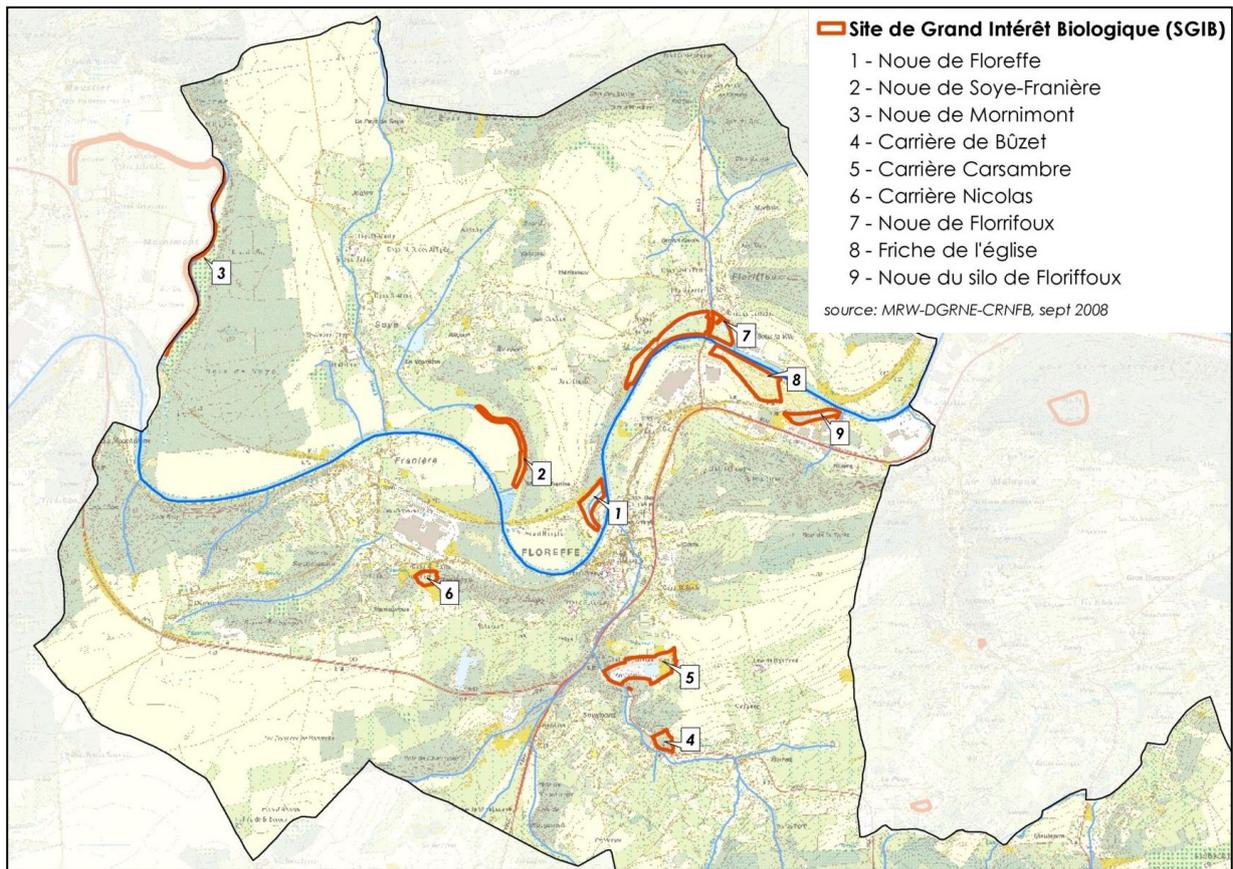
En tant que tel, les SGIB n'offrent pas de statut particulier de protection, il n'empêche que certains sites repris dans cet inventaire sont protégés par des législations spécifiques (Natura 2000, réserves naturelles domaniales ou agréés,...).

Pour la commune de Floreffe, il existe 9 sites qui sont reconnus comme SGIB (cf. Carte 15). Les SGIB centralisant les données de différents inventaires, on comprend qu'il existe une redondance dans l'identification de site d'intérêt biologique particulier.

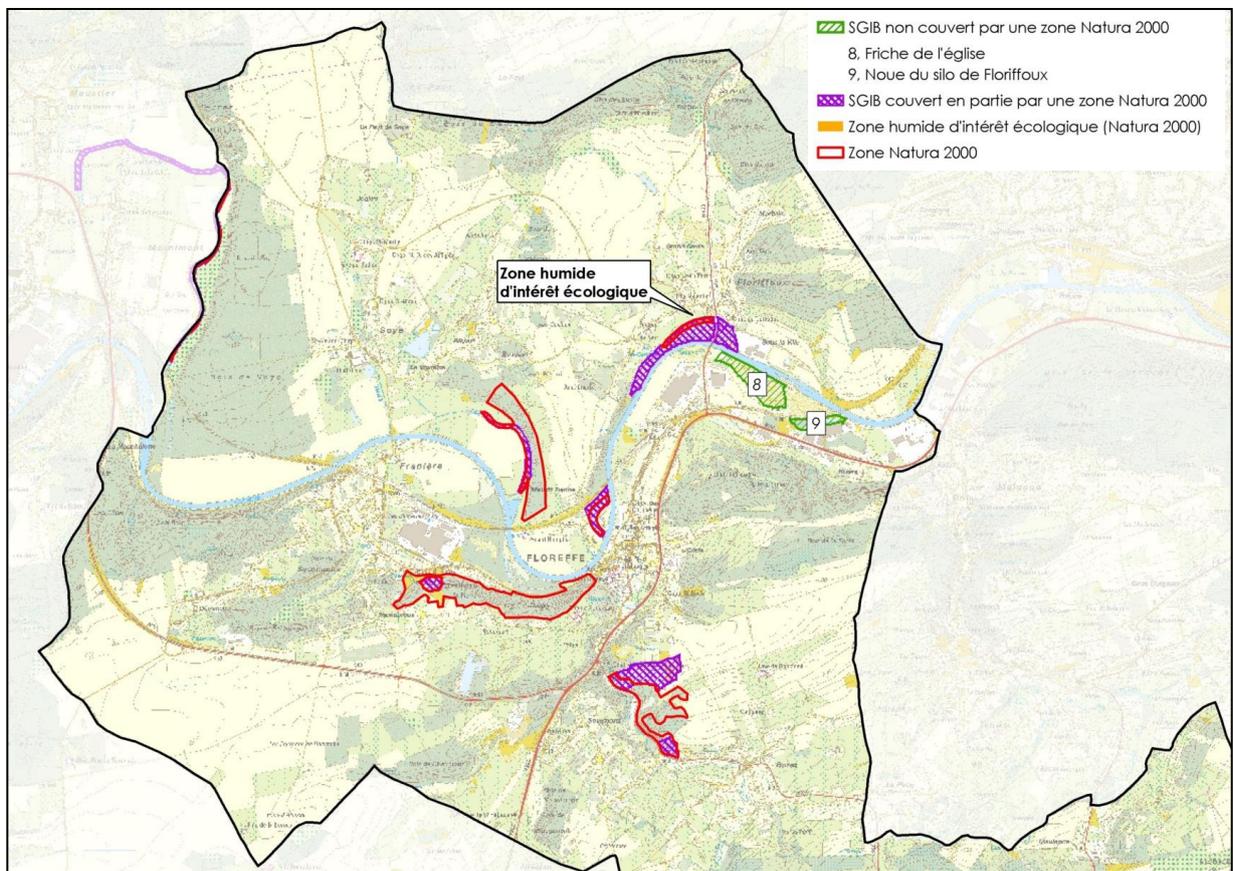
Parmi ces 9 SGIB, il apparaît que 2 sites ne sont pas confondus (intégralement ou partiellement) avec des zones bénéficiant d'un statut de protection (Natura 2000 ou zone humide d'intérêt écologique). Ces deux sites, « Friche de l'Eglise » et « Noue du silo de Floriffoux », n'ont donc pas de protection légale (cf. Carte 16).



Carte 14: Localisation du site Natura 2000
Source : DGRNE



Carte 15: Localisation des SGIB
Source : DGRNE

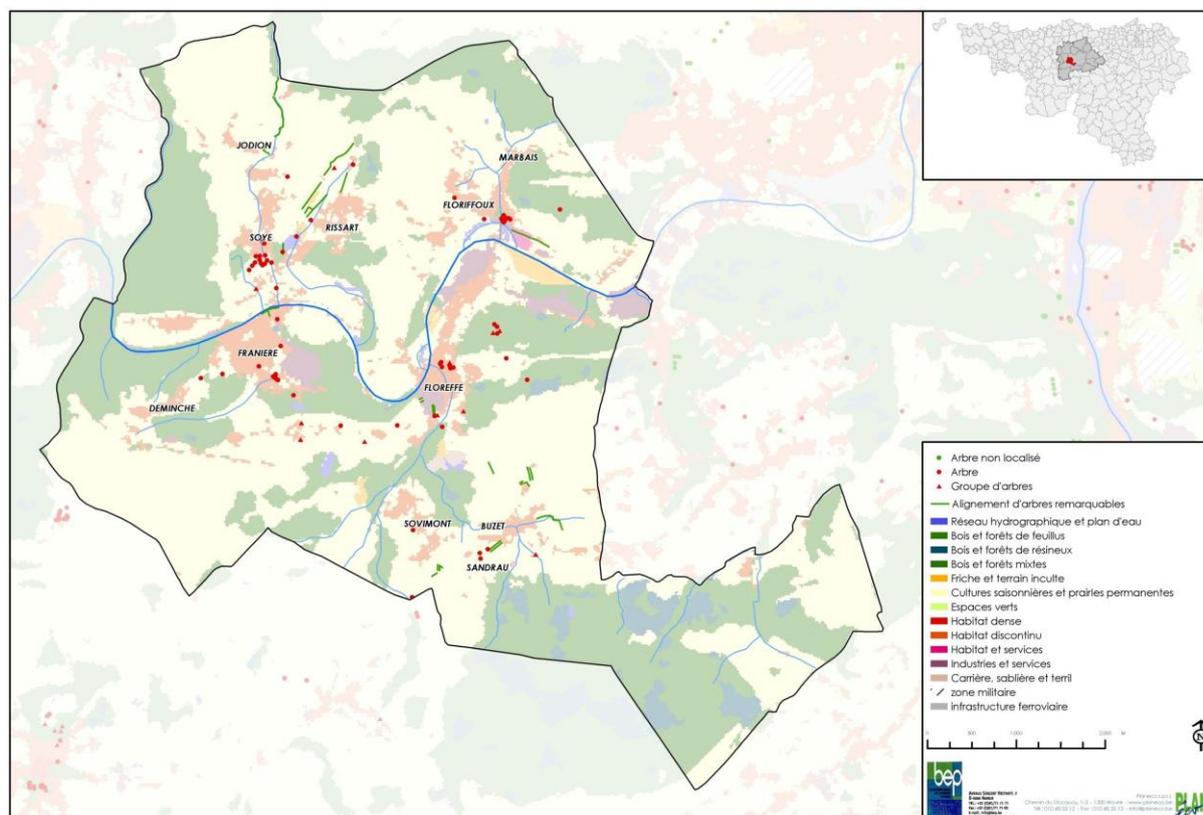


Carte 16 : Superposition des SGIB avec des zones bénéficiant d'un statut de protection
Source : DGRNE

3.5.3. Les arbres et alignements d'arbres remarquables

Les alignements d'arbres remarquables sont principalement situés le long des cours d'eau, en lisière des zones agricoles, ou en bordure des noyaux villageois

On retrouve par ailleurs de nombreux groupements d'arbres dans les anciennes propriétés et grandes fermes, comme à Soye ou Floriffoux.



Carte 17: les arbres et alignements d'arbres remarquables

Source : DGRNE

3.5.4. Les programmes de conservation de la nature

a. Convention combles et clochers approuvée (2006)

Nombre d'espèces animales se trouvent dans les combles, greniers et clochers de nos bâtiments, un milieu favorable leur permettant de se reproduire, grâce au microclimat qui y règne. Depuis 1995, la Région Wallonne et les communes participantes travaillent de front pour protéger certaines espèces. La Région Wallonne octroie des subsides aux communes participantes pour la réalisation des aménagements nécessaires. Ceux-ci visent à favoriser l'occupation des combles et des clochers de bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs et donc de maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction. La plupart de ces espèces sont très utiles, insectivores ou prédateurs de micro-mammifères nuisibles, et sont d'ailleurs protégées.

La commune de Floreffe a signé en 2006 la convention « Combles et clochers » de la Région wallonne. Depuis, des travaux d'aménagement de combles et clochers ont été réalisés dans 5 églises sur le territoire communal, à savoir :

- Notre-Dame du Rosaire à Floreffe (chauve-souris)
- Sainte-Agathe à Franière (chouette)
- Saint-Amand à Soye (choucas)
- Saint-Joseph à Sovimont (chauve-souris)
- Sainte-Gertude à Floriffoux (chauve-souris).

Par ailleurs, à l'initiative d'un privé et hors subside Combles et clochers, un nichoir pour chouette effraie a été placé dans le clocher de l'église Saint-Ghislain de Buzet.

Un an après l'installation des dispositifs, une visite de terrain a été faite. Les chauves-souris étaient présentes dans les clochers des églises de Floriffoux, Sovimont et Floreffe. Des chouettes avaient occupé le nichoir de l'église de Buzet. Par contre, pas de choucas dans les combles de l'église de Soye.

b. Convention bords de route – Fauchage tardif (2007)

La Wallonie présente un réseau routier très important qui indiquent combien les accotements, terre-pleins, talus et fossés, représentent d'importantes surfaces susceptibles d'accueillir une faune et une flore sauvages. Dans certaines régions, ils constituent même les derniers refuges pour bon nombre d'organismes. Aussi, depuis 1995, la Direction de la conservation de la Nature et des Espaces verts de la Région wallonne a lancé une action-pilote de gestion écologique des bords de routes communales. L'objectif : les rendre plus accueillants pour la vie sauvage.

En signant la convention « Bords de route » la commune s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive.

La commune de Floreffe a signé la convention de la Région wallonne en 2007.

La Région wallonne fournit à la commune les panneaux de signalisation " fauchage tardif - zone refuge ", les dépliants d'information et des cartes topographiques couvrant l'entièreté du territoire communal. Les plans de gestion définissent des zones où le fauchage sera intensif, et d'autres, où il sera extensif.

La cartographie a été établie par le gestionnaire du SPW après rencontre avec les services de la commune. Pour ce qui est du suivi et des résultats, il est difficile de mesurer l'effet de la mesure sur la biodiversité. Un site de Franière (terrain du MET) est suivi sur le long terme, par les services du SPW, pour mettre des chiffres et des noms d'espèces sur cette évolution. .

c. Participation à la certification forestière PEFC (2008)

En Wallonie, 96% de la surface forestière publique est certifiée PEFC à ce jour. En d'autres termes, ces forêts font l'objet d'une gestion forestière qui satisfait aux critères établis par PEFC.

Les avantages de la certification PEFC pour une administration publique :

- L'affiliation de la commune au système PEFC encourage une garantie de qualité et d'amélioration de la gestion forestière. A cet égard, la commune est soutenue par des instances compétentes en la matière, tel que le DNF.
- En tant que pouvoir public, la commune montre à ses administrations ainsi qu'au grand public son engagement pour la gestion forestière durable et encourage les propriétaires forestiers privés à obtenir le certificat PEFC et à optimiser la gestion forestière.
- La certification des forêts publiques est une des facettes de la politique durable pouvant être suivie par les administrations. En certifiant ses forêts, la commune soutient les administrations dans leur démarche écologique.
- Les revenus qui sont tirés des forêts publiques ne sont pas négligeables pour la commune. Grâce à la certification PEFC, le bois peut plus facilement être commercialisé.

La participation à la certification forestière PEFC a été adoptée par le Conseil communal de Floreffe en 2008. Par ce biais, ce sont les agents du DNF qui gèrent les peuplements et l'exploitation forestière.

Un contrôle a été réalisé par la société SGS Belgium en mai 2009 pour s'assurer du bon respect des principes PEFC dans la gestion des propriétés forestières communales.

d. Adhésion au plan Maya (2011)

En raison de la forte régression du nombre d'abeilles (diminution importante des milieux qui leur sont favorables, banalisation des milieux et paysages (suppression des haies,...), disparition des plantes mellifères, pollution, les abeilles et bourdons sont particulièrement sensibles aux pesticides agricoles ou domestiques.),

Ce plan consiste à :

- réaliser des aménagements en faveur des abeilles (plantation de haies d'essences mellifères, aménagements le long de voiries communales, ...)
- lutter de manière active contre leur diminution (suppression de l'utilisation de produits d'entretien nocifs à leur santé, de pesticides, ...).
- sensibiliser le grand public et le service communal des travaux.

Certaines actions ont déjà été menées par la commune telles que l'aménagement de 3 prairies fleuries, l'organisation d'une soirée sur la disparition de l'abeille, la distribution d'arbres mellifères en novembre, la distribution de sachets de semences de fleurs mellifères, ...

Outre les obligations liées à la charte, la commune a mené plusieurs actions en faveur des abeilles, notamment lors des journées de l'arbre :

- achat sur fonds propres des essences exclusivement mellifères à distribuer,
- ateliers de construction de nichoirs à insectes solitaires,
- observations d'insectes pollinisateurs pour les enfants, ou proposé la présence des apiculteurs lors des journées de l'arbre,
- gestion des terrains achetés récemment (environ 7 ha) comme prairies de fauche, avec un fauchage tardif, une seule coupe par an.

e. Sauvetage des batraciens

Opération de sauvetage des batraciens assurée par un groupe de bénévoles et appuyée par le placement de dispositifs de protection par le service communal des travaux et activité pour le grand public.

f. Alterias (2012)

Alterias (ALTERnatives to Invasive Alien Species) est un projet de communication qui vise à sensibiliser le secteur horticole (la filière ornementale) à la problématique des plantes invasives

Le projet a pour objectif final de réduire les introductions volontaires de ces plantes dans les jardins, les parcs, les étangs d'agrément, les espaces verts et les bords de routes, qui constituent les points de départ des invasions dans les milieux naturels. C'est un projet de conservation de la biodiversité qui vise à induire un changement d'attitude des professionnels de l'horticulture et des amateurs de jardins quant à l'utilisation des plantes invasives. Alterias est un projet national qui s'étend sur toute la Belgique.

La commune a adopté en novembre 2012 le code de bonne conduite « Alterias » reprenant les actions à mener contre les espèces invasives (ou plantes exotiques envahissantes).

3.5.5. Les zones particulières du Plan de secteur

Les plans de secteur ont été établis sur la base de la légende fixée par l'A.R. du 28/12/1972. Le 29 avril 1999 (MB du 28/05/1999), le Gouvernement wallon a arrêté une nouvelle légende relative à la présentation graphique des plans de secteur.

En termes de zones particulières du Plan de secteur offrant un statut de « protection » des **zones naturelles**, ces modifications se traduisent principalement par la fusion des zones

naturelles et zones naturelles d'intérêt scientifique ou réserve naturelle en l'unique « zone naturelle ». On notera aussi la fusion des **zones d'espaces verts**, de zone tampon et de zone d'extension de parcs résidentiels en une unique zone d'espaces verts.

a. La zone naturelle

Art. 38 du CWATUPE : « La zone naturelle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces. »

b. La zone d'espaces verts

Art. 37 du CWATUPE : « La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles. »

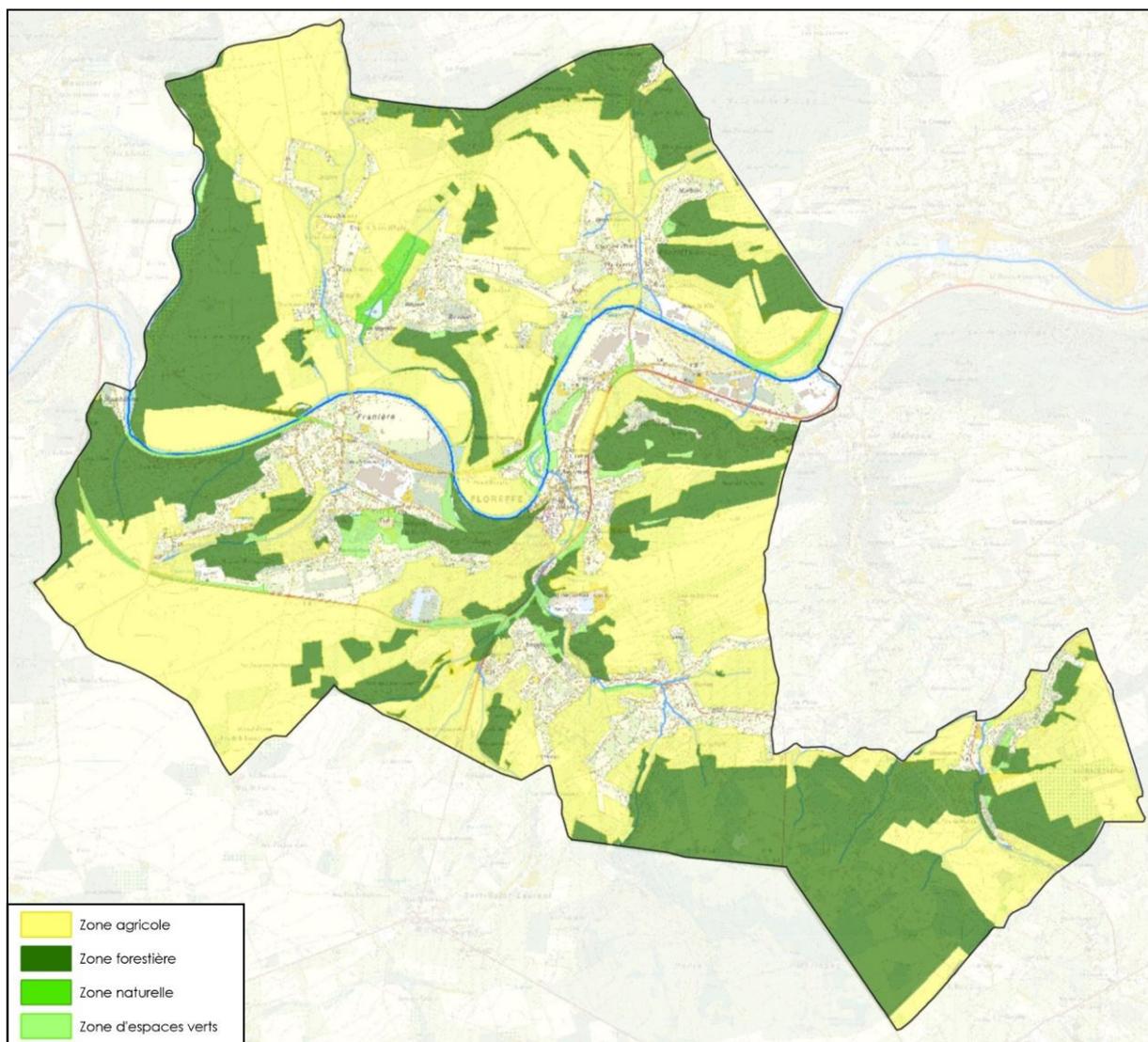
c. Les zones agricoles et forestières

A titre d'information et bien que ces zones ne contribuent pas spécifiquement au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels, les zones agricole et forestière contribuent au maintien ou à la formation du paysage.

Une très grande partie du territoire communal (environ 80%) est inscrite en zone agricole et en zone forestière.

Les zones vertes (naturelle, bois, forêt) sont nombreuses et localisées aussi bien à proximité de la Sambre et des zones urbanisées (bois de Roly, bois de Soye, bois de Forêt) que dans les espace ruraux (bois de Haute Marlagne), ce qui laisse de larges possibilités pour y développer des usages comme la marche et la découverte des milieux naturels.

Les espaces agricoles sont localisés aussi bien au Nord qu'au Sud du territoire, et forment la plupart du temps des entités paysagères ténues, même si un certain mitage des terres agricoles s'observe au niveau de Buzet.



Carte 18: Localisation des zones agricoles et des zones « vertes » au plan de secteur
 Source : Plan de secteur, IGN

3.5.6. Les bois

Les bois occupent soit des zones à forte déclivité, soit la rive concave de la Sambre comme le bois de Roly, soit des zones au sol peu apte, comme le bois de Soye ou le bois du Duc. Ils totalisent environ 29% du territoire communal.

Les Bois de Roly, Burtonspo, de Mouchaumont, de Chaumont, de la Ville et de Floriffoux sont, en tout ou en partie, propriété de la commune. La surface totale des bois communaux est de 147ha 72a 44ca de terrains cadastrés comme bois.

Les bois sont accessibles au public aux conditions prévues par le code forestier. La commune a également l'obligation de définir des aires où la circulation est autorisée en dehors de ces chemins (permettant aux mouvements de jeunesse,... de disposer de certains espaces pour leurs activités). En concertation, deux zones ont été ainsi arrêtées, l'une dans le bois de Gobiermont à Floreffe, et l'autre dans le bois de Roly à Franière.

La gestion forestière est totalement prise en charge par le DNF. En terme d'exploitation, la commune met en vente régulièrement des lots (éclaircies, mises à blanc,...) sur base des propositions des agents DNF.

Les massifs comprenant le bois de Chaumont et celui du bois de Floriffoux sont loués à un chasseur.

LES SITES NATURELS ET LES BOIS

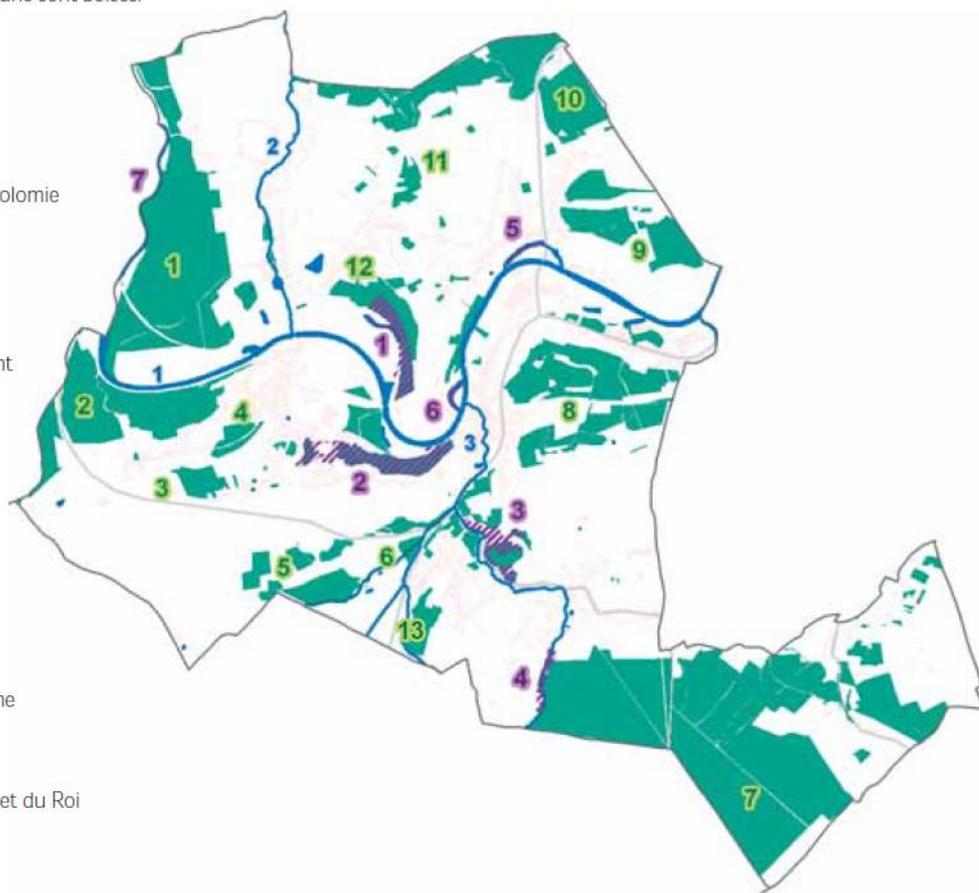
Les sites Natura 2000 couvrent environ 60ha.
29% du territoire de la commune sont boisés.

Sites Natura 2000

- 1 Noüe des 3 Bonniers
- 2 Bois de Nangot
- 3 Bois de Gobiermont et Dolomie
- 4 Ruisseau de Floreffé (au-dessus de Buzet)
- 5 Noues de Floriffoux
- 6 Noüe de Mauditienne
- 7 Noüe de Soye-Mornimont

Bois

- 1 Bois de Soye
- 2 Bois de Roly et Gilet
- 3 Bois Burtonspos
- 4 Bois de Mouchaumont
- 5 Bois de Chaumont
- 6 Bois de la Ville
- 7 Bois de la Haute Marlagne
- 8 Bois de Forêt
- 9 Bois de Floriffoux
- 10 Bois de Namur, Poux et du Roi
- 11 Bois du Skerpia
- 12 Bois du Bois Planté
- 13 Bois de Naugimont



Carte 19 : Sites naturels et bois (Source : Commune de Floreffé)

3.6. LE PAYSAGE

3.6.1. Introduction

Le paysage est l'ensemble des traits, des caractères, des formes d'un territoire, d'un « pays », perçu par un observateur : il est donc une image, une interprétation de l'espace.

Le paysage est un élément visuel, reflet de l'agencement complexe des multiples composantes d'un territoire et il existe en fonction de la manière dont il est perçu. Son évaluation esthétique est fortement dépendante du sujet qui le perçoit et elle est donc, par essence, subjective. L'évaluation de la qualité d'un paysage en est d'autant plus subjective.

L'analyse paysagère présentée dans ce chapitre repose principalement sur les inventaires existants réalisés à différentes échelles d'appréhension du territoire. L'étude de la CPDT, menée à l'échelle wallonne sur les ensembles et territoires paysagers, permet d'inscrire le paysage communal dans son contexte régional et de décrire les macro-paysages en présence.

L'analyse visuelle reprise ensuite repose sur des observations de terrain et s'attache à décrire, dans les grandes lignes d'abord et plus précisément ensuite, le paysage à l'échelle communale.

3.6.2. Ensemble, territoires et faciès paysagers

Ce chapitre est basé sur « *Les territoires paysagers de Wallonie* », étude de la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT), réalisée en 2004 par le Laboratoire d'Aménagement des Territoires des Facultés universitaires agronomiques de Gembloux (FUSAGx - Laboratoire d'aménagement des territoires).

Le travail de cartographie des paysages wallons a conduit à subdiviser la Wallonie en 76 territoires paysagers. Au-delà de ces 76 territoires, des sous-territoires ou faciès sont différenciés quand de légères variantes paysagères sont observées au sein d'un territoire. En outre, les territoires et faciès ont été regroupés en 13 ensembles régionaux selon une classification géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, formes principales du relief, niveaux d'altitude et types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

La commune de Floreffe s'inscrit dans le faciès de la vallée de la Basse Sambre namuroise (06020), situé en amont à proximité immédiate de Namur ; la vallée est ici composée de larges méandres et présente des paysages alternant prairies et cultures sur les pentes douces et boisements sur les pentes plus fortes. L'habitat s'y est fortement développé le long des axes routiers rayonnant depuis Namur. Le fond de vallée est marqué par une urbanisation quasi continue comprenant quelques industries. (Cf. carte en annexe.)

3.6.3. Le paysage sur le territoire communal

Le paysage de Floreffe est tout à fait typique et est subdivisé en deux parties par la plaine alluviale de la Sambre. Celle-ci voit s'étoffer l'habitat dans toutes les sections et principalement le long des voiries, avec des noyaux plus urbanisés (Franière et Floreffe) alors que les villages situés au-delà restent fortement ruraux (Soye, Floriffoux, Sovimont, Buzet, Maulenne).

La totalité du territoire appartient directement au bassin hydrographique de la Sambre dont le cours coupe l'entité d'Ouest en Est. La partie Nord est caractérisée par un réseau peu développé bien que la structure géologique de cette région soit représentée par des grès

schisteux, des psammites et houilles maigres. Trois ruisseaux peu ramifiés s'écoulent du Nord au Sud dans cette zone. En revanche, la partie Sud appartient principalement au massif schisto-gréseux du Silurien dans lequel se trouvent des nappes captives dont les émergences sont à l'origine d'une multitude de ruisselets qui alimentent le ruisseau de Floreffe, le Wéry, principal cours d'eau de l'entité.

Le paysage de la plaine alluviale est ponctué d'un certain nombre d'anciens bras de la Sambre témoins de rectifications successives du cours de la rivière. Les plus connus sont ceux de Mauditienne, d'Hamptia et de la ferme de la Tour à Floriffoux. Le paysage est agrémenté par un certain nombre d'étangs comme celui de la Vignette ou celui du château de Soye.

La plaine alluviale de la Sambre est émaillée de plusieurs zones industrielles localisées soit à proximité immédiate du chemin de fer comme les anciennes glacières de Franière, soit à proximité immédiate de la voie d'eau comme les silos ou l'entreprise B.P.M.N. ou à proximité immédiate de routes importantes comme l'entreprise Materne et les établissements Remacle situés à la rue Sous-la-Ville.

Les bois occupent soit des zones à forte déclivité, soit la rive concave de la Sambre comme le bois de Roly ou le bois du Nangot, soit des zones au sol peu apte, comme le bois de Soye. Ailleurs sur le territoire, ce sont des bois isolés faisant partie d'un parc comme à Soye ou au sein des terres cultivées comme aux Fourches de Deminche.

Les zones boisées ponctuent le paysage, cloisonnent certaines perspectives et séparent certaines sections. Tel est le cas entre des villages de Franière et Floreffe séparés par le bois du Nangot localisé sur le relief escarpé en rive concave de la Sambre. Au-delà de Floreffe et en direction de Namur, le bois de Forêt sépare l'entité de la section namuroise de Malonne.

Aux abords immédiats des villages, des hameaux ou des écarts comme à Soye, Jodion, Sovimont ou à Buzet, les prairies prédominent et permettent un élevage bovin.

Jadis, comme en témoignent certaines cartes anciennes, ces prairies étaient ceinturées de haies hautes ou taillées. Il subsiste encore à l'heure actuelle un certain nombre de vergers à hautes tiges. Malheureusement les tempêtes de janvier et février 1990 ont endommagé les lambeaux de vergers qui se maintenaient au sein de la commune. On peut aisément constater que la densité actuelle des vergers est nettement plus importante au Rissart, à Buzet, à Sovimont qu'à Floreffe. Un verger est particulièrement remarquable dans le paysage sur le versant dit "La Vigne" entre la ferme de Robersart et les nouveaux bâtiments du Séminaire de Floreffe, ancienne abbaye norbertine. Il convient de les maintenir compte tenu de leur impact paysager.

De vastes étendues de terres agricoles composées de terres cultivées et de prés de fauche s'étendent sur des sols à faible déclivité et sont le support de cultures à haut rendement, c'est-à-dire les betteraves sucrières, les céréales, le maïs et des cultures maraîchères. Ces étendues contrastent avec les lisières des bois, de même que les fronts de certaines sections. Dans ces zones, le paysage est ouvert. C'est le cas notamment au Rissart, à Jodion, aux Fourches de Deminche, sur les plateaux de Mauditienne et de Robiônoit.

L'habitat comprend les différents noyaux de l'entité de Floreffe. Ils forment des ensembles spécifiques tels que Franière, Floreffe, Sovimont, Buzet, Maulenne, Soye, Rissart, Floriffoux. De plus en plus, on constate que suite aux nouveaux lotissements des liaisons se font entre les sections ; c'est le cas entre le Rissart et Floriffoux ; il en est de même entre Sovimont et Buzet via le Tienne-Jean-Pierre et la rue de la Damejelle. Le hameau du Piroy, qui ne fait pas partie de l'entité de Floreffe, et celui de Buzet sont en quasi continuité par la construction de nombreuses habitations récentes. Tant au niveau de Floriffoux que de Trémonroux, de Sovimont et de Buzet, l'habitat devenu tentaculaire a perdu son caractère de village aggloméré.

3.6.4. Les zones d'intérêt paysager

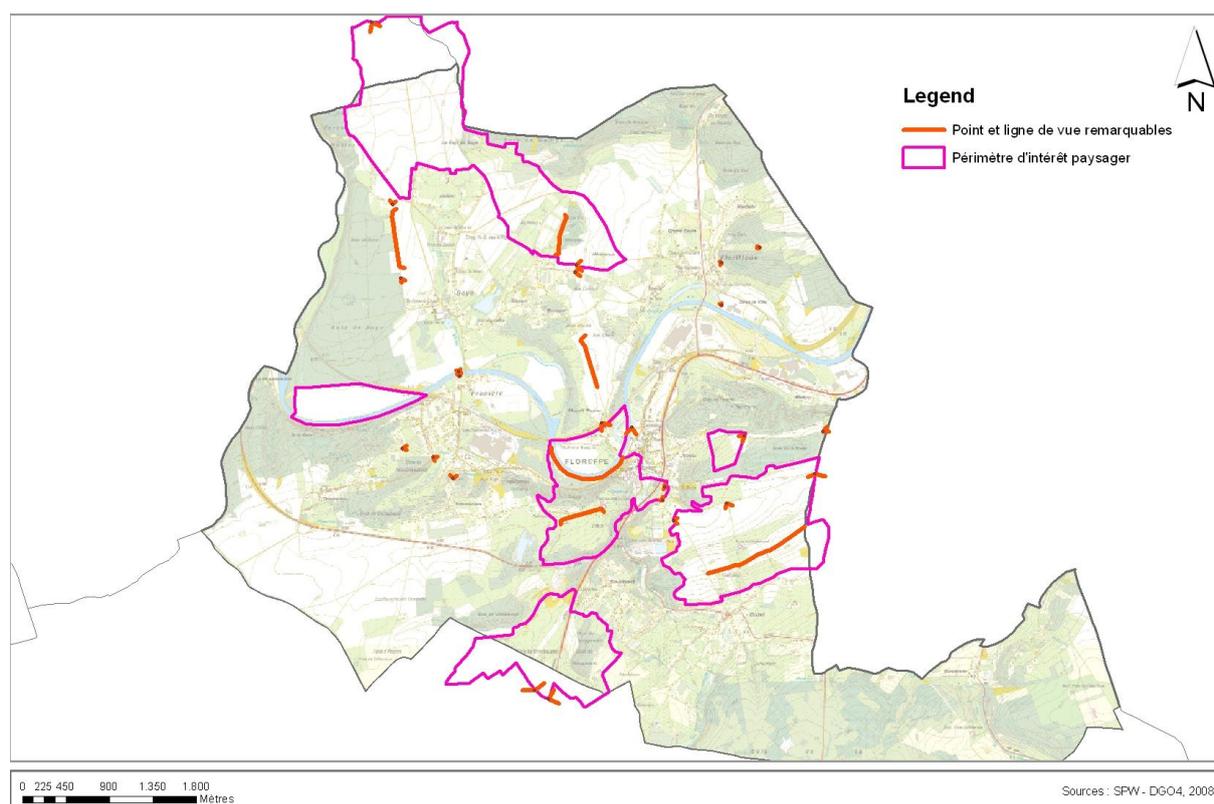
3.6.4.1. Zones d'intérêt paysager au plan de secteur

A titre d'information, différents périmètres sont repris en zone d'intérêt paysager au plan de secteur. Selon l'art. 452/22 : « Le périmètre d'intérêt paysager vise au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils s'intègrent au paysage. »

- Bois de Soye, bois de Roly, bois de Poujoux, de la Haute Marlagne et bois du Roi
- Les roches Saint-Pierre
- Tour Pirmez – Château de Floreffe

3.6.4.2. Zones d'intérêt paysager selon l'ADESA

La zone de Namur est actuellement en cours de réalisation par l'ADESA⁷. Les premiers résultats (avant-projet) confirment la qualité paysagère du territoire, avec de vastes périmètres d'intérêt paysager et de nombreux points et lignes de vue. Cette richesse est principalement liée à la présence combinée d'un réseau hydrographique dynamique et d'une topographie locale vallonnée, qui permettent des points de vue dégagés sur des vastes espaces naturels. Pour autant, les vues vers des espaces bâtis ne sont pas absents, telles les vues vers Floreffe, Franière ou Floriffoux.



Carte 20: points, lignes de vue et périmètre d'intérêt paysager en cours d'identification
Source : ADESA

⁷ L'étude est actuellement terminée

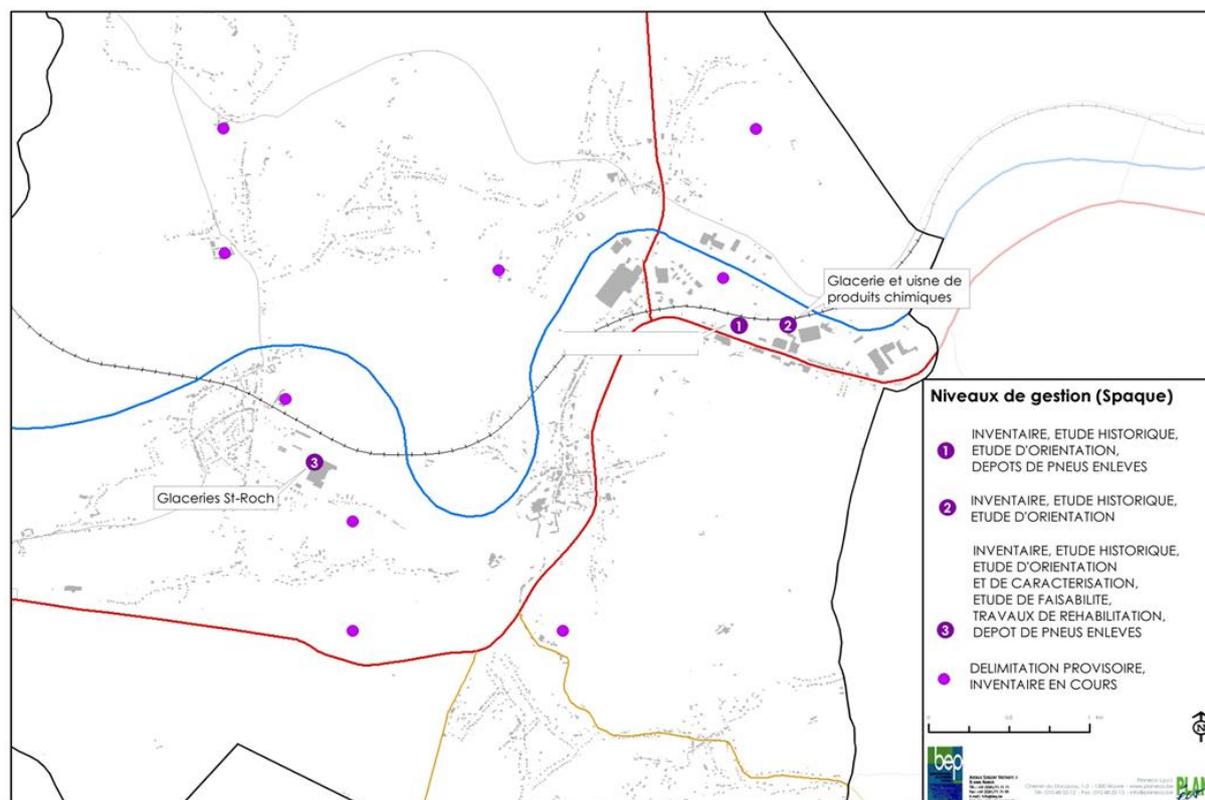
3.7. AUTRES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

3.7.1. La pollution des sols

La présence de sols pollués dont la gestion est assurée par la SPAQuE (société créée en 1991 en tant que filiale de la SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie), afin de prendre en charge la réhabilitation de décharges et de sites pollués), est avérée en trois sites.⁸ Il s'agit des glaceries Saint-Roch de Franière et celle de Floreffe, et de la station d'épuration de Floreffe, qui font aujourd'hui l'objet d'une série de mesures avancées (inventaire, historique, et étude d'orientation, de caractérisation,...), afin de permettre la réhabilitation de ces sites. La glacerie de Saint-Roch est le site le plus avancé, avec des travaux de réhabilitation qui ont commencé en 2007 et qui sont toujours en cours⁹. Certains autres sites sont par ailleurs en cours d'évaluation.

Les dangers de pollution de sols sont à Floreffe, comme ailleurs, principalement liés aux citernes de mazout enfouies, les risques étant accrus en zone calcaire¹⁰. Il n'est cependant pas du ressort du PCDR d'analyser ce type de risque. Nous renvoyons donc le lecteur à l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003, modifié le 24 juillet 2008 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service (M.B. 29.10.2003)¹¹ et aux informations d'ordre général concernant la prise en compte de ce risque¹².

Les pollutions liées à l'activité agricole ont été traitées dans le chapitre 3.4.3 sur les eaux souterraines, p30.



⁸ Deux sites présentent des sols pollués : la glacerie Saint-Roch de Franière et celle de Floreffe.

⁹ Arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2007 chargeant la SPAQuE de procéder à des mesures de réhabilitation sur le site "Glacieries Saint-Roch" à Floreffe (M.B. 02.10.2007).

¹⁰ Inventaire des risques de pollution, commune de Floreffe, rapport synthétique, 1999, Fondation gouverneur René Close.

¹¹ <http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

¹² http://www.parlement-wallon.be/content/default.php?p=04-03-02&type=28&id_doc=32628

3.7.2. Les déchets

Depuis l'instauration du tri des déchets et surtout la généralisation des parcs à conteneurs, les déchets ménagers ramassés au domicile baissent nettement, la quantité totale de déchets ramassée au domicile étant passée de 2.478 tonnes en 2000 à 1.777 en 2009, soit une baisse d'environ 28%, ce qui est confirmé par la baisse constante du nombre d'encombrants ramassés. De même, la moyenne des déchets produits par les ménages floreffois est passée de 346kg/an en 2001 à 248 en 2011, soit une baisse de 28%.

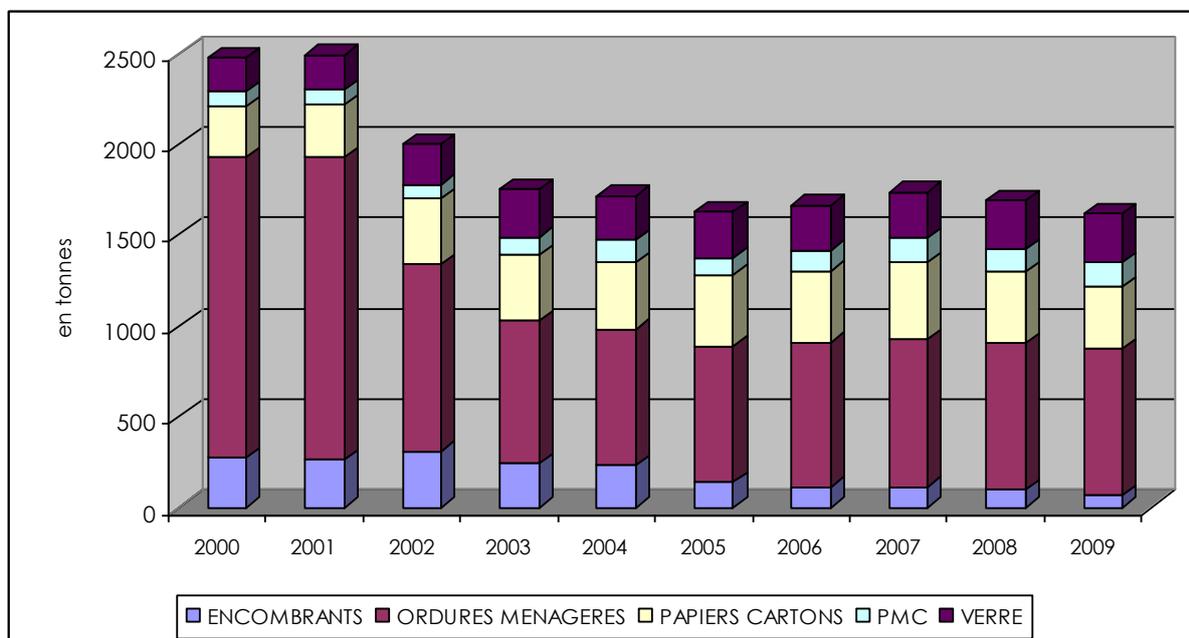


Figure 4: évolution des principaux postes de production de déchets à Floreffe.

Source : Région wallonne, Statistiques de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers.

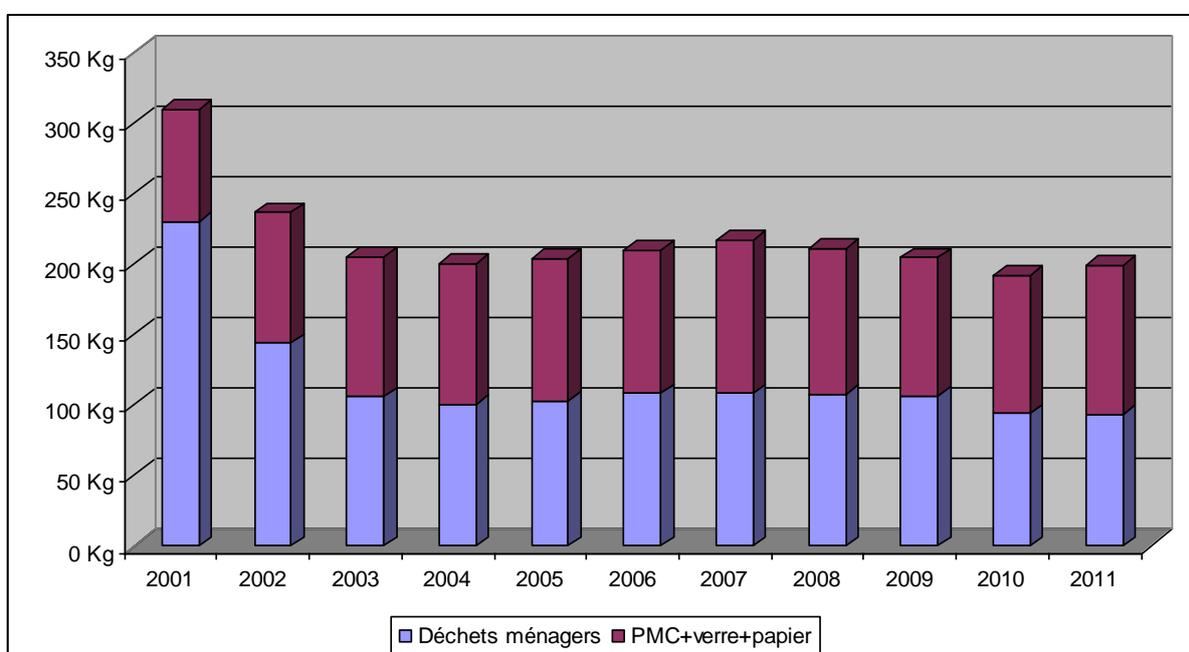


Figure 5: évolution des principaux postes de production de déchets (par habitants)

Depuis 2009, la commune de Floreffe, via le nouveau Site Intégré de Gestion des Déchets (SIGB géré par Bep-Environnement) recueille également les déchets organiques, afin qu'ils puissent être ensuite valorisés par compostage (dans le centre de Naninne) ou biométhanisation (dans le centre de biométhanisation de Tenneville).

Le régime du coût-vérité des déchets, qui impose aux communes d'atteindre, de manière progressive, un certain équilibre budgétaire dans leur gestion des déchets ménagers, à savoir les déchets qui résultent de l'activité usuelle des ménages, est également applicable depuis 2009.

Les communes ont l'obligation d'organiser un service de base, qualifié de minimum, ainsi que des services complémentaires, destinés à répondre à des besoins spécifiques.

La mise à charge des ménages de 100% du coût de la gestion de leurs déchets constitue une obligation pour l'année 2013. Dans l'intervalle, la progressivité suivante est admise :

- 75% en 2008 ;
- 80% en 2009 ;
- 85% en 2010 ;
- 90% en 2011 ;
- 95 % en 2012.

Pour Floreffe, pour le budget 2012, la somme des recettes prévisionnelles était de 354.246,69 € et la somme des dépenses prévisionnelles de 368.801,60€, soit un taux de couverture du coût-vérité de 96,05%, ce qui permet à la commune d'atteindre son objectif 2012 et d'être dans de bonnes dispositions par atteindre l'objectif fixé des 100% en 2013.

Signalons que les poubelles des particuliers sont équipées depuis 2002 de puces électroniques qui permettent d'identifier les ménages et donc de comptabiliser les quantités prélevées et le nombre de vidanges effectuées¹³, ceci afin de sensibiliser à la problématique des déchets. Cette mesure porte ses fruits puisqu'on constate une baisse des volumes d'ordures ménagères depuis 2002.

La collecte des encombrants est assurée par La Ressourcerie namuroise.

La Ressourcerie Namuroise est une société commerciale à finalité sociale qui a comme objectif l'insertion socio-professionnelle de demandeurs d'emploi difficiles à placer, par le biais d'une activité productrice de biens et de services dans le domaine de l'environnement. Cette société travaille en collaboration avec les communes qui ont opté pour le service. Le principe est simple: l'administration communale paie chaque tonne collectée et offre ce service gratuitement à ses citoyens. La commune de Floreffe a été parmi les communes pionnières en la matière et a opté pour ce service en janvier 2009.

Leur mission : Prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation et la revalorisation en donnant la priorité à la réutilisation, et au recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés. La priorité à la réutilisation permet la vente d'objets de réemploi et d'éco-consommation.

3.8. SYNTHÈSE

L'entité de Floreffe regroupe trois grands ensembles paysagers présentant des atouts et profils différents. Le plateau brabançon s'étend au Nord, offrant des larges plaines agricoles au relief peu marqué autour des localités de Soye et Floriffoux. La Vallée de la Sambre présente un profil fortement urbanisé à la fois par les pôles de Floreffe et Franière et par la présence de larges zones d'activités économiques de part et d'autre de la Sambre. Enfin le Sud de l'entité s'inscrit sur les premiers contreforts du plateau condruzien avec un relief beaucoup plus marqué occupé par de larges zones boisées.

La topographie est principalement marquée par la vallée de la Sambre, qui sépare la commune en deux, et qui offre autour de ses larges méandres les zones les plus planes, où se concentre l'habitat. L'habitat s'est développé, au Sud, dans le creux des vallons, ou en hauteur sur les plateaux, et au Nord, le long des affluents de la Sambre.

¹³ Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et ménagers assimilés, organisés par la commune au moyen de conteneurs munis d'une puce électronique d'identification

La commune compte trois anciennes carrières affectées en zone d'extraction mais qui ne sont plus en activité. Celles-ci présentent un certain potentiel en terme de réaffectation à la fonction de loisirs.

Au niveau naturel, on dénombre sur le territoire communal une zone Natura 2000, 9 sites de grand intérêt biologique, parmi lesquels une Zone Humide d'Intérêt Biologique (la noue de Floriffoux).

Le paysage de Floeffe est tout à fait typique et est subdivisé en deux parties par la plaine alluviale de la Sambre. Le paysage de la plaine alluviale est ponctué d'un certain nombre d'anciens bras de la Sambre témoins de rectifications successives du cours de la rivière.

Cette plaine alluviale est émaillée de plusieurs zones industrielles localisées soit à proximité immédiate du chemin de fer, de la voie d'eau ou de routes importantes.

Les bois occupent soit des zones à forte déclivité, soit la rive concave de la Sambre comme le bois de Roly, soit des zones au sol peu apte, comme le bois de Soye ou le bois du Duc. Ils totalisent environ 29% du territoire communal.

4. LE CADRE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

4.1. INTRODUCTION

Les politiques d'aménagement du territoire, aux niveaux régional et communal, se doivent de rencontrer les besoins sociaux et économiques de la collectivité, tout en assurant la conservation du patrimoine culturel, naturel et paysager (Cfr article 1^{er} §1^{er} du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, C.W.A.T.U.P.E).

L'analyse du contexte socio-économique de Floreffe permettra de déterminer les besoins et de définir les bases des actions à entreprendre dans le cadre des phases ultérieures du PCDR.

L'analyse se portera avant tout sur les thématiques portant directement à conséquence sur l'aménagement du territoire : la densité de population, l'évolution de la population, la structure d'âge, la taille des ménages, le niveau social des habitants, la population active et le taux de chômage, ainsi qu'un inventaire des équipements économiques, sociaux et touristiques sur la commune. Pour ce dernier élément, nous analyserons les résultats disponibles de l'enquête socio-économique 2001 sur la satisfaction des habitants pour les équipements publics et privés de la commune.

Les résultats statistiques obtenus pour la commune de Floreffe seront mis en comparaison avec ceux de la province et de la Région wallonne. Au niveau communal, ils seront dès que possible ventilés par anciennes communes et/ou secteurs statistiques, afin de déterminer les contrastes socio-économiques au sein de la commune.

4.2. LA DEMOGRAPHIE

4.2.1. *La population*

4.2.1.1. La commune de Floreffe au sein de la province de Namur

La commune de Floreffe comptait 7.736 habitants au 1^{er} janvier 2010 (INS, 2010).¹⁴

Elle fait partie des communes périphériques à Namur, qui constitue le pôle démographique et économique de la province, mais ne fait pas partie des pôles secondaires comme Gembloux, Andenne ou Sambreville.

La Carte 22 ci-dessous montre bien la prédominance de Namur, et la présence des pôles secondaires (> 20 000 hab). Floreffe, située en périphérie namuroise, se place dans la catégorie des communes de moindre importance dans la province en termes de volume de population. Elle est néanmoins plus dynamique que les communes situées au-delà du rayon d'action de Namur (voir également Carte 23).

¹⁴ La commune de Floreffe comptait 7.859 habitants au 1^{er} janvier 2013 (IWEPS, 2014)

4.2.2. L'évolution de la population

4.2.2.1. A l'échelle de l'arrondissement

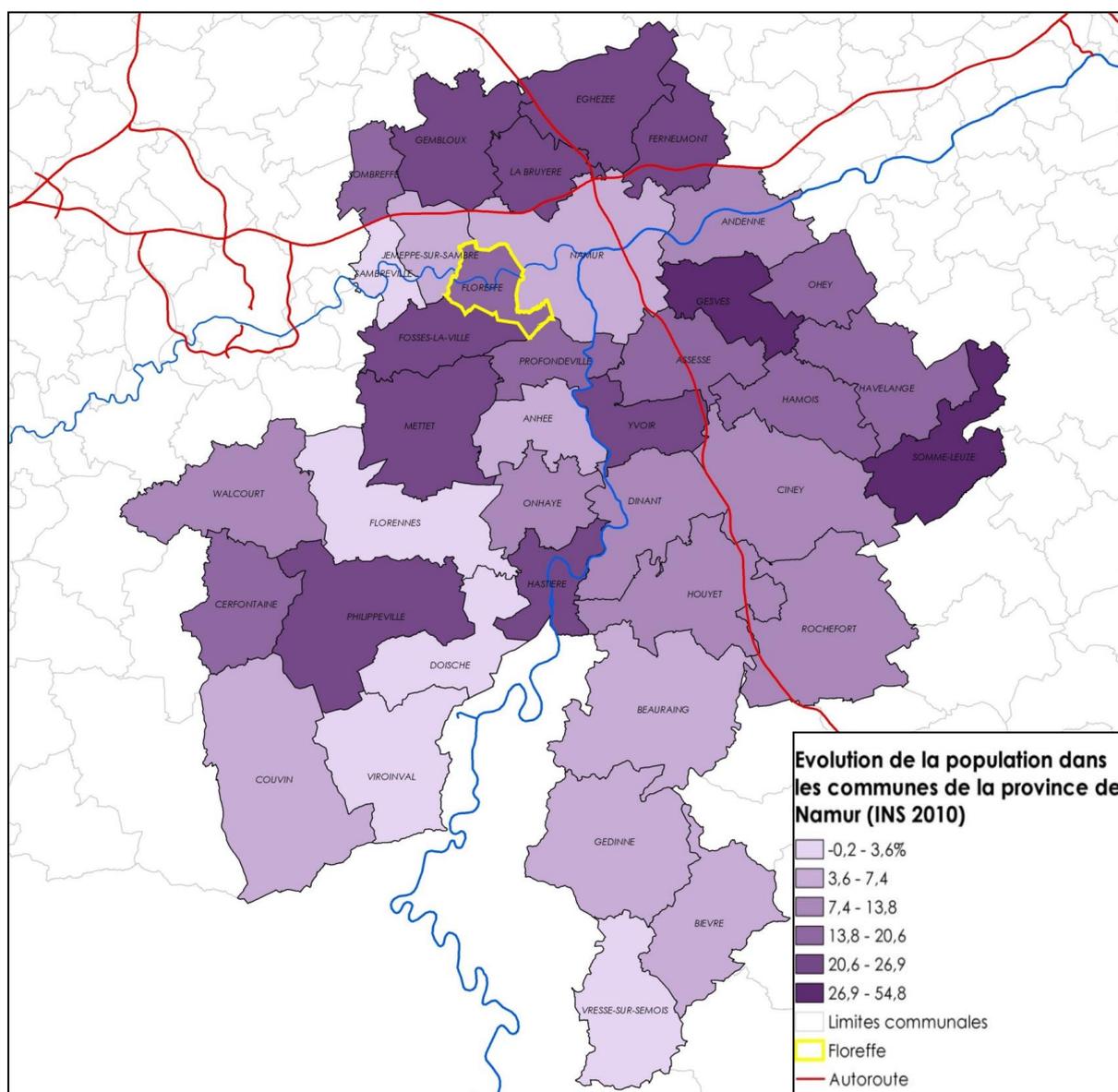
L'arrondissement de Namur affiche un certain dynamisme démographique, et compte parmi les secteurs les plus attractifs de Wallonie. En effet, l'arrondissement bénéficie de la proximité de Namur et de son réseau autoroutier (accessibilité aisée vers Charleroi, Bruxelles), capitale wallonne et pourvoyeuse de nombreux emplois notamment dans le secteur public, et d'une attractivité en termes de foncier, le Brabant wallon devenant trop onéreux pour de nombreux ménages.

Tableau 4 : Démographie des communes de l'arrondissement de Namur (IN 2010S)

Communes de l'arrondissement de Namur	Pop 2000	pop 2010	Evolution
ANDENNE	23.529	25.131	6,81%
ASSESE	5.992	6.546	9,25%
EGHEZEE	13.414	15.133	12,81%
FERNELMONT	6.298	7.050	11,94%
FLOREFFE	7.092	7.736	9,08%
FOSSÉS-LA-VILLE	8.750	9.775	11,71%
GEMBOUX	20.484	23.206	13,29%
GESVES	5.767	6.764	17,29%
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	17.523	18.423	5,14%
LA BRUYERE	7.836	8.774	11,97%
METTET	11.317	12.547	10,87%
NAMUR	105.419	108.950	3,35%
OHEY	4.063	4.529	11,47%
PROFONDEVILLE	10.741	11.598	7,98%
SAMBREVILLE	27.197	27.316	0,44%
SOMBREFFE	7.305	7.994	9,43%

Floreffe se situe dans la moyenne des communes de l'arrondissement avec un taux de croissance d'environ 9% sur 10 ans (%) alors que d'autres communes stagnent (Sambreville) ou au contraire, connaissent une croissance importante (Gesves, Gembloux).

Les communes périurbaines à Namur sont celles qui connaissent la plus grande croissance. Floreffe est un secteur relativement attractif (dans la moyenne de l'arrondissement qui est de 9,55%) mais, à l'instar des autres communes situées dans la vallée de la Sambre et de la Meuse, elle est moins dynamique que d'autres, particulièrement le Nord de la province, qui est en forte croissance, et qui bénéficie d'une plus grande proximité avec Bruxelles et le Brabant-wallon.



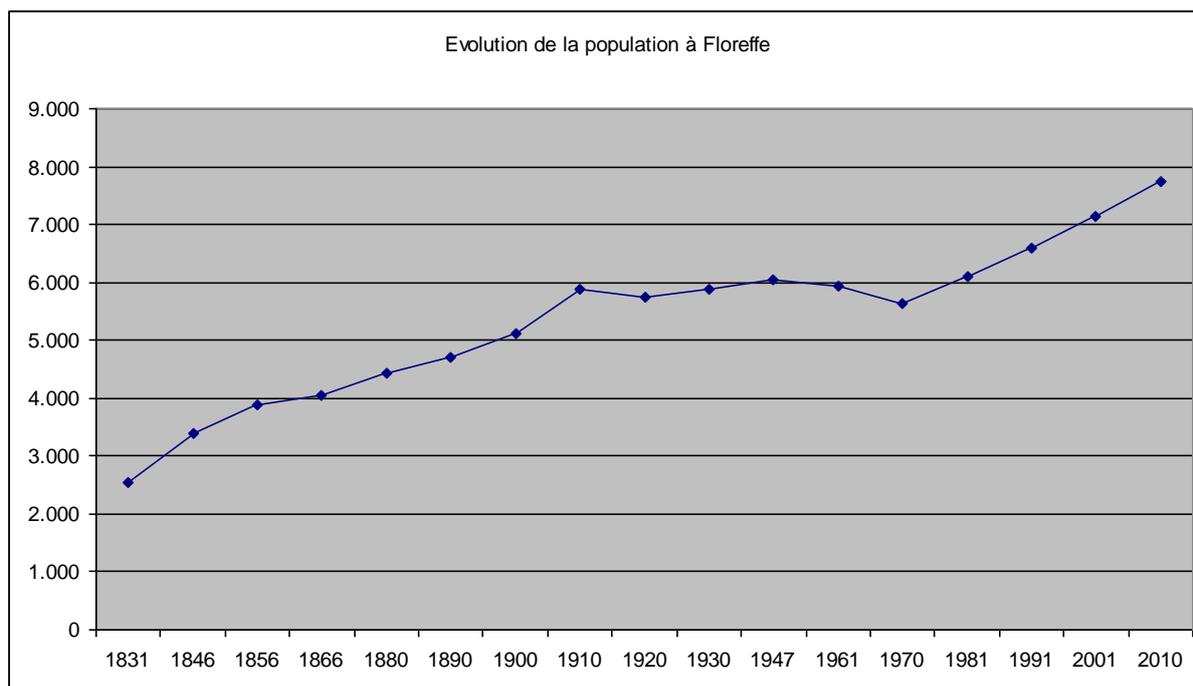
Carte 23: évolution de la population de la province (1991-2008)
Source : INS

4.2.2.2. A l'échelle de Floreffe

Au premier janvier 2010, la commune de Floreffe comptait 7.736 habitants.¹⁵ Comme le montre la figure ci-dessous, l'accroissement de la population s'est fait de façon régulière de 1831 jusqu'à 1910, où elle a connu une stagnation (voire parfois, une légère régression) jusque dans les années 70. A ce moment-là, la population a repris une évolution nette jusqu'à nos jours, signe de la périurbanisation liée à la proximité de Namur.

¹⁵ 7.859 habitants au 1^{er} janvier 2013

Tableau 5: Evolution démographique de la commune de Floreffe (Ecodata 2010)



Au niveau de la répartition de cette évolution, on relève que celle-ci s'est surtout opérée en dehors de la Sambre à l'exception du secteur de Mauditiennes, qui constitue dans la vallée industrielle une enclave rurale appréciée. Les secteurs à la hausse sont donc majoritairement situés la fois dans les anciens noyaux villageois (Floriffoux, Marbais, Buzet), mais aussi au-delà comme autour de Soye-Jodion, où on assiste à une dispersion importante de la population, ou encore au-delà de Buzet (Sandrau) au Sud du territoire vers Malonne, où se sont développés des lotissements.

Les caractéristiques de la croissance de la population à Floreffe montrent que si l'essentiel de la croissance démographique est dû au solde migratoire interne (les arrivées d'habitants moins les départs), le solde naturel (le nombre de naissances moins le nombre de décès) y a contribué en proportion plus importante que dans l'arrondissement ou la province. Ce solde naturel positif est le résultat non pas d'un taux de naissance important (il est légèrement inférieur à la moyenne de l'arrondissement) mais d'un taux de décès nettement inférieur à la moyenne (7,8 pour 1000 à Floreffe et 10,6 pour 1000 en Wallonie).

On remarque également qu'à Floreffe, les mouvements de population sont proportionnellement beaucoup plus importants que dans l'arrondissement ou la région.¹⁶

Tableau 6 : mouvements de la population (INS 2009)

	Mouvement naturel			Mouvement migratoire interne			Mouvement migratoire international			Total des mouvements de population		
	Naissances	Décès	Solde	Entrées	Sortie	Solde	Entrées	Sorties	Solde	Entrées	Sorties	Solde
Province de Namur	5438	4758	680	26457	24866	1591	4078	3014	1064	35973	32638	3335
Arrondissement de Namur	3553	2910	643	16220	15051	1169	2813	1959	854	22586	19920	2666
Floreffe	82	59	23	517	405	112	41	30	11	640	494	146

¹⁶ On remarque cependant que ces dernières années, le mouvement de la population (pour 1000 habitants) est un peu plus important pour l'arrondissement par rapport à la commune de Floreffe

4.2.2.3. Les perspectives démographiques

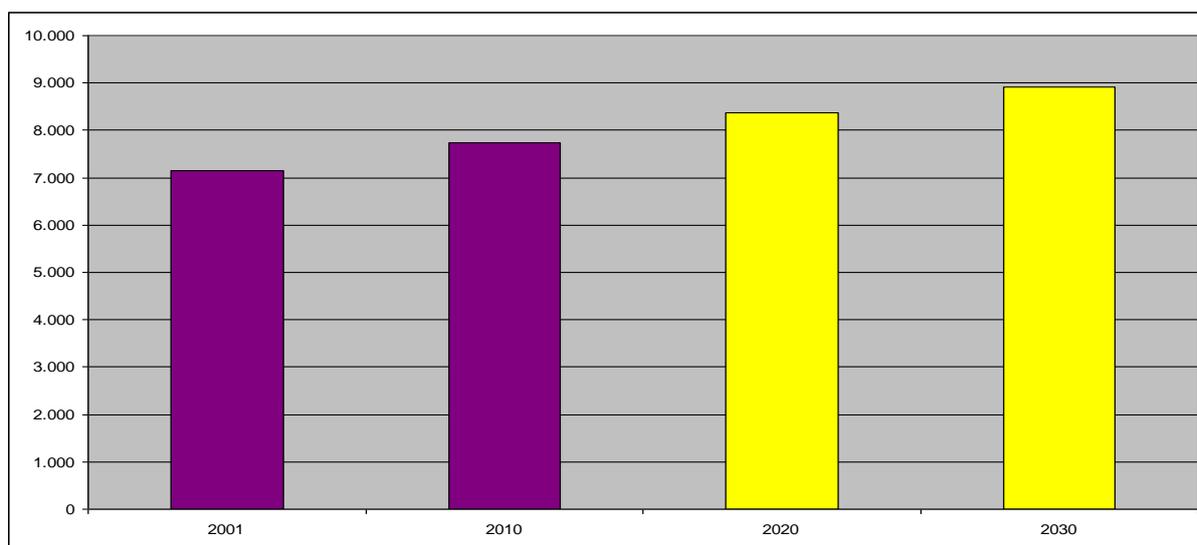
Tableau 7 : évolution en % de la population sur l'arrondissement (INS 2011)

Communes de l'arrondissement	1970-1981	1981-1991	1991-2000	2000-2010
ANDENNE	3,05	3,29	1,97	6,81
ASSESE	22,61	6,04	8,33	9,25
EGHEZEE	7,36	12,89	11,23	12,81
FERNELMONT	2,74	9,33	10,41	11,94
FLOREFFE	8,06	8,25	7,63	9,08
FOSES-LA-VILLE	6,05	4,51	9,05	11,71
GEMBOUX	7,05	8,66	6,89	13,29
GESVES	13,51	10,92	18,76	17,29
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	4,81	0,79	1,55	5,14
LA BRUYERE	15,69	10,38	9,78	11,97
METTET	3,06	3,80	9,49	10,87
NAMUR	6,84	1,10	1,91	3,35
OHEY	7,28	11,73	8,23	11,47
PROFONDEVILLE	16,65	10,76	11,16	7,98
SAMBREVILLE	0,66	-0,35	-0,64	0,44
SOMBREFFE	5,80	4,78	8,92	9,43
TOTAL ARRONDISSEMENT	6,35	3,68	4,45	6,63

Après une franche augmentation de la croissance démographique dans les années 70, l'arrondissement a connu une croissance plus mesurée dans les années 80-90 avant de connaître un regain dans les années 2000.

Floreffe, quant à elle a vu sa population augmenter de façon plus régulière, entre 7 et 9% à chaque décennie.¹⁷

On remarquera également le faible taux de croissance de Namur, dû au phénomène de périurbanisation qui a profité aux communes voisines dont Floreffe. On note à l'inverse la faible dynamique des communes situées le long de la Sambre et dont le profil est plus industriel (Sambreville, Jemeppe sur Sambre).



Les données du Bureau du Plan, extrapolées au niveau communal, permettent d'évaluer grossièrement les tendances démographiques à l'horizon 2030, où Floreffe devrait avoisiner les 9.000 habitants (contre près de 8.000 aujourd'hui). C'est donc environ 1.000 habitants

¹⁷ Notons juste une très légère baisse de la population totale à Floreffe entre 2012 et 2013

supplémentaires sur 20 ans que pourrait avoir à accueillir Floreffe, soit de l'ordre de 50 personnes ou 20 ménages par an.

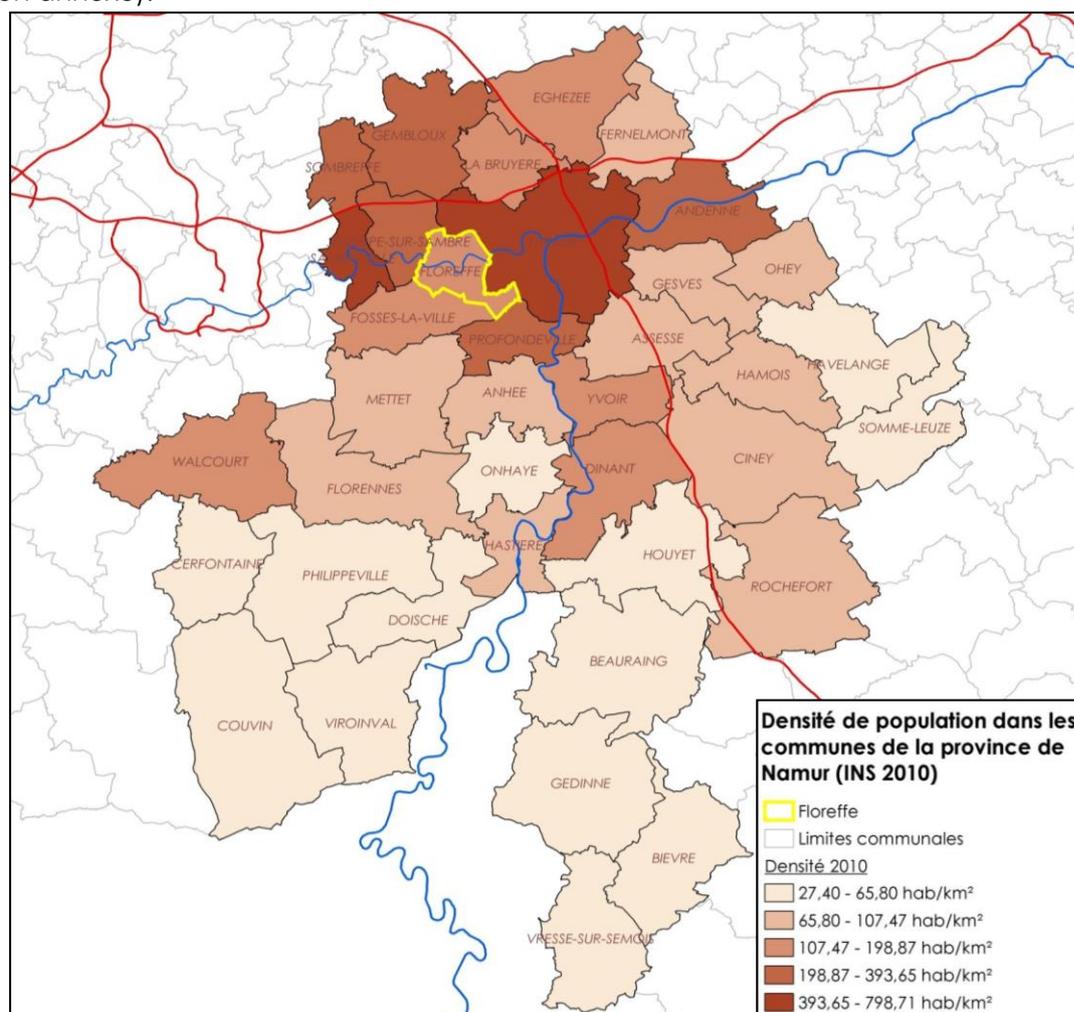
Les projections en termes de taux de croissance pour 2020 et 2030 sont néanmoins inférieures au taux d'accroissement de la population des décennies précédentes, comme le montre la tableau ci-dessous.

Commune	1970-1981	1981-1991	1991-2000	2000-2010	2010-2020	2020-2030
FLOREFFE	8,06	8,25	7,63	9,08	8,08	6,66

4.2.3. La densité de population

La densité de population de Floreffe (198,87 hab./km²) se situe au-dessus de la moyenne provinciale (128,83 hab./km²) mais légèrement au-dessous de la moyenne régionale (207,69 hab./km²).¹⁸ Le territoire communal est peu étendu (38,9 km²) alors que la moyenne des communes est de 96,47 km².

Floreffe fait partie des communes périurbaines situées à proximité des grands pôles urbains, qui bénéficient d'apports de population liées à la périurbanisation, ici de Namur. Floreffe comprend ainsi à la fois des espaces denses, ici le fond de vallée qui est historiquement un axe urbain et industriel, et des espaces plus ruraux, peu denses, où sont néanmoins implantés les centres des anciennes sections de communes, et qui fixe les populations autour (cf. carte en annexe).



Carte 24: densité de population des communes de la province du Namur (INS 2010)

¹⁸ En 2013 : 202,1 hab/km² à Floreffe et 211,5 hab/km² pour la Région

4.2.4. La population par classe d'âge

4.2.4.1. Pyramide des âges

Le coefficient de masculinité représente le rapport entre la population féminine et la population masculine. Il est pour tous les paramètres étudiés de 95%, ce qui correspond à la moyenne observée en Wallonie.

Au niveau des classes d'âges, on observe une importante proportion d'enfants de moins de 14 ans (un peu plus de 19%), alors que la moyenne wallonne est de 17,6%, ce qui est confirmé par la surreprésentation de la tranche d'âge des 40-44 ans (8,7% à Floreffe contre 7,1% en Wallonie), qui ont des enfants déjà grands (entre 5 et 14 ans). On remarque par ailleurs un déficit important par rapport à l'arrondissement de Namur pour la classe d'âge des 20-30 ans, ce qui indique que peu de jeunes ménages vivent ou s'installent à Floreffe.

Exception faite de ces faits marquants le profil de la population de Floreffe est assez comparable à l'ensemble de la Wallonie.

Notons néanmoins que le coefficient de sénilité, qui représente le rapport entre la population de plus de 65 ans et la population de moins de 15 ans, est particulièrement faible (70 pour Floreffe, 87 pour l'arrondissement de Namur, 93 pour la Région wallonne)¹⁹, ce qui est positif quant aux perspectives de remplacement des actifs.

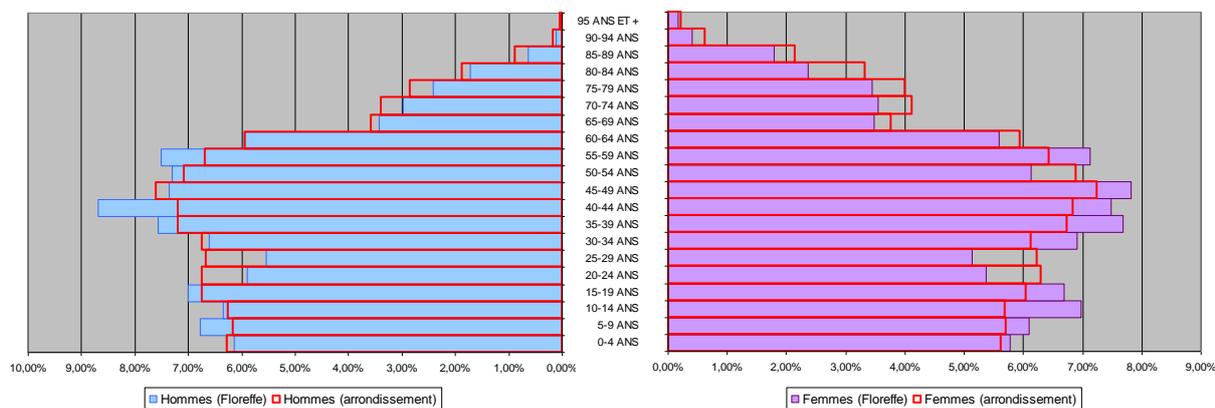


Figure 6: pyramide des âges (Source : INS 2010)

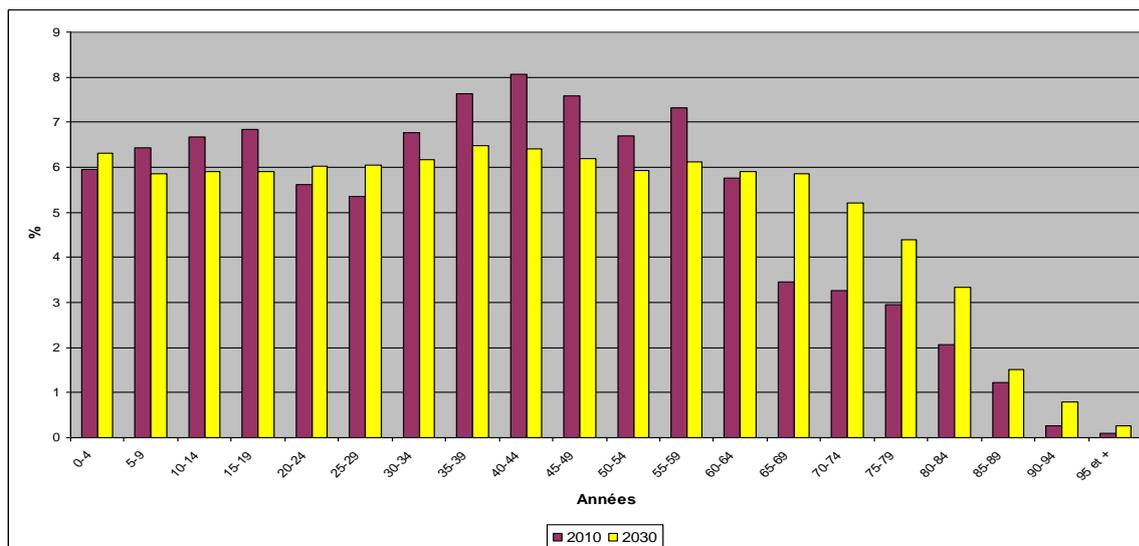


Figure 7: estimation de l'évolution des classes d'âge à Floreffe (2010-2030)

¹⁹ En 2013, le coefficient de sénilité est de 74% pour Floreffe, 92% pour l'arrondissement de Namur et 96% pour la région

Le vieillissement de la population se confirme, les plus de 65 ans représentant 21,30% de la population totale en 2030, contre 13,30%²⁰ actuellement, le baby-boom des années 50-60 se transformant en papy-boom. Cette augmentation de la proportion de personnes âgées se fait au détriment des actifs (classe des 30-60 qui diminue fortement) et une stagnation globale pour les classes d'âge inférieures (augmentation pour les 0-4 ans et baisse générale des 5-20 ans).

4.2.4.2. Localisation des tranches d'âge

Les jeunes (0-17 ans), qui sont des usagers dynamiques du territoire ainsi que les futurs actifs, sont principalement représentés sur les zones Nord et Sud du territoire (cf. carte en annexe), dans les espaces peu denses semi-ruraux, ce qui représente des enjeux en termes d'équipements (par exemple accès à des plaines de jeux, complexes sportifs, maisons des jeunes,...).

A l'inverse, les plus de 65 ans sont surreprésentés dans les espaces denses du centre (cf. carte en annexe), dans la vallée (Floreffe et Franière). Ces populations sont généralement implantées dans le centre, soit par choix (proximité des services et des commerces), soit par contrainte financière (les logements y sont moins chers). Ils ont ainsi un impact important sur les activités du centre, et ont également des besoins spécifiques (accessibilité aux logements, aux services et aux équipements de santé).

Les autres populations âgées, qui sont situées au-delà de la vallée (Marbais, Soye, Deminche), correspondent d'avantage et principalement à une classe moyenne de périurbains, les premiers arrivants de la vague de périurbanisation (Deminche étant un cas particulier, puisqu'étant le lieu d'implantation d'une maison de repos). Là encore, les besoins spécifiques des personnes du 3ème âge devront être pris en compte (mobilité entre autres), et l'évolution de cette population aura des impacts certains en termes de logements (évolution des besoins à prendre en compte : habitabilité, accessibilité, coûts énergétiques).

4.2.5. Les ménages

La croissance démographique à Floreffe et en Wallonie en général fait mécaniquement augmenter le nombre de ménages. Mais c'est bien la diminution de la taille des ménages due à l'augmentation du nombre des divorces, la multiplication des familles monoparentales, l'allongement de la durée de la vie,... qui tend à multiplier le nombre de ménages, leur taille diminuant. Cela implique d'importantes conséquences, particulièrement au regard des besoins en logement.

Tableau 8: Evolution du nombre de ménages et de leur taille (INS 2010)²¹

	Nombre de ménages 2008	Taille ménages 2008	Nombre de ménages 2003	Taille des ménages 2003
<i>Région wallonne</i>	1.487.348	2,32	1.435.383	2,35
<i>Province de Namur</i>	195.763	2,38	186.849	2,41
<i>Arrondissement de Namur</i>	124.583	2,38	119.195	2,41
<i>Floreffe</i>	2.971	2,55	2.872	2,54

Cependant, à Floreffe, l'augmentation significative de la population ralentit ce phénomène : la grandeur moyenne des ménages y reste encore légèrement supérieure à celle que l'on constate dans la région et l'arrondissement, du fait du caractère périurbain et rural du territoire, qui est habituellement recherché par les familles.

²⁰ 14,1% actuellement (2013)

²¹ Tendence maintenue en comparaison avec les chiffres pour l'année 2013

Tableau 9: Evolution du nombre de personnes vivant seules (INS 2010)

	Personnes seules 2008	part sur l'ensemble des ménages	Personnes seules 2003	part sur l'ensemble des ménages
Région wallonne	516.023	34,69%	482.385	33,61%
Province de Namur	64.951	33,18%	59.420	31,80%
Arrondissement de Namur	41.734	33,50%	38.313	32,14%
Floreffe	793	26,69%	764	26,60%

Aujourd'hui à Floreffe, près de 27% des ménages sont des personnes seules, ce qui est néanmoins assez inférieur à ce que l'on constate dans l'arrondissement, la province et la région. En 5 ans, on constate cependant un accroissement de 29 personnes seules sur le territoire communal.

On remarque que si hommes et femmes vivant seuls sont, à Floreffe, pratiquement équivalents (391 hommes et 402 femmes en 2008), cet accroissement provient presque exclusivement des hommes (+25).

L'augmentation du nombre des ménages, notamment par la redistribution des noyaux familiaux, est de nature à augmenter et à modifier les besoins en matière de logements, non seulement en termes de quantité mais aussi de qualité (plus d'unités mais de plus petite taille).

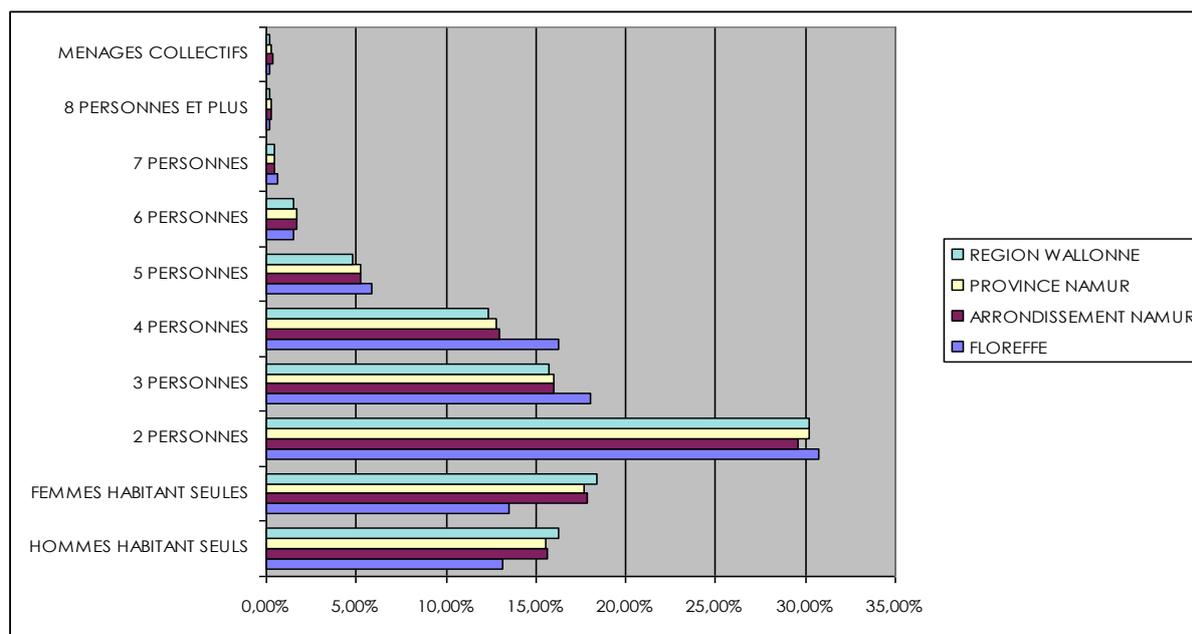


Figure 8: comparaison de la composition des ménages (Source : INS 2008)

On observe également une forte augmentation du nombre de familles monoparentales entre 1998 et 2008, souvent au détriment des cellules familiales traditionnelles, la part de couples sans enfants étant globalement stable.

Tableau 10 : Evolution de la part des familles monoparentales (INS 2008)

	1998		2008	
	Nbre familles monoparentales	part sur le total	Nbre familles monoparentales	part sur le total
REGION WALLONNE	191760	21,49%	274.633	30,57%
Prov. NAMUR	24343	20,88%	36.321	30,21%
Arr. NAMUR	15637	21,13%	23.131	30,40%
FLOREFFE	331	17,48%	569	27,89%

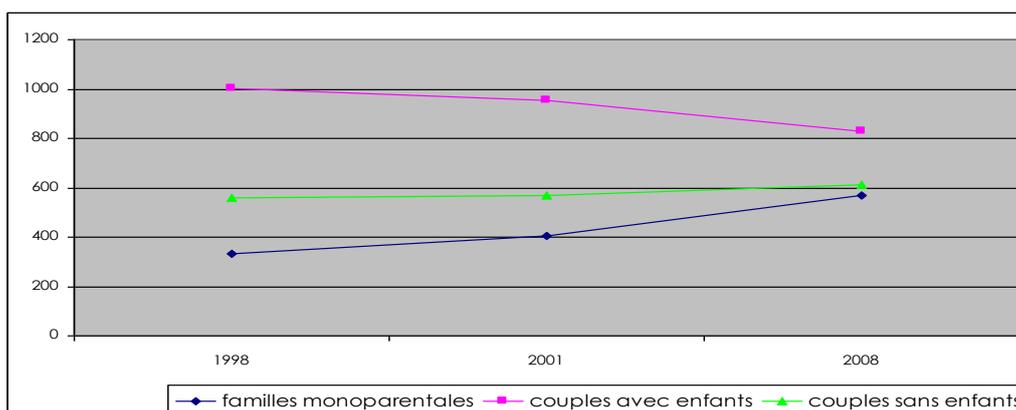


Figure 9 : Evolution des noyaux familiaux à Floreffe (Source : INS)

4.2.6. La population étrangère

En 2008, on comptait 194 étrangers domiciliés dans la commune de Floreffe, soit un peu plus de 2,5% de la population totale.²²

Cette proportion est légèrement inférieure à ce qu'il était en 1995 mais est nettement moindre qu'en Wallonie ou même dans la province de Namur.

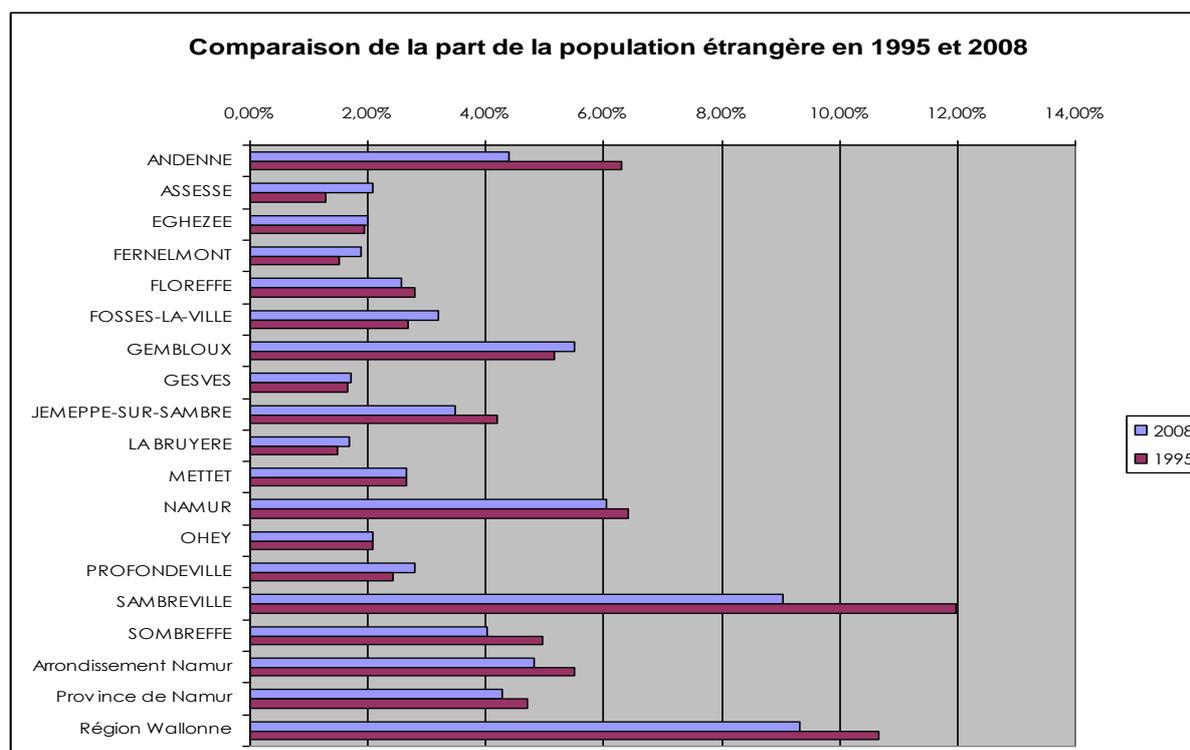


Figure 10: Evolution du ratio de la population étrangère (INS 2008)

Cette évolution est une tendance qui se retrouve dans la région, la province et l'arrondissement, ainsi que dans quelques communes de l'arrondissement : Andenne, Jemeppe-sur-Sambre, Namur, Sambreville et Sombreffe, comme le montre la Figure 10.

A Floreffe, la plupart des étrangers viennent d'Italie (87) et de France (54), le reste de la population étrangère provient principalement de pays africains (17) puis d'autres nationalités moins représentées, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous.²³

²² En 2013, le nombre d'étrangers domiciliés dans la commune de Floreffe s'est élevé à 238, soit 3,0% de la population totale.

²³ En 2013, les chiffres pour les parts d'étrangers selon leur nationalité est similaire avec tout de même une part non négligeable d'étrangers venant de Roumanie (24).

Comme le montre la Figure 11, la croissance annuelle des populations étrangères est moins importante que celle de la population totale, en Région wallonne, en province de Namur et dans l'arrondissement de Namur, de même que dans certaines communes de l'arrondissement : Andenne, Floreffe, Jemeppe-sur-Sambre, Namur, Sambreville et Sombreffe. Dans les autres communes, ce taux est supérieur à celui de la population belge, ce qui montre pour celles-ci la part jouée par l'immigration dans la dynamique de croissance démographique.

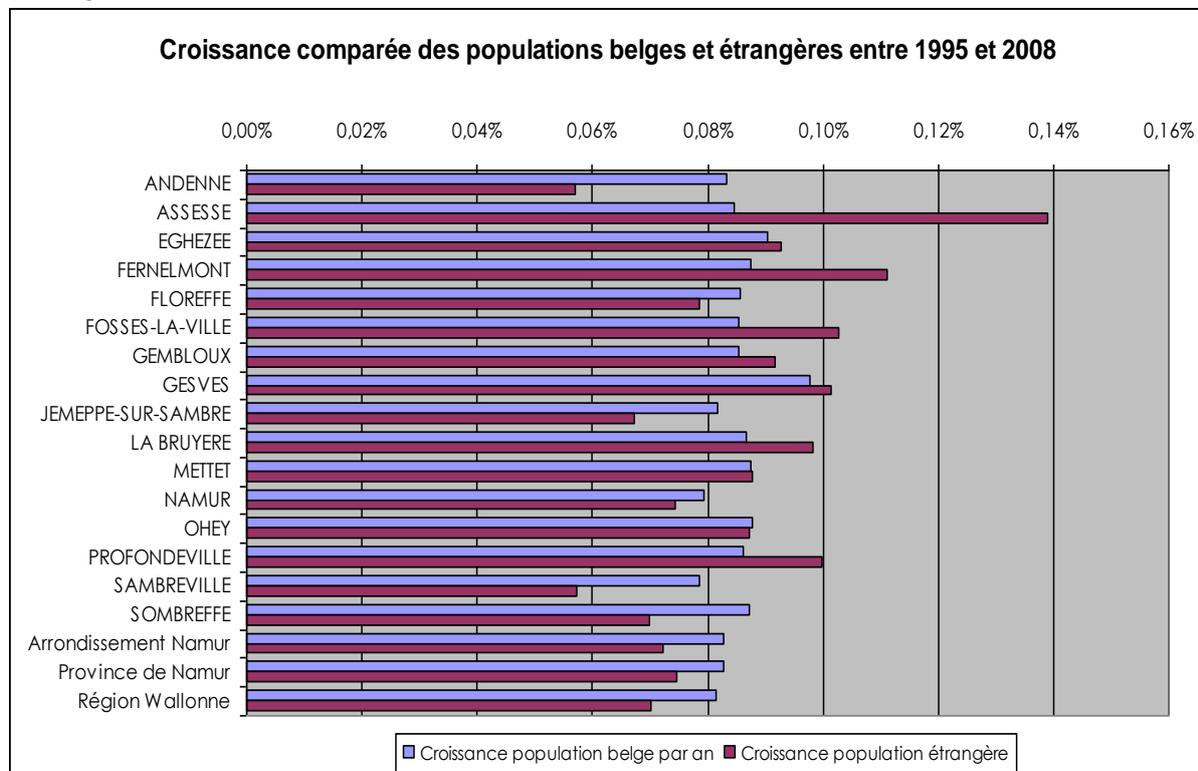
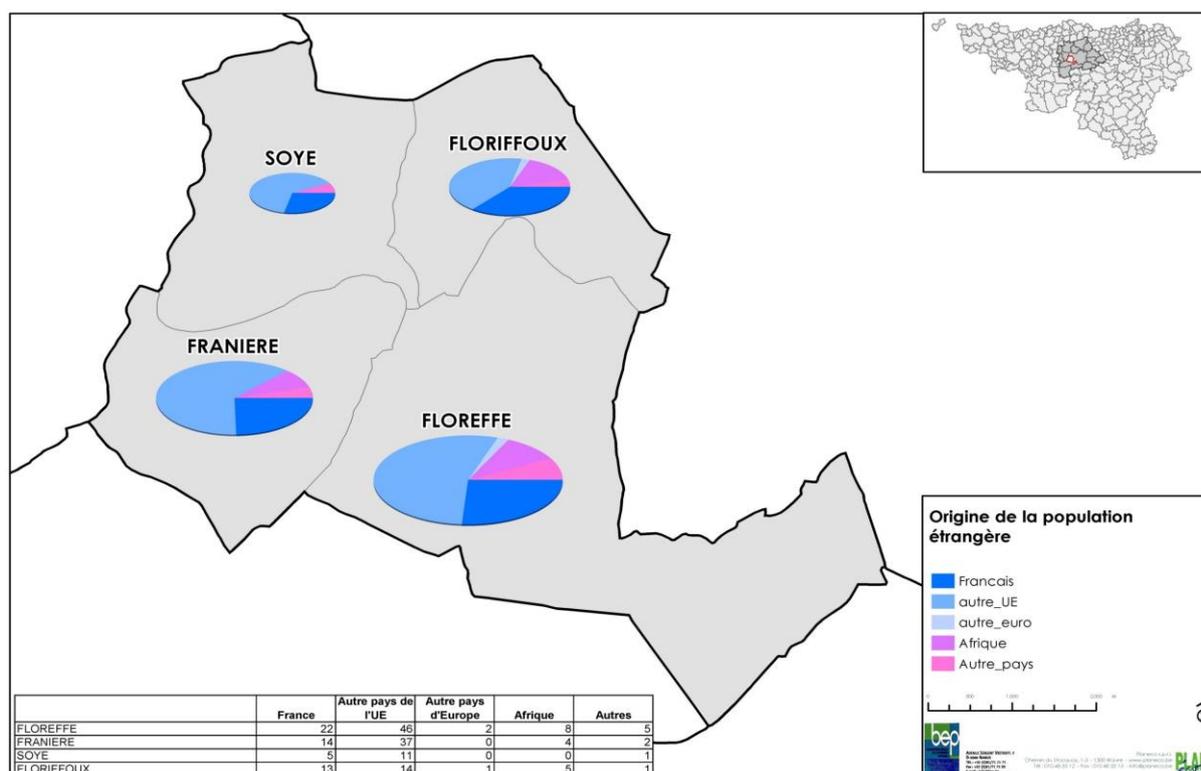


Figure 11: taux de croissance annuel de la population étrangère et totale (INS 2008)



Carte 25: Part de la population étrangère dans les entités de Floreffe (INS 2008)

4.2.7. Etat civil de la population

Il y a peu de variations dans les différents statuts de l'état civil (célibataire, marié, veuf, divorcé) entre Floreffe et les moyennes de l'arrondissement et de la Région.

Les graphiques ci-dessous, montrent cependant qu'il y a eu une inversion des proportions des personnes mariées et célibataires entre 1991 et 2010, et cela dans toutes les échelles de population. De même, la proportion des divorcés a pris le pas sur la population veuve dans cette période. A noter également que le nombre de divorcés est plus important dans les villes les plus peuplées.

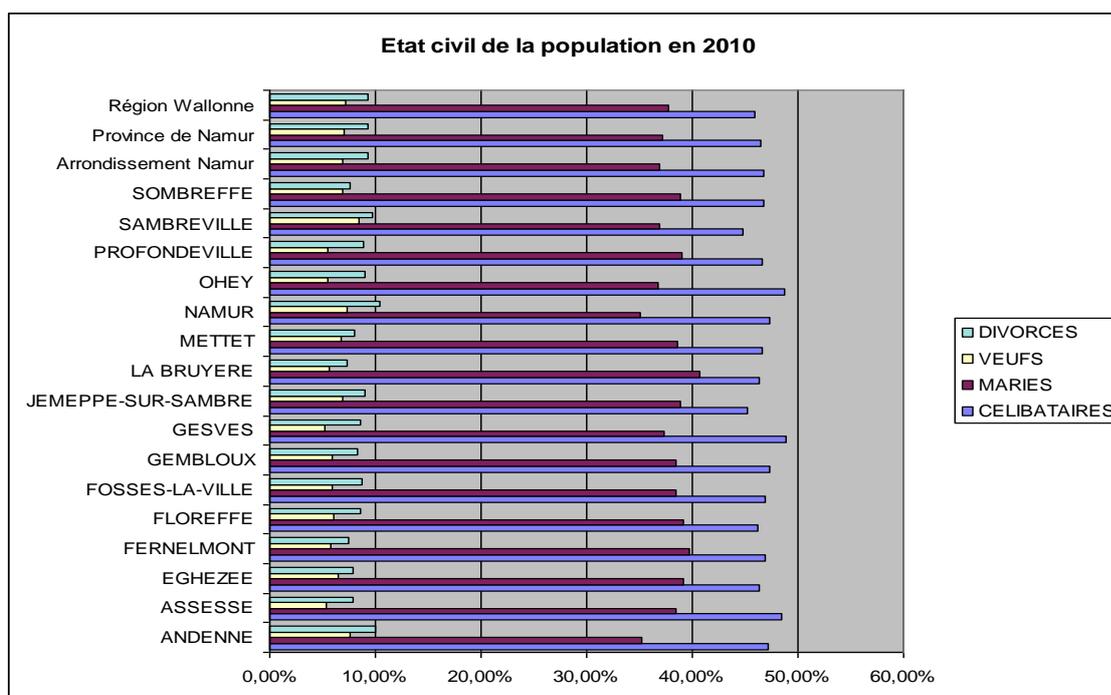
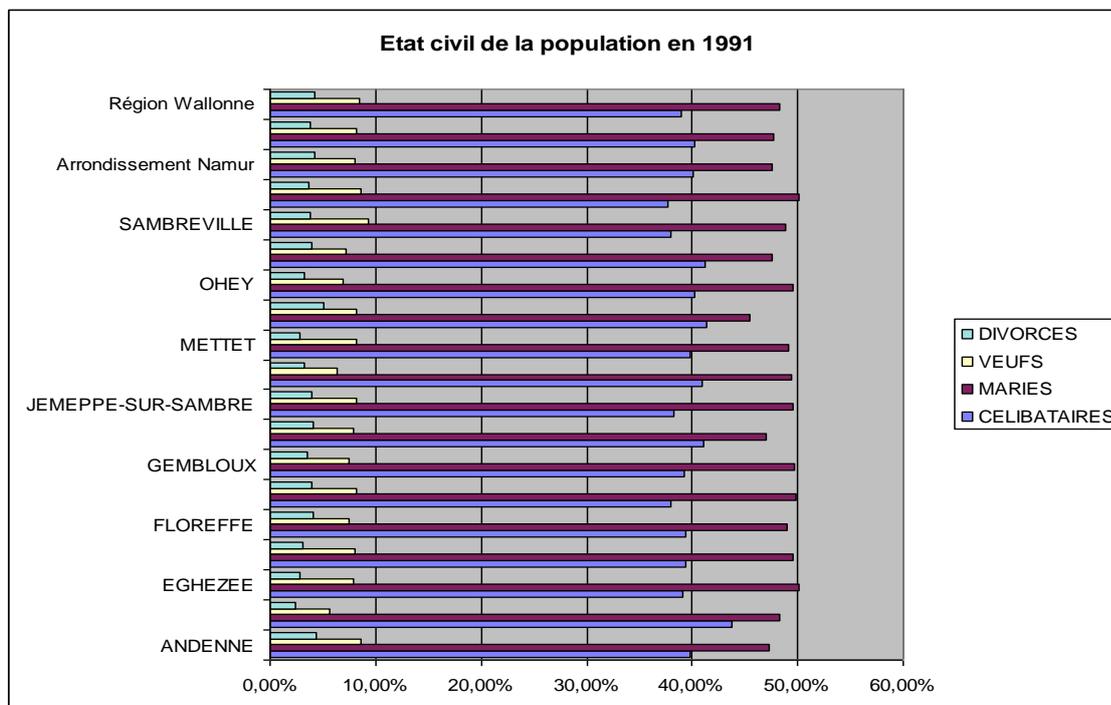


Figure 12 : Parts des différentes catégories d'état civil en 1991 et 2010 (INS 2010)

4.2.8. Synthèse

La commune de Floreffe comptait 7.889 habitants au 1er janvier 2012²⁴, avec une population en forte croissance depuis 10 ans. Cette augmentation entraîne une augmentation des besoins à satisfaire (équipements, infrastructures,...) en fonction des populations (jeunes, adultes, personnes âgées) et des localités (noyau villageois, centre urbain).

On observe une importante proportion d'enfants de moins de 14 ans mais un déficit important pour la classe d'âge des 20-30 ans, soit une sous-représentation des jeunes actifs, en raison notamment du prix des logements.

La densité et les classes d'âge sont inégalement réparties sur le territoire où l'on constate une certaine rupture entre la vallée et les plateaux. Les secteurs les plus à la hausse sont majoritairement situés la fois dans les anciens noyaux villageois (Floriffoux, Marbais, Buzet), mais aussi au-delà, à Soye-Jodion et Sandrau.

La taille des ménages est plutôt élevée au regard du contexte wallon avec, cependant, un accroissement important des personnes seules, dû en partie au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de divorces.

4.3. LE LOGEMENT

4.3.1. Evolution du nombre de logements

Le nombre de logements dans la commune de Floreffe est passé de 2359 en 1991 à 2640 en 2001, soit une augmentation de 11,9 % en 10 ans.²⁵

Cette augmentation continue du nombre de logements (+ 281) s'explique par la croissance démographique enregistrée dans la commune et par la multiplication des ménages (« les personnes vivant seules ou en commun dans un même logement ») entre les deux recensements.

Au niveau local, les secteurs qui connaissent la hausse la plus importante sont, sans surprise, les zones périphériques et les anciens noyaux villageois. A l'opposé, les secteurs centraux ont des croissances très faibles, voire négatives, comme à Floreffe ou dans la zone d'activité économique industrielle est, ce qui montre bien que les dynamiques résidentielles sont dans les espaces périphériques, et que les zones centrales sont en difficulté.

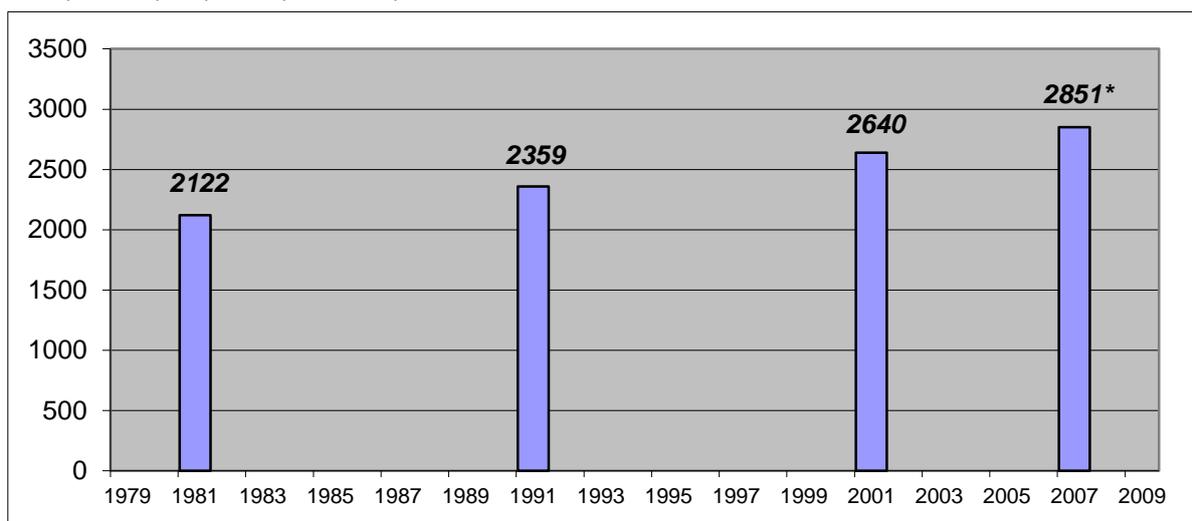


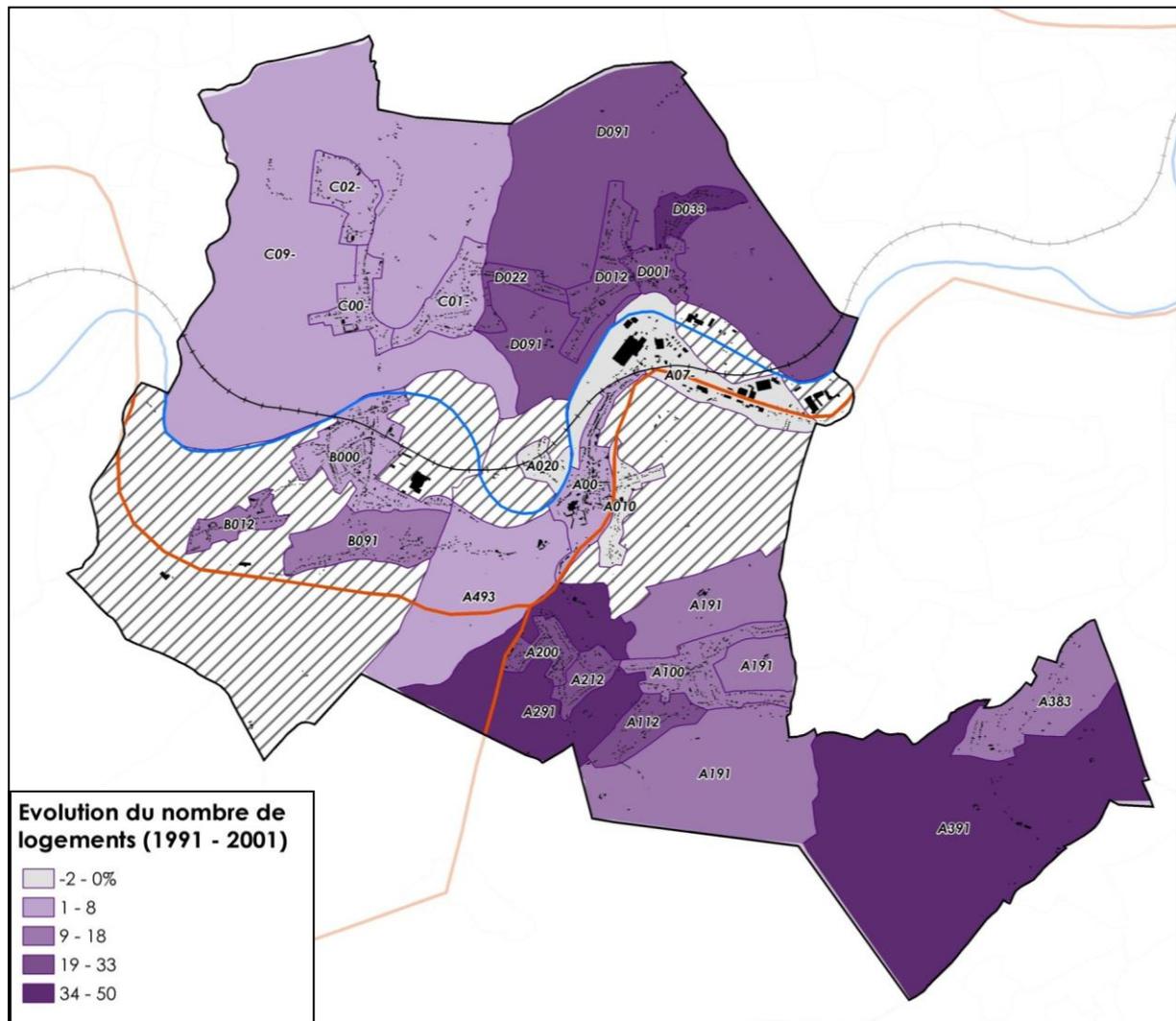
Figure 13: évolution du nombre de logements (1979-2007)

Source : INS sauf *INS - Cadastre [Ecodata]

²⁴ 7.859 habitants en 2013 soit une très légère diminution

²⁵ En 2012, la commune comptait 2.954 logements, soit une augmentation préservée à 11,9% en 11 ans

Au regard de l'analyse prospective menée pour la population (1.000 habitants supplémentaires attendus en 2030, soit 50 personnes par an ou 20 ménages à taille constante (2.5)), cela implique un besoin en logement à pourvoir d'environ 20 logements, soit moins que la moyenne observée entre 1991 et 2001 (28), et ces dernières années, où la construction a été plus soutenue (moyenne de 30 logements/an entre 2001 et 2007).



Carte 26: évolution du nombre de logements (INS 2001)

4.3.2. Typologie des logements

Comme dans la plupart des communes rurales et périurbaines, les habitations isolées et semi isolées sont largement dominantes sur les 2640 logements que compte la commune. Ainsi, la part des appartements et des 2 façades sur le total est de seulement 20%²⁶, ce qui pose la question de la densité, les modèles 3 et surtout 4 façades étant des plus grands consommateurs d'espace, et d'énergie, puisque l'isolation y est bien moindre.

²⁶ En 2012, la part des maisons 2 façades et appartement a encore diminué et ne représente plus que 14% du total des logements présents au sein de la commune. Cela renforce la tendance de la Wallonie avec la préférence pour les maisons 4 façades.

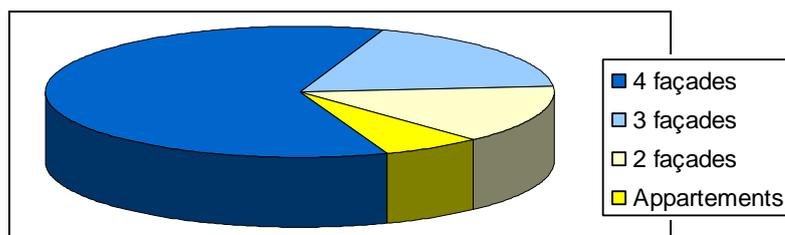
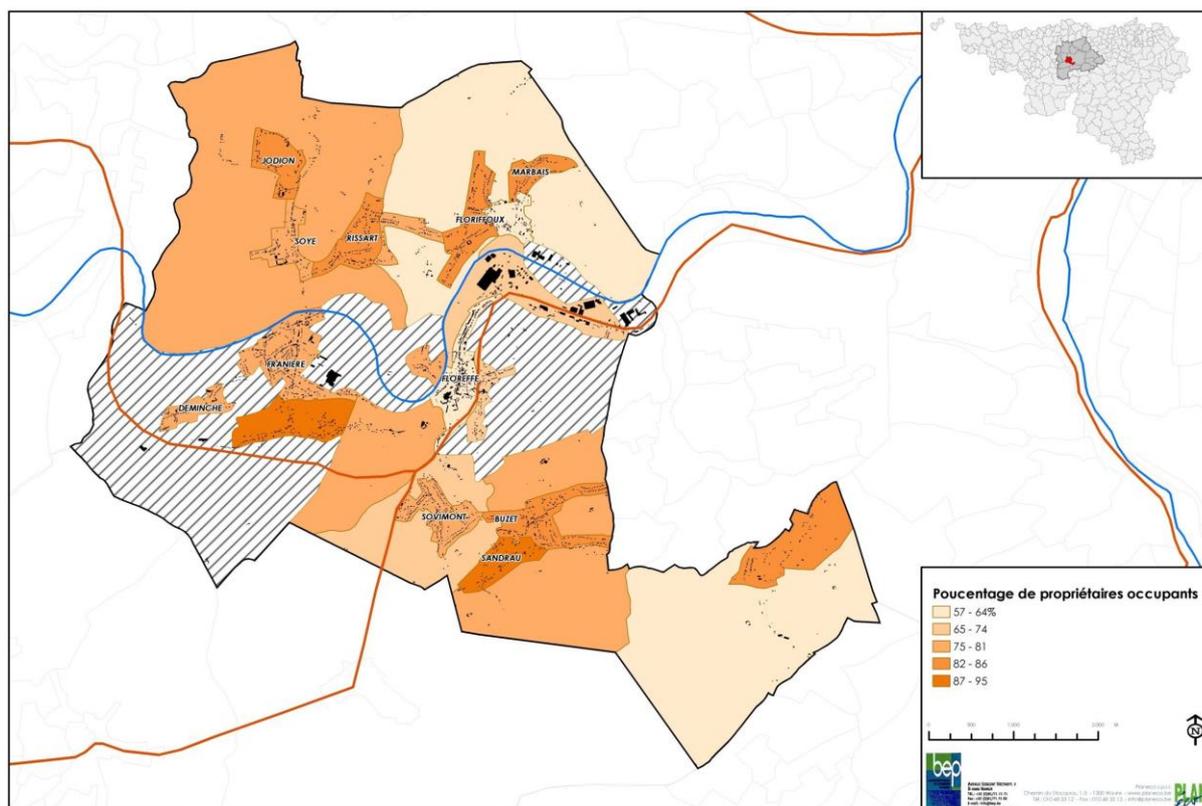


Figure 14: répartition par type de logements (Source : INS 2001)

La localisation des différentes formes d'habitat montre également l'évolution du territoire puisque la majorité des 4 façades est située dans les espaces périphériques, alors que l'habitat groupé est situé dans la vallée, concentré dans le centre de Floreffe (cf. cartes en annexe). Ce mode d'urbanisation est par ailleurs peu présent dans les espaces périphériques, qui sont en fait fortement dominés par l'habitat d'origine agricole, les anciens noyaux villageois étant ainsi très réduits.

4.3.3. Statut de propriété

La plupart des occupants sont les propriétaires eux-mêmes, avec une part moyenne de propriétaires occupants (81%) largement supérieure à la moyenne régionale. La répartition spatiale fait apparaître que la grande majorité des propriétaires occupants sont situés dans les extensions résidentielles situées au-delà de la Sambre, alors que le secteur central compte le plus grand nombre de locataires. Cela confirme les tendances démographiques avec une plus grande proportion de ménages dans la tranche d'âge 30-40, qui disposent de plus de moyens, et qui peuvent venir s'installer à Floreffe.



Carte 27: les propriétaires occupants (Source : INS)

4.3.4. Taille des logements

Les logements sont très majoritairement grands (5 pièces et plus). Ces grands logements sont localisés principalement hors de la vallée, même si cette catégorie est répandue sur tout le territoire, confirmant ainsi la structure démographique et sociale de la commune, avec une

forte représentation des familles de plusieurs enfants, issu de la classe moyenne ou classe moyenne supérieure.

Les petits et moyens logements sont donc moins présents sur le territoire, et sont plus spécifiquement localisés dans le centre urbain de la vallée et les anciens noyaux villageois.

Cette faible proportion de petits et moyens logements peut s'avérer être préjudiciable à l'avenir, dans la mesure où les coûts énergétiques liés aux logements et à la mobilité sont amenés à s'accroître. Ce qui pose la question du logement du 3^{ème} âge et du 4^{ème} âge, dont la proportion augmente, et qui a tendance à se diriger vers les centres (plus de services), à la recherche d'appartements plus petits et plus pratiques (RDC notamment).

Cette statistique montre également la faible offre disponible pour les jeunes ménages primo accédants, qui s'orientent pour leur premier achat vers des biens plus petits.

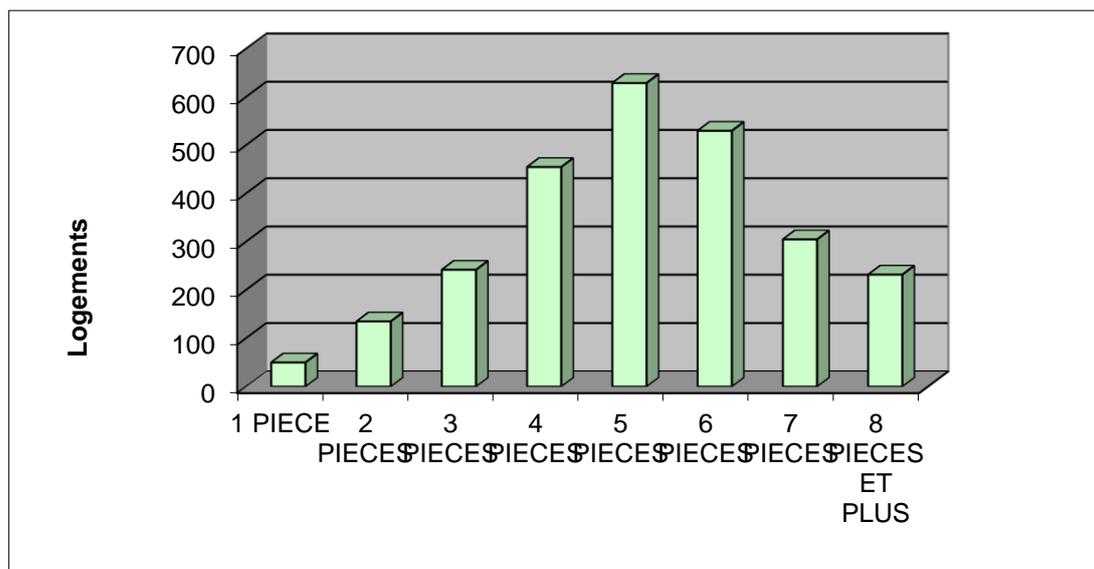
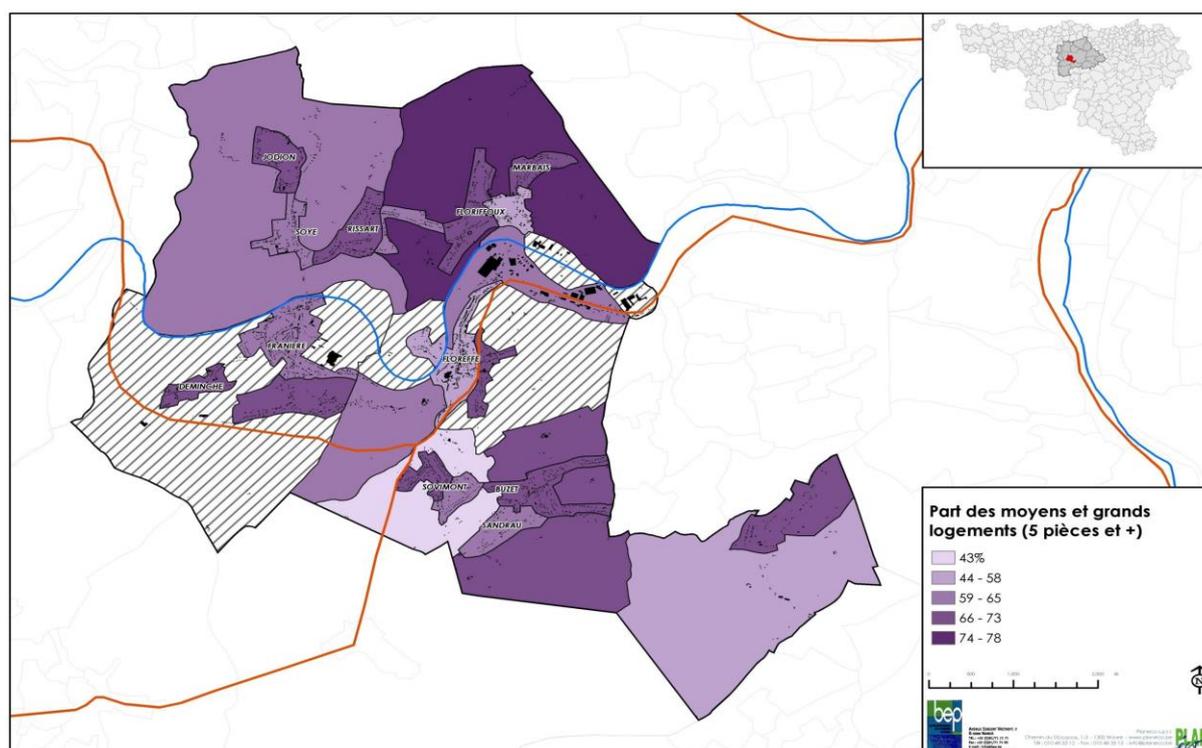
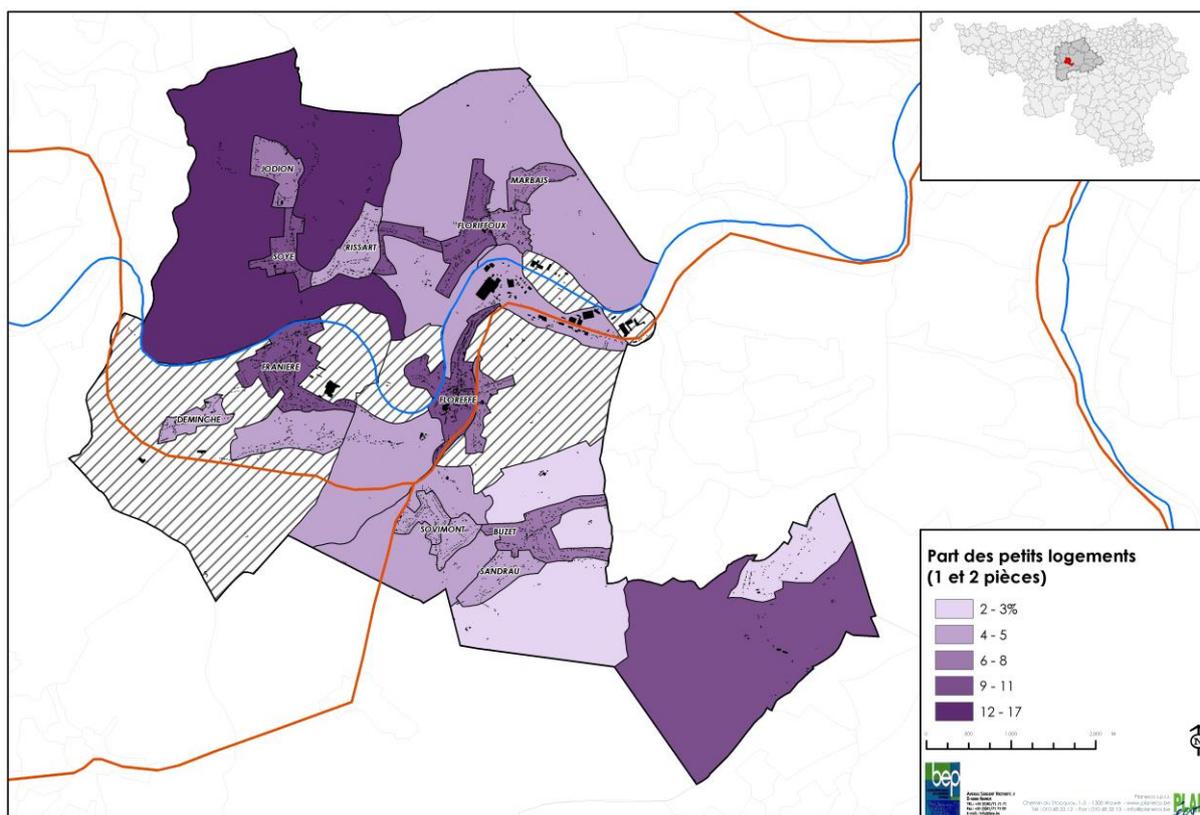


Figure 15: nombre de pièces par logement (Source : INS)



Carte 28: part des moyens et grands logements (Source : INS)



Carte 29: part des petits logements (Source : INS)

4.3.5. Année de construction

La majorité du parc de logement a été construit avant la 2^{ème} guerre mondiale et c'est à partir des années 70-80, que le rythme de la construction a augmenté, avec une croissance importante depuis les années 90.

La majorité des logements anciens est située dans les zones centrales (Floreffe, Franière) et dans quelques-uns des anciens noyaux villageois (Floriffoux, Jodion, Soye). En proportion néanmoins, ce sont les zones rurales qui comptent le plus de bâti ancien, car elles sont affectées en zone agricole (donc inconstructible pour de l'habitat), et qui correspondent souvent à des anciens bâtiments agricoles ou encore à des résidences bourgeoises (cf. cartes en annexe).

On distingue également nettement les quartiers les plus dynamiques en termes de construction comme Sovimont, Marbaïs, les extensions de Floriffoux ou Sandrau, dont le bâti est en proportion importante postérieur aux années 90.

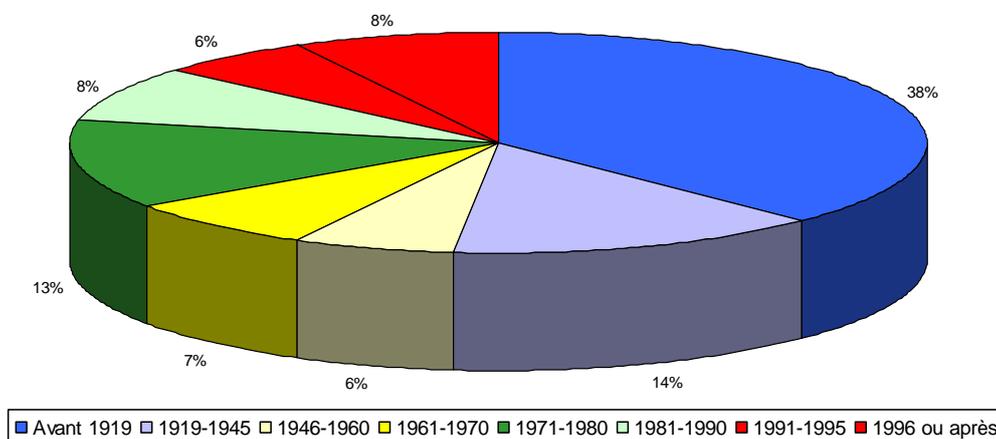
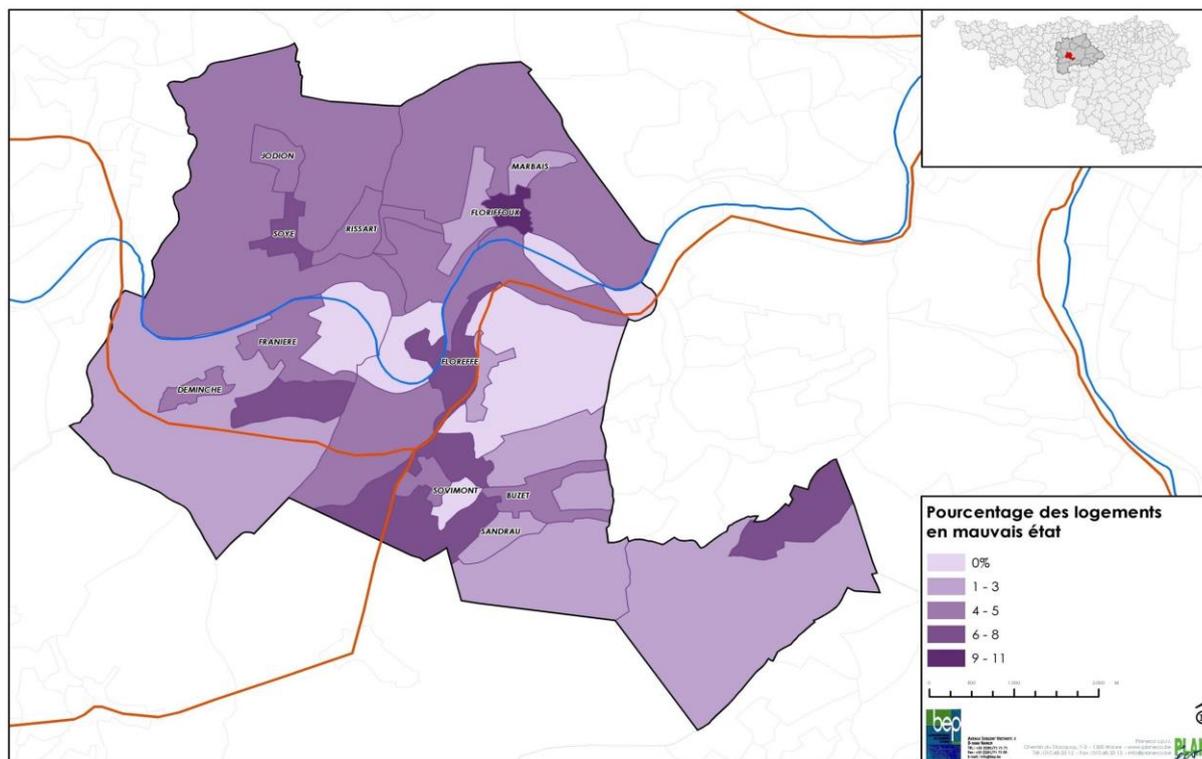


Figure 16 : Age du logement à Floreffe (Source : INS 2001)

4.3.6. Etat des logements

L'état des logements est globalement bon. La proportion des logements les plus dégradés se trouve dans les anciens noyaux villageois, particulièrement à Floriffoux, mais aussi à Floreffe et Soye, et correspond au bâti le plus ancien présent sur la commune.

Certaines opérations de rénovation pourraient ainsi être engagées, afin de redynamiser les centres villageois en perte de vitesse au niveau démographique et commercial.



Carte 30: part des logements en mauvais état (Source : INS)

4.3.7. Vacance dans les logements

Les dernières informations disponibles issues de l'INS datent de 1999, et sont ainsi trop anciennes pour constituer une référence pour ce type de données, la vacance étant en constante évolution. La commune a toutefois dressé une liste des logements abandonnés en septembre 2008. Celle-ci liste 7 logements dont 5 localisés à Floreffe.

En outre, le rapport du programme communal d'actions en matière de logement (2009 - 2010) rappelle néanmoins que la commune est peu concernée par des problèmes d'inoccupation de logements.

4.3.8. Caractéristiques du marché immobilier

Le marché immobilier de l'arrondissement de Namur est nettement à la hausse depuis le début des années 2000, à l'instar de la plupart des régions situées à proximité des pôles attractifs régionaux. Ainsi, le prix des maisons ordinaires a crû de 89% entre 2000 et 2008²⁷, et celui des terrains à bâtir de 90%, le prix moyen étant de 163.000€ pour une maison et 63€ le m² pour un terrain.²⁸

Floreffe a suivi la tendance générale, et fait même partie des communes de l'arrondissement dont le prix du foncier a le plus augmenté. Cette croissance est surtout visible au niveau du

²⁷ INS. L'évolution du prix des villas est indisponible

²⁸ Entre 2000 et 2012, le prix des maisons normales a crû de 97%, et celui des terrains à bâtir de 167%, le prix moyen étant de 169.042€ pour une maison et de 53€ le m² pour un terrain.

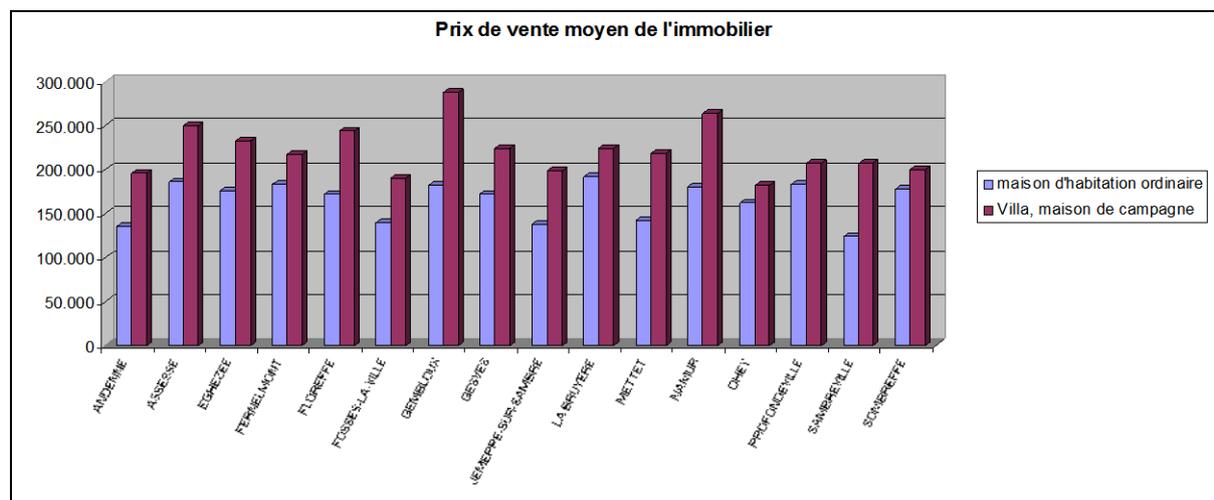
prix du terrain à bâtir, avec une hausse de 358%, ce qui place la commune en tête de l'arrondissement.²⁹ La croissance du prix des maisons est également forte (+ 101%) mais elle correspond plus à la moyenne observée dans l'arrondissement, même si elle reste supérieure.

Notons ainsi que de manière générale, toutes les valeurs pour Floreffe sont supérieures aux différentes moyennes de la province et de la région, preuve que, dans l'arrondissement de Namur, la commune de Floreffe est particulièrement attractive.

Pour le prix des maisons, Floreffe reste une commune moyenne, entre les communes plus attractives de la périphérie namuroise et les communes moins dynamiques du sillon sambrien et meusien, la forte croissance de Floreffe étant en quelque sorte un rattrapage par rapport aux secteurs les plus demandés du Nord et du Sud namurois.

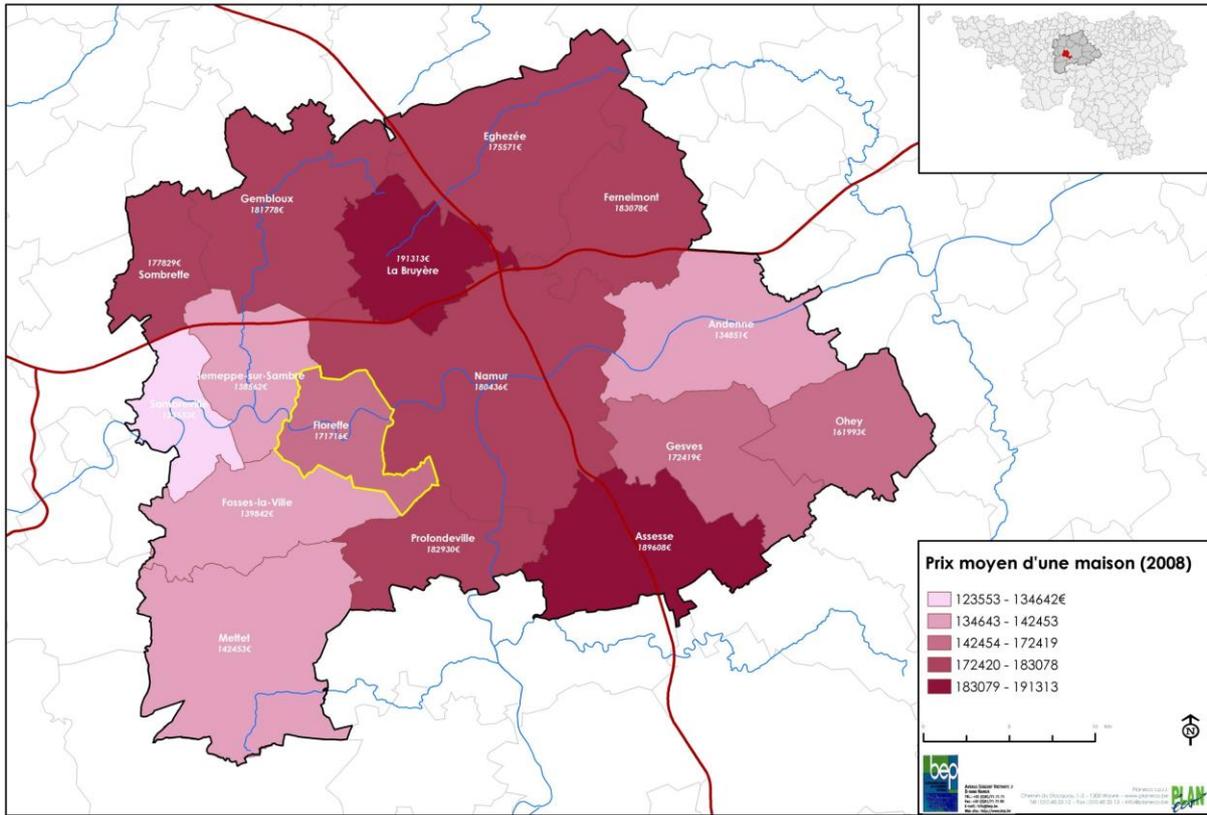
Tableau 11: évolution du prix du logement et des terrains à bâtir (Arr. de Namur) (INS 2008)

	MAISON D'HABITATION ORDINAIRE (en €)			TERRAINS A BATIR (en €)		
	2000	2008	Evolution (%)	2000	2008	Evolution (%)
ANDENNE	69.279	134.851	95	12	26	111
ASSESE	91.101	189.608	108	18	21	17
EGHEZEE	100.552	175.571	75	19	44	130
FERNELMONT	89.877	183.078	104	16	23	44
FLOREFFE	85.446	171.716	101	14	63	358
FOSSÉS-LA-VILLE	75.063	139.842	86	15	42	188
GEMBOUX	97.460	181.778	87	26	49	88
GESVES	88.897	172.419	94	13	29	122
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	76.114	138.562	82	15	33	121
LA BRUYERE	103.350	191.313	85	21	58	176
METTET	73.564	142.453	94	15	39	156
NAMUR	98.307	180.436	84	27	47	72
OHEY	74.803	161.993	117	10	30	201
PROFONDEVILLE	90.181	182.930	103	15	36	131
SAMBREVILLE	62.896	123.553	96	18	37	107
SOMBREFFE	85.935	177.829	107	16	57	250
ARR. NAMUR	85.894	162.904	90	20	38	90
PROV. NAMUR	79.656	150.955	90	17	33	94
WALLONIE	68.559	135.477	98	18	40	122

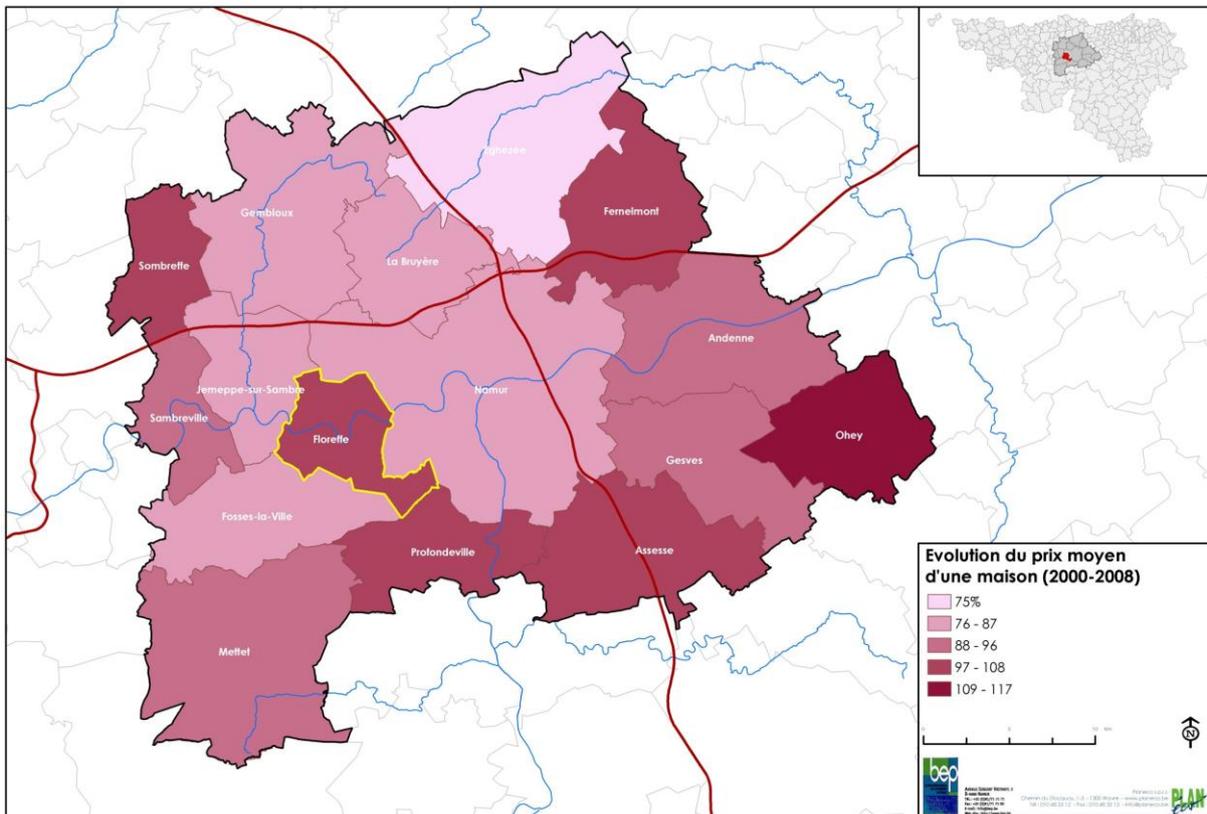


²⁹ Le prix des terrains à bâtir a diminué entre la période de 2008 et 2012, avec un prix moyen de 53m². Cependant, l'évolution du prix du terrain à bâtir reste très élevé si l'on considère la période 2000 – 2012, soit 272%. Le prix des maisons ordinaire est resté quant à lui le même.

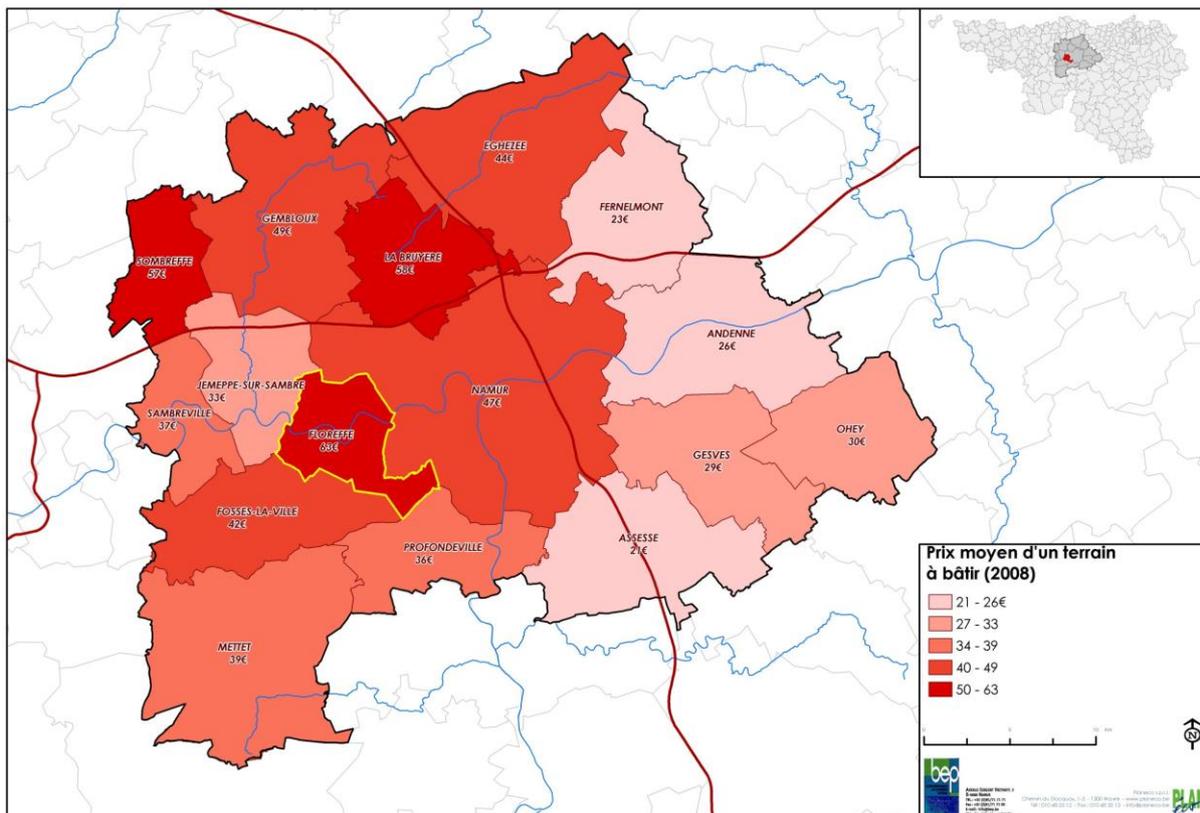
Carte 31: prix de vente moyen de l'immobilier en € (arrondissement de Namur)
Source : INS



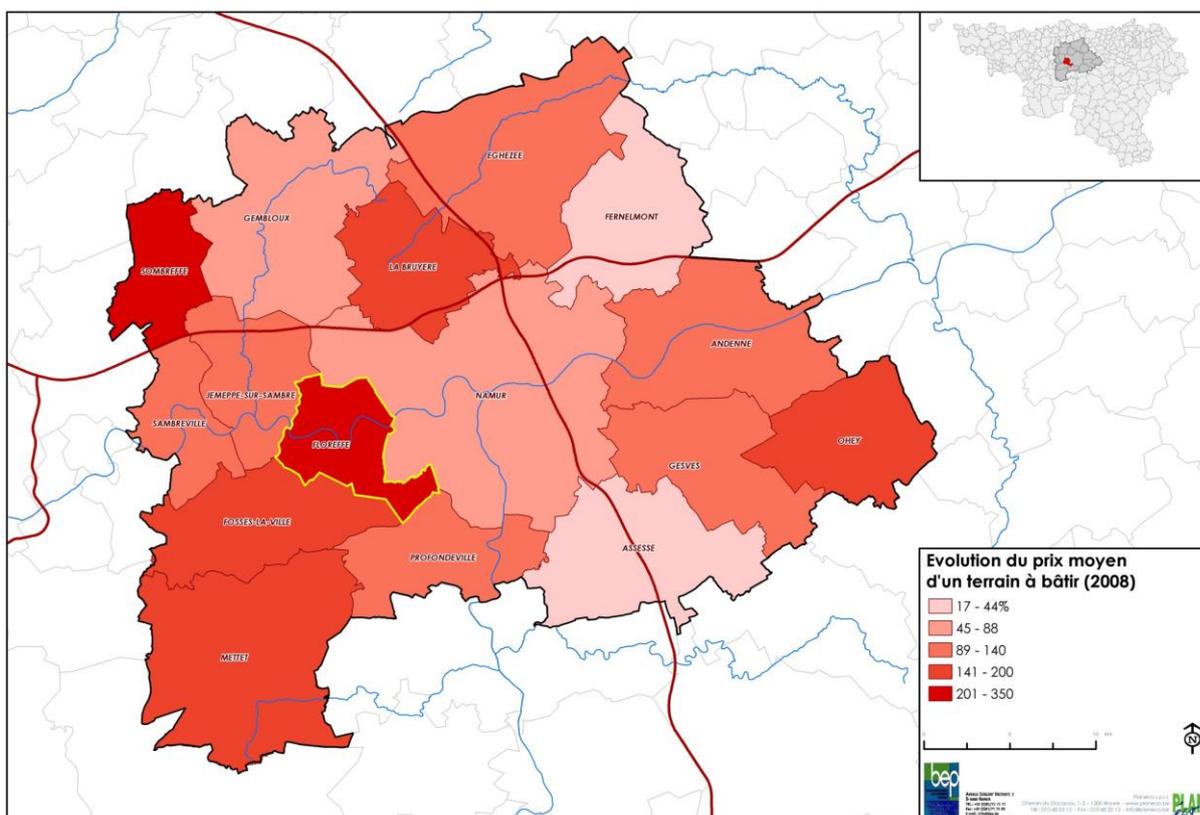
Carte 32 : prix moyen d'une maison ordinaire (2008)
Source : INS



Carte 33: évolution du prix moyen d'une maison ordinaire (2000-2008)
Source : INS



Carte 34: Prix moyen d'un terrain à bâtir (2008)
Source : INS



Carte 35: évolution du prix moyen d'un terrain à bâtir (2000-2008)
Source : INS

4.3.9. Logements publics sociaux

Intervenants dans le domaine du logement public sur le territoire de Floreffe :

- La commune de Floreffe, comme opérateur ;
- Le CPAS comme opérateur ;
- Le Foyer Namurois, en tant que SLSP, est opérateur ;
- Fonds du Logement des Familles nombreuses, basé à Charleroi, comme opérateur ;
- L'Agence Immobilière Social (AIS) Gembloux-Fosses comme partenaire ;
- Société wallonne du Logement, en tant que tutelle.

Selon le programme communal d'actions en matière de logement (2009 - 2010), Floreffe compte 41 logements publics sur un total de 2646, ce qui représente seulement 1,5%. Ceci est très peu pour une commune dont les prix à la location et à l'acquisition sont en hausse constante, d'autant que cela constitue un facteur important du départ des jeunes de la tranche d'âge 20-30 ans.

Tableau 12: répartition des logements publics à Floreffe selon le propriétaire

Type de logements	Nombre de logements
Dans la commune	2646
occupés par leur propriétaire	2026
publics :	41
de transit	-
d'insertion	2
sociaux gérés ou loués par la(les) SLSP sise(s) sur le territoire communal	4
moyens gérés ou loués par la(les) SLSP sise(s) sur le territoire communal	-
sociaux ou moyens qui ont été vendus par une SLSP ou un pouvoir communal depuis 10 ans (1996)	4
loués appartenant à la commune, au CPAS ou à la Régie autonome	5
mis en gestion par les propriétaires privés et publics, à l'intermédiaire d'une AIS, d'une SLSP ou d'une ASBL	22
gérés par le FLW	-
gérés par l'Office central d'action sociale et culturelle du Ministère de la Défense (OCASC)	-
autres (urgence, ...) : 2 pris en location par le CPAS (type et occupés par des bénéficiaires du revenu d'intégration ; 2 ILA)	4
soumis à permis de location	-
inoccupés	7
insalubres	2

4.3.9.1. Plan d'ancrage communal et plan biennal logement

L'article 187 du code du logement stipule que les pouvoirs locaux (communes, C.P.A.S. et provinces) fixent les objectifs et principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent, dans les 6 mois suivant le renouvellement de leur conseil respectif.

Les pouvoirs locaux prennent toutes les mesures tendant à diversifier les types de logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux assimilés, d'insertion, de transit et moyens ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements.

Chaque commune est tenue d'établir un programme bisannuel d'actions en matière de logement. Dès l'approbation de ces programmes par le gouvernement, la Direction en assure le suivi et l'évaluation.

Le rôle de la Direction est, d'une part, de favoriser l'aspect transversal et global dans la recherche de solutions. Elle développe des méthodes et des pratiques de collaboration entre les acteurs locaux. Elle met au point des protocoles indiquant clairement les règles du jeu et les procédures à suivre qui doivent tenir compte de tous les aspects du dossier (examen d'opportunité - conception - montage juridique - montage financier...).

D'autre part, elle assure la coordination et la cohérence dans la mise au point des programmes, ainsi que la communication aussi bien interne avec les autres directions qu'externe avec les différents pouvoirs locaux, en vue de favoriser les échanges d'expériences.

Le **Plan d'ancrage communal 2009-2010** est repris ci-dessous :

Tableau 13: programme communal d'actions en matière de logement 2009-2010
Source : plan d'ancrage communal 2009-2010

Opérateur	Intitulé	Type d'opération	Priorité
CPAS de Floreffe	Création d'un logement d'insertion (Art 32)	Réhabilitation/ non localisé	6
	Création d'un logement de transit (Art 31)	Réhabilitation/localisé rue Camille Giroul 10	4
	Création d'un logement de transit (Art 31)	Réhabilitation/localisé rue de Deminche 1	3
Commune de Floreffe	Création d'un logement social (Art 29)	Acquisition/restructuration, localisé rue de la Glacerie 5 A	1
	Création d'un logement social (Art 29)	Acquisition/restructuration, localisé rue Notre Dame des Affligés 3	2
	Création de trois logements sociaux (Art 29)	Acquisition/restructuration, non localisés	5

Les types de logements manquants sont identifiés dans le programme d'action communal

	Pas du tout	Un peu	Beaucoup
<i>La commune manque-t-elle de logements locatifs à prix abordable ?</i>			
pour isolés ou des ménages sans enfants		X	
pour des ménages avec un ou deux enfants		X	
pour familles nombreuses ou recomposées		X	
pour personnes âgées ou à mobilité réduite			X
pour des sans-abri			
autres (à préciser)			
<i>La commune manque-t-elle de logements acquisitifs à prix abordable ?</i>			X

Source : programme d'action communal

L'évaluation du Plan d'ancrage communal 2009-2010 permet de dresser le bilan suivant :

- 4 logements (tous confondus) ont été approuvés par décision du Gouvernement ;
- Aucun logement (tous confondus) n'est occupé au 1er janvier 2011³⁰ ;
- Avancement du programme pour les logements non encore occupés :
 - 4 logements pour lesquels le marché de services est passé ;
 - 2 logements pour lesquels le projet est déposé.³¹

³⁰ 2 logements sont occupés courant de l'année 2013

³¹ Passé à 4 en 2014

Le **programme pour les années 2012-2013** comprend la réalisation et la prise en gestion de 17 logements.

L'évaluation récente du plan d'ancrage communal 2012-2013 permet de dresser le bilan suivant :

- 5 logements (tous confondus) ont été approuvés par décision du Gouvernement ;
- Avancement du programme pour les logements non encore occupés :
 - 2 logements pour lesquels le marché de services est passé ;
 - 0 logements pour lesquels l'avant-projet est déposé ;
 - 0 logements pour lesquels le projet est déposé ;
 - 1 logement pour lequel le projet est abandonné.

La réalisation complète des plans 2009-2010 et 2012-2013 devrait augmenter nettement le parc de logements publics dans la commune, passant de 41 à 62, ce qui représente une augmentation de 50%. Néanmoins, malgré ces efforts programmés, la part des logements publics sur le parc total reste faible (env. 2%).

Tableau 14: programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013

Opérateur	Intitulé et localisation de l'opération	Nombre de logements	Ordre de priorité
SLSP Foyer Namurois	Création de logements sociaux	3	1
CPAS de Floreffe	Création d'un logement d'insertion (Art 32)	1	2
	Création d'un logement de transit (Art 31)	1	3
AIS Gembloux-Fosses	Prise en gestion de logements	4	4
	Prise en gestion de logements	4	5

En octobre 2013, le Conseil communal de Floreffe a adopté le **Programme d'actions en matière de logement 2014-2016** :

Opérateur	Intitulé	Type d'opération	Priorité
Foyer namurois	Construction de 10 logements rue du Sandrau à Floreffe (Buzet)	Community Land Trust	1
Foyer Namurois	Création de 2 logements sociaux (Art 29) rue Notre-Dame des Affligés 3 à Soye	Construction neuve	2
Foyer namurois	Création de 2 logements sociaux (Art 29) rue du Chenet 12 à Floriffoux	Rénovation de l'ancien presbytère de Floriffoux en deux logements	3

4.3.10. Evolution et répartition des permis d'urbanisme

Deux sources nous permettent de pouvoir analyser l'évolution de la construction à Floreffe.

Une première vient des données de l'INS concernant les permis validés par commune, ce qui nous permet de saisir les dynamiques du marché de la construction. Depuis 1996, le nombre de permis délivrés par la commune et/ou le fonctionnaire délégué fluctue en fonction de la croissance économique, les pics de croissance se situant à la fin des années 2000 et en 2008, date à laquelle la crise bancaire et financière a commencé. De fait, le nombre de permis délivrés en 2007 était de 80, rénovation compris, et en 2010, de seulement 40.

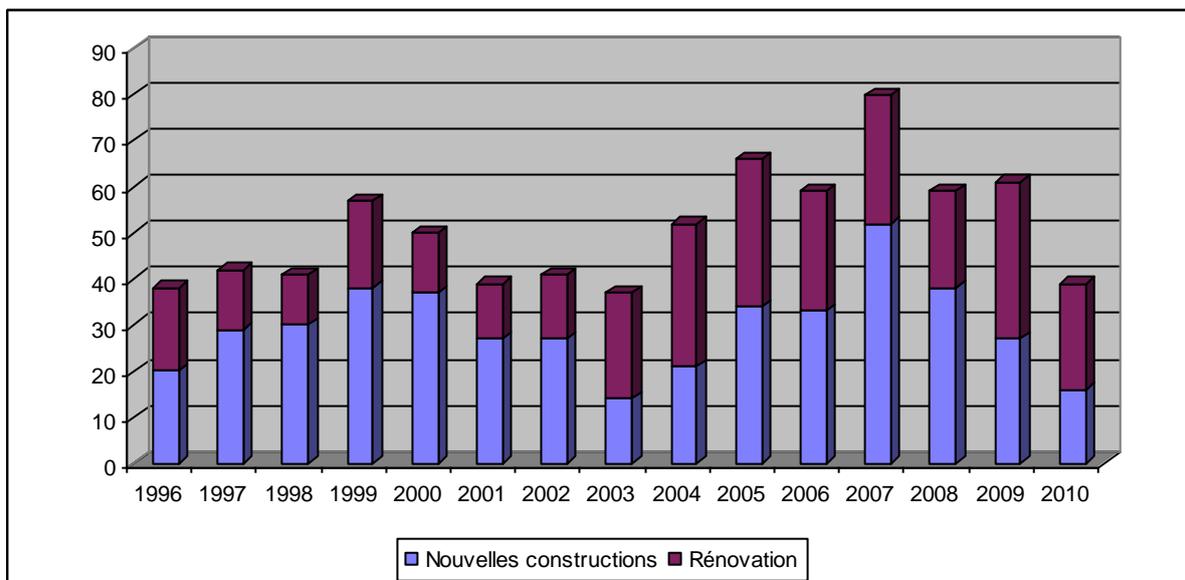
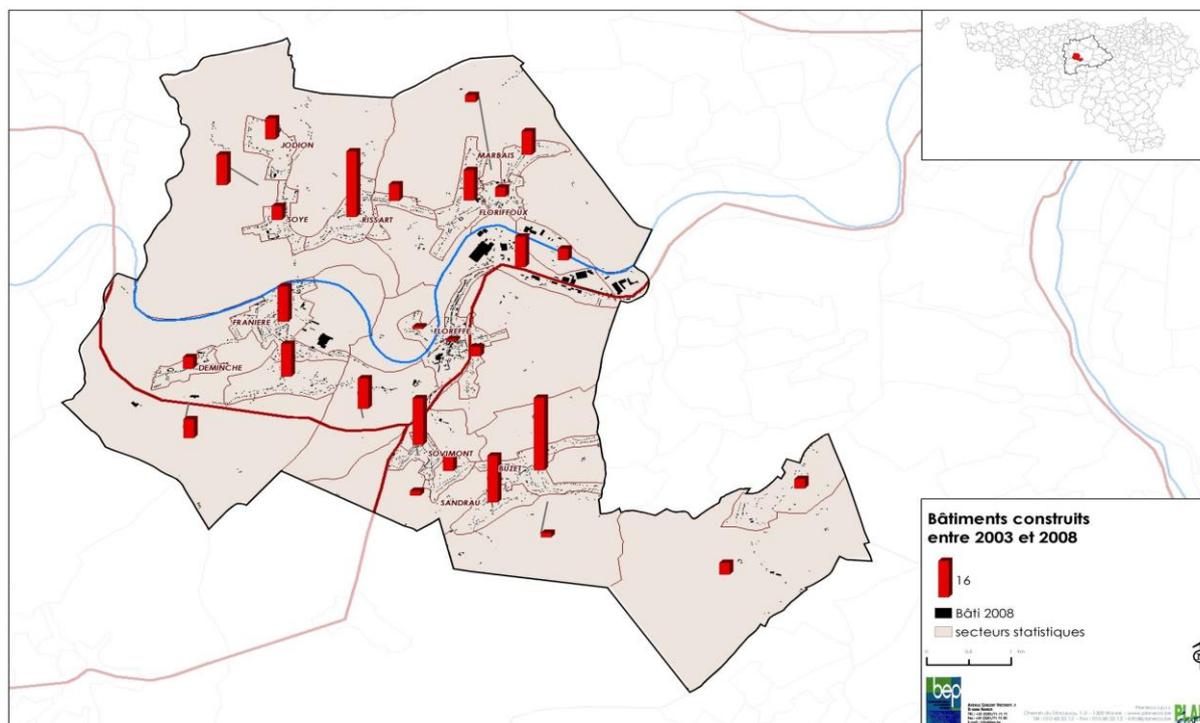


Figure 17: évolution du nombre de permis résidentiels délivrés (Source : INS)

Ensuite, l'analyse des données cartographiques du PLI de 2003 et de 2008 nous permet d'analyser les dernières tendances en termes de localisation des nouvelles constructions (cf. cartes par village en annexe).

Il ressort ainsi très nettement que ce sont les quartiers situés hors de la vallée de la Sambre (excepté le centre de Franière) où les nouvelles constructions sont les plus nombreuses, ce qui paraît logique au regard des aspirations de la population en général en matière de cadre de vie (la campagne à proximité de la ville), mais aussi du fait des capacités foncières disponibles dans et surtout autour des anciens noyaux villageois.

On remarque par ailleurs une augmentation significative des constructions dans la partie Ouest du zoning industriel, à côté de l'usine Maternelle, ce qui témoigne de la dynamique de cette zone.



Carte 36: nouvelles constructions (PLI 2003 et 2008)

4.3.11. Projets de logements

Deux projets de logements sur la commune de Floreffe verront le jour en 2015.

Le premier est un projet lancé par le groupe immobilier Matexi pour la construction de 67 maisons et appartements, sur un terrain vague de 2,7 ha situé entre la rue de Floreffe et l'ancienne glacerie, au cœur du village de Franière. Ce projet, situé à proximité de commerces et de services (tels que la gare, le centre culturel, etc.), permettra de densifier le centre villageois de Franière.

Le deuxième projet se nomme les « jardins de Floreffe » dont le maître d'ouvrage est la SPRL Les Jardins de Floreffe. Il s'agit de la création de 30 appartements et de 45 emplacements de parking (intérieurs et extérieurs) et abords, en bordure de la Sambre.

4.3.12. Synthèse

Le parc immobilier de Floreffe est relativement jeune et en bon état. La commune reste attractive avec un nombre de logements en forte augmentation depuis 10 ans et une vacance à priori modérée.

Globalement, on remarque une proportion importante de 4 façades avec une certaine dilapidation des réserves foncières sans parcimonie et une augmentation des coûts liés à l'étalement urbain (voirie, égouttage, transport,...). La localisation des différentes formes d'habitat montre également l'évolution du territoire puisque la majorité des 4 façades est située dans les espaces périphériques des villages, alors que l'habitat groupé est situé dans la vallée, concentré dans le centre de Floreffe et Franière.

Le parc immobilier est, en outre, relativement inadapté aux tendances démographiques (baisse de la taille des ménages, vieillissement de la population) avec une proportion d'appartements et de maisons 2 façades de seulement 20%.³²

Les récents projets de logements à Floreffe et Franière intègrent cet aspect et propose une mixité de logements, notamment des appartements.

Floreffe compte seulement 1,5% de logements publics sur l'ensemble de son parc immobilier, ce qui est très peu pour une commune dont les prix à la location et à l'acquisition sont en hausse constante. Cela pose des problèmes d'accès au logement pour les jeunes et est une cause de départ des jeunes ménages.

³² La proportion de maisons 2 façades et d'appartements est tombée à 14% en 2012.

4.4. L'ÉCONOMIE

4.4.1. La population active

4.4.1.1. La population active et les demandeurs d'emploi

La population active est la population en âge de travailler (c'est-à-dire celle âgée entre 15 et 64 ans) qui est disponible sur le marché du travail, qu'elle ait un emploi (population active occupée) ou qu'elle soit au chômage (population active inoccupée) à l'exclusion de celle ne cherchant pas d'emploi, comme les personnes au foyer, les rentiers.

Cette population représente en mars 2011 3.716 individus dans la commune de Floreffe, soit 71% de la population totale entre 15 et 65 ans, une valeur légèrement supérieure à celle de l'arrondissement de Namur, de la province de Namur et de 3 points supérieure à celle de la Wallonie.

Tableau 15: répartition de la population active et des demandeurs d'emploi (Source : INS)

mars-11		Demandeurs d'emploi		Population active		Taux de demandeurs d'emploi	
		H	F	H	F	H	F
FLOREFFE	- de 25 ans	48	31	169	149	28,40%	20,81%
	+ de 25 ans	128	139	1.800	1.598	7,11%	8,70%
Total		176	170	1.969	1.747	8,94%	9,73%
Total H+F		346		3.716		9,31%	
ARR. DE NAMUR	- de 25 ans	2.122	1.837	7.640	6.579	27,77%	27,92%
	+ de 25 ans	7.270	7.447	66.856	58.254	10,87%	12,78%
Total		9.392	9.284	74.496	64.833	12,61%	14,32%
Total H+F		18.676		139.329		13,40%	
PROVINCE DE NAMUR	- de 25 ans	3.423	3.004	12.408	10.522	27,59%	28,55%
	+ de 25 ans	11.363	12.151	104.134	89.662	10,91%	13,55%
Total		14.786	15.155	116.542	100.184	12,69%	15,13%
Total H+F		29.941		216.726		13,82%	
WALLONIE	- de 25 ans	25.186	22.726	87.311	73.884	28,85%	30,76%
	+ de 25 ans	92.637	94.485	731.955	628.881	12,66%	15,02%
Total		117.823	117.211	819.266	702.765	14,38%	16,68%
Total H+F		235.034		1.522.031		15,44%	

Le tableau ci-dessus indique qu'à Floreffe, le taux de demandeurs d'emploi est nettement inférieur à celui de l'arrondissement, de la province et de la région, et que cela concerne surtout la population jeune, dont le taux de demande d'emploi est similaire à celui de la région (pour les hommes). Pour les femmes, en revanche, ce taux de demande d'emploi des moins de 25 ans est nettement inférieur à celui de la région, de la province et de l'arrondissement.

En observant la répartition de chômage parmi la population deux grandes tendances se dessinent.

- Il est assez équilibré au niveau de la répartition par sexe (50,7% pour les hommes, 49,3% pour les femmes) ce qui est assez similaire à ce que l'on observe en Wallonie.
- On remarquera, cependant que sur 10 ans le nombre de femmes demandeuses d'emplois a baissé de 6,5% alors que son équivalent masculin a augmenté de 1,3%. Ceci indique une féminisation du marché du travail.
- Au niveau de la répartition par tranche d'âge on notera que le chômage touche en majorité les hommes jeunes mais que cette tendance s'inverse pour les chômeurs plus âgés.

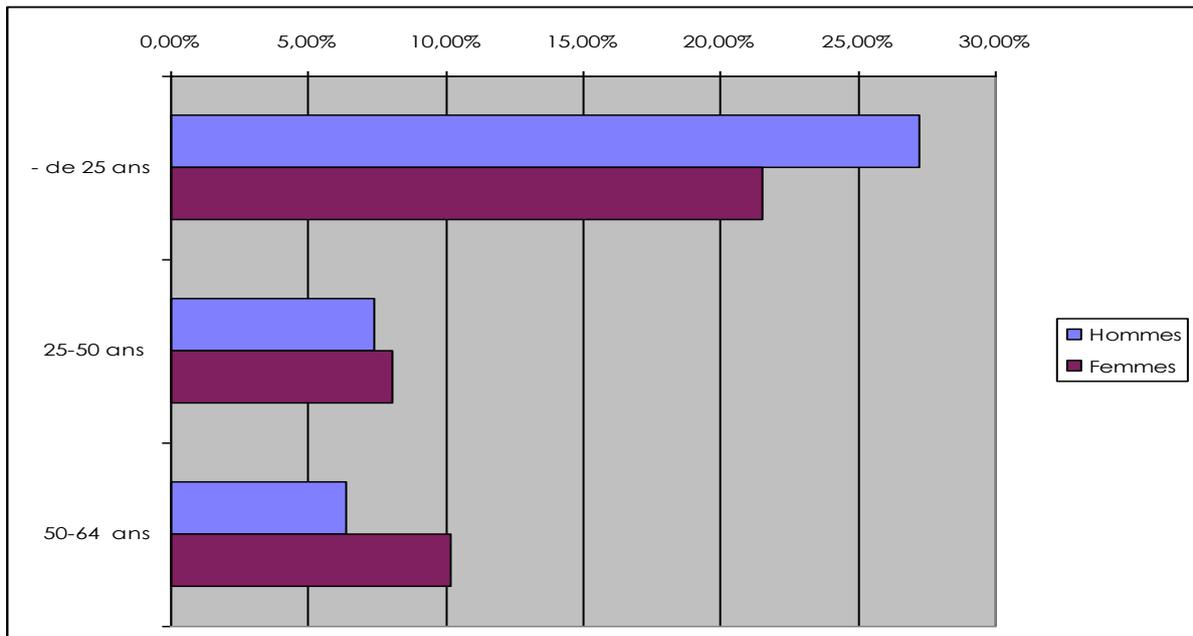
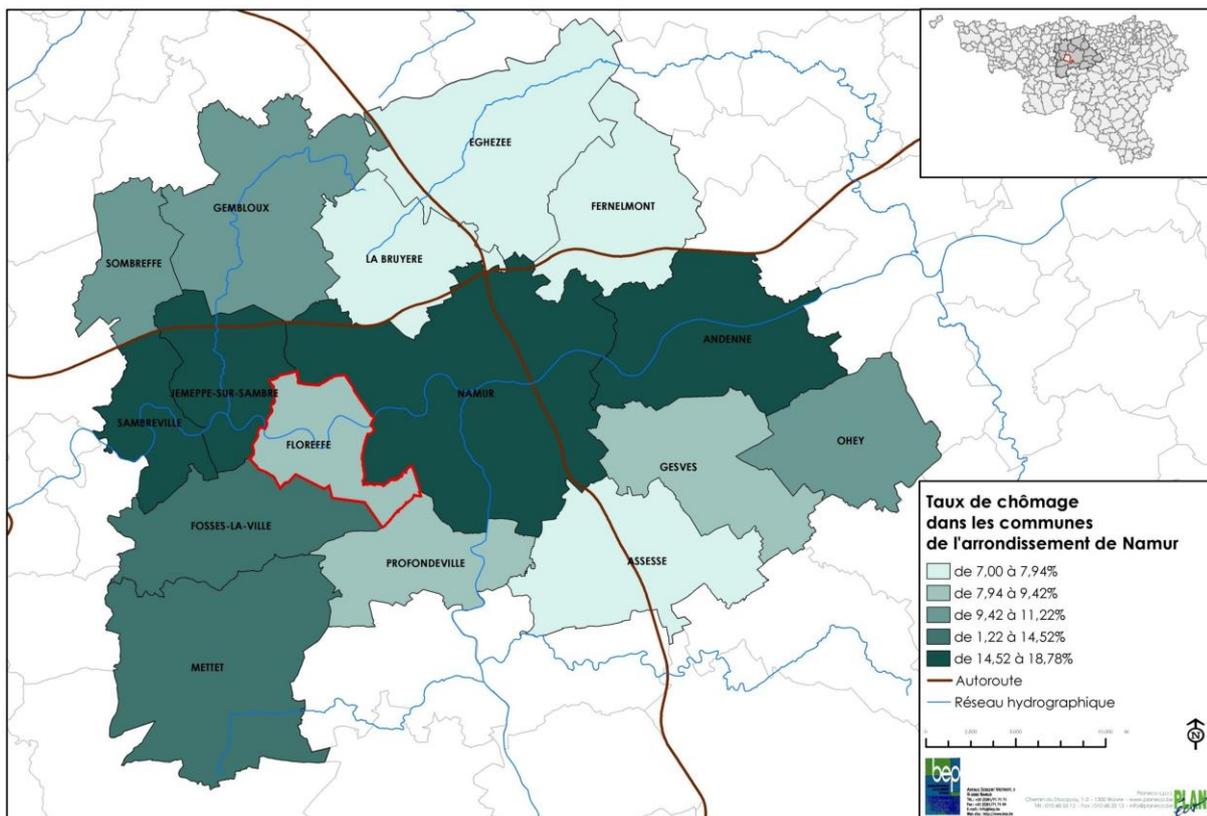


Figure 18 : taux de chômage dans la commune de Floreffe selon l'âge et le sexe (2011)
Source : Forem



Carte 37: Répartition spatiale du taux de chômage au sein de l'arr. de Namur (2011)
Source : Forem - ONSS

A Floreffe, les principales branches dans lesquelles les emplois sont demandés sont : l'enseignement, le transport de marchandises, les services aux personnes, les œuvres sociales, l'industrie de la construction, les services aux entreprises et surtout le commerce (40 demandeurs d'emploi dans cette catégorie).

Comment la demande d'emploi a-t-elle évolué ces dernières années ?

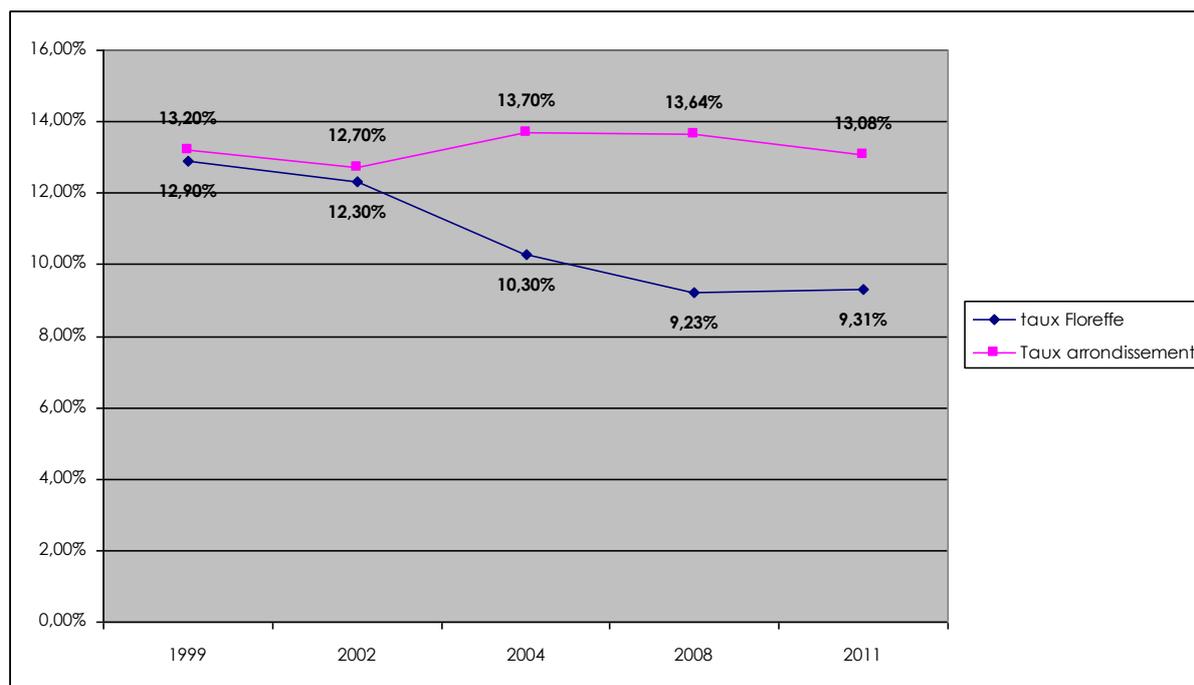


Figure 19: Evolution comparée du taux de chômage au sein de la commune de Floreffe et de l'arrondissement de Namur (Source : INS)

Partant d'un niveau de chômage similaire à celui de l'arrondissement en 1999, Floreffe a creusé l'écart en voyant son taux diminuer nettement à partir de 2002 pour se stabiliser à partir de 2008, alors que celui de l'arrondissement de Namur stagnait.

Une explication possible, outre des effets conjoncturels macroéconomiques, est que l'augmentation des prix du foncier à Floreffe aurait poussé les habitants les plus démunis, donc souvent au chômage, vers les centres anciens des plus grands pôles, notamment Namur, où les coûts de la vie (notamment la mobilité) sont moindres qu'en périphérie.

4.4.1.2. La population active occupée

La population active occupée (indépendants et salariés) est constituée des habitants domiciliés dans la commune, que leur emploi soit localisé ou non sur le territoire communal.

En 2011, il y a 3.370 actifs occupés à Floreffe. Le taux d'activité³³ atteint ainsi 71,74% ce qui est supérieur à l'arrondissement, la province, et la Région wallonne. Ce taux représente la propension d'une population à se présenter sur le marché du travail. On sait que des facteurs économiques, sociaux et culturels poussent ce taux à la hausse dans nos pays.

Au vu du développement démographique que connaît la commune de Floreffe, la population en âge de travailler progressera de façon plus soutenue qu'ailleurs. Couplé à l'augmentation du taux d'activité, cet accroissement de la population en âge de travailler augmentera probablement à l'avenir la pression sur le travail pour la commune de Floreffe.

Depuis 1980, ce défi a pu être partiellement relevé : le taux de chômage a été maintenu à un niveau relativement faible dans le contexte wallon grâce à des créations d'emplois dans la commune et surtout dans la micro-région.

A Floreffe le taux d'emploi³⁴ se monte à 64,8% ce qui est légèrement supérieur à l'arrondissement et nettement supérieur à ce que connaît la région wallonne.

³³ Taux d'activité : population active/population en âge de travailler.

³⁴ Taux d'emploi : population active occupée/population en âge de travailler.

Tableau 16: la population active occupée et le taux d'activité (Source : INS)

mars-11		Population active occupée		Taux d'activité
		H	F	
Floreffe	- de 25 ans	121	118	
	+ de 25 ans	1.672	1.459	
	Total	1.793	1.577	
Total H+F		3.370		71,74%
Arrondissement de Namur	- de 25 ans	5.518	4.742	
	+ de 25 ans	59.586	50.807	
	Total	65.104	55.549	
Total H+F		120.653		69,73%
Province de Namur	- de 25 ans	8.985	7.518	
	+ de 25 ans	92.771	77.511	
	Total	101.756	85.029	
Total H+F		186.785		69,64%
Wallonie	- de 25 ans	62.125	51.158	
	+ de 25 ans	639.318	534.396	
	Total	701.443	585.554	
Total H+F		1.286.997		67,61%

4.4.1.3. Les actifs non-salariés

Les actifs non-salariés, ou indépendants, sont relativement nombreux à Floreffe, du fait de la présence de nombreuses professions libérales, en forte hausse dans le secteur de l'industrie. En effet, de nombreuses PME/PMI se sont installées dans les zones d'activité de la Sambre et dans le commerce, secteur qui emploie généralement beaucoup sous ce statut. La faible place des activités agricoles montre que la profession, comme partout ailleurs, s'est considérablement regroupée et mécanisée, même si les surfaces qui y sont consacrées restent importantes.

Tableau 17 : Comparaison régionale de la répartition des indépendants par secteur
Source : nombre d'affilié INASTI assujettis en 2009

	Floreffe		Arrondissement de Namur		Province de Namur		Région wallonne	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Agriculture	49	7,81%	1.924	8,07%	4.752	12,19%	24.868	9,74%
Pêche	0	0,00%	13	0,05%	26	0,07%	130	0,05%
Industrie	142	22,65%	5.031	21,09%	8.297	21,29%	50.286	19,70%
Commerce	191	30,46%	7.837	32,85%	12.506	32,09%	88.454	34,65%
Professions libérales	182	29,03%	6.936	29,08%	9.977	25,60%	68.535	26,84%
Services	57	9,09%	1.937	8,12%	3.153	8,09%	21.141	8,28%
Divers	6	0,96%	176	0,74%	259	0,66%	1.891	0,74%
TOTAL	627		23.854		38.970		255.305	

Si on considère l'évolution de la répartition des emplois indépendants par secteur comme étant représentatif de l'ensemble des tendances de la situation économique de la commune, on observe au sein des emplois indépendants que de nettes tendances se dessinent ces dernières années, comme la diminution de l'importance du secteur agricole ou la croissance des professions libérales et des services, ce qui correspond tout à fait aux évolutions de l'économie en général (tertiarisation, puis développement du quaternaire).

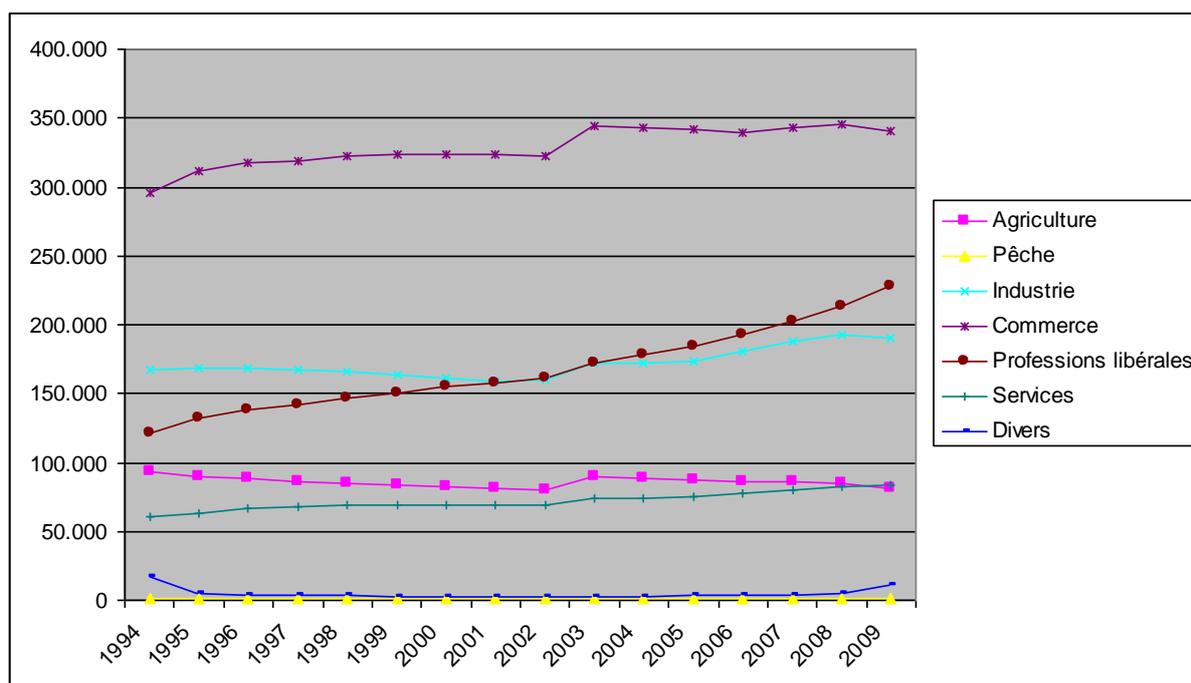


Figure 20: évolution du nombre d'indépendants par secteurs d'activité (Source : INASTI)

4.4.1.4. Les catégories socio-professionnelles

Le tableau ci-dessous nous présente la répartition de la population active occupée, au lieu de résidence, entre les différentes catégories socio-professionnelles, telles que définies par l'INS lors du dernier recensement de la population en 2001³⁵.

On peut remarquer qu'à toutes les échelles d'études, la proportion des différentes catégories professionnelles est relativement similaire pour l'ensemble des communes, l'arrondissement la province et la région. On peut cependant noter qu'à Floreffe, les parts de l'emploi du secteur public et ouvrier sont très légèrement supérieures aux moyennes de l'arrondissement de la province et de la région alors qu'il y a un peu moins d'indépendants et d'aidants. Mais ces distinctions sont minimes.

Tableau 18: les catégories socioprofessionnelles (Source : INS 2001)

2001	Indépendant, chef d'entreprise	Profession libérale	Statutaire ou contractuel du service public	Employé du secteur privé	Ouvrier ou apprenti du privé	Aidant	Personnel domestique	Autre statut	Sans statut	Statut non connu	Total Population active occupée
FLOREFFE	4,65%	5,53%	31,70%	27,77%	16,03%	0,89%	0,67%	1,21%	0,64%	10,92%	2.820
Arr. de Namur	5,67%	5,51%	30,39%	29,18%	14,50%	1,13%	0,52%	1,19%	0,72%	11,19%	104.431
Province de Namur	6,16%	5,92%	29,83%	27,00%	15,36%	1,33%	0,59%	1,34%	0,73%	11,75%	161.401
Région Wallonne	6,01%	5,78%	26,43%	27,31%	17,60%	1,25%	0,54%	1,41%	0,85%	12,81%	1.172.380

4.4.2. Les principaux secteurs d'activités

Les entreprises les plus nombreuses proviennent du secteur commercial et du domaine de la construction, alors que les activités de services à la personne et aux entreprises sont également bien représentées.

³⁵ Pas de mise à jour de l'INS depuis le dernier recensement en 2001, bien que ces données datent de plus de 10 ans, elles sont utilisées à titre indicatif.

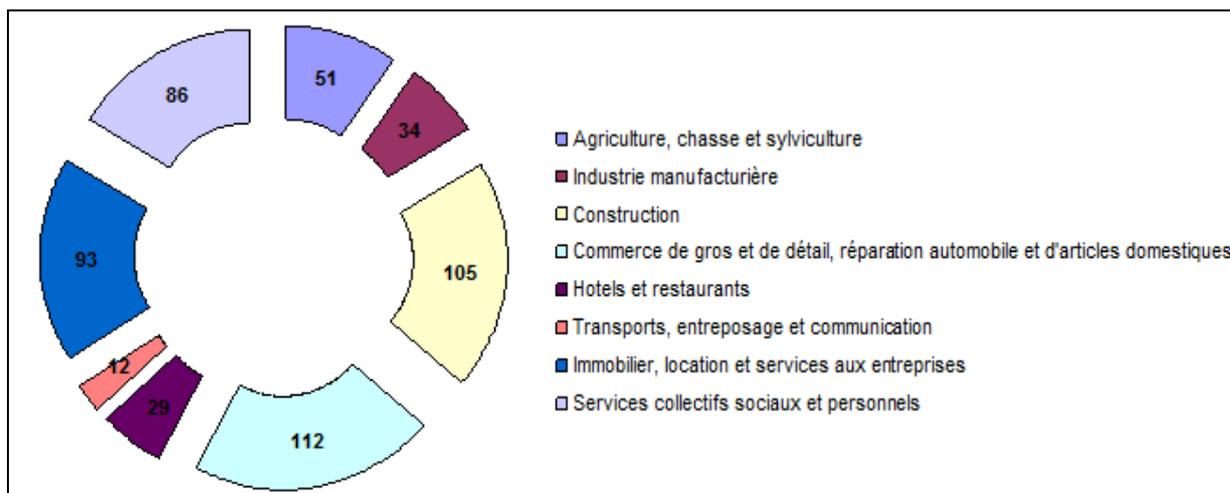


Figure 21 : nombre d'entreprises sur le territoire communal (Source : INS)

4.4.2.1. Localisation des activités et de l'emploi

a. Zones d'activité économique

Les activités économiques sont majoritairement situées dans la vallée de la Sambre, où les zones d'activités économique mixtes et industrielles sont implantées.

Les parcs d'activités économiques industrielles (rue Riverre) et artisanales (rue des artisans) regroupent la majeure partie des emplois du secondaire voire du tertiaire. L'agro-alimentaire avec Materne, Alia 2 et SCAM (420 emplois), la fabrication d'éléments béton avec Remacle et BPMN (200 emplois), la construction avec Bajart, EGTB et STUV, (150 emplois) ainsi que les entreprises ISS (nettoyage et entretien de bâtiments - 125 emplois) et Jean Nonet & Fils (Travaux publics et privés, terrains de sport – 70 emplois) constituent les fers de lance du dynamisme économique local. Signalons également la présence du Forem qui emploie 20 personnes.

Il existe une demande en matière d'implantation de petites entreprises de portée locale recherchant des petits halls et entrepôts avec bureaux (PailleTech, ...). Par ailleurs, on constate qu'il existe une petite demande en bureaux pour des entreprises tertiaires soucieuses de bénéficier d'une bonne accessibilité (Forem, Esperanzah, Flag 2000).

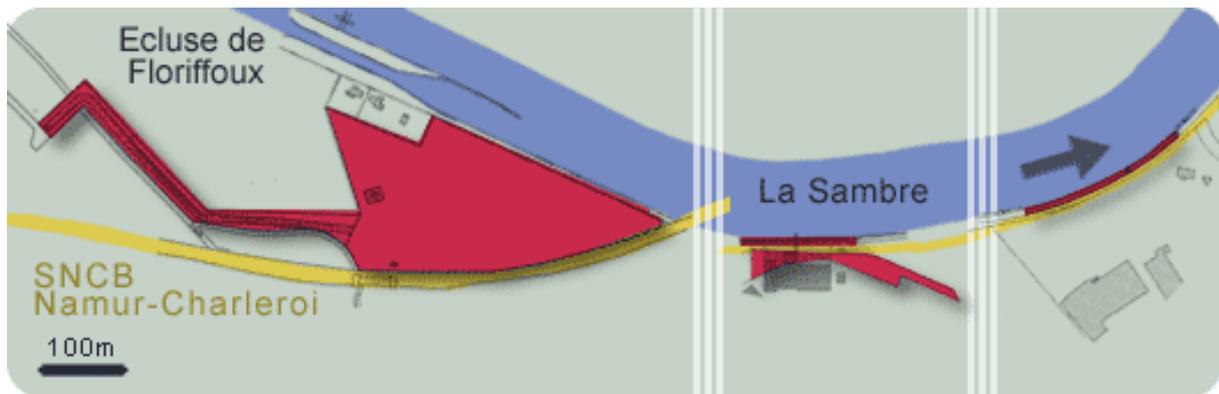
Compte tenu des éléments d'analyse cités ci-dessus, la demande en surface d'activités économiques peut raisonnablement être évaluée à 20 ha pour les dix années à venir.

b. Le transport fluvial

b.1 Le port autonome de Namur

Le rôle de la Sambre dans le transport fluvial est globalement modéré mais néanmoins présent à Floreffe, avec un site appartenant au Port Autonome de Namur, à Floriffoux, accessible à partir de la route nationale 90, et qui comprend trois implantations :

Zone portuaire	Concessionnaires	Activité	Surface occupée	Tonnage cumulé 2010 (t)	Emplois directs
Floriffoux	BPMN	Matériaux de construction (Déchargement de sable)	1.200	17.429	55
	Les Silos de Floreffe	Produits agricoles	4.150	103.440	
	Hublet SPRL	Centre de tri et de recyclage	67.600	Prévision 60.000	50



Situé le long de la Sambre, le Site Intégré de Gestion des Déchets de BEP Environnement est également une plate-forme de transfert fluvial. Les déchets ménagers résiduels ainsi que les résidus issus du tri-broyage des encombrants sont acheminés, par barges, vers l'incinérateur d'Herstal. Deux à trois barges par semaine prendront leur départ à Floreffe soit l'équivalent de 40 à 50 camions gros-porteurs par semaine qui n'emprunteront pas la voie routière.

Le site comporte un quai de transbordement des déchets ménagers non recyclable vers la voie d'eau. 60.000 T seront transportées annuellement par barges vers l'incinérateur INTRADEL en région liégeoise.

b.2 Le port public de Floreffe

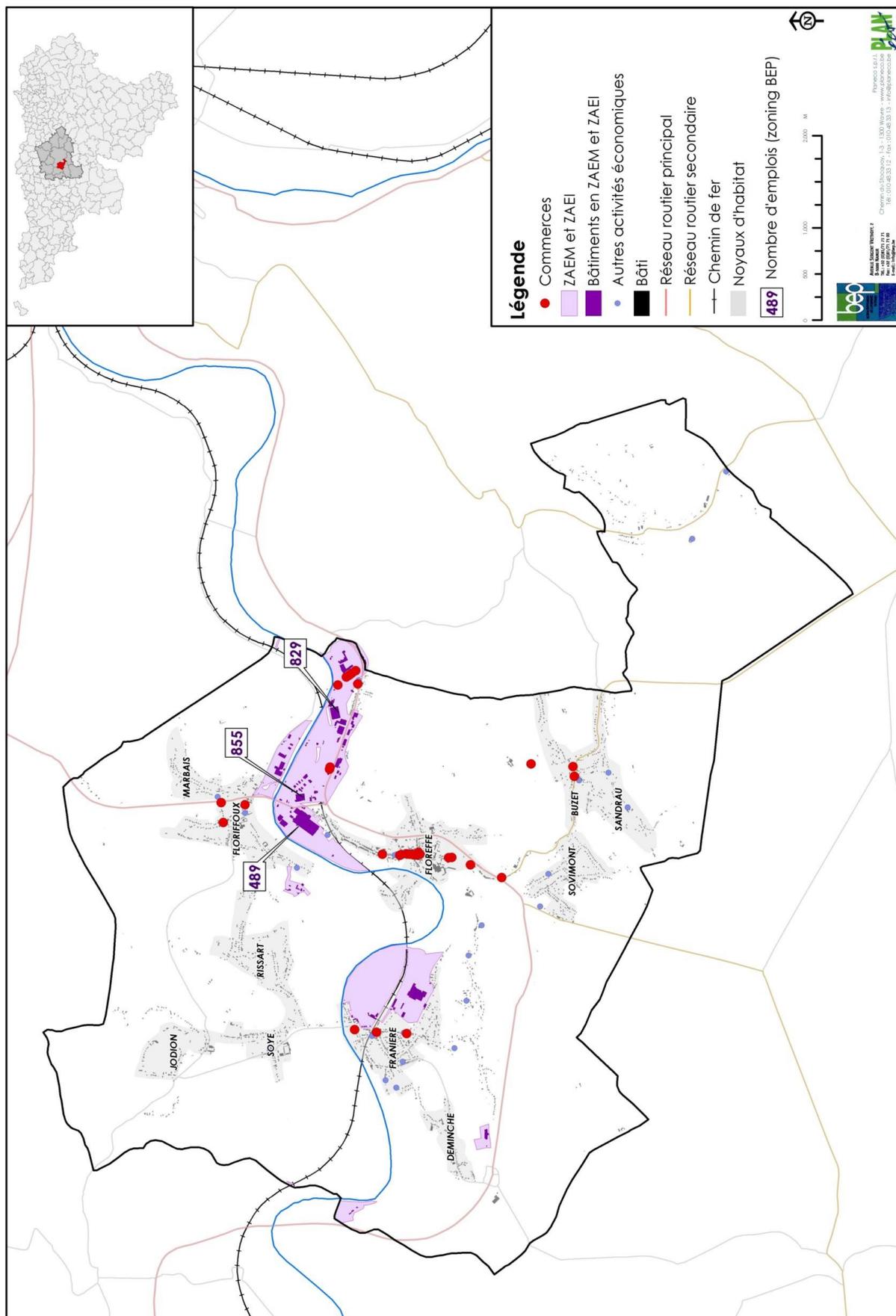
Localisé sur la rive droite de la Sambre, et accessible par une voie communale depuis la R.N. 90, le port public de Floreffe comprend une superficie de 1275 m² et une longueur de quai de 100 m.

Sa petite taille, et son accès difficile, au cœur du village, lui donnent un rôle tout à fait mineur dans le transport fluvial manufacturier.

Toutefois, la halte fluviale concerne essentiellement un projet touristique visant à mettre en valeur le patrimoine naturel qu'est la Sambre mais également d'apporter une plus-value économique à la commune. Au départ de cette infrastructure, plusieurs produits touristiques ont été élaborés (croisières animées et de balades entre Sambre et Meuse). Une plate-forme pour motor-home sera également aménagée sur la dalle voisine afin que la commune puisse accueillir ce type de véhicule dans des bonnes conditions.

c. Les activités commerciales

Outre le centre-ville, qui accueille des cellules commerciales de proximité, la vallée de la Sambre, à proximité de la N90, accueille également plusieurs moyennes surfaces commerciales (Bigmat, Groux, Lidl, Maxi Toys), les autres activités commerciales, des petites surfaces principalement, étant concentrées dans le centre dense de Floreffe, Franière et Buzet, et de manière plus diffuse dans les anciens noyaux villageois.



Carte 38: localisation des activités économiques (2012)

Source : BEP, Classes moyennes, Plan de Secteur

4.4.2.2. Le rôle commercial de Floreffe

Floreffe présente un centre urbain comprenant un tissu de commerces et services à caractère urbain. Cet équipement commercial de petites et moyennes dimensions s'étend jusque dans le tissu urbain de Franière. Des moyennes et grandes surfaces de vente, notamment des supermarchés, sont présentes et localisées le long de la N90.

Floreffe constitue un pôle d'achat courant (alimentaire principalement) qui recrute sa chalandise, pour les achats courants, sur une aire d'influence limitée au territoire communal, l'influence de Namur étant plus marquée à l'est.

4.4.2.3. La mobilité des travailleurs

La plus grande part de la population active de Floreffe travaille hors de sa commune de résidence (cf. carte en annexe). C'est également le cas des autres communes de l'arrondissement, à l'exception de Namur où le taux de personnes qui habitent dans la commune et y travaillent est légèrement supérieur à celui de ceux qui vont travailler à l'extérieur.

Les chiffres de la *Vlaamse Arbeidsrekening (Steunpunt WSE / Departement WSE)* montrent une évolution 2 fois plus importante du nombre de navetteurs que de travailleurs résidents, avec en 2008, 2.566 personnes travaillant à l'extérieur de la commune, soit 88% de la population active occupée, ce qui confirme l'inadéquation entre les emplois proposés à Floreffe, qui sont occupés par 940 personnes venant de l'extérieur, et les emplois recherchés par les habitants de Floreffe. Cette remarque vaut pour la plus grande partie de l'arrondissement, sauf pour Namur. Ce chiffre révèle par ailleurs, de manière générale, une propension importante pour la fonction d'accueil résidentiel de la commune.

Tableau 19: évolution de la navette (2001-2008)
Source: *Vlaamse Arbeidsrekening (Steunpunt WSE / Departement WSE)*

	2001	2008	Evolution 2001-2008
TRAVAILLANT A FLOREFFE	251	322	28%
TRAVAILLANT A L'EXTERIEUR	1691	2566	51%

Les dernières informations connues concernant les destinations des navetteurs (2001), montrent qu'ils se dirigent principalement vers Namur et son arrondissement (Jemeppe-sur-Sambre, Sambreville, Gembloux, Fosses la ville,...), mais aussi vers Bruxelles et Charleroi.

En 2008, on estimait à 322 le nombre d'actifs résidant à Floreffe et travaillant sur la commune (ils étaient 251 en 2001), alors qu'ils étaient 2.566 à faire la navette pour travailler à l'extérieur de la commune (1.691 en 2001). En 2001 (dernières statistiques de l'INS pour cette donnée) Il y avait aussi 940 actifs travaillant à Floreffe venant de l'extérieur de la commune. Dès lors, en faisant des projections selon l'évolution 2001-2008, on peut estimer que le nombre d'emplois salariés sur la commune de Floreffe est de l'ordre de 1.500 à 1.700 unités, soit un peu moins de 250 postes de travail pour 1.000 habitants, ce qui est relativement faible au regard d'autres communes semblables.

4.4.3. L'agriculture

4.4.3.1. Introduction

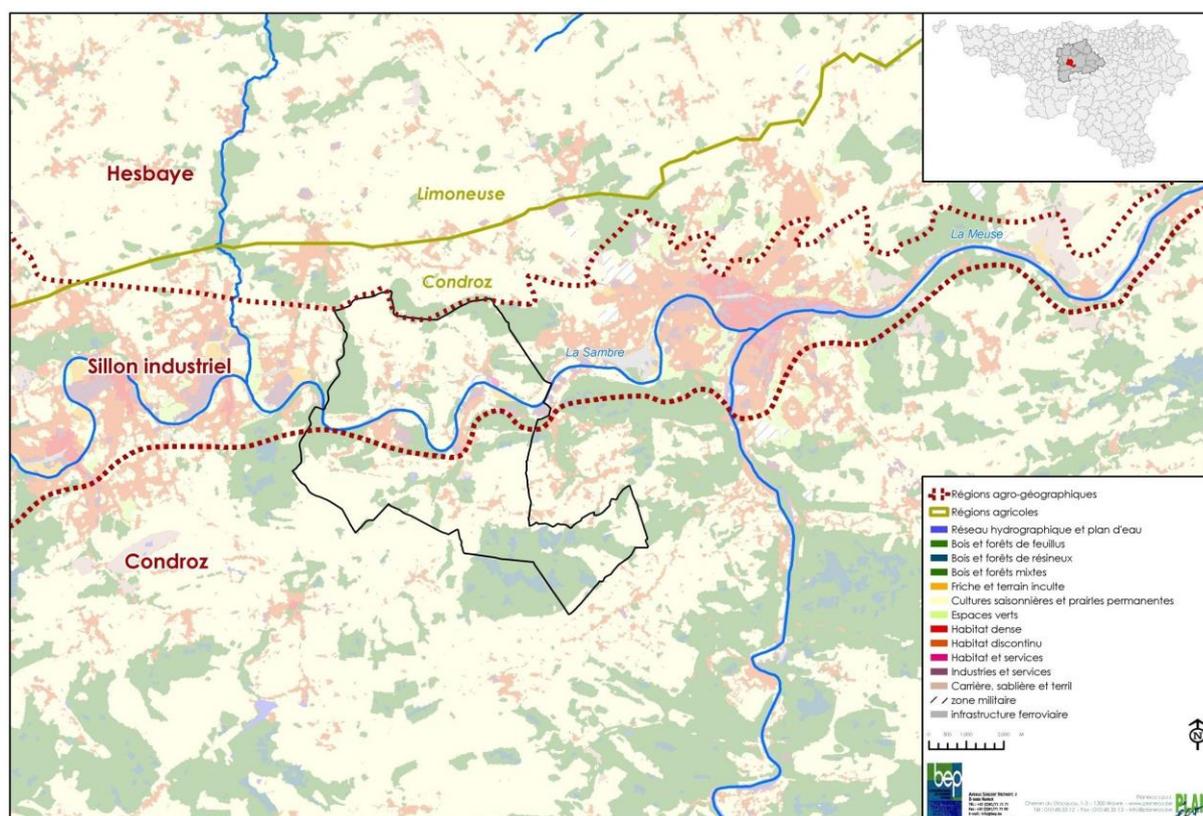
Le présent chapitre expose les principales caractéristiques agricoles de la commune. Même si ce secteur est peu représentatif en termes d'emplois ou de valeur, malgré le secteur agroalimentaire, il occupe une place centrale dans l'utilisation du sol et dans le paysage.

4.4.3.2. Le contexte agricole général

La Région wallonne est découpée en huit régions agro-géographiques (ou régions rurales) et dix régions agricoles. Alors que le découpage en régions agricoles repose essentiellement sur les caractéristiques pédologiques, le découpage en régions agro-géographiques se base principalement sur des caractéristiques paysagères.

Floreffe appartient à plusieurs zones agro-géographiques. Au Sud de la vallée de la Sambre, qui marque le sillon industriel, s'étend le Condroz, qui se localise principalement sur la province de Namur et dans une moindre mesure sur celles de Liège et du Hainaut. La région est assez accidentée, présentant des plateaux entrecoupés de vallées, de rivières et de dépressions. Les prés et prairies recouvrent 40 % de la surface agricole. Le sol est généralement fertile et permet, en fonction de sa profondeur, la culture des céréales, des betteraves sucrières et des plantes oléagineuses. L'activité agricole du Condroz est également tournée vers l'exploitation des animaux, pour l'essentiel des bovins.

Cependant, le territoire de Floreffe appartient également à l'Ardenne condrusienne, qui est en fait une bande forestière de seulement six kilomètres de large, parmi les plus boisées de Belgique, et dont le bois de la Haute Marlagne est une illustration.



Carte 39: les régions agricoles et agro-géographiques
Source : DGATLP, COSW

4.4.3.3. Les caractéristiques agricoles des exploitations de la commune

a. Les exploitations

a.1 Le nombre d'exploitations

Depuis 1980, le nombre d'exploitations n'a cessé de décroître à un rythme relativement élevé. Alors qu'elles étaient 71 en 1980, les exploitations de la commune de Floreffe sont en 2010 au nombre de 19. On a donc assisté à une diminution de 73% des exploitations en 26 ans, soit un rythme annuel moyen de 2,8.

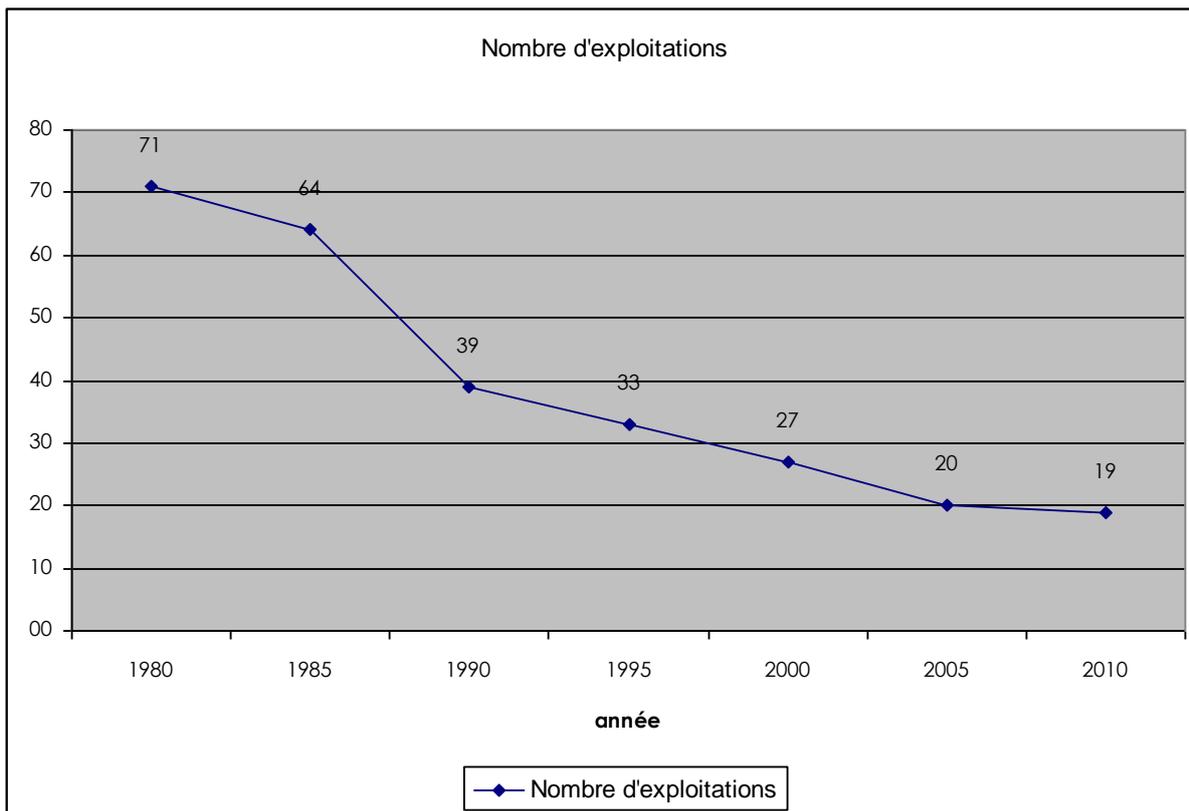


Figure 22 : Evolution du nombre d'exploitations ayant une production agricole
Source : INS

Vu le nombre important d'exploitations dont le chef a plus de 55 ans (8 sur 19) et vu le nombre pour lesquelles un repreneur est attendu (3 sur 8), on peut s'attendre au maintien de cette tendance décroissante du nombre d'exploitations.

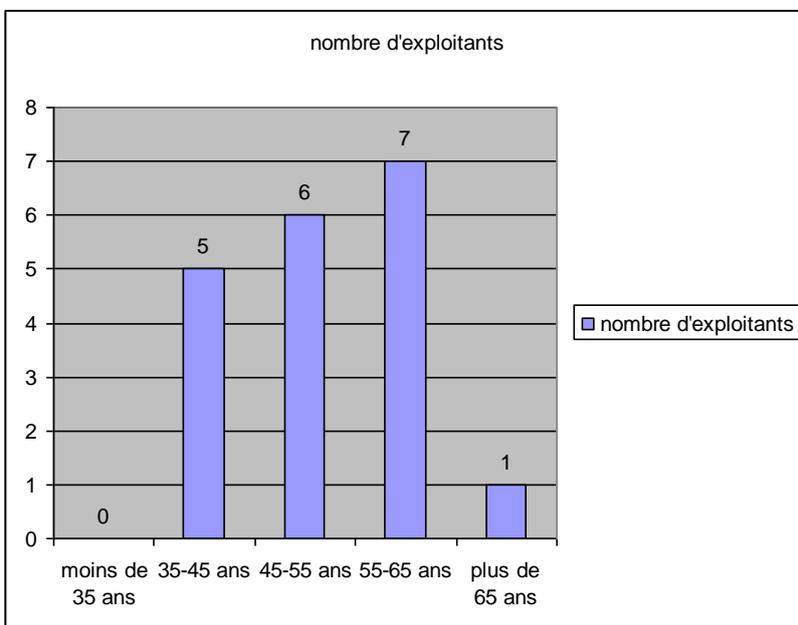


Figure 23 : Age des chefs d'exploitation
Source : INS

a.2 Localisation des exploitations

On constate que les exploitations agricoles se concentrent peu dans les noyaux d'habitat et la vallée urbaine, mais essentiellement dans les zones rurales, ce qui est à priori positif en termes de proximité pour l'exploitant, et pour les relations de voisinage avec les zones d'habitat (nuisances bruit et odeur).

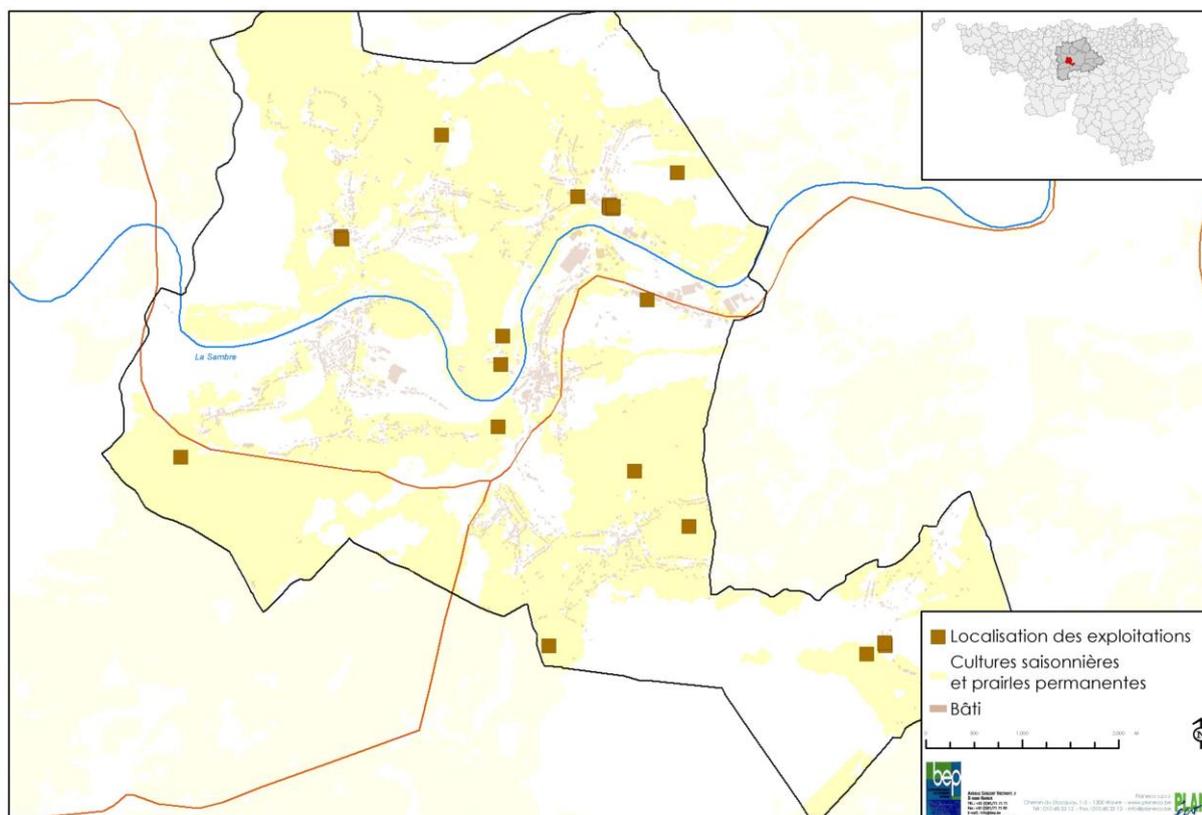


Figure 24 : localisation des sièges d'exploitation
Source : BEP

a.3 La main-d'œuvre et le caractère familial des exploitations

On recense sur le territoire de Floreffé 12 exploitations à titre principal et 7 à temps partiel.

On peut distinguer les grandes exploitations dans lesquelles un successeur est attendu et qui constituent l'activité principale du chef d'exploitation et dans lesquelles on trouve généralement une main d'œuvre familiale ou extra-familiale supplémentaire. Et puis les plus petites exploitations qui constituent une activité secondaire pour le chef d'exploitation (qu'il ait atteint l'âge de la pension ou pas) et dont les revenus ne permettent pas toujours de subvenir complètement aux besoins du ménage.

Le nombre d'emploi générés par l'activité est en forte baisse, puisqu'entre 1980 et 2007, on est passé de 90 à 25 emplois, majoritairement de la main d'œuvre masculine, avec un appui du conjoint, et pour les grandes exploitations un appui extérieur à temps partiel.

a.4 La superficie agricole utilisée (SAU)

La SAU est relativement stable depuis 2005, après avoir connu une chute importante entre 1995 et 2000. Elle est actuellement de 2364 ha. L'évolution de la superficie est tout à fait différente de celle de l'ensemble de l'arrondissement qui connaît une décroissance régulière depuis 1980.

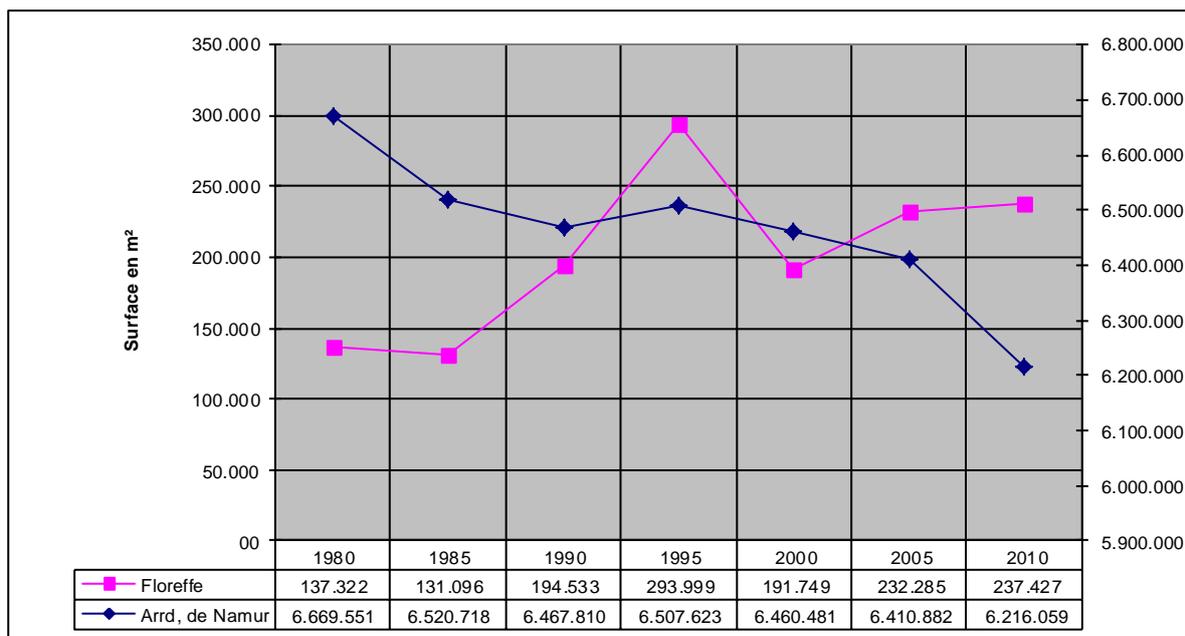


Figure 25: Evolution comparée de la SAU (Floreffe/arrondissement de Namur, INS 1980-2010)

a.5 La SAU moyenne par exploitation

En toute logique, la superficie agricole utilisée moyenne des exploitations s'accroît à un rythme quasi exponentiel, puisqu'elle est passée de 19,34 ha en 1980 à 124,96 ha en 2010.

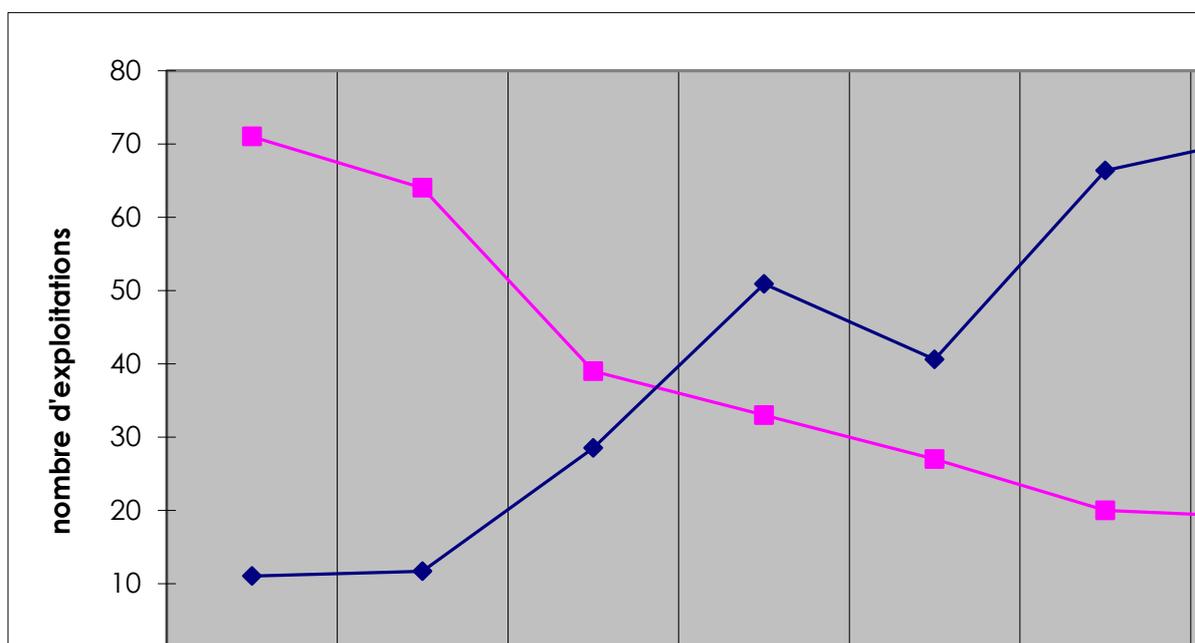


Figure 26 : Evolution du nombre d'exploitations et surface des exploitations (INS 1980-2010)

Les exploitations de la commune de Floreffe ont une superficie agricole utile moyenne (124 ha) largement supérieure à celle de l'arrondissement de Namur (61,42 ha), notamment du fait des progrès de la mécanisation, qui ont largement favorisé cette augmentation des superficies exploitées sans augmentation nette de la main d'œuvre occupée par exploitation. Par ailleurs, l'arrondissement, avec le pôle urbain de Namur, a, de fait, moins de capacités en termes de SAU.

On observe par ailleurs une forte disparité en termes de SAU des différentes exploitations de la commune : 12 d'entre elles exploitent plus de 50 ha alors que 3 d'entre elles exploitent moins de 20 ha.

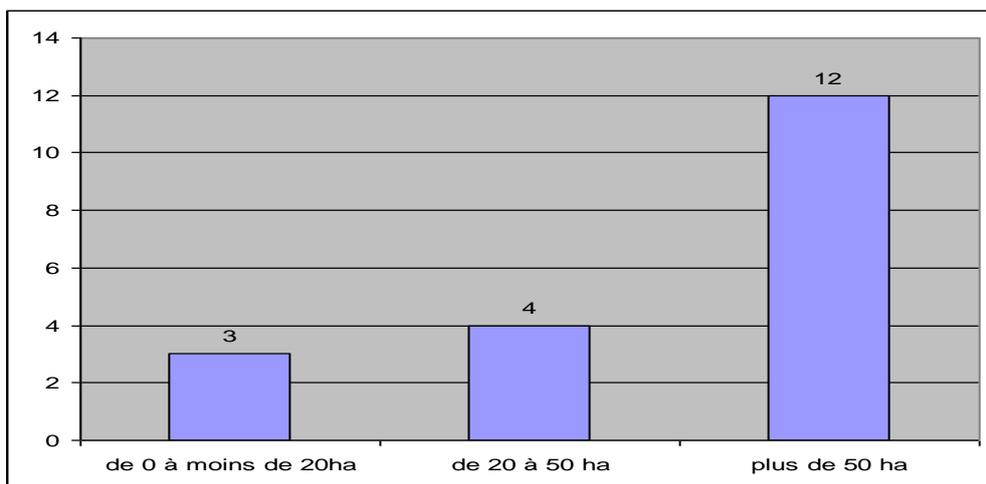


Figure 27 : taille des exploitations agricole selon la SAU (INS 2010)

Cet écart entre des exploitations taillées pour le marché national et des plus petites unités est confirmé par les fortes différences existantes sur la plan du matériel employé, puissance des tracteurs, largeur des outils, augmentant avec la surface des exploitations.

a.6 Le statut d'exploitation

Les agriculteurs de la commune sont propriétaires de 40% des terrains qu'ils exploitent ; le reste est en location. C'est supérieur à la moyenne de l'arrondissement (35%). Cela peut impliquer une moindre stabilité à long terme des exploitations dont la plus grande part de la SAU est en location. Généralement, ce sont dans les exploitations les plus étendues, que la part de SAU en location est la plus élevée.

b. Les spéculations et orientations technico-économiques des exploitations

b.1 La production végétale

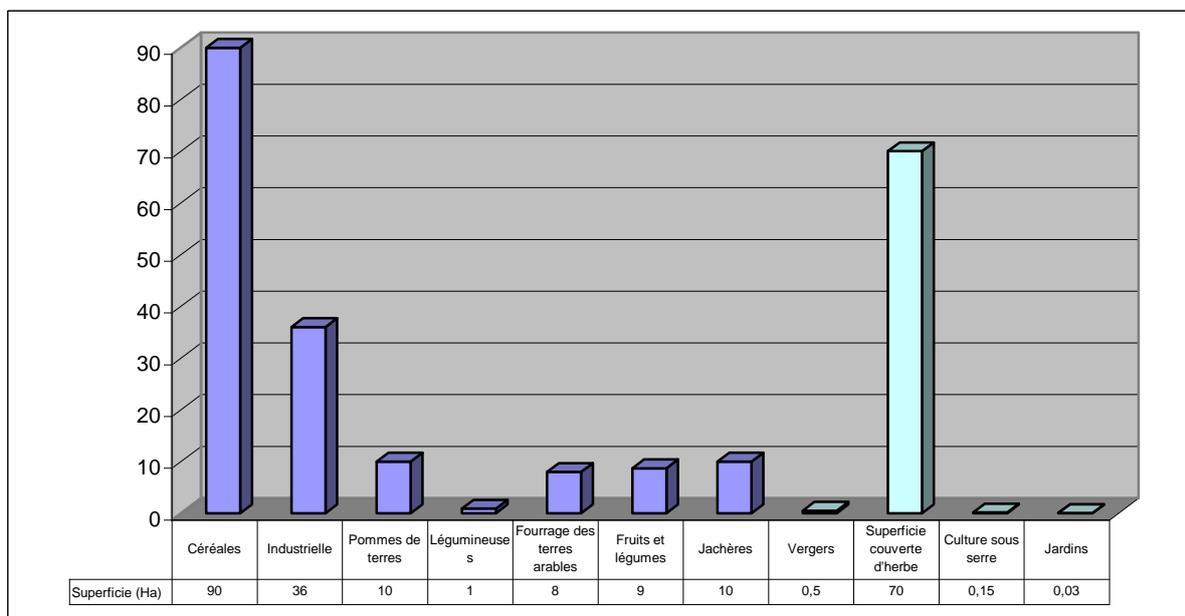


Figure 28: les différents types de cultures (Source : INS)

Les cultures céréalières et les superficies couvertes d'herbe (pour le pâturage essentiellement) sont, de loin, les spéculations les plus répandues. Viennent ensuite les cultures industrielles (betterave, chicorée, colza, ...).

Les jachères sont peu importantes, suite à la fin des subventions européennes.

b.2 La production animale

Les bovins et ovins sont les principaux animaux d'élevage à Floreffe

Tableau 20 : les différents types de production animale (Source : INS)

	Ovins	Bovins	Equidés
Nombre	401	414	7

En terme de **pressions environnementales du cheptel**, le Nord de la commune de Floreffe se localise dans les zones vulnérables en termes de pollution des eaux souterraines par les nitrates (voir chapitre « Les zones vulnérables », p31).

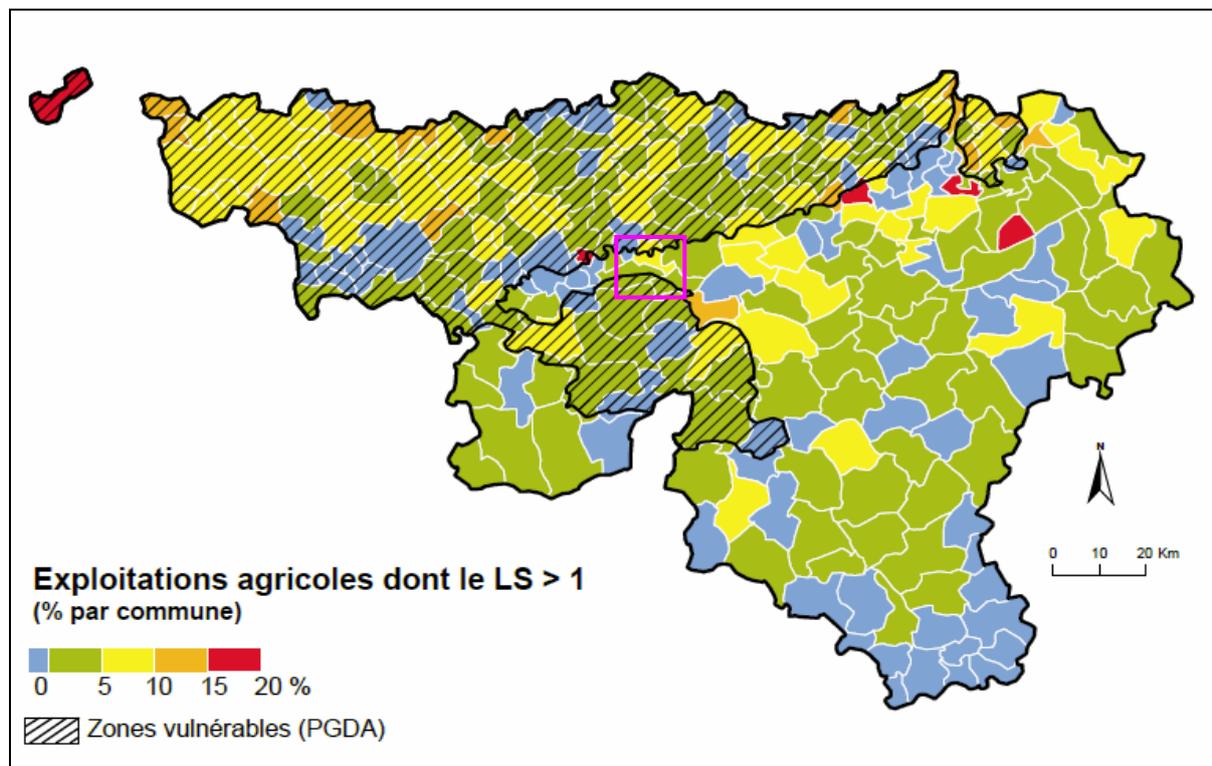


Figure 29: les taux de liaison en Wallonie (Source : SPW – DGO3 – DSD - calculs CEEW 2010)

L'AGW du 10 octobre 2002 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA) précise le contenu en azote des différents types d'effluents, le mode de calcul des quantités maximales autorisées sur les parcelles agricoles, ainsi que les conditions de stockage à la ferme et d'épandage des effluents. Pour une exploitation ou une région donnée, le rapport entre la quantité d'azote organique produite par les animaux et les capacités d'épandage sur les parcelles agricoles de cette exploitation ou de cette région est appelé le taux de liaison au sol (LS) interne.

Les valeurs de LS tenant compte des échanges d'effluents ne peuvent pas être supérieures à 1. Outre le respect des normes de LS, les apports totaux d'azote (organique et minéral) à l'échelle de la parcelle sont plafonnés en fonction des besoins physiologiques des cultures (selon le Code de bonnes pratiques agricoles).

Le module de calcul du taux de liaison au sol de Nitrawal permet de déterminer la charge organique annuelle produite par le cheptel des exploitations de la commune. L'ensemble des terres arables et prairies disponibles permettent d'épandre ces effluents sans dépasser les normes. En effet, à l'échelle communale, le taux de liaison au sol³⁶ est proche de 0,2 :

³⁶ Production totale d'azote organique sur base des cheptels des exploitations dont le siège est situé dans la commune et capacité de valorisation de l'azote organique non utilisée sur base des superficies de terres arables/prairies localisées dans la commune et des normes en vigueur du Programme de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture (PGDA), et ce, en tenant compte des contrats d'échange d'effluents entre exploitations. Comme il s'agit de valeurs moyennes à l'échelle communale, l'existence d'une capacité de valorisation positive ne signifie pas qu'il n'y a pas d'excès locaux dans la commune, à l'échelle des exploitations agricoles.

Tableau 21 : Production et capacité de valorisation d'azote organique

Production et capacité de valorisation d'azote organique	Azote (T)
Production d'azote organique	66,1
Capacité de valorisation	312,4
capacité de valorisation non utilisée	245,3

Ponctuellement, il est possible que l'une ou l'autre exploitation ait une capacité d'épandage insuffisante. Dans ce cas des exportations vers d'autres exploitations sont possibles.

Parmi les principales difficultés rencontrées par les agriculteurs, on trouve la mise aux normes des exploitations par rapport aux nouvelles législations et notamment le respect de l'éco-conditionnalité (subordonner le paiement d'aides publiques au respect de normes environnementales).

c. Les connexions entre l'agriculture et la société

Des activités d'échange ou de visites à la ferme peuvent être organisées entre exploitants et habitants, de même que le développement du tourisme rural (gîtes à la ferme).

La plupart des sièges des exploitations se trouvent à distance suffisante des zones urbanisées pour constituer une contrainte en termes de bruit ou d'odeur pour les résidents des noyaux villageois.

4.4.3.4. Coopérative PAYSANS-ARTISANS

La coopérative PAYSANS-ARTISANS a été créée pour promouvoir et faciliter l'accès aux produits de ces producteurs agricoles et artisans transformateurs des communes de Floeffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre, Sambreville, Mettet, Profondeville et Namur. Une trentaine de producteurs ont rejoint la coopérative, dont 4 sont de Floeffe et proposent des cerises et raisins, des poulets, des moutons et des gâteaux au chocolat).

Depuis juillet 2013, il est possible de commander sur internet dans une large gamme de produits locaux (fruits, légumes, viandes, fromages, beurre, truites, gâteaux, chocolat, crème glacée, confiture, jus de fruit, pain, vins de fruit, bières...), complétées par quelques produits du commerce équitable (café, thé, épices, huiles,...). Et chaque vendredi, les produits commandés peuvent être enlevés à Floeffe, à Spy, à Saint-Gérard et à Saint-Servais (Namur). D'autres points d'enlèvement suivront (Namur, entre autres). Ce sera aussi l'occasion de boire un verre, de déguster un nouveau produit, de rencontrer l'un ou l'autre.

Un des quatre points de "R'Aliment" est basé à Floeffe, au Cellier du Moulin-Brasserie de l'Abbaye de Floeffe.

4.4.4. Le tourisme

Située en bordure de Sambre, la commune de Floeffe présente une certaine attractivité touristique, tant par les sites naturels qu'elle comprend que par son patrimoine.

Deux structures d'encadrement s'occupent de promouvoir le tourisme à Floeffe. Il s'agit de l'Office du tourisme et de la Maison du tourisme Sambre-Orneau.

Les principales attractions touristiques de Floeffe sont l'Abbaye, les Grottes et le Château des Grottes, ainsi que le Centre historique inter-police.

Floeffe est aussi le lieu de manifestations et d'évènements de portée nationale, avec la brocante annuelle de la Pentecôte et le festival Esperanzah !

La Sambre constitue également un attrait indéniable pour la commune mais souffre, à tort, d'un problème d'image, vue comme industrielle et sale. Or les rives de la Sambre, de Mornimont vers Floeffe, vers l'Abbaye, sont absolument magnifiques.

Le projet de halte fluviale au pied de l'Abbaye permettra de mettre en valeur ce patrimoine naturel et d'apporter une plus-value économique dans la cité. Au départ de cette infrastructure, plusieurs produits touristiques ont été élaborés (croisières animées et de balades entre Sambre et Meuse). Une plate-forme pour motor-home sera également aménagée sur la dalle voisine afin que la commune puisse accueillir ce type de véhicule dans des bonnes conditions.

Un grand réseau de promenade est aussi présent sur le territoire communal.

Toutefois, le secteur du tourisme à Floreffe ne constitue actuellement qu'un petit moteur économique pour la commune. Il souffre principalement d'une faible offre en matière de lieux d'hébergements à offrir aux touristes et d'un manque de mise en valeur de ses atouts touristiques.

Le chapitre 7 développe en détail l'offre touristique de la commune de Floreffe.

4.4.5. Le revenu des habitants

4.4.5.1. Niveau des revenus

La Figure 30 nous montre que le revenu moyen par déclaration des contribuables floreffois est nettement supérieur (25% env) à celui de la Région Wallonne, de la province de Namur et de l'arrondissement de Namur.

Ainsi, les tranches les plus hautes en termes de revenus moyens sont en proportion bien plus importantes à Floreffe, que dans l'ensemble des échelles d'analyse. De même, la part des tranches les plus faibles est bien moindre à Floreffe, ce qui dénote une population au final dont les revenus sont largement supérieurs à la moyenne.

En moyenne, le revenu déclaré en 2009 par habitant de la commune de Floreffe est ainsi de 15.814 €, 15.252 € pour l'arrondissement de Namur, et 14.674 € pour la province de Namur et de 14.377 € pour la Région wallonne.

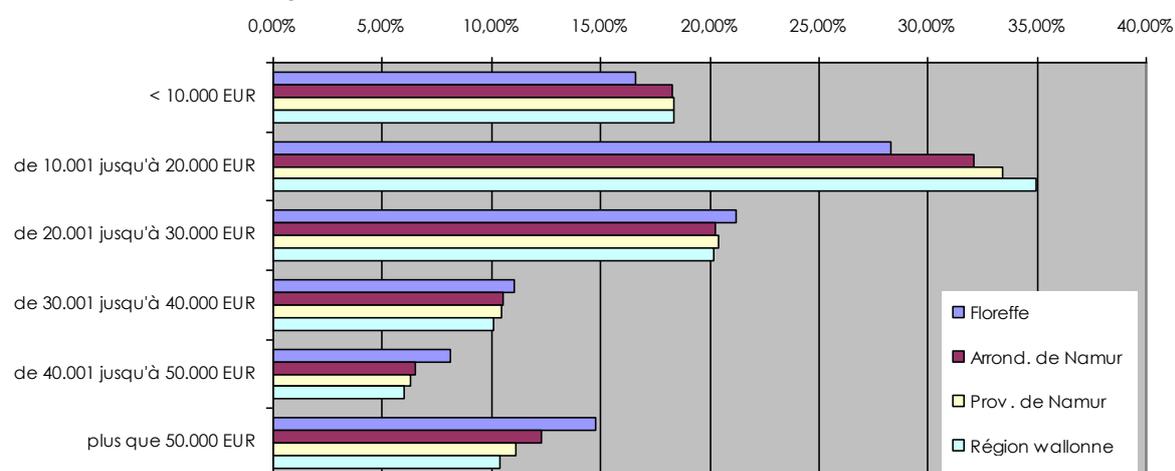
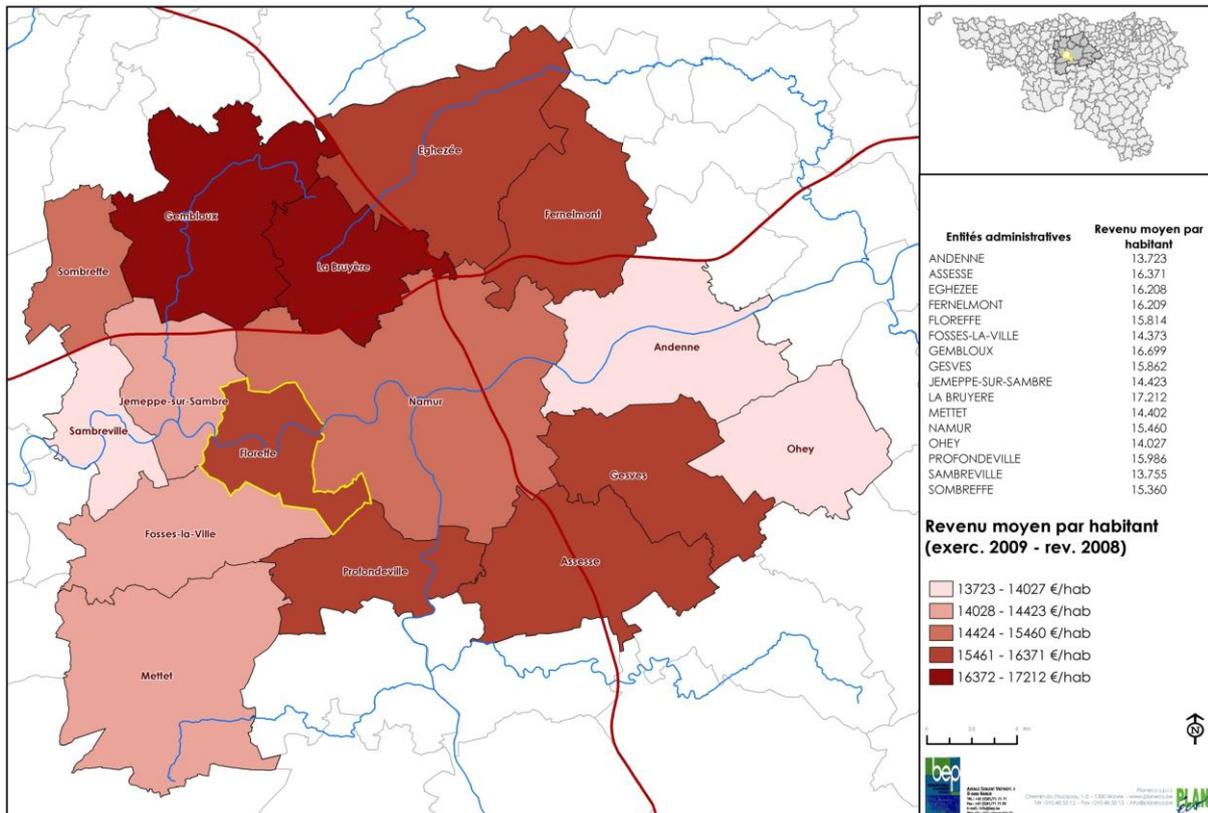


Figure 30: Comparaison régionale des revenus par déclaration (INS 2009)

Au sein même de la commune de Floreffe, on remarque des variations importantes dans la moyenne des revenus (cf. carte en annexe). Ainsi, Floriffoux est un village aux revenus élevés en comparaison de l'entité de Floreffe qui, avec un revenu moyen de 23.296 € par déclaration se place en-deçà de la Région.

Plus localement, les plus hauts revenus sont situés dans les extensions résidentielles situées au-delà des noyaux villageois, dans des zones peu denses et relativement récentes (Jodion, Sandrau, Marbais), alors que les zones les plus denses de la vallée de la Sambre sont les moins bien loties.



Carte 40: revenus moyens par habitant par commune (Source : INS)

4.4.5.2. Evolution des revenus

D'après les statistiques fiscales fournies par l'INS, le revenu total net imposable de la commune de Floreffe s'élève à 120.012.934€ pour l'exercice fiscal 2009 (revenus 2008).

On observe un accroissement constant et régulier du revenu par habitant sur la commune, mais celle-ci suit la progression de l'évolution des revenus de la région, en lui restant légèrement supérieure. On constate néanmoins une tendance mesurée à s'éloigner de cette moyenne régionale par des revenus plus élevés.

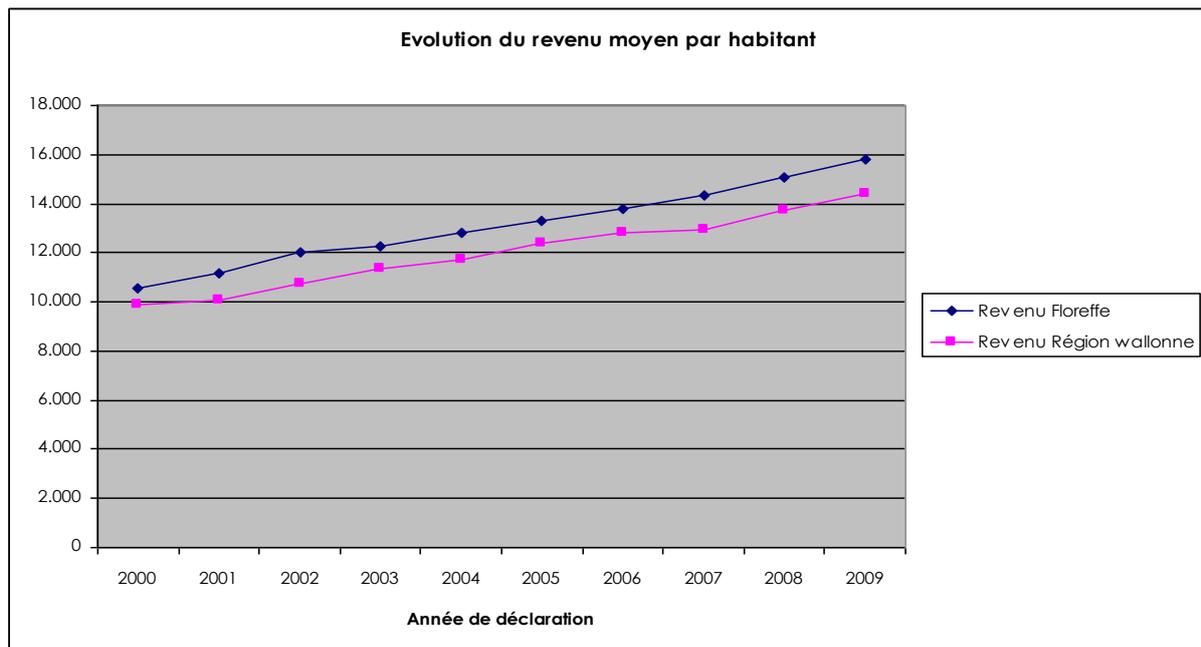


Figure 31 : Evolution du revenu moyen par habitant de la commune de Floreffe (Source : INS)

4.4.6. Synthèse

Le revenu moyen par déclaration, sur la commune de Floreffe est nettement supérieur (25% env) à celui de la Région, Wallonne, de la province de Namur et de l'arrondissement de Namur. Il est dû notamment à l'apport constant de nouvelles populations actives qui viennent résider à Floreffe (navetteur).

Le faible taux de chômage (comparé aux moyennes de l'arrondissement et de la Région) et le nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sont relativement stables, avec une légère tendance à la baisse. Le taux d'activité (71,74 %) est également significativement supérieur à la moyenne régionale.

La commune dispose de grandes zones d'activité économique majoritairement situées dans la vallée de la Sambre. Ce sont elles qui pourvoient le plus d'emplois dans la commune, avec notamment les entreprises Materne, Bajart, Remacle. Pratiquement saturées, ces zones ne présentent plus de réserves foncières.

L'emploi dans la commune est diversifié, de nombreuses entreprises y sont recensées et en croissance constante depuis de nombreuses années. Pourtant l'emploi semble en inadéquation avec la formation des travailleurs y habitant. En effet, la plus grande part de la population active de Floreffe travaille hors de sa commune.

Le secteur agricole occupe une place centrale dans l'utilisation du sol et dans le paysage sur le territoire de Floreffe. Pourtant, depuis 1980, le nombre d'exploitations n'a cessé de décroître à un rythme relativement élevé. Le nombre d'emplois générés par l'activité est en forte baisse.

La coopérative PAYSANS-ARTISANS a été créée pour promouvoir et faciliter l'accès aux produits de ces producteurs agricoles et artisans transformateurs des communes de Floreffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre, Sambreville, Mettet, Profondeville et Namur, permet . Une trentaine de producteurs ont rejoint la coopérative.

Le secteur du tourisme à Floreffe ne constitue actuellement qu'un moteur économique réduit pour la commune. Malgré le potentiel du patrimoine bâti et naturel de la commune, le secteur souffre principalement d'un manque de mise en valeur de ses atouts touristiques.

4.5. LES SERVICES PUBLICS

Les renseignements pratiques concernant les différents services publics repris dans ce chapitre sont disponibles auprès de l'administration communale et via la brochure « Vivre à Floreffe », éditée par la commune et disponible sur son site internet.

4.5.1. Enseignement

4.5.1.1. L'enseignement communal

L'école communale de Floreffe comprend quatre implantations reprenant chacune les niveaux primaire et maternel. Il comprend les implantations de Franière, Soye, Floriffoux et Buzet³⁷.

³⁷ Le presbytère de Buzet devrait accueillir l'école primaire lorsque l'accord pour la subvention du projet sera marqué par la FWB et que les travaux d'aménagement auront été réalisés.

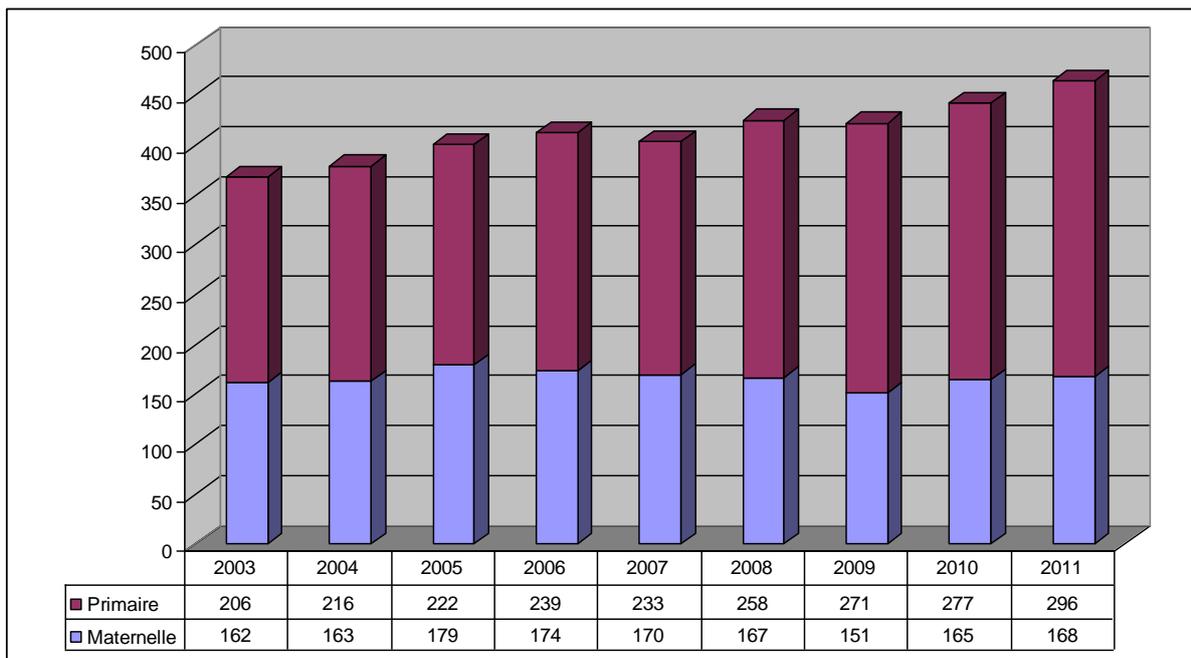


Figure 32: évolution de la population scolaire dans les écoles communales (maternelle et primaire)

Le graphique montre une évolution significative du nombre d'élèves en école primaire, alors que les effectifs en maternelle stagnent.

La demande prévisible, au regard des caractéristiques connues et des perspectives d'évolution des tranches d'âge, devrait porter davantage sur le primaire que sur la maternelle, confirmant ainsi la tendance actuelle.

La croissance projetée du nombre d'habitants pour Floreffe (selon les statistiques du bureau du plan), pourrait amener en moyenne de l'ordre de **10 enfants par an** à scolariser sur la commune.

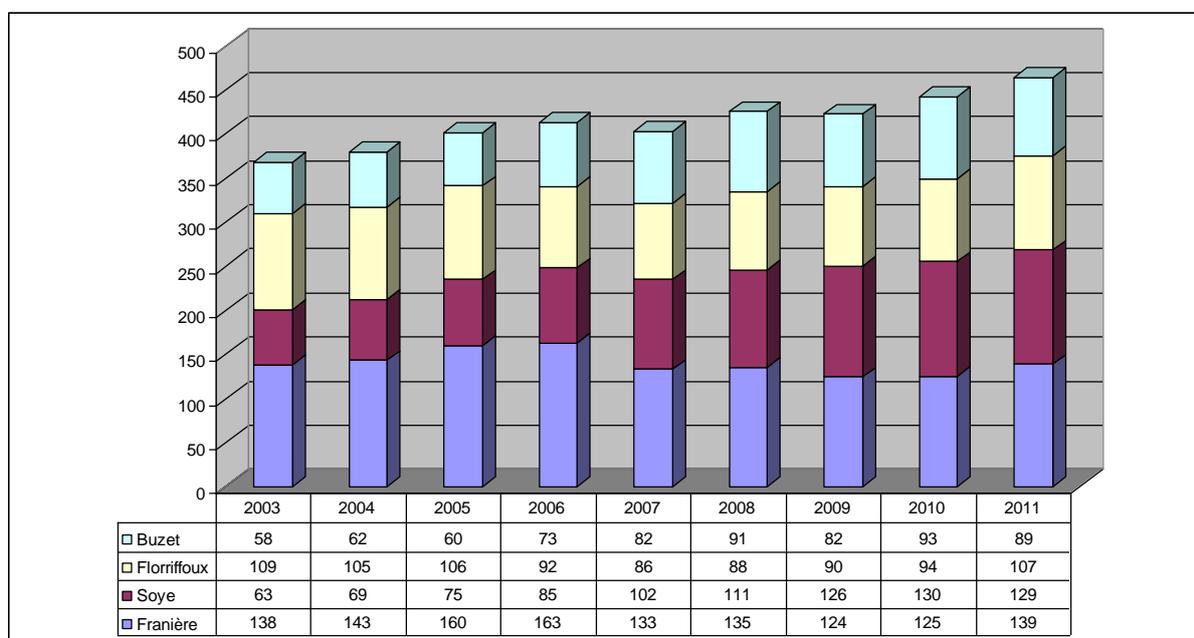


Figure 33: évolution de la population scolaire dans les écoles communales (par village)

L'essentiel de la croissance des effectifs a été pris en charge par les écoles de Soye et de Buzet, dont les effectifs augmentent significativement, comparativement aux autres écoles.

4.5.1.2. L'enseignement libre subventionné

L'enseignement libre est dispensé au Séminaire de Floreffe et concerne les niveaux maternel, primaire et secondaire. Ces deux derniers sont dispensés rue du séminaire à Floreffe, l'enseignement maternel concerne les sites de Floreffe centre et Sovimont.

Les données fournies ne concernent ici que l'année 2011 :

Enseignement maternel :

- Rue Ch. de Dorlodot à Floreffe : **105 élèves**
- Rue Toussaint à Sovimont : **30 élèves**

Enseignement primaire : **343 élèves**

Enseignement secondaire : **1.065 élèves**

4.5.2. Petite enfance

a. Crèche communale : 1,2,3 Piano

Il s'agit de la Maison communale d'accueil de l'enfance de Floreffe (ou, plus simplement dit, la crèche de Floreffe). Elle a une capacité d'accueil de 24 places « temps plein ». Elle ouvre ses portes tous les jours de la semaine de 7h à 18h.

« 1 2 3...piano » est situé rue Joseph Piret, dans le centre de Floreffe, à proximité de la consultation ONE de Floreffe.

b. Service accueillantes à domicile : Tom, Lola et les autres

Le Service « Accueillantes » est un service d'accueillantes centralisé et encadré par le CPAS de Floreffe, agréé et subventionné par l'ONE.

Le service compte actuellement une quinzaine d'accueillantes domiciliées à Floreffe, Malonne et Sart-Saint-Laurent. Ces personnes accueillent à leur domicile des enfants âgés de 0 à 3 ans pendant l'absence des parents. Elles sont agréées pour accueillir 3 ou 4 enfants à temps plein. Actuellement, le Service accueille en moyenne 80 à 90 enfants.

c. Consultations des nourrissons ONE

Les consultations pour enfants constituent un relais indispensable de médecine préventive et sociale en Communauté française. Ces consultations sont gratuites et leur but est de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 6 ans mais non de soigner les enfants malades. L'objectif d'un tel suivi préventif est de s'assurer que le développement global de l'enfant se déroule de manière harmonieuse.

Deux sites sont accessibles dans la commune de Floreffe, l'un à Floreffe rue Joseph Piret, l'autre à Franière. Les consultations ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois à Floreffe et les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois à Franière, ce qui permet de répondre à la demande des familles.

La consultation ONE de Floreffe est localisée rue Joseph Piret, au centre de l'agglomération et à proximité d'autres services publics que sont la Maison Croix-Rouge, la crèche et la bibliothèque communale, l'ALE et la salle communale. La consultation ONE de Franière est située chemin privé à côté du Centre culturel, un peu plus excentrée que celle de Floreffe.

d. BB-Bus

Le Bébé-bus est une halte d'accueil itinérante pour les enfants de 0 à 3 ans, encadrée par une équipe de puéricultrices. Ce service s'installe chaque jour dans un local communal (autorisé par l'ONE) et accueille, le temps d'une journée, 10 à 15 enfants. Le bus (camionnette) sert à transporter le matériel de puériculture et d'animation.

Actuellement, le BB Bus Floreffe-Fosses dessert notamment les villages de Franière et Buzet.

Ce service est réservé en priorité pour les enfants des publics qui n'ont pas accès aux milieux d'accueil traditionnels. Il permet aux parents ou grands-parents d'avoir du temps pour rechercher un emploi, s'inscrire dans un processus de réinsertion sociale, suivre une formation ou simplement souffler un peu...

Une participation financière est demandée aux personnes bénéficiant de ce service.

Un accueil adapté pour les enfants présentant un handicap mental ou physique, ou de grosses difficultés familiales est également organisé en collaboration avec les CPAS, les services d'aide en milieu ouvert AMO³⁸, l'IDEF,...

Le service propose également un accompagnement des familles : parler de questions d'éducation, rencontrer des professionnels, apprendre de nouvelles façons de faire, être aidés, soutenus, aiguillés.

Organisé par l'ASBL RÉBBUS, le réseau des BB Bus de la Province de Namur, le BB Bus est encadré, pour Floreffe, par un comité d'accompagnement du projet constitué de l'échevin petite enfance, du président du CPAS, de la coordinatrice crèche, de la responsable du « service accueillantes », de travailleurs médico-sociaux de l'ONE et de la Ligue des familles.

4.5.3. Enfance - Jeunesse

a. Accueil Temps Libres

Les activités organisées dans le cadre « Accueil Temps Libres » (ou Accueil extrascolaire) sont destinées aux enfants âgés de 2 1/2 ans à 12 ans (ou 14 ans). Elles sont organisées tantôt par la Commune, tantôt par le Centre culturel, le Centre sportif, différentes associations... La Commission communale d'accueil temps libres (CCA) rend des avis sur l'organisation de ces activités extra-scolaires.

Parmi ces activités :

- la plaine de vacances (durant les vacances d'été),
- les stages créatifs et sportifs (pendant les vacances de Toussaint, de Carnaval, de Pâques et d'été),
- les ateliers du mercredi,
- l'école de devoir,
- des journées thématiques (Place aux enfants, Repas interculturel pour les jeunes, ...),
- des activités durant les journées « conférence pédagogique » dans les écoles,
- les garderies scolaires,
- la coordination du conseil consultatif des enfants.

b. Aires de jeux

La commune aménage et équipe différentes aires de jeux dans l'entité.

Les aires de jeux accessibles au public durant les temps extra-scolaires sont situées à :

- Franière, dans le Parc du bâtiment "Centre culturel" (balançoires, jeux à grimper, jeux à ressort, toboggan, pont de singe ...)
- Sovimont, entre la rue Tienne Jean-Pierre et la rue de Sovimont (balançoires, parcours aventure, petit toboggan, pont en cordes, terrain de football, terrains de pétanque...)
- Floreffe centre, près de la salle communale (cour aménagée avec terrains de pétanque, panneau de basket, éléments de skate...).

Par ailleurs, certaines implantations scolaires bénéficient aussi d'une aire de jeux aménagée (Floriffoux, Soye...).

³⁸ Les services d'aide en milieu ouvert (AMO) ont pour activité l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Le service intervient de manière non contraignante et à la demande du jeune ou de ses proches.

c. Et pour les jeunes (+ de 12 ans)...

Différentes activités, stages et ateliers sont organisés pour et/ou avec les jeunes :

- Stages cinéma, théâtre, photos...pendant les vacances scolaires ;
- Atelier « théâtre pour les ados» le mercredi après-midi ;
- D'autres ateliers pour les adolescents et les adultes (atelier chant,...)

4.5.4. Les aînés

a. Informatique – seniors

Des cours d'informatique sont dispensés aux seniors (> 60 ans) depuis 2005. Les formateurs bénévoles dispensent des conseils avisés concernant la manipulation de l'ordinateur, l'utilisation de différents programmes, les recherches sur internet, l'envoi de courriers électroniques...

Ces cours sont organisés les lundis et mardis après-midi, dans les bâtiments du Centre culturel de Franière.

b. Goûter des aînés

L'Administration communale organise le goûter des aînés en octobre chaque année. Pour des raisons de confort et de sécurité, ce goûter est organisé en deux fois et est destiné aux personnes de plus de 60 ans habitant Floreffe (Floreffe, Buzet, Sovimont, Lakisse, Coriat); et aux personnes de plus de 60 ans habitant Franière, Soye et Floriffoux.

c. Groupes 3 X 20 : jeux de cartes

L'Amicale des Pensionnés de Floreffe organise des tables de jeux de cartes, tous les jeudis après-midi à la salle des fêtes communale (Floreffe).

La salle du Cercle Saint-Michel de Franière accueille également les joueurs de cartes tous les 3èmes mardis du mois après-midi.

d. Autres loisirs pour les seniors

D'autres activités, organisées à Floreffe (ou dans les environs), concernent aussi les seniors. Celles-ci sont renseignées sur le site internet de la commune et concernent notamment :

- activités sportives (club de marcheurs de Floreffe et marche ADEPS, club de tennis de table, différents club de pêche, club de Pétanque),
- activités culturelles (Centre culturel, bibliothèques, école de musique, harmonie, ...)
- Université du Troisième Age (UTAN) : conférences, formation en gérontologie, cours de langues et de conversation, d'histoire, excursions, voyages...
- activités au sein des associations de Floreffe, ...

e. Les maisons de repos

Il y a actuellement 2 maisons de repos privées à Floreffe, qui totalisent 77 lits³⁹ :

- Les coccinelles : 25 lits
- Le palatin : 52 lits

Aucune maison de repos public n'existe sur le territoire de Floreffe.

³⁹ La maison de repos « La Coccinelle » a fermé ses portes en mai 2013 et les résidents ont déménagé à la maison de retraite « Le palatin ». Le bâtiment abrite à présent une maison de services, baptisée « Les Hêtres de Flores » qui se compose de 13 appartements de luxes et d'espaces communs. Situé dans un parc arboré d'un demi-hectare et proche des commerces et services comme la maison médicale, la maison de services offre un service intermédiaire entre le maintien à domicile et la maison de repos et de soin, le tout dans un environnement sécurisé et adapté aux résidents. Ces derniers pourront venir habiter dans les appartements dès le 1^{er} novembre 2014.

4.5.5. Les soins de santé

La commune de Floreffe compte 16 médecins pour 7810 habitants, soit 2 médecins pour 1000 habitants (contre 1,7 médecin pour la Province de Namur).

L'hôpital le plus proche se trouve à Namur (C.H.R), à 12 km de Floreffe.

4.5.6. Les services sociaux

a. Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Mission générale du CPAS : « *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.* »

Les services proposés aux habitants de la commune de Floreffe sont de plusieurs ordres :

- Service social général :
 - Demandes d'aides individuelles, réfèrent Handicontact, réfèrent distribution de denrées alimentaires
 - Demandes d'aides individuelles, réfèrent culture
 - Demandes d'aides individuelles, réfèrent logement, réfèrent Fonds Social de l'Eau, accueil des demandeurs d'asile (ILA/CRP)
- Service d'aides aux familles :
 - Repas à domicile,
 - service d'aide-ménagères,
 - télévigilance,
 - réfèrent coupures d'électricité,
 - atelier de repassage,
 - fonds mazout
- Service des accueillantes ONE
- Service d'insertion socioprofessionnelle
- Service projets communautaires :
 - "Les jardins partagés d'Emile"
 - Taxi social le « Floribus »
- Autres services :
 - Médiation de dettes
 - Consultations juridiques
 - Service de dépannage – bricolage

Le CPAS de Floreffe est également opérateur de logement public. Il manque toutefois cruellement de logements sociaux dans un contexte communal où les prix à la location et à l'acquisition sont en hausse constante et ne permet pas aux jeunes d'accéder à un logement décent.

Le CPAS de Floreffe est situé rue de la Glacière à Franière, tout proche de la gare de Franière. Cette localisation est intéressante compte tenu de la proximité de transports en commun (train et TEC). Relativement isolé, le bâtiment permet également une certaine discrétion appréciée des personnes qui se rendent au CPAS.

b. Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

L'Agence Locale pour l'Emploi est un service de réinsertion socioprofessionnelle au profit des demandeurs d'emploi via des petits travaux effectués en toute légalité et sous le couvert d'une assurance. Ce service d'aide est au profit :

- Des particuliers: petit entretien du jardin, garde ou accompagnement des malades ou des enfants, aide administrative, garde et soins des animaux, petits travaux de réparation et d'entretien du logement refusés par des professionnels en raison de leur faible importance.
- Des établissements d'enseignement, ASBL et associations non-commerciales.
- Des autorités locales.
- Des agriculteurs et des horticulteurs.

Il concerne également un service d'informations et délivrance de documents concernant les mesures fédérales d'emploi pour les demandeurs d'emploi, les employeurs et les travailleurs.

Enfin, depuis 2006, l'ALE propose une formation en informatique PMTIC (Plan mobilisateur wallon : un accès à la société de l'information pour tous) par dispensé par l'ASBL w@ll-T à bord d'un bus spécialement aménagé en multimédia (formation agréée gratuite avec attestation de la Région wallonne).

L'ALE de Floreffe est localisée rue Joseph Piret à Floreffe, au centre de l'agglomération et à proximité d'autres services publics que sont la Croix-Rouge, la crèche communale, la consultation ONE et la salle communale. Ce rassemblement de services à la population est intéressant pour une meilleure visibilité de ceux-ci, un gain de temps et une meilleure accessibilité.

c. Maison Croix-Rouge

Créée en 1938, la section locale de la Croix-Rouge fait preuve d'un grand dynamisme et d'un esprit d'entreprise. Aujourd'hui encore, elle est régulièrement citée en exemple non seulement dans la province mais également au sein des instances de la Croix-Rouge de Belgique. Comme toutes les sections locales, elle a été rebaptisée « Maison Croix-Rouge » au 1er juillet 2009.

Les activités sociales de la Maison Croix-Rouge :

- Le travail en institutions : animation mensuelle dans les maisons de repos de l'entité.
- Le prêt de matériel sanitaire (cannes à bras, lits électriques, chaises roulantes ...).
- La Vestiboutique : vente à prix réduits de vêtements de seconde main, de jouets, de matériel de petite enfance (local rue Joseph Piret à Floreffe).
- L'aide urgente : distribution de surplus alimentaires, bons de chauffage et colis d'urgence, en collaboration avec le CPAS.
- Le service de repas « catastrophes » : confection de repas destinés aux sinistrés et/ou aux services de secours et de sécurité.
- Le véhicule social : transport et accompagnement de personnes valides ou semi-valides vers la consultation médicale, les soins réguliers.
- Navette prison : transport d'enfants pour une visite auprès de parents incarcérés.

Autres actions de la Maison Croix-Rouge :

- Collectes de sang : 4 collectes organisées par an à la salle communale de Floreffe ainsi que deux au Séminaire de Floreffe.
- Cours BEPS : brevet européen de premiers soins et de secourisme.
- Parrainage de projets internationaux, mise en place de collectes pour l'aide internationale, diffusion auprès de la population et principalement de la jeunesse des principes du droit humanitaire (gestion de conflits ...).
- La Croix-Rouge Jeunesse : Activités destinées à la jeunesse (week-ends de formation en premiers soins, encadrement de jeunes lors d'activités récréatives, collaboration aux actions de solidarité locale, nationale ou internationale).
- Edition d'une revue locale intitulée « Coups de Cœur ».
- Postes préventifs lors de manifestations diverses, missions urgentes de secours, aide aux sinistrés.

La Maison Croix-Rouge constitue un complément indispensable à l'aide sociale. Des synergies sont actuellement en place avec le CPAS, par exemple les transports sociaux dont la finalité est bien répartie entre Croix-Rouge (vers soins de santé) et CPAS (vers des grandes surfaces ou services administratifs). Par contre, certains services font double emplois parce que proposés par les deux entités (ex : chèque mazout). Une collaboration renforcée entre services serait bénéfique pour améliorer le service social global sur la commune de Floreffe.

4.5.7. Services divers

a. La Poste

Bureau principal : Place Roi Baudouin 10 à Floreffe, au centre de l'agglomération et à proximité des commerces et autres services.

b. Service de Police (101)

- Police Locale de Floreffe : Place Roi Baudouin à Floreffe
- Zone de police entre-Sambre-et-Meuse : Route de Bambois 2 à Fosses-la-Ville

c. Service incendie (100)

Rue Sainte Brigide 15 à Fosses-la-Ville

d. Navette-bus le jour du marché

La navette-bus circule tous les jeudis matin, sauf en hiver (un jeudi sur deux).

Ce service, mis en place par la commune, est gratuit pour les utilisateurs. Il connaît un réel succès.

Départ et arrivée : rue Joseph-Hanse, à l'arrière de la Maison communale.

Horaire disponible à l'Administration communale.

Elle effectue trois boucles autour de Floreffe-centre :

- La première concerne Robersart, Deminche et Franière;
- La deuxième traverse Sovimont et Buzet;
- La troisième dessert Soye, Jodion, le Rissart, Floriffoux et la rue Riverre.

e. Le FLORIBUS

Besoin d'un transport pour :

- une course ou un achat dans un commerce,
- une visite auprès de l'administration communale, du CPAS, de la poste, de la banque, d'une mutualité ou une visite chez le coiffeur,...
- une visite en famille, à l'hôpital, en maison de repos,...

Les conditions sont de résider sur le territoire de la commune de Floreffe et de ne pas disposer d'un véhicule personnel (ou dans l'impossibilité momentanée de l'utiliser). Peuvent bénéficier du service :

- les personnes âgées de plus de 60 ans, ou les personnes reconnues handicapées ;
- les personnes bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale, d'une aide sociale ou en règlement collectif de dettes ;
- les personnes rencontrant des difficultés économiques/sociales.

f. Le parc à conteneurs

Le parc à conteneurs est un outil important pour la gestion des déchets d'une commune. Les déchets qui y sont apportés sont acheminés vers les filières de recyclages ou de traitement appropriées.

Il est aménagé de manière à permettre aux usagers de trier facilement et rapidement. Sur place, le préposé est à disposition pour aider à trier correctement les déchets.

Il n'y a pas de parc à conteneurs à Floreffe même. Les plus proches sont :

- Flawinne : Chemin de la Vieille Sambre 87
- Onoz : Route d'Eghezée 309

4.5.8. Synthèse

En conclusion, Floreffe constitue un pôle de desserte en services privés et publics pour les habitants de la commune.

La commune dispose d'un enseignement communal et libre de qualité, comptant plusieurs implantations dans les différents villages de l'entité.

Il existe une crèche communale de 24 places temps plein et un service d'accueillantes à domicile centralisé et encadré par le CPAS.

Les activités pour les enfants et les jeunes sont nombreuses et structurées par la Commission communale de l'accueil temps libre.

Le CPAS est très actif et propose des services diversifiés. La Maison Croix-Rouge est également très dynamique et constitue un complément indispensable d'aide sociale. Des synergies existent entre ces deux services mais mériteraient d'être renforcées.

4.6. LA VIE SOCIO-CULTURELLE

4.6.1. Centre culturel de Floreffe

Initié en 1995 et reconnu officiellement depuis 2004, le Centre Culturel de Floreffe s'est donné pour mission la promotion de la culture sur le territoire de la Commune, notamment par l'organisation d'activités diverses et le soutien aux associations.

Au niveau institutionnel, le Centre Culturel est une a.s.b.l. composée d'associations socioculturelles locales et de représentants des pouvoirs publics concernés. La gestion en est assurée par l'Assemblée Générale (une trentaine de membres à Floreffe) et le Conseil d'Administration (16 membres actuellement). La programmation est pilotée par le Conseil Culturel (25 membres environ).

Depuis 2003, le Centre aligne une série d'activités répondant aux attentes et orientations du Conseil culturel et adaptées aux réalités de la Commune :

- ateliers créatifs pour adultes et jeunes,
- une saison de spectacles variés de théâtre et musique, dont certains en partenariat avec des associations locales et des séances scolaires,
- des animations diverses et ponctuelles,
- des stages créatifs pour enfants,
- des expositions,
- du cinéma,
- des projets dans les écoles et avec des jeunes,
- une école de devoir,
- des opérations de sensibilisation à la citoyenneté, à la lecture et à la littérature, etc.

Ces choix de programmation et d'actions sont variés, originaux, accessibles au plus grand nombre mais aussi exigeants quant à la qualité des prestations, de l'organisation et de l'accueil. Il organise des ateliers créatifs, des expositions et autres activités pour des publics de tout âge. Il aide également les associations dans la mesure de leur moyen.

Des outils d'information et de communication sont également mis en place : le site internet, une collaboration étroite avec la Commune et ses propres moyens de communication, un bulletin d'information, un fichier d'adresses, des relais auprès de la presse régionale, etc.

Le Centre Culturel est située dans le parc du chemin privé de Franière. A terme, il disposera de quelques locaux complémentaires dans l'ancien presbytère de Floreffe, situé au pied de l'Abbaye, actuellement en rénovation. Ce bâtiment accueillera également d'autres associations dont l'Harmonie St-Charles et favorisera une synergie socio-culturelle intéressante au cœur de Floreffe.

4.6.2. Les bibliothèques et la ludothèque

La commune de Floreffe dispose d'un réseau de lecture publique répartie en deux sièges et d'une ludothèque.

a. Bibliothèque et ludothèque publique de Franière

Elles se situent Chemin privé à Franière, dans le parc du Centre culturel, et proposent :

- Plus de 19.000 livres en location
- Revues à emprunter ou à consulter sur place
- Accès internet, journaux
- Service de prêt de livres à domicile pour les + de 60 ans
- Ecole de devoirs (organisée par le Centre culturel et le service accueil temps libres)
- Animations (Fureur de lire, «les matinées de la bibliothèque»...)
- Section ludothèque (jeux de société)
- Collecte de piles usagées
- Vente de sacs PMC et biodégradables

b. Bibliothèque publique de Floreffe

Elle se situe rue Joseph Piret à Floreffe, à côté de la salle communale et de la crèche communale. Elle propose :

- En location, 5000 livres tout public
- Revues, journaux à emprunter ou à consulter sur place
- Fonds d'histoire locale
- Service de documentation (5000 mots-clés), accès internet, salle de lecture

c. Bibliobus

- Passage du bibliobus à Buzet (près de l'église).
- Passage du BDbus à Franière (près de la bibliothèque) le 3^{ème} mercredi du mois

4.6.3. Associations locales

Les renseignements pratiques concernant les différentes associations répertoriées dans ce chapitre sont disponibles auprès de l'administration communale et via la brochure « Vivre à Floreffe », éditée par la commune et disponible sur son site internet.

4.6.3.1. Histoire

a. Flores asbl – « Floreffe patrimoine »

L'asbl FLORES est une association fondée il y a une dizaine d'années par quelques Floreffois soucieux d'attirer l'attention sur les multiples aspects connus ou méconnus de leur patrimoine.

Ce projet se concrétise au travers de diverses activités qui se focalisent autour d'une triple démarche :

- Sauvegarder en mettant l'accent sur la richesse et la valeur de ce patrimoine ;
- Animer en proposant visites et promenades guidées, en organisant des expositions, en participant aux Journées du Patrimoine;
- Informer par le biais de publications telles que les "Nouvelles Glanes", qui paraissent régulièrement et présentent études et documents sur les diverses composantes de notre patrimoine, ou par le biais d'ouvrages comme "Floreffe passé et présent"

b. Floreffe Histoire et Culture asbl

rue du Séminaire à Floreffe

4.6.3.2. Nature – environnement

a. ASBL Initiative-nature

L'objectif principal de l'ASBL est d'apprendre ou réapprendre aux enfants, et aux adultes à vivre en parfaite harmonie avec la nature. Elle dispose de 2 guides-nature diplômés qui encadrent les différentes sorties nature. Dans ce cadre, l'ASBL s'occupe notamment de la réserve éducative Hamptia (cf. chapitre 7.2.3).

initiative-nature@skynet.be, <http://www.initiative-nature.be>

b. La Société Royale de La Croix Bleue de Belgique :

L'objectif principal de La Croix Bleue est la protection des animaux et de la nature. Elle gère actuellement un refuge animalier avec centre d'éducation canine implanté à l'ancien charbonnage de Floriffoux, bâtiments dont la société est propriétaire.

c. Balade et Culture

« Balade et Culture » est une association de fait de promotion de la détente culturelle. André et Christine, guides touristiques diplômés, et Jacques, webmaster, sont heureux de vous faire partager le fruit de leur travail.

4 types d'activités sont organisés par l'asbl :

- Des balades qui n'excèdent pas les 10 kilomètres, deux bonnes heures de marche pour les plus longues ;
- Des circuits en voiture autour de périodes historiques ayant marqué la région ;
- Des randonnées sportives, destinées aux marcheurs confirmés, de 20 à 30 kilomètres et de degrés de difficulté à la portée de tous ;
- Des organisations ponctuelles, « Balade et Culture » est au service des associations, clubs, entreprises, familles, pour tous types d'organisations, excursions, visites guidées.

d. Club de pêche

- La Gaule verte de Flato, club de Pêche
- ASBL « Les Roseaux », Ecole de pêche

4.6.3.3. Musique/chant

a. Harmonie Royale Saint-Charles de Floreffe

L'harmonie est située rue de Dorlodot à Floriffoux. Elle compte une quarantaine de musiciens et environ 130 élèves.

A terme, elle sera relogée dans l'ancien presbytère de Floreffe, situé au pied de l'Abbaye, avec le Centre culturel.

b. Ecole de musique

L'école de musique dépend directement de l'Harmonie St-Charles.

- Cours collectifs : éveil musical, solfège, percussions, cours de chant
- Cours individuels instrumentaux : flûte traversière, guitare, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, piano.

c. Floreffe Jazz Orchestra (FJO)

Né en 2006, le Floreffe Jazz Orchestra est composé de 19 musiciens chevronnés de Floreffe et d'outre Sambre et Meuse. En effet, cette région compte de nombreux musiciens d'exception, dont le talent est reconnu bien au-delà de nos frontières. L'idée était de regrouper ces artistes au sein d'une grande formation et d'y aborder un répertoire vaste et varié.

Le Floreffe Jazz Orchestra se produit dans différents types de manifestations : festivals, concerts de gala, jazz-rallye, concerts à thème...

d. Chorales

- Chorale paroissiale de Floriffoux
- Chorale paroissiale de Franière
- Chorale Saint-Grégoire de Floreffe-centre

4.6.3.4. Social-familles

- Maison de la Croix-Rouge
- Ligue des familles
- Femmes prévoyantes socialistes
- Groupe Amnesty International Malonne-Floreffe

4.6.3.5. Agriculture-horticulture

- Société aquariophile wallonne asbl (SAW)
Basée à Deminche (Franière), la SAW organise ses réunions tous les deuxièmes samedi du mois : Echanges de poissons, plantes, alimentations, bibliothèque (une des plus belles bibliothèques de wallonie), conférence sur un sujet à chaque fois différents.
- Société Royale Union Horticole de Foreffe
- Société des Petits Elevages de Floreffe
- Société canine de Floreffe
- La Belgique apicole, section Floreffe et environs

4.6.3.6. Folklore

Pour plus de détails, se référer au chapitre 7.7 Folklore, développé dans le chapitre Tourisme.

- Les Zouaves : Compagnie des Zouaves Saint Pierre et Paul, rue des Roches à Franière
- Les Turcos de Floreffe
- Doumka : Groupe de danses folkloriques, chemin privé à Floreffe

4.6.3.7. Comités de quartier

La commune de Floreffe compte 9 comités de quartier organisés :

- Broque-au-bwès à Riverre
- Coriat
- Buzet
- Vitis Florès asbl à Sovimont
- Comité d'animation du Grand Lakisse
- Comité des Fêtes de Trémouroux
- Syndicat d'initiative de Soye

- Theunis Club à Floriffoux
- Floriffo-Liens à Floriffoux

Presque tous les villages et hameaux de la commune disposent d'un comité, excepté Floreffe, Franière et Deminche, le syndicat d'initiative de Soye étant actif sur l'ensemble formé par Soye, Jodion et Rissart.

4.6.3.8. Jumelage

- Comité de Jumelage Floreffe - Prata di Pordenone
- Comité de Jumelage Floreffe - Frégimont

4.6.3.9. Mouvement de jeunesse

a. Unité scout du Rouge Fossé

L'Unité scout du « Rouge Fossé » s'adresse principalement aux enfants et jeunes âgés de 6 à 16 ans. L'Unité scout organise des activités ludiques basées sur le jeu et sur l'apprentissage des valeurs de respect et de solidarité ainsi que des hikes et camps. Elle participe à diverses animations organisées dans l'entité.

Les réunions ont lieu le dimanche après-midi, dans les locaux « Rouge Fossé », rue Hastir en plein centre de Floreffe. Ces locaux sont en bon état général et disposent d'une cuisine et de sanitaires suffisants.

b. Patro Saint-Pierre

Le Patro Saint-Pierre de Franière accueille les enfants, filles et garçons, à partir de l'âge de 4 ans. Les réunions ont lieu tous les dimanches après-midi (sauf le 1er dimanche du mois) aux locaux situés au Cercle Saint-Michel, rue de l'Eglise à Franière. Le staff d'animation est composé de 12 animateurs expérimentés et/ou formés, âgés entre 17 et 30 ans.

4.6.3.10. Salles communales et paroissiales – Salle de village

Les différentes entités de Floreffe disposent d'une salle de village, excepté Lakisse et Buzet.

La salle de Buzet a été reprise par une gestion privée et n'est, dès lors, plus accessible au public.

La location de ces salles est possible en prenant contact avec les personnes gestionnaires dont les coordonnées sont disponibles auprès de l'administration communale et via la brochure « Vivre à Floreffe », éditée par la commune et disponible sur son site internet.

Salle communale – Floreffe Rue Joseph Piret, 7 - Floreffe	Salle paroissiale – Floreffe Rue Charles de Dorlodot - Floreffe
Salle du Cercle paroissial Saint-Michel – Franière Rue de l'Eglise - Franière	Salle du Cercle Saint-Joseph – Soye Rue Notre-Dame-des-Affligés
Salle du Cercle Saint-Etienne – Floriffoux Rue de Dorlodot	

La salle du Cercle St-Joseph de Soye a récemment été achetée par la commune dans le but de la rénover et de la réaffectée en tant que maison de village. La toiture a été rénovée dans le courant de 2013, ainsi que le logement attenant qui sera transformé en logement social. Cette salle est toute proche de l'école, en plein centre du village, ce qui est une localisation parfaite pour ce type d'équipement collectif.

4.6.4. Le sport

4.6.4.1. Infrastructures sportives

Le **Centre sportif communal de Floreffe** permet à chacun de pratiquer différents sports.

Il accueille, en journée, les établissements scolaires et, dès le début de soirée, les clubs, groupements et particuliers. Les infrastructures sont ouvertes du lundi au vendredi mais également le week-end, afin de permettre à certaines disciplines d'évoluer en championnat.

Les périodes de vacances scolaires sont réservées aux stages sportifs du Centre sportif et de différentes asbl (psychomotricité, multisports, ...) et à la « plaine communale ».

En plus des activités régulières, la saison sportive est ponctuée par divers événements comme la journée « portes ouvertes » qui permet au plus grand nombre de pratiquer une activité sportive mais surtout, de se renseigner sur le panel d'activités possibles au sein du hall omnisports ; des tournois (volley-ball, badminton, ...), des exhibitions (gymnastique artistique, boxe, ...) sont également mis sur pied. Le Trophée des Communes Sportives, organisé par la Communauté française, est l'occasion rêvée pour passer une journée sportive en famille et pour s'initier à un maximum de sports...

- le hall 3 plateaux avec une salle polyvalente,
- un terrain de balle pelote,
- un terrain de pétanque,
- 2 terrains de football (centre de Floreffe et rue des Marlares) avec locaux annexes (vestiaires, buvette),
- 2 terrains de tennis extérieurs
- 1 parcours santé.

4.6.4.2. Clubs sportifs

Listing mis à jour en décembre 2014.

Badminton (libre)	Centre sportif communal de Floreffe – Adultes, adolescents, enfants
Basketball	Basket Club Floreffe – Hall de Floreffe – Adultes, enfants
Club des marcheurs	Rue de Sovimont à Floreffe
Boxe anglaise	Centre sportif communal de Floreffe
Football en salle	<u>Enfants</u> : Vital Boys Floreffe-Flawinne <u>Adultes (corpos)</u> : Vital Boys Floreffe-Flawinne MF Zebra – Centre sportif communal de Floreffe FC Patate – Centre sportif communal de Floreffe
Football en extérieur	ARSE Floreffe – Hommes et enfants (terrains de football du Centre et/ou des Marlares)
Judo	Judo club Floreffe – adultes et juniors
Ju-jutsu traditionnel	Centre sportif communal de Floreffe – adultes, adolescents, enfants
Karaté	Centre sportif communal de Floreffe
Aïkido Kokki Dojo	Centre sportif de Floreffe
Club Taekwondo	Centre sportif de Floreffe
Les Ateliers du Mercredi	Local du « Rouge Fossé » et au Centre sportif
Gym et sport pour Tous	Centre sportif de Floreffe
Renforcement musculaire / step	Forme et Santé
Spéléologie	Le Club spéléo de Floreffe (asbl Groupe Spéléologique de l'Entre Sambre et Meuse)
Tennis de table	La Palette floreffoise – Salle de sport du Landoir (Séminaire)

Volley-ball	Floor-F Volley Club – Hommes/Dames et juniors
Yoga	Yoga Floreffe
Aéromodélisme	Model Club de la Meuse asbl
Alpinisme	Jeunesse et Sports organisation (JSO)
Boxe	Boxing Gym Club
Danse	Centre sportif communal de Floreffe: Jazz Funk : A.S. Danse Danse Country Danse orientale : Zakiah Danse
Karting	Franière
Moto	Association Moto Club de Floreffe
Pêche	« La Gaule verte du Flato », club de pêche « Les Roseaux », école de pêche
Tennis	Terrains de tennis gérés par l'asbl Centre sportif communal de Floreffe – 081/45.18.11

4.6.5. Les subsides aux associations locales pour 2010

Les associations reconnues par la commune sont au nombre de quatre. Il s'agit de :

- L'Office du tourisme,
- Le Centre culturel
- Le Centre sportif
- La Crèche communale

Elles ont droit par la commune à une aide logistique et à une occupation annuelle gratuite de la salle des fêtes.

Tableau 22: liste et montant des subventions accordées aux ASBL (commune 2011)

2010		OFFICE DU TOURISME		CENTRE CULTUREL		CENTRE SPORTIF		CRECHE		LOCAUX ROUGE FOSSE		CANAL C		
		A charge de		A charge de		A charge de		A charge de		A charge de		A charge de		
		ASBL	Commune	ASBL	Commune	ASBL	Commune	ASBL	Commune	ASBL	Commune	ASBL	Commune	
Dotations directes			32.500 € (7.500,00 €) (extraordinaire)			45.000,00 €		60.000,00 €		50.000,00 €			4.367,57 €	
	Occupation salle des fêtes				Simulation loyer salle des fêtes = 162 x 50	8.100,00 €								
Dotations indirectes (estimations)	Mise à disposition infrastructure		Simulation loyer = 150 x 12 1.800,00 €		Simulation loyer = 150 x 12	1.800,00 €		Simulation loyer = 1.000 x 12 12000		Simulation loyer = 1.000 x 12 12.000,00	125 €/mois (indexés 1X/an)			
	Mise à disposition personnel		Simulation = 398h x 16.48 6.559,04		Simulation = 93h x 16.48 1532,64		1 ETP 63.859,71 60h x 16.48 988,80							
Autres avantages (estimations)	Chauffage (mazout, gaz)	X			Simulation = ¼ de la facture 1.872,71		X		X		X			
	Electricité	X			Simulation = ¼ de la facture 753,39		X		X		X			
	Eau	X			Simulation = ¼ de la facture 300,00		X		X		X			
	Assurance incendie (propriétaire et locataire)	X			Simulation = ¼ de la facture 231,23		X		X		387,55			
	Téléphone	X		X			X		X		X			
	Nettoyage	X			2h30/semaine Simulation = 2400		X		X		139,50 (ALE)			
	Réparations locatives	X			X		X		X		X			
	Maintenance alarme				Simulation = ¼ de la facture 41,7			242,52	X					
	Mise à disposition chapiteaux		4 chapiteaux (500 €)		1 chapiteau (125 €)			3 chapiteaux (375 €)		1 chapiteau (125 €)				
	Entretien des extincteurs et dévidoirs		33,46		Simulation = ¼ de la facture 31,2			656,39	X	-		89,30		
		TOTAL:	41.392,50	TOTAL :	62.187,87		TOTAL:	138.122,42	TOTAL:	62.125,00	TOTAL:	89,30	TOTAL:	4367,57

4.6.6. Informations au sein de la commune

Plusieurs outils sont mis à la disposition des citoyens afin de diffuser les informations relatives à la vie dans la commune.

Le site internet de la commune de Floreffe centralise l'essentiel des informations touchant à la commune, qu'il s'agisse de renseignements relatifs à la vie des citoyens (santé, déchets, écoles, loisirs, etc.) ou à la gestion de la commune (composition du Collège et du Conseil, services communaux, etc.).

Des valves se trouvent également à l'administration communale et des panneaux d'informations sont mis à la disposition des gens dans différents lieux de la commune.

Un bulletin communal est distribué environ tous les deux mois dans toutes les boîtes aux lettres de Floreffe. Il peut également être consulté sur le site internet de Floreffe.

Autres, médias – presse audio-visuelle et écrite

NOM, PRENOM	MEDIA
Benoît DERUE	CANAL C
Pierre DOUMONT	CANAL C
Dominique LAMBRECHTS	Vers L'Avenir
Jean-François PACCO	Vers L'Avenir
Luc SCHARÉS Corinne BODART	Le Soir
Chantal GODART	La Libre Belgique
	Le Quotidien de Namur
Stéphane TASSIN	La Dernière Heure
Bernadette GOFFINET Monica WACHTER	RTBF
Jean-Ph. LOMBARDY	BEL-RTL
Jean-François LAHAUT	Passe-Partout Route de Hannut, 38 5000 Namur
	Publi-Namur

4.6.7. Le culte⁴⁰

Toutes les paroisses de Floreffe dépendent du doyenné de Saint-Servais.

Buzet : Paroisse Saint-Ghislain	Floreffe : Paroisse Notre-Dame du Rosaire
Floriffoux : Paroisse Sainte-Gertrude	Franière : Paroisse Sainte-Agathe
Sovimont : Paroisse Saint-Joseph	Soye : Paroisse Saint-Amand
Communauté religieuse Le Carmel de Floreffe	

4.6.8. Synthèse

La vie socio-culturelle de la commune de Floreffe est intense et le tissu associatif est bien développé. De nombreuses associations et comités de quartiers très actifs gèrent l'animation de la commune. Le folklore y est également présent. Des événements ont lieu de manière récurrente dans tous les villages de l'entité. Une série d'infrastructures sont d'ailleurs mises à disposition des associations (salles de fêtes, maison de village et même salle polyvalente).

⁴⁰ Notons que le presbytère de Floriffoux devrait être vendu (en attente de la décision officielle du Conseil Communal).

Le Centre culturel est très actif et propose des activités variées et de qualité, accessibles à tous. Il organise des ateliers créatifs, des expositions et autres activités pour des publics de tout âge. Il aide également les associations dans la mesure de ses moyens.

La commune de Floreffe dispose d'un réseau de lecture publique répartie en deux sièges et d'une ludothèque.

Les associations reconnues par la commune sont l'Office du tourisme, le Centre culturel, le Centre sportif et la Crèche communale. Elles ont droit par la commune à une aide logistique et à une occupation annuelle gratuite de la salle des fêtes.

En termes d'activités sportives, de nombreux clubs sont présents dans la commune. Ils proposent des activités relativement variées. La présence du Landoir et des anciennes noues de Sambres offrent également la possibilité de pratiquer la pêche.

5. OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. OCCUPATION DU SOL

5.1.1. Situation existante

Les principales catégories d'occupation du sol occupent les surfaces suivantes sur le territoire de la commune selon la carte d'occupation du sol publiée par la CPDT :

Tableau 23 : utilisation du sol
Source : CPDT, 2008

Catégories d'occupation du sol		2008	
		Ha	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	375	9,6
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	7,6	0,2
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	15	0,4
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	5,4	0,1
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	12	0,3
	Terrains à usage industriel et artisanal	76	1,9
	Terrains dévolus au transport	11	0,3
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	14	0,3
	Bâtiments spéciaux	1,6	0
	Sous-total	516	13,2
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	1.201	30,7
	Prés et pâtures	683	17,5
	Forêts, bois et production de "sapins de Noël"	1.119	28,6
	Terres vaines et vagues	110	2,8
	Milieux naturels non exploités	2,9	0
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	9,6	0,2
	Sous-total	3.125	79,9
Terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voiries, cours d'eau...)		270	6,9
Total		3.911	100

On constate que plus de 80% du territoire ne sont pas artificialisés, ce qui fait de Floreffe une commune rurale (cf. carte en annexe). La gestion forestière et l'agriculture jouent donc un rôle particulièrement important dans la dynamique territoriale.

On remarque également que les espaces urbanisés sont importants, avec 13% de la surface totale, ce qui est relativement important au regard du caractère rural de la commune. Ceci s'explique évidemment par l'urbanisation dense et continue qui s'est opérée le long de la vallée de la Sambre, les autres espaces, bien que soumis à l'urbanisation, restant bien plus « naturels ».

5.1.2. Evolution de l'occupation du sol

Tableau 24 : évolution de l'occupation du sol (CPDT, 2008)

Catégories d'occupation du sol		2001		2008		Evolution	
		Ha	%	Ha	%	Ha	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	339	8,7	375	9,6	36	10,6%
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	8	0,2	7,6	0,2	-0,4	-5,0%
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	14	0,4	15	0,4	1	7,1%
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	5,4	0,1	5,4	0,1	-	-
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	9,2	0,2	12	0,3	3,2	30,4%
	Terrains à usage industriel et artisanal	67	1,7	76	1,9	7	13,4%
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	15	0,4	14	0,3	-1	6,6%
	Sous-total	459	11,7	516	13,2		12,4%
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	1.219	31,2	1.201	30,7	-0,5	-1,5%
	Prés et pâtures (surfaces enherbées et friches agricoles)	734	18,8	683	17,5	-51	-6,9%
	Forêts, bois et production de "sapins de Noël"	1.120	28,6	1.119	28,6	-	-
	Terres vaines et vagues	85	2,2	110	2,8	25	29,4%
	Milieux naturels non exploités (zones humides)	2,8	0	2,9	0	-	-
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	8,4	0,2	9,6	0,2	1,2	14,3%
	Sous-total	3.169	81,0	3.125	79,9		-1,3%
Infrastructures de transport et terrains de nature inconnue		283	7,2	288	7,4	-	1,7%
Total		3.911	100	3.911	100	-	-

L'étude de l'évolution de l'utilisation des sols montre ici la relative pression de l'urbanisation qui se développe sur le territoire communal, avec une augmentation de 12,4% des surfaces artificialisées, alors que les surfaces non artificialisées régressent de 1,3%.

L'artificialisation des sols est ici principalement due au développement du logement (+10,6% soit 375 ha) et des activités économiques (+13,4% à 76ha). La carte ci-dessous montre ainsi l'évolution cartographiée de l'artificialisation du territoire et qui confirme la tendance à l'urbanisation en logements dans les secteurs au-delà de la vallée, alors que celle-ci se développe davantage autour des activités économiques.

La plus forte progression est néanmoins enregistrée par les terrains occupés par des bâtiments agricoles (+30,4%, mais sur seulement 12ha), ce qui témoigne de l'évolution et de la dynamique de l'agriculture locale.

5.1.3. Synthèse

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol sur la commune montre qu'il existe encore de l'espace disponible pour le développement de l'urbanisation et des équipements.

Malgré une augmentation rapide de l'urbanisation (en ruban, de façon non parcimonieuse) et des surfaces artificialisées aux dépens des surfaces agricoles et naturelles, la commune de Floreffe reste une commune rurale, avec une part importante dévolue, au plan de secteur, aux utilisations agricoles et naturelles du territoire. La préservation de ces espaces n'en reste pas moins stratégique pour conserver le caractère rural de la commune et éviter le morcellement et la dégradation du milieu naturel et agricole.

5.2. LA SITUATION DE DROIT

5.2.1. Le plan de secteur

Le plan de secteur de l'entité donne une cartographie de la situation de droit entre les espaces à bâtir et les espaces non urbanisables (cf. annexe). Il donne ainsi une image des possibilités d'affectation au sein de la commune, ce qui permet donc de constater l'importance de la zone agricole, qui occupe 46% du territoire communal et de la zone forestière (29,8%). Les zones non urbanisables comptent ainsi pour environ 80% de la surface totale.

On remarque également l'importance de la zone d'activité économique mixte (5%, soit 187ha), ce qui confirme le rôle d'accueil pour ce type d'activité, concentré ici dans la vallée de la Sambre.

Tableau 25 : Occupation du sol en termes d'affectation au plan de secteur
Source : CPDT

	<i>Affectation au plan de secteur</i>	<i>ha</i>	<i>%</i>
Zones urbanisables	Zone d'habitat	527	13,5%
	Zone de services publics et équipements communautaires	13	0,3%
	Zone d'activité économique mixte	187	4,8%
	Zone d'extraction	24	0,6%
	Zone de loisirs	1,3	0,0%
	Sous total	752	19,2%
Zone Aménagement communal concerté		33	0,8%
Zones non urbanisables	Forestière	1.164	29,8%
	Agricole	1.799	46,0%
	Espaces verts	89	2,3%
	Naturelle	16	0,4%
	Plan d'eau	44	1,1%
	Parc	8,5	0,2%
	Sous total	3.121	79,8%
Zone blanche		5	0,1%
Total		3.911	100%

L'affectation des zones constructibles se répartit de la façon suivante :

- les zones d'habitat sont situées dans la vallée de la Sambre, et dans quelques noyaux d'habitat, et concernent les densités les plus élevées.
- la zone d'habitat rural se situe soit en continuité des zones d'habitat, soit dans les noyaux d'habitat les plus petits, et de plus en plus, le long des voiries de liaison (urbanisation en filament).
- L'industrie et l'artisanat, les équipements communautaires et les services sont regroupés à proximité des zones d'habitat les plus denses et des zones les plus accessibles, ici dans la vallée de la Sambre.

5.2.1.1. Zone d'habitat (à caractère rural)

La zone d'habitat est régie par l'article 26 du CWATUPE et la zone d'habitat à caractère rural par l'article 27.

Entité	Superficie (ha)	Description
Floreffe	231,63	La zone d'habitat de Floreffe couvre 75 ha, alors que celle de Franière couvre 53 ha. Ces zones d'habitat représentent donc 25% du potentiel urbanisable de la commune. Le solde, soit 400 ha, se trouve affecté en zone d'habitat à caractère rural et se répartit de manière assez équilibrée au niveau des villages. Le plan de secteur a cependant conduit à favoriser le développement des villages au détriment des centres plus denses. Ainsi, le village de Soye qui est le moins bien situé au regard des infrastructures de transport a paradoxalement un poids largement supérieur aux centres de Floreffe et Franière.
Franière	106,8	
Floriffoux	91,92	
Soye	97,36	

5.2.1.2. Zone d'activité économique (mixte et industrielle)

Les zones d'activités économiques sont régies dans le CWATUPE aux articles 30 et 30 bis.

Les zones d'activité économique industrielle sont installées le long des rives de la Sambre, afin de bénéficier des capacités de transport de cette rivière qui traverse les zones les plus urbanisées et industrialisées de la Wallonie et qui permet de rejoindre le réseau fluvial international dont la Meuse fait partie.

Le plan de secteur de Floreffe compte de nombreuses zones d'activité économique reconnues (cf. chapitre 5.2.7), dont certaines ne sont pas mises en œuvre et représentent un potentiel foncier intéressant pour un développement futur. Le site de Franière compte environ 36 ha non mis en œuvre. Il existe cependant un consensus sur la volonté de ne pas mettre en œuvre cette zone pour l'implantation d'activité industrielle compte tenu de l'accessibilité difficile du site pour le transport routier et de la proximité du noyau d'habitat de Franière. Les zones d'activité gérées par le Bep sont cependant saturées (75 ha).

Les zones d'activité économique mixte sont également implantées dans la vallée ou sur d'anciens sites industriels, mais fonctionnent davantage en relation avec les grands axes routiers, comme la N90.

Entité	Superficie ZAEI (ha)	Superficie ZAEM (ha)	Description
Floreffe	72,95	0	La commune dispose d'une importante surface dédiée aux activités économiques. Les surfaces se situent majoritairement à proximité des deux noyaux d'habitat. Il est cependant regrettable que la commune dispose d'aussi peu de zones mixtes qui répondent aujourd'hui beaucoup mieux à la demande des petites et moyennes entreprises. Il en résulte que les parcs d'activités de Floreffe accueillent à la fois des activités de commerces, d'artisanat et d'industrie dans une mixité qu'il n'est pas toujours simple de gérer.
Franière	57,14	8,81	
Floriffoux	43,70	6,60	
Soye	0	0	

5.2.1.3. Zone de services publics et d'équipement communautaire

La zone de services publics et d'équipement communautaire est régie par l'article 28 du CWATUPE.

La commune est dotée d'équipements qui sont affectés en **zone de services publics et d'équipement communautaire**. Ces zones sont au nombre de 11, sont de tailles relativement réduites et regroupent les principales infrastructures publiques (écoles, salles communales,...) du territoire.

Entité	Superficie (ha)	Description
Floreffe	9,91	Les zones sont globalement peu nombreuses et couvrent de petites superficies des villages. Elles couvrent les cimetières et abords des églises à l'exception de Soye où l'école communale est reprise. Le site de l'Abbaye déroge à ce principe et représente presque 50% des zones. La faible surface spécifiquement dédiée a conduit à la construction de plusieurs infrastructures en zone agricole (terrain de football des Marlaïres) ou zone d'espaces verts (Hall des sports).
Franière	5,82	
Floriffoux	0,45	
Soye	1,38	

5.2.1.4. Zone d'extraction

La zone d'extraction est régie par l'article 34 du CWATUPE.

La commune comprend également trois **zones d'extraction**, qui définissent les affectations pour les carrières.

Nom de la zone	Superficie (ha)	Description
Franière Flatô	10,07	La carrière dite du « Flatô » est située sur le socle géologique du calcaire carbonifère, au cœur d'une plaine agricole présentant un relief peu marqué que vient découper la RN90. L'urbanisation y est peu perceptible.
Floreffe Dolomie	12,34	La carrière dite de la « Dolomie » découpe le versant boisé formant l'angle de la vallée de la Sambre et du ruisseau de Floreffe. Elle se positionne dans un contexte environnant relativement vert, à proximité de l'Abbaye de Floreffe.
Sovimont	1,43	La carrière dite « Saint-Pierre » s'inscrit au cœur du noyau d'habitat de Franière sur le versant boisé Nord. Elle fait face au site de l'ancienne Glacière qu'elle a alimenté durant la période d'exploitation.

5.2.1.5. Zone de loisirs

La zone de loisirs est régie par l'article 29 du CWATUPE.

Il y a une zone, située au Sud-est du centre de Floreffe, et qui accueille un camping.

Nom de la ZACC	Superficie (ha)	Description
Floreffe	1,31	Seul le camping du petit Cortil situé à Buzet est repris en zone de loisirs. Il s'agit d'une caractéristique générale de la vallée de la Sambre qui s'est vu clairement affecté une fonction industrielle au moment de l'adoption du plan de secteur alors que les loisirs et le tourisme étaient plutôt recherchés en Ardenne et les vallées de la Meuse et de ses affluents.

5.2.1.6. Zone d'aménagement communal concerté (ZACC)

La zone d'aménagement communal concerté est régie par l'article 28 du CWATUPE.

Le plan de secteur prévoit pour l'ensemble du territoire 3 zones d'aménagement communal concerté (ZACC) qui totalise 33 ha. Parmi celles-ci, la ZACC de Trémouroux est la plus vaste et concerne une superficie de 24 ha. Cette zone avait fait l'objet d'un projet de zone d'activité économique vu sa bonne localisation par rapport au réseau routier. Toutefois, ce projet a été abandonné compte tenu de son impact paysager.

Nom de la ZACC	Superficie (ha)	Description
Franière Deminche	4,65	Se localise sur le haut de versant de la Vallée de la Sambre, dans le quartier de « Deminche », en extension de quartiers résidentiels.
Franière Trémouroux	24,21	Se localise sur le plateau de Taravisée en bordure de la chaussée de Charleroi.
Sovimont	4,16	Se localise au cœur du village de Sovimont.

5.2.1.7. Zones non urbanisables

La commune est affectée à environ 80% à des zones agricoles et « vertes », où la construction est limitée voire interdite.

La zone agricole est la plus représentée à Floreffe, avec 1.799ha, soit 46% des surfaces non urbanisables.

D'après l'article 35 du CWATUPE, « la zone agricole est destinée à l'agriculture au sens général du terme. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage.

Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des installations d'accueil du tourisme à la ferme, pour autant que celles-ci fassent partie intégrante d'une exploitation agricole.

Les modules de production d'électricité ou de chaleur, qui alimentent directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier et dont la source d'énergie est exclusivement solaire, sont exceptionnellement admis pour autant qu'ils ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.

Sont admises, en tant qu'activités accessoires à l'activité agricole, les unités de biométhanisation, pour autant qu'elles utilisent principalement des effluents d'élevage et résidus de culture issus d'une ou plusieurs exploitations agricoles. Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés qu'à titre temporaire sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant. Les refuges de pêche et les petits abris pour animaux y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce.

Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif au boisement, à la culture intensive d'essences forestières, à la pisciculture, aux refuges de pêche, aux activités récréatives de plein air, aux modules de production d'électricité ou de chaleur et aux unités de biométhanisation ainsi qu'aux actes et travaux qui s'y rapportent. »

La zone verte est composée majoritairement de zones de forêt, les espaces naturels et autres espaces verts étant peu représentés.

La **zone naturelle** est définie par l'article 38 du CWATUPE: « *la zone naturelle est destinée au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces* ».

Il existe une zone naturelle à Floreffe, située à Soye.

La **zone d'espaces verts** est définie par l'article 37 du CWATUPE : « *La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles.* »

Les zones d'espaces verts sont majoritairement situées dans la vallée de la Sambre, dans les zones où la pression de l'urbanisation et de l'industrialisation est forte, ce qui a amené à affecter ces zones interstitielles en espaces verts.

La **zone de parc** (article 39 du CWATUPE) est peu étendue, ce qui est logique au vu du caractère rural et vert de la commune.

5.2.2. Schéma de structure communal

Le schéma de structure communal est un « document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal ».

L'objet d'un schéma de structure communal est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal.

La procédure visant la réalisation d'un Schéma de Structure de la commune a été entamée en mars 1989, mais son élaboration est aujourd'hui arrêtée depuis plus de quinze ans. Seule la phase de diagnostic a été réalisée.

5.2.3. Règlement d'urbanisme

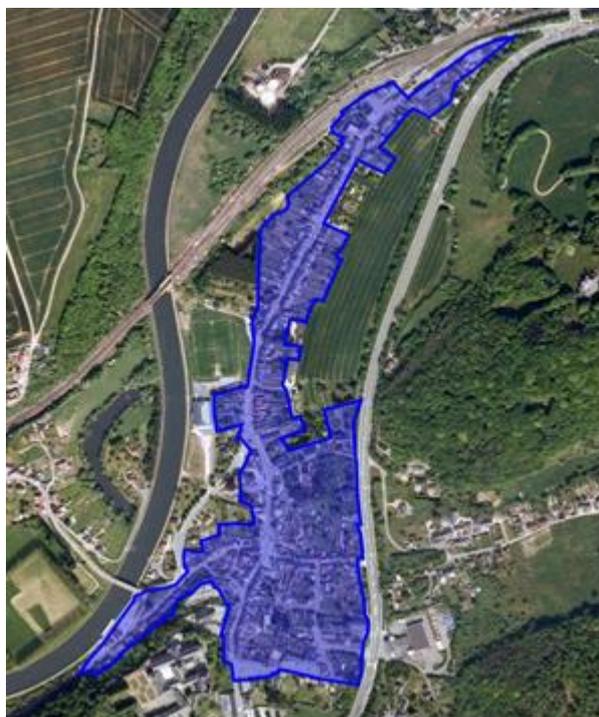


Figure 34: Zone protégée par le RGBZPU

La commune de Floreffe ne dispose pas de Règlement Communal d'Urbanisme applicable à l'ensemble du territoire.

Le centre de Floreffe est, par contre, protégé par un Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme (RGBZPU).

Cependant, la commune dispose d'une charte urbanistique à caractère non réglementaire applicable aux projets de logements multiples sur l'entité de Floreffe.

5.2.3.1. Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme (RGBZPU)

Le centre de Floreffe est protégé par un RGBZPU. Cette protection est régie par les articles 393 à 406 du CWATUPE (cf. annexe.).

Ces articles portent sur les bâtis (types de toitures et façades, matériaux utilisés, etc.), le traitement du sol, l'implantation des conduites, câbles et canalisation, le mobilier urbain, l'aménagement des rez-de-chaussée commerciaux et le parcage de véhicule

5.2.3.2. Charte urbanistique

Le Collège communal a opté pour une densification raisonnée des noyaux centraux afin d'éviter, en milieu rural, la réalisation d'appartements peu intégrés tant d'un point de vue urbanistique que social. Dans cette optique, le Collège communal a réalisé une charte urbanistique destinée à orienter les études, le plus en amont possible des « projets de logements multiples sur l'entité de Floreffe ». Ce document est repris en annexe.

Ces règles de bonnes pratiques établies constituent un cadre de références à l'attention des architectes et propriétaires. Son objectif est d'établir des mesures d'accompagnement pour la conception des projets visant l'aménagement d'au moins 2 logements, et ce particulièrement dans le cadre de la division d'un immeuble en plusieurs logements.

Les règles proposées dans le cadre de cette charte ne se substituent en rien aux codes, décrets et arrêtés qui constituent la base légale en matière d'urbanisme et de logement. A ce titre, les projets seront particulièrement étudiés au regard du Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite et au regard du Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (RGBZPU du centre de Floreffe).

Les règles proposées sont, en outre, appelées à évoluer afin de tenir compte des mutations sociales, du secteur de la construction et de l'immobilier.

La charte est transmise aux personnes qui ont des projets de division avant l'introduction de la demande de permis et est utilisée comme outil d'analyse des demandes de permis d'urbanisme. La motivation des décisions est élaborée, notamment, au regard des critères définis dans la charte. Si le projet ne respecte pas la charte, la décision est laissée à l'appréciation du Collège communal. En cas de refus, la motivation ne se base pas uniquement sur la charte. Par ailleurs, le Collège n'octroie pas de dérogation à la charte.

La charte est d'application depuis avril 2009 et donne de bons résultats. Bien qu'elle ne soit pas opposable au candidat bâtisseur, ce document constitue un outil d'aide à la décision pour le Collège communal qui conserve une marge d'appréciation. Le maître d'ouvrage, qui connaît les règles dès le début du projet, bénéficie d'une certaine sécurité si son projet respecte l'ensemble des critères. Les décisions sont ainsi plus transparentes.

5.2.4. Les Plans Communaux d'Aménagement (PCA)

Le Plan Communal d'Aménagement (P.C.A.) permet de planifier avec précision la physionomie future d'une zone ou d'un quartier. Il permet aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire. Il précise le Plan de Secteur en le complétant, mais peut au besoin le réviser pour un besoin local (P.C.A.R.).

Le PCA a pour principal objectif d'affiner les affectations du Plan de Secteur et éventuellement du Schéma de Structure Communal (« où construire »), tout en introduisant la dimension urbanistique et architecturale (« comment construire »). Il concerne une partie du territoire communal.

5.2.5. Plan communal de mobilité (PCM)

La Commune a adopté un plan communal de mobilité en date du 19 septembre 2011 afin de déterminer les priorités d'action en vue de sécuriser les réseaux de déplacements et de développer l'offre de mobilité alternative à l'automobile. Il s'agit d'un outil communal de gestion du territoire de Floreffe.

Les mesures proposées dans le cadre du PCM portent sur chaque mode de déplacement et tiennent compte des contraintes et enjeux liés aux autres modes et/ou à l'aménagement du territoire communal. La recherche des propositions passe donc au préalable par l'établissement de principes directeurs d'organisation des déplacements sur le territoire de la Commune de Floreffe, à l'horizon de mise en œuvre du PCM, soit 2020.

Le PCM est consultable auprès de l'administration communale. Le chapitre 6.1 Les réseaux de transport synthétise les constats et propositions du PCM.

5.2.6. Les sites à réaménager (SAR)

Les articles 44 à 58 précisent les modifications apportées au CWATUPE, remplaçant la terminologie de SAED (Site d'activité Economique Désaffecté) par Site à Réaménager, dont le champ d'application est plus large, et défini comme suit : « un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ».

La reconnaissance d'un site à réaménager est accompagnée d'un rapport d'incidences environnementales (RIE) sauf en cas d'exonération après avis de la CRAT (Commission Régionale d'Aménagement du Territoire) et du CWEDD (Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable) si le réaménagement du site n'est pas susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement ou s'il se rapporte à une petite zone au niveau local.

Elle concerne tous les sites présentant un état de désaffectation ou d'abandon tel que contraire au bon aménagement des lieux et ayant accueilli divers types d'activité, à l'exception du logement. Sont donc aussi concernés, par exemple, les anciens sites administratifs, hospitaliers, scolaires, militaires, cinématographiques, commerciaux...

Trois sites sont repris sur la liste des sites à réaménager (SAR) :

- La boulonnerie et les forges de Franière (Arrêté de rénovation du 04/10/1999) ;
- Le quai de débarquement (Mauditienne)
- L'ancienne Glacière Saint-Roch à Franière (décision du Gouvernement wallon du 9/02/2006) reprise comme site pollué.

Le site de la Glacière Saint-Roch a fait l'objet d'une dépollution partielle à l'initiative de la SPAQUE. Toutefois, celle-ci est confrontée à d'importantes difficultés pour accéder au site et pour pouvoir réaliser des travaux : tergiversations de propriétaires, introduction de procédures judiciaires, refus répétés d'accès, etc. Cette situation continue de prolonger les calendriers fixés pour la réhabilitation du site dans le cadre des Actions prioritaires du Plan Marchall.

Par rapport à cette situation, le Gouvernement wallon a pris la décision de procéder à l'expropriation du site (GW 05/02/2009). Actuellement, la situation est toujours bloquée en raison d'un conflit juridique avec le propriétaire du site.

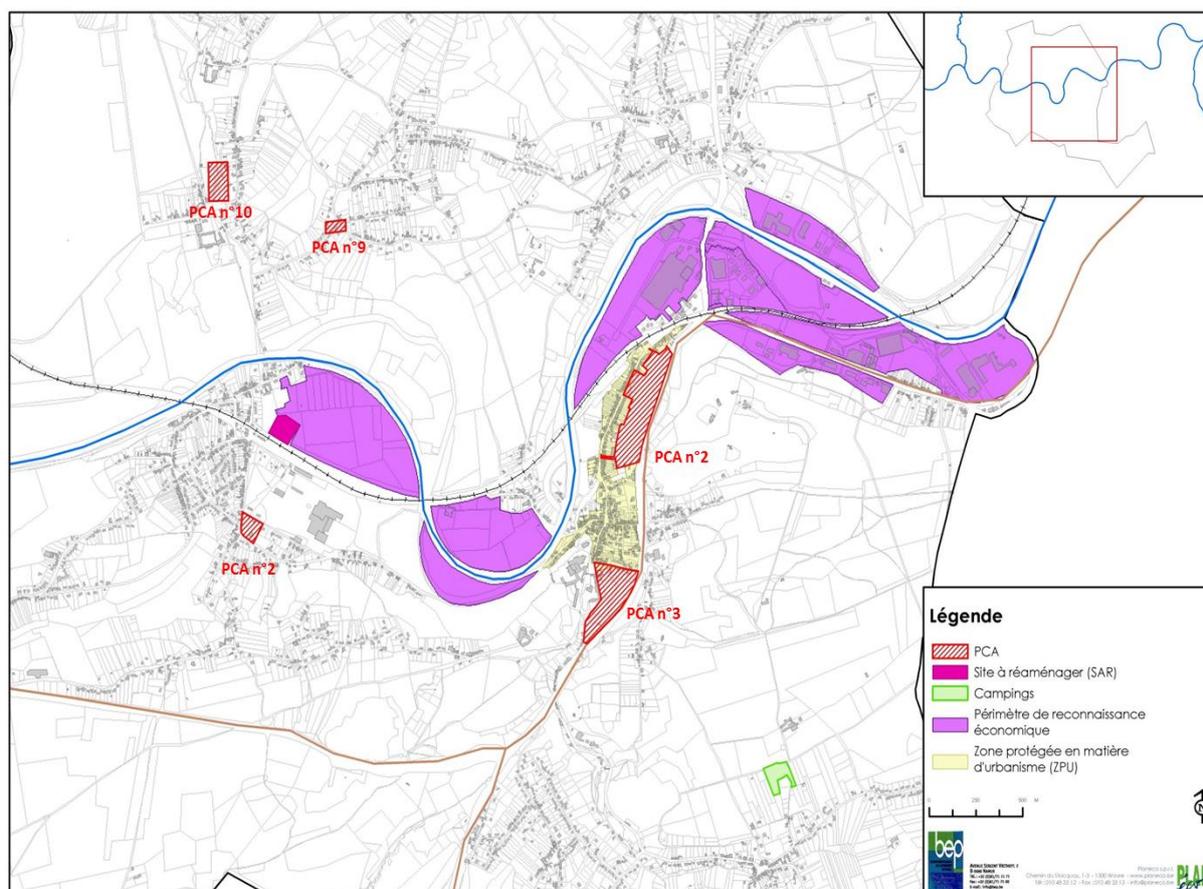
Un autre site qui ne bénéficie pas de ce statut fait déjà l'objet d'une caractérisation par la SPAQUE : Glacière et usine de produits chimiques à Floreffe.

5.2.7. Les périmètres de reconnaissance économique

Les périmètres de reconnaissance économique, selon la loi d'expansion économique de 1970 (avec notamment les zones d'activité reconnue) s'appuient sur le décret du 11/03/2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques. Afin de promouvoir le développement économique et social, ce décret permet aux pouvoirs publics (région, communes et intercommunales) d'exproprier des espaces destinés à accueillir des activités économiques. Ce décret prévoit aussi les aides et le financement permettant la réalisation de ces nouvelles infrastructures. Les PRE définissent donc les limites dans lesquels le décret est d'application.

Tableau 26: les Périmètres de Reconnaissance Economique (Source : DGATLP)

Code unique	Nom	Date
92045-SDE-0004-01	Zoning industriel de Franière	06/10/1970
92045-SDE-0003-01	Zoning industriel de Floreffe (Terr. n°6)	03/11/1969
92045-SDE-0002-01	Zoning industriel de Floreffe (Terr. n°17)	04/08/1969
92045-SDE-0005-01	Zone industrielle de Floreffe-Floriffoux	01/06/1970
92045-SDE-0005-02	Zone industrielle de Floreffe-Floriffoux	11/12/1992
92045-SDE-0006-01	Zonings industriels de Floriffoux	05/05/1967
92045-SDE-0001-01	Zoning industriel de Floreffe (Terr. n°3)	05/05/1967



Carte 41: situation de droit (Source : DGATLP)

5.2.8. Les protections patrimoniales

Le patrimoine immobilier présent à Floreffe est riche et varié, puisque l'on retrouve à la fois des monuments religieux de prestige comme l'Abbaye, mais aussi des édifices plus ruraux, caractéristiques de la vie dans les campagnes, comme la ferme de la Tour.

De nombreux édifices bénéficient ainsi de mesures de protection, régies par les articles 196 à 210 du CWATUPE.

L'Abbaye de Floreffe constitue l'élément phare de la commune. L'ensemble composé par « les bâtiments de l'Abbaye de Floreffe, la ferme, le bâtiment proche du vivier, les murs de soutènement, l'église paroissiale Notre-Dame du Rosaire et la chapelle Saint-Roch (M),

l'ensemble formé par ces bâtiments et les terrains environnants, ainsi que la ferme de Robersart (S) » est classée comme site exceptionnel.

En outre, de nombreux bâtiments du site sont classés comme monument exceptionnel. D'autres édifices, au-delà du site de l'Abbaye, bénéficient de protections en tant que monument classé (voir Carte 43). Enfin, les murs de soutènement de l'Abbaye de Floreffe non repris dans l'arrêté de classement du 8 novembre sont repris dans la liste de sauvegarde du patrimoine (inscription effectuée le 09/12/2010)⁴¹.



Carte 42: la liste de sauvegarde du patrimoine (Source : DGO4 - WebGis)

Deux sites classés sont également répertoriés sur le territoire communal :

- L'intérieur et l'extérieur de la tour d'angle de la ferme de la Tour, sise rue Oscar Gubin à Floriffoux (M) et l'ensemble formé par l'ancien méandre de la Sambre, la ferme de la Tour avec ses dépendances et les terrains environnants (S), site de plus de 11 ha ;
- La chapelle St-Pierre (M) et l'ensemble formé par ses abords (S), sur quelques 6 ha.

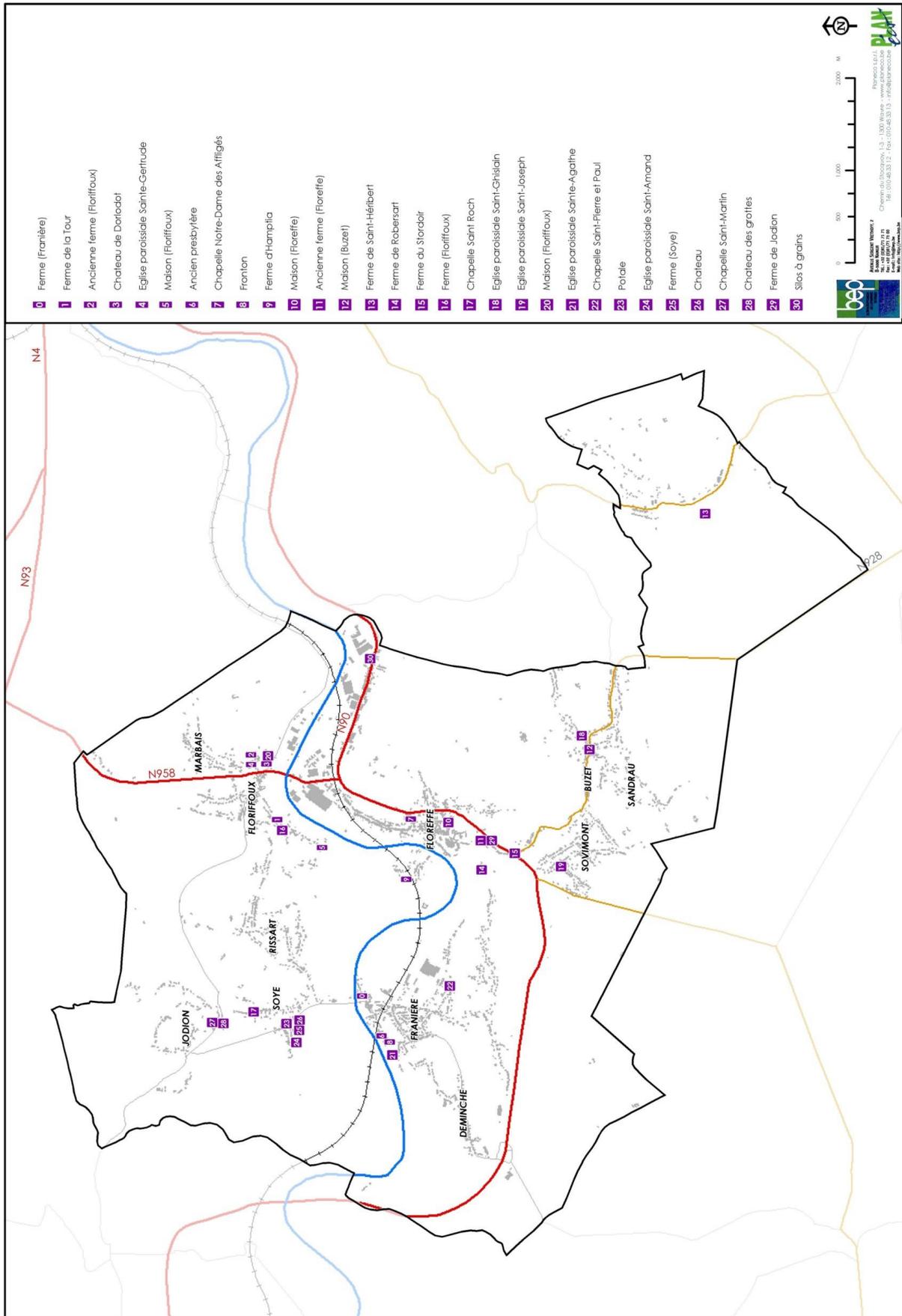
De nombreux édifices sont par ailleurs repris dans l'Inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel de Belgique, ce qui confirme l'importance du patrimoine bâti sur la commune, même si cette référence dans l'atlas n'implique pas de protection spécifique (voir la Carte 44).

L'ensemble de ces sites et monuments sont répartis aussi bien dans la vallée que dans les espaces ruraux. En matière touristique, la notoriété écrasante de l'Abbaye et la dispersion (relative) des autres sites, ne permet pas une bonne visibilité pour l'offre disponible.

Le colombier au pied de l'Abbaye est également repris dans le périmètre classé patrimoine exceptionnel de Wallonie. Acquis par la commune en 2002, le bâtiment a été rénové en 2010. La Commune a entrepris une rénovation de l'étang visant à y replacer le Colombier. Parallèlement, elle a lancé un appel d'offre en 2010 visant à réaménager le parc du Colombier.

La liste des biens repris au patrimoine exceptionnel, des monuments et sites classés et des biens repris à l'inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel est repris en annexe.

⁴¹ Depuis février 2014, extension de classement comme monument de l'ancienne abbaye de Floreffe aux murs de soutènement et de clôture d'une part, et au bief entre les deux moulins de l'abbaye d'autre part.



Carte 44: patrimoine monumental de Belgique
 Source : Atlas du patrimoine monumental de Belgique

5.2.9. Synthèse

Le plan de secteur de Floreffe compte de nombreuses zones d'activité économique reconnues, dont certaines ne sont pas mises en œuvre et représentent un potentiel foncier intéressant pour un développement futur (ex. ZAEI de Franière). Ces zones sont localisées dans la vallée, en bordure de Sambre.

Les nombreux lotissements en extension d'habitat menacent la qualité du bâti des villages et leur caractère rural.

Une partie du centre de Floreffe est inscrite en zone protégée en matière d'urbanisme et soumis à un Règlement général sur les bâtisses (RGBZPU) ce qui permet d'améliorer la qualité du bâti du centre.

Le patrimoine immobilier présent à Floreffe est riche, varié et réparti sur l'ensemble du territoire. La présence de l'Abbaye est de première importance. De nombreux édifices bénéficient de mesures de protection, d'autres sont repris dans l'Atlas du patrimoine monumental de Belgique. Toutefois, en matière touristique, la notoriété écrasante de l'Abbaye et la dispersion des autres sites, ne permettent pas une bonne visibilité pour l'offre disponible malgré le potentiel touristique que ces sites représentent.

5.3. CADRE BATI

5.3.1. Implantation de l'habitat

Floreffe, entité située aux portes de la capitale de la Wallonie, reste encore une combinaison équilibrée de sections rurales comme Soye, Floriffoux, Sovimont, Buzet, Maulenne, et de noyaux plus urbanisés comme les centres de Franière et Floreffe.

L'habitat est, toutefois, en train de s'étoffer dans toutes les sections et principalement le long des voiries conformément aux affectations du plan de secteur.

L'habitat comprend les différents noyaux de l'entité de Floreffe. Ils forment des ensembles spécifiques tels que Franière et Floreffe, Trémouroux et Deminche, Sovimont, Buzet et Maulenne, Soye, Jodion et Rissart, Floriffoux.

De plus en plus, on constate que suite aux nouveaux lotissements, des liaisons se font entre les sections; c'est le cas entre le Rissart et Floriffoux ; il en est de même entre Sovimont et Buzet via le Tienne-Jean-Pierre et la rue de Sovimont. Le hameau du Piroy, qui ne fait pas partie de l'entité de Floreffe, et celui de Buzet sont en quasi continuité par la construction de nombreuses habitations récentes. Tant au niveau de Floriffoux que de Trémouroux, de Sovimont et de Buzet, l'habitat devenu tentaculaire a tendance à perdre son caractère de village aggloméré.

5.3.2. Habitat traditionnel et évolution du bâti

La majorité du parc de logement a été construit avant la 2^{ème} guerre mondiale et c'est à partir des années 70-80' que le rythme de la construction a augmenté, avec une croissance importante depuis les années 90'.

La plupart des logements anciens est située dans les zones centrales (Floreffe, Franière) et dans quelques-uns des anciens noyaux villageois (Floriffoux, Jodion, Soye). En proportion néanmoins, ce sont les zones rurales qui comptent le plus de bâti ancien, car elles sont affectées en zone agricole (donc inconstructible pour de l'habitat). Il s'agit généralement d'anciens bâtiments agricoles ou encore des résidences bourgeoises.

On distingue également nettement les quartiers les plus dynamiques en terme de construction comme Sovimont, Marbais, les extensions de Floriffoux ou Sandrau, dont le bâti est, en proportion importante, postérieur aux années 90'.

5.3.2.1. La structure bâtie des villages et l'espace-rue

L'espace-rue est constitué des espaces que l'on perçoit depuis la voirie. Tous les éléments perçus depuis la rue composent le paysage intérieur aux villages. L'alignement des constructions, la présence de lieux ouverts, de mobilier, de plantation, les matériaux utilisés, leurs implantations et leurs aspects, délimitent et définissent l'espace-rue.

L'espace-rue est délimité par les façades des maisons, par les dépendances et les murs de clôture des grosses fermes. Il s'élargit parfois en place allongée près de l'église ou vient s'articuler au porche monumental d'une ferme-château. Murets de soutènement en calcaire et talus, haies et fossés assurent les transitions en fermant les espaces de prés et de jardins.

Ce sont les contraintes fonctionnelles et la configuration du terrain qui déterminent traditionnellement la relation de la maison à la rue. Composée de plusieurs bâtiments, la ferme doit se ménager des espaces de circulation et de travail qui découleront de l'agencement des différents bâtiments entre eux. En revanche, dépourvue de dépendance, la maison traditionnelle s'accommode bien d'une relation directe à la rue. Etablie sur caves avec les soupiraux en façade, la maison se distingue parfois par un petit perron précédant l'entrée.

Les problèmes de dénivellation de terrain par rapport à la rue sont traditionnellement résolus de manière à ce que la maison entretienne une relation de qualité avec la rue, soit par un mur de soutènement, soit par une implantation proche de la rue, ce qui structure l'espace-rue et permet une bonne lisibilité des espaces.

Ces caractéristiques traditionnelles de l'espace-rue se retrouvent bien représentées dans les noyaux des villages ruraux de la commune (Floriffoux et Soye au Nord, Sovimont et Buzet au Sud). Ceux-ci présentent des perspectives intérieures riches et diversifiées par des implantations de constructions proches de la rue ou articulées les unes aux autres de façon à former des cours s'ouvrant sur la rue.

L'implantation traditionnelle du bâti en relation étroite avec les contraintes de terrain favorise ainsi harmonie et homogénéité des villages de la commune dans les perceptions lointaines de la silhouette villageoise dans le paysage. L'utilisation de matériaux calcaire n'est pas systématique dans les villages ruraux, excepté dans les noyaux de Floriffoux et Buzet.

Il est également intéressant de constater que les villages ruraux au Nord de la Sambre (Soye et Floriffoux) comportent de nombreux biens patrimoniaux comme des églises, des chapelles, des fermes et des châteaux, en comparaison des villages ruraux au Sud de la Sambre (Sovimont et Buzet).

5.3.2.2. Structure bâtie de Soye

L'entité de Soye est constituée par l'habitat relativement ancien qui s'est développé rue St-Roch, de l'urbanisation dispersée de Jodion et de l'urbanisation nettement plus récente au lieu-dit Rissart. Ces différents ensembles ont suivi des développements propres. Remarquons également la présence des vastes ensembles formés par le Château-Ferme de Soye et ses dépendances, de la Ferme de Jodion, ainsi que les nombreuses chapelles qui s'insèrent dans le contexte bâti du village.

De manière générale, l'implantation des constructions plus anciennes est très caractéristique, avec de faibles reculs par rapport à la rue et des groupements de quelques habitations. Les gabarits sont majoritairement des R+1 avec deux niveaux de baies en façade. Les matériaux employés sont essentiellement la brique de ton rouge-brun et l'ardoise ou la tuile de ton gris.

L'urbanisation de **Soye** est composée essentiellement d'habitat traditionnel dans lequel s'insèrent des constructions récentes, bien intégrées dans le contexte plus ancien. Les habitations forment des fronts bâtis structurant des rues étroites, soumises aux contraintes de terrain. Il n'est pas rare que l'espace-rue soit refermé par des murets en pierre calcaire.

Le hameau de **Jodion** est localisé sur le plateau, au Nord de l'entité. Le réseau de voiries, peu soumis aux contraintes de terrain, a pu s'étoffer plus librement. Les constructions se distancient par petits groupes ou individuellement, notamment les fermes avec leurs

dépendances, s'isolant les unes des autres, entre prés et vergers. L'urbanisation est composée d'habitat traditionnel et de petites fermes dans lequel s'insèrent des constructions plus récentes, bien intégrées dans le contexte plus ancien. La rue est structurée par des fronts bâtis proches de l'alignement, les constructions étant implantées parallèlement ou perpendiculairement à la voirie, ce qui crée un espace-rue diversifié.

L'urbanisation récente que l'on rencontre dans les lotissements et extension d'habitat de **Rissart** est relativement hétérogène en termes d'architecture, de volumétrie et de matériaux mis en œuvre. La seule constance est l'implantation isolée de l'habitation avec un recul relativement marqué par rapport à la rue. Quelques groupements d'habitations plus anciennes ponctuent cette urbanisation tentaculaire.

La place de l'Europe à Soye est un vaste espace très peu structuré par l'habitat proche et aménagé en une grande dalle qui servait de terrain aux clubs locaux de balle pelote. Cet espace se localise en extension d'un croisement de rues relativement large et non aménagé. Quelques bancs, bacs de fleurs et potelets délimitent la place de la rue. Cette place est peu mise en valeur bien qu'elle présente un certain potentiel en terme de cohésion sociale compte tenu de sa localisation. Signalons la présence d'éléments du patrimoine local tels que l'église, le Château-Ferme de Soye, la Chapelle St-Amand et le monument aux morts de la guerre 40-45, qui sont peu mis en valeur. Des éléments verts sont également présents tel que le ruisseau des Minias accompagné d'un espace vert et un alignement d'arbres intéressant qui borde la place.

Un second espace public est situé entre la Ferme de Jodion et la Chapelle St-Martin. Cet espace est composé de deux sous-espaces verts situés de part et d'autre de la rue principale pavée. L'un des espaces est circonscrit par une contre-allée desservant quelques habitations et comporte deux arbres. En face, la Ferme de Jodion étant implantée en recul de la rue principale, un second petit espace est aménagé en espace vert avec un banc et quelques plantations.

5.3.2.3. Structure bâtie de Floriffoux

L'entité de Floriffoux est constituée de l'ancien noyau villageois concentré autour de son église et son ancien cimetière, ainsi que de l'urbanisation qui s'étend vers le Nord vers le lieu-dit Marbais et vers le Nord-Ouest au Grand Saule. Quelques groupements plus anciens sont également à signaler, notamment autour de la Ferme Valentin, de la Chapelle St-Hubert et vers le Sud-Ouest au Fond Sainte-Gertrude à proximité de la Ferme de la Tour. Signalons également la présence du Château de Dorlodot implanté au cœur de Floriffoux.

L'implantation des maisons dans le village ancien de **Floriffoux** a été fortement conditionnée par les contraintes de terrain. Le village est, en effet, accroché au versant Ouest de colline. L'église Ste-Gertrude entourée de son cimetière est mise en valeur par la topographie du site. Les maisons en calcaire sont implantées de manière resserrée autour de ruelles étroites et tortueuses commandées par le relief. Hormis quelques maisons jointives le long de chemins parallèles aux courbes de niveau, les maisons sont isolées, parfois composées de plusieurs volumes agencés entre eux. La transition vers le chemin public est souvent assurée par les murs de soutènement en pierre calcaire.

L'urbanisation de **Marbais** est nettement moins marquée par les contraintes de terrain et est le résultat des différents lotissements des années 60'-70' mais également plus récents, qui se sont développés le long des deux rues qui gravissent le flanc de colline. Quelques maisons plus récentes se sont également implantées dans la partie basse du quartier. Cette urbanisation est relativement hétérogène en termes d'architecture, de volumétrie et de matériaux mis en œuvre. La seule constance est l'implantation isolée de l'habitation avec un recul relativement marqué par rapport à la rue.

Au **Grand Saule**, le réseau des routes secondaires a pu s'étoffer plus librement. Les maisons se distancient par petits groupes ou individuellement, notamment les fermes avec leurs dépendances, s'isolant les unes des autres, entre prés et vergers. L'habitat traditionnel présente un gabarit classique de R+1 et est proche de la rue tandis que l'habitat plus récent

est pavillonnaire et en recul par rapport à la rue. Globalement, les matériaux employés sont la brique, parfois peinte, et l'ardoise ou la tuile de ton gris.

Le village de Floriffoux ne comporte pas d'espace public identifiable, aucun élargissement de rue aux abords d'une église ou autre monument, ni même d'espace vert caractérisable.

5.3.2.4. Structure bâtie de Buzet

L'entité de Buzet est composée du noyau ancien très homogène et identifiable, ainsi que de l'extension d'habitat qui s'est développée au travers des nombreux lotissements datant essentiellement des années 70-80' et qui s'étend jusqu'à Sovimont et au Piroy. L'entité ne compte que très peu de fermes et aucun château. Les seules fermes anciennes se sont implantées en dehors des ensembles bâtis.

Les caractéristiques du bâti ancien sont bien représentées dans le centre de Buzet. L'implantation des constructions plus anciennes se fait avec de faibles reculs par rapport à la rue et des groupements de quelques habitations jointives, ce qui marque l'urbanisation de fronts bâtis relativement continus. Les gabarits sont majoritairement des R+1 avec deux niveaux de baies en façade. Les matériaux employés sont essentiellement la pierre calcaire et l'ardoise ou la tuile de ton gris.

L'urbanisation récente que l'on rencontre dans les lotissements et extension d'habitat de Buzet, au Sud de noyau central, est relativement hétérogène en termes d'architecture, de volumétrie et de matériaux mis en œuvre. La seule constance est l'implantation isolée de l'habitation avec un recul relativement marqué par rapport à la rue. Quelques groupements d'habitations plus anciennes ponctuent cette urbanisation tentaculaire.

La place de Buzet est un espace public clairement identifiable, d'une part compte tenu des fronts bâtis continus qui structurent l'espace sur deux côtés, et d'autre part, par les aménagements réalisés tels que les revêtements en pavés qui soulignent les différentes zones (voiries, stationnement, trottoirs, espace central), l'implantation de bancs et la création de bacs de fleurs. Signalons la présence intéressante d'établissements scolaires et de la maison de quartier au-delà de la N928 qui borde la place, ainsi que le petit ruisseau canalisé.

5.3.2.5. Structure bâtie de Sovimont

L'entité de Sovimont est composée du noyau ancien relativement homogène et identifiable, ainsi que de l'extension d'habitat qui s'est développée au travers des nombreux lotissements datant essentiellement des années 70-80' et qui s'étend vers Buzet.

Les caractéristiques du bâti ancien sont bien représentées dans le centre de Sovimont qui s'étend sur la rue principale du village. Les rues sont étroites et soumises aux contraintes de terrains. L'implantation des constructions plus anciennes se fait avec de faibles reculs par rapport à la rue et des groupements de quelques habitations jointives, ce qui marque l'urbanisation de fronts bâtis relativement continus. Les gabarits sont majoritairement des R+1 avec deux niveaux de baies en façade. Les matériaux employés sont essentiellement la brique de ton rouge-brun, parfois peinte, et l'ardoise ou la tuile de ton gris ou parfois rouge.

L'urbanisation récente que l'on rencontre dans les lotissements et extension d'habitat de Sovimont est relativement hétérogène en termes d'architecture, de volumétrie et de matériaux mis en œuvre. La seule constance est l'implantation isolée de l'habitation avec un recul relativement marqué par rapport à la rue. Quelques groupements d'habitations plus anciennes ponctuent cette urbanisation tentaculaire.

Le village compte deux espaces publics identifiables : le parvis de l'église St-Joseph et le large espace rue Maurice Toussaint.

Le parvis de l'église a fait l'objet de travaux d'aménagement récents ; il présente un revêtement en pavé et des plantations de haies taillées qui mettent le monument en valeur. La place de Sovimont n'est pas aménagée et constitue une vaste dalle peu structurée par le bâti voisin compte tenu des reculs importants et du contexte topographique qui place cet

espace en contre haute de la rue. Notons la présence de quelques bancs et bacs à fleurs, ainsi que de bulles à verre peu intégrées.

5.3.2.6. Structure bâtie de Floreffe

L'entité de Floreffe est composée de l'habitat de type urbain qui s'est développé depuis les contreforts de l'Abbaye de Floreffe jusqu'à la gare essentiellement le long de la rue principale.

La commune s'est développée en deux temps : la partie Sud, aux pieds de l'Abbaye, présente les constructions les plus anciennes qui bordent des rues plus étroites ; la partie Nord s'est principalement développée avec l'industrialisation et en lien avec la gare, et présente des architectures propres à cette époque.

De manière globale, l'urbanisation de la ville présente des constructions mitoyennes implantées sur l'alignement ou très proches de celui-ci.

Dans la partie Sud, les façades des maisons plus anciennes sont réalisées en briques de terre cuite ou en pierre calcaire, souvent peintes ou enduites, ce qui crée des fronts bâtis relativement hétérogènes. Les gabarits sont majoritairement des R+1 avec deux niveaux de baies en façade et quelques bâtisses plus hautes avec un second étage partiellement engagé dans la toiture.

Dans la partie Nord, les rues sont plus larges, les façades plus homogènes avec comme matériaux essentiellement la brique de ton rouge-brun et l'ardoise ou la tuile de ton gris. Les maisons sont également plus hautes, de gabarits compris entre le R+1 avec deux niveaux de baies en façade et le R+2 avec un second étage engagé ou non dans la toiture.

L'entité de Floreffe compte de nombreux espaces publics. Parmi eux, la place de la gare, l'espace vert derrière la maison communale, la place Soviret.

L'espace lié à la gare est peu aménagé et constitue exclusivement une dalle vouée au stationnement qui ne met pas le bâtiment de la gare en valeur. Ce dernier est actuellement pratiquement à l'abandon si ce n'est les quelques locaux encore en fonction. Les espaces connexes sont occupés, d'une part, par de la végétation non entretenue, et d'autre part, par une friche entourant un ancien entrepôt présentant une architecture ferroviaire très caractéristique.

L'espace vert derrière l'hôtel de ville bénéficie de la présence de ce bâtiment et du petit parc qui l'entoure.

La place Soviret est simplement aménagée comme une dalle de parking. L'espace est structuré par les fronts bâtis continus.

Signalons également quelques espaces verts ainsi que des dégagements sur la rue principale. Ces derniers sont essentiellement voués au stationnement et malheureusement relativement peu structurés par des aménagements ou plantations.

5.3.2.7. Structure bâtie de Franière

L'entité de Franière est composée de l'habitat de type urbain qui s'est développé dans le centre notamment en lien avec la gare, mais également de l'urbanisation qui a conquis les versants vers Deminche et la crête à Trémouroux. Ces différentes extensions de l'habitat ont suivi des développements propres, liés notamment aux contraintes de terrain.

L'urbanisation de **Franière** est de deux types et se situe de part et d'autre de la ligne de chemin de fer.

Le long de la rue principale et près de l'ancienne maison communale, elle présente des constructions mitoyennes implantées sur l'alignement ou très proches de celui-ci. Les gabarits sont majoritairement des R+1 avec deux niveaux de baies en façade et quelques bâtisses plus hautes avec un second étage partiellement engagé dans la toiture. Les matériaux employés sont exclusivement la brique de ton rouge-brun et l'ardoise ou la tuile de ton gris. Les quartiers plus résidentiels du centre et en extension présentent essentiellement des habitations isolées mais implantées avec des reculs à rue et latéraux limités ce qui marque

une densité plus urbaine. Les matériaux mis en œuvre sont majoritairement la brique de ton rouge-brun et l'ardoise ou la tuile de ton gris, même si plus de variétés apparaissent que le long de la rue principale. L'urbanisation de la rue du Calvaire est contrainte par les fortes dénivellations qui ont favorisé surtout un habitat en recul et contre-haut de la rue, mais également un habitat plus ancien proche de l'alignement.

La Place de la gare est un large espace peu aménagé et essentiellement utilisé comme parking. L'ancien bâtiment de la gare est actuellement abandonné et non mis en valeur malgré une architecture intéressante très caractéristique de l'architecture ferroviaire du XIXe siècle. Les fronts bâtis situés à l'angle de la place en amorce de la rue principale sont les seuls éléments construits qui apportent une structure au lieu.

Deux espaces fonctionnels aménagés d'un revêtement de pavé de rue et dépourvus d'espaces verts sont à signaler, l'un situé devant l'ancienne maison communale de Franière, l'autre non loin en extension de la rue et délimité en partie par un mur de soutènement. Le premier, large espace résultant du tracé des rues, est structuré par les fronts bâtis continus qui l'encadrent et mettent en valeur l'ancienne maison communale située en haut d'un escalier monumental. Le second résulte des contraintes de terrain et est un élargissement de rue affecté essentiellement au stationnement.

Un espace public est également aménagé au croisement de la rue de l'Ecole et de la rue des Combattants, à proximité de l'école communale de Franière. Cet espace est contraint par le carrefour mais des dégagements ont été aménagés soit en parking soit en espaces verts et sont bénéfiques aux abords de l'école. La végétation des parcelles proches agrmente cet espace qui reste toutefois affecté essentiellement à la voiture.

L'urbanisation de **Deminche** présente des implantations caractéristiques de l'architecture plus traditionnelle avec des constructions mitoyennes, avec deux niveaux de baies en façade et des fronts bâtis continus sur l'alignement. Elle s'est développée autour d'une grosse ferme en carré présentant de hauts murs de briques chaulées. Les façades anciennes des habitations ont presque systématiquement été revêtues d'enduit, crépis ou peinture ce qui marque une certaine hétérogénéité de tonalités et textures dans ce contexte ancien.

L'urbanisation plus récente de **Trémouroux** s'est développée sur la crête sous forme d'habitat isolé en recul de la rue et présentant une certaine variété de matériaux, même si la brique de ton rouge-brun domine certains tronçons d'habitat, notamment d'habitat plus récent pour lequel un effort d'intégration a été réalisé. Quelques ensembles groupés plus anciens s'implantent ponctuellement sur l'alignement de la rue principale.

5.3.3. Synthèse

Il existe, sur le territoire communal, une dualité bourg/village bien présente qui structure le patrimoine bâti local.

Les caractéristiques traditionnelles du bâti et de l'espace-rue se retrouvent globalement bien représentées dans les noyaux des villages ruraux de la commune. L'implantation traditionnelle du bâti en relation étroite avec les contraintes de terrain favorise l'harmonie et l'homogénéité de la silhouette des villages de la commune dans le paysage. L'utilisation de matériaux calcaire n'est pas systématique, excepté dans les noyaux de Floriffoux et Buzet.

Les nombreuses extensions d'habitat, souvent peu intégrées dans le contexte bâti traditionnel villageois, présentent un risque de dégradation de la qualité du bâti rural.

Les bâtiments des gares de Floreffe et de Franière présentent une architecture intéressante, typique de l'architecture ferroviaire de la fin du 19^{ème} siècle. Ceux-ci sont malheureusement pratiquement à l'abandon et les espaces publics associés peu aménagés ne mettent pas ces bâtiments en valeur. Le vaste espace de la gare de Franière permet en outre d'accueillir différentes manifestations en cœur de village.

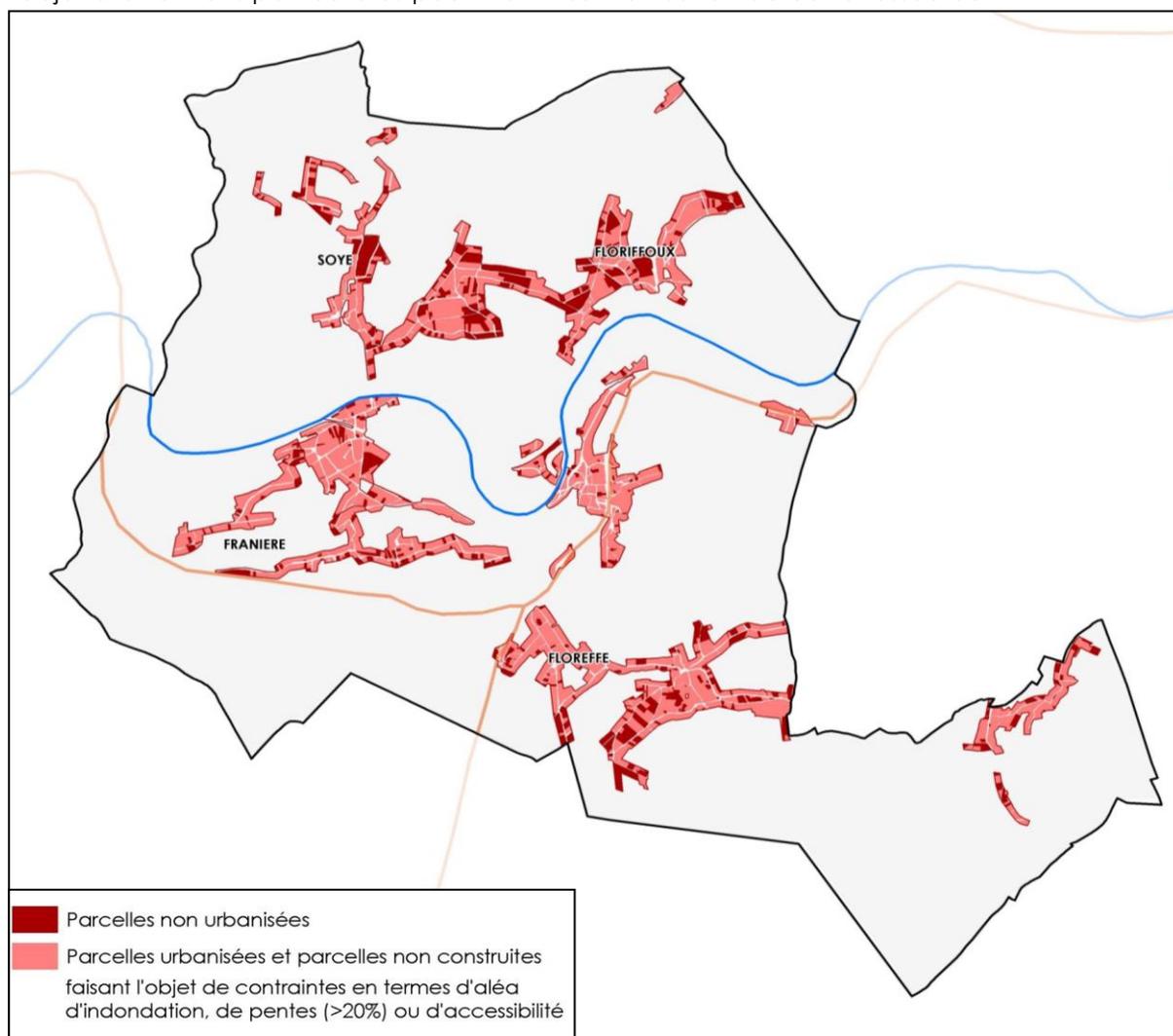
De nombreux espaces publics sont présents au cœur des villages ce qui constitue une opportunité pour la convivialité de ceux-ci (rassemblements festifs et autres manifestations). Toutefois, peu d'espaces publics sont réellement aménagés et mis en valeur.

5.4. LES RESERVES FONCIERES

5.4.1. En zone d'habitat

Les réserves foncières ont été établies sur base du PLI 2009, avec comme méthodologie l'élimination systématique des parcelles de zones urbanisables situées en zone d'aléa d'inondation, en zone de forte pente (supérieure à 20%) ou pour des parcelles qui combinent des contraintes d'accès importantes (par exemple : petite parcelle située en cœur d'îlot). Au total, les réserves sont donc évaluées à 112 ha, et sont très majoritairement situées dans les villages et extensions pavillonnaires situés au-delà de la vallée de la Sambre.

Au regard de la surface totale de la zone d'habitat, cela veut dire que 80% de la zone d'habitat et zone d'habitat rural a été consommée. Les 20% restants devront donc faire l'objet d'attentions particulières pour maximiser l'utilisation de cette ressource.

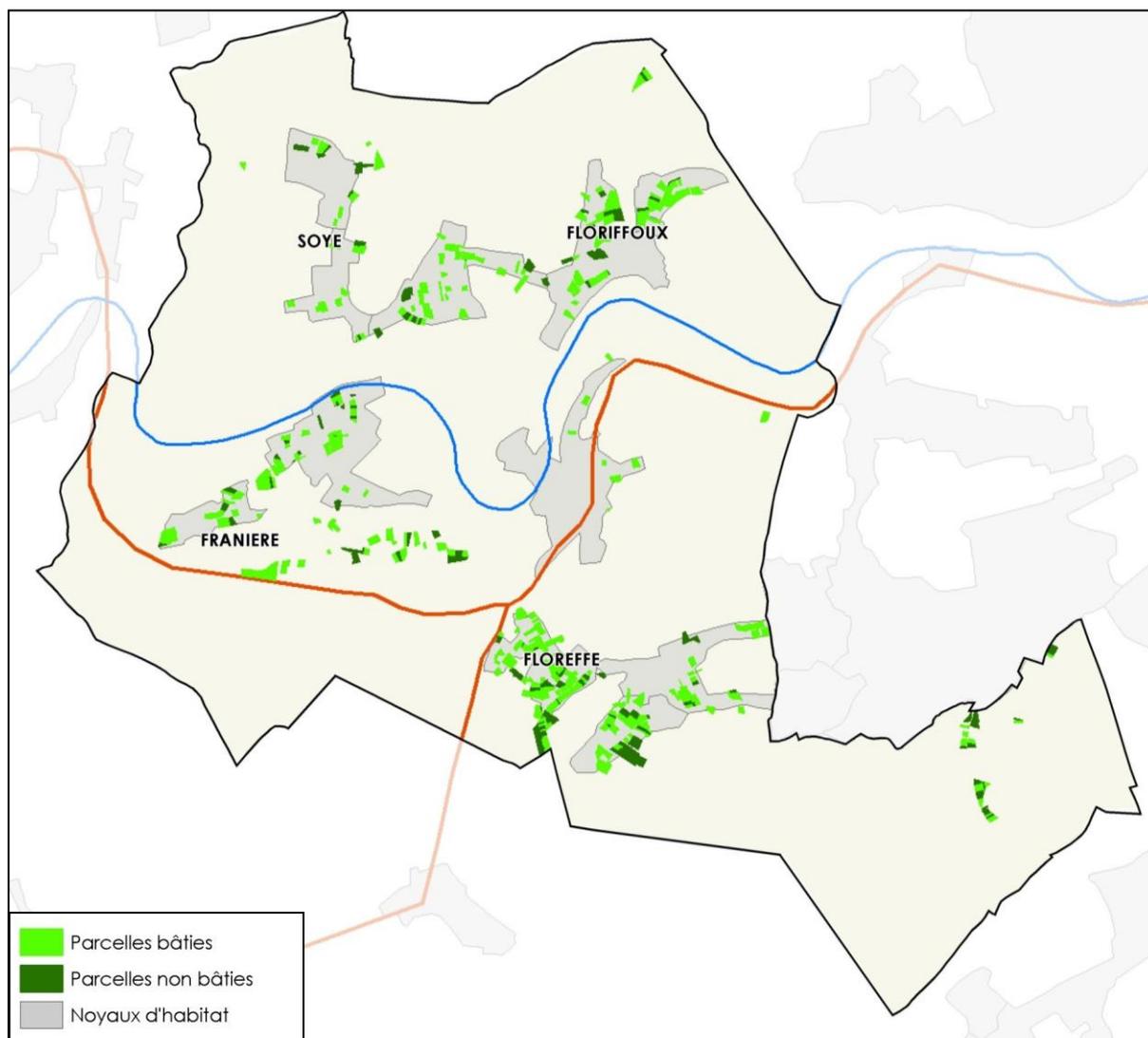


Carte 45 : les réserves foncières en zones d'habitat (Source : PLI)

5.4.1.1. Dans les lotissements

Environ 110 ha sur les 527 de la zone d'habitat sont couverts par un permis de lotir, ce qui représente un peu plus de 20% du total. La plupart des permis de lotir du territoire sont toujours valides, seuls quelques-uns sont abrogés (entièrement ou partiellement)

Sur les 110 ha couverts par un permis de lotir, 83 sont bâtis et donc, 26 ha sont encore disponibles, la plupart dans les zones les plus excentrées des noyaux d'habitat et en dehors de ceux-ci.



Carte 46 : les réserves foncières dans les lotissements (Source : BEP)

5.4.2. Dans les ZACC

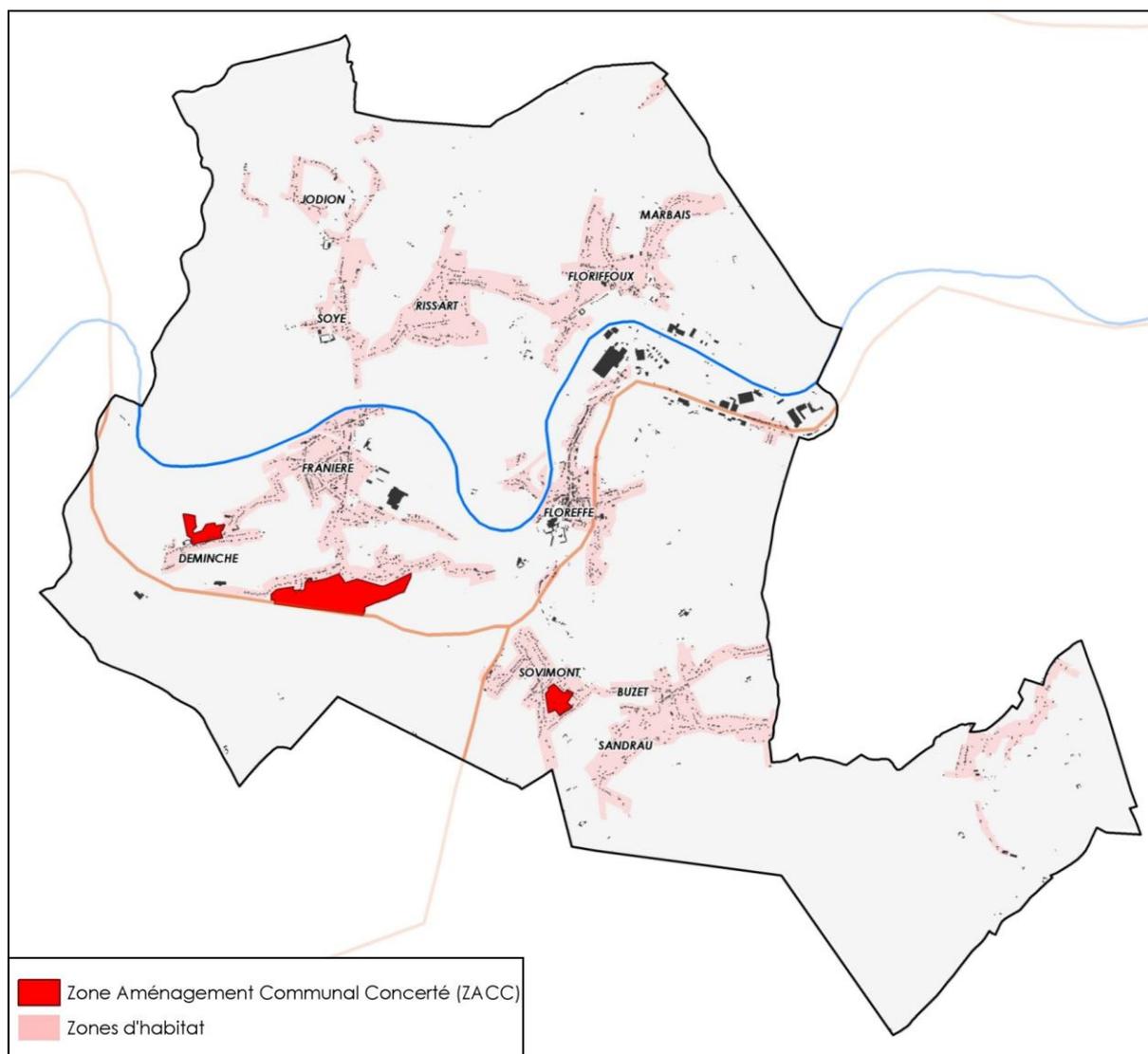
Les ZACC de Floreffe ne font pas l'objet de procédures de RUE ou de PCA, leur affectation finale (urbanisable ou non) n'est donc pas encore déterminée.

Les réserves potentiellement urbanisables y sont importantes, puisque sur un total de 33 ha, 25 sont encore disponibles. L'ensemble des ZACC est situé dans ou à proximité des noyaux d'habitat secondaires de la commune.

La principale ZACC, qui représente 24 ha, est celle de Trémouroux, à l'extrémité Sud de Franière, en bordure de la N90, et dispose de larges réserves foncières. Elle présente toutefois une certaine sensibilité paysagère à laquelle il faudra veiller dans le cadre d'un développement futur.

Les autres ZACC sont moins stratégiques en termes de développement éventuel, puisque celle de Deminche fait 4,7 ha et celle de Sovimont, un peu plus de 4 ha, est lotie depuis quelques années déjà.

La mise en œuvre de ces ZACC devra faire l'objet d'une analyse précise par la commune en vue d'évaluer les priorités de mise en œuvre et les affectations envisagées.



Carte 47: les réserves foncières dans les ZACC (Source : PLI)

5.4.3. Dans les parcs d'activité économiques

Les disponibilités foncières en zone industrielle paraissent encore nombreuses lorsqu'on tient compte des surfaces brutes actuellement non bâties (46 ha). Il convient cependant de déduire les surfaces occupées par les terrils à Franière (Glacierie) et Floreffe (silos). Les disponibilités sont essentiellement situées à Franière entre l'ancienne carrière de la Glacierie et la Sambre. Il existe cependant un consensus sur la volonté de ne pas mettre en œuvre la zone comprise entre le chemin de fer et la Sambre pour l'implantation d'activité industrielle compte tenu de l'accessibilité difficile du site pour le transport routier et de la proximité du noyau d'habitat de Franière.

Sur le parc d'activité de Floreffe, une part importante de la surface disponible constitue une réserve foncière appartenant à l'établissement Materne. La difficulté de l'accès et la position favorable des terrains à proximité de la gare constitueraient un potentiel non négligeable pour accueillir des petites activités de bureau ne nécessitant pas de charroi important.

Les espaces actuellement non bâtis, disponibles pour les activités économiques, sont très limités et excentrés par rapport à la commune puisque situés rue de la Mouchelotte. L'implantation de deux ou trois PME pourrait être envisagée à moyen terme, mais elle ne pourra répondre à l'ensemble de la demande identifiée pour les 10 prochaines années.

L'analyse doit être complétée par l'étude des sites aujourd'hui désaffectés et pouvant faire l'objet d'un projet de réhabilitation. À ce titre, le potentiel se situe sur les sites des anciennes Glaceries (+/- 7ha à Franière et +/- 2ha à Floreffe). Les deux sites font malheureusement l'objet d'une pollution lourde qui refrène les propriétaires privés à débloquer les moyens nécessaires pour rendre ces terrains à nouveau urbanisables.

À court terme, la commune va devoir faire face à une faible disponibilité de terrains à destination des petites et moyennes entreprises.

5.4.4. Synthèse

Il existe encore des réserves foncières importantes en zone d'habitat et zone d'habitat rural, ainsi que dans les ZACC, si celles-ci prennent une destination urbanisable.

La principale ZACC dispose de larges réserves foncières avec 24 ha et est située en bordure de la N90. Elle présente une certaine sensibilité paysagère à laquelle il faudra veiller dans le cadre d'un développement futur. Les autres ZACC sont moins stratégiques en termes de développement éventuel, puisque plus réduites en superficie.

La mise en œuvre de ces ZACC devra faire l'objet d'une analyse précise par la commune en vue d'évaluer les priorités de mise en œuvre et les affectations envisagées.

Globalement, il s'agit, toutefois, de réserves qui diminuent rapidement en raison du mode d'urbanisation le plus répandu actuellement (4 façades, très consommateur d'espaces).

À court terme, la commune va devoir faire face à une faible disponibilité de terrains à destination des petites et moyennes entreprises.

6. MOBILITE ET RESEAUX DE COMMUNICATION

6.1. LES RESEAUX DE TRANSPORT

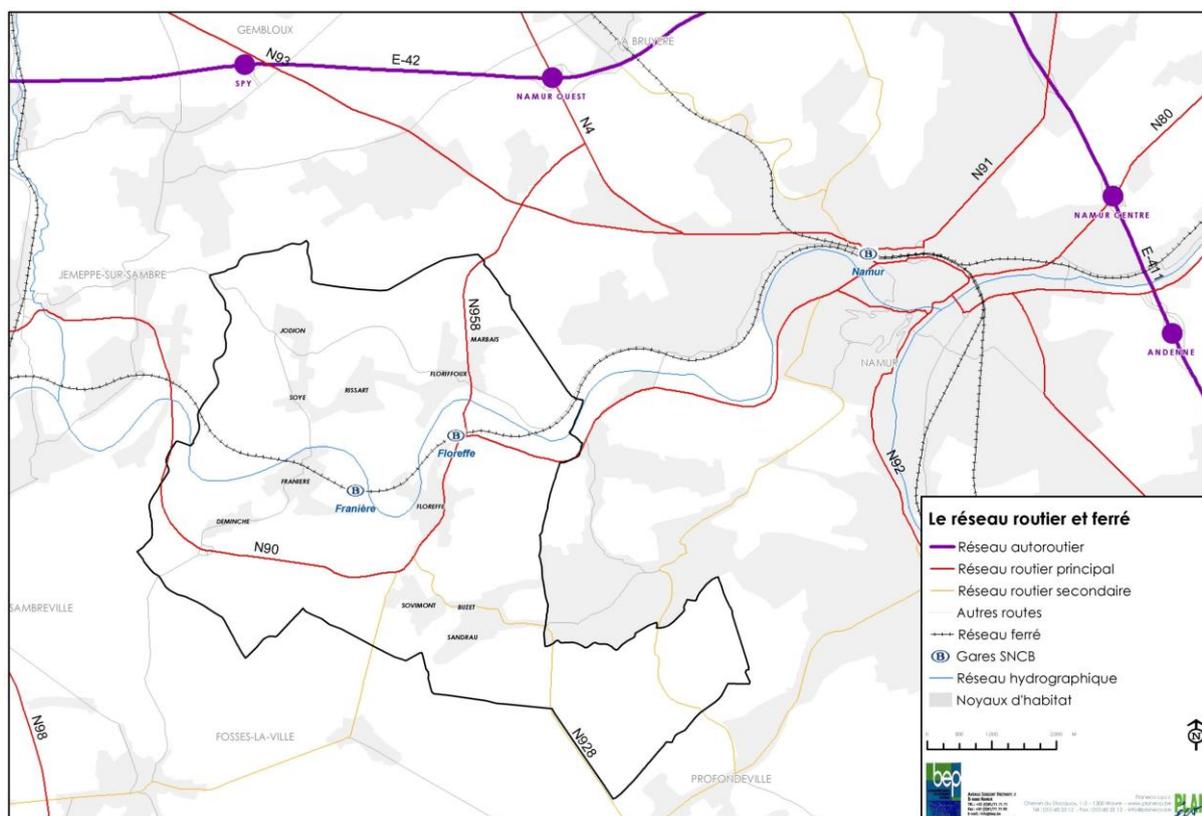
Grâce à sa situation à proximité de Namur, au niveau de la dorsale wallonne, la commune de Floreffe est relativement bien desservie au niveau routier et ferroviaire.

6.1.1. Le réseau routier

Floreffe dispose d'une excellente desserte routière, avec un réseau présentant en général une hiérarchie claire et lisible. L'accès à l'autoroute E42 se fait via l'échangeur de Rhisnes (Namur – Ouest) par la N958, ou, plus à l'Ouest, par l'échangeur de Spy, mais par des voiries beaucoup moins structurantes (traversées de villages).

La commune est traversée par un axe régional majeur, la N90, qui permet l'accès à Namur à l'Est et à la Basse-Sambre et Charleroi à l'Ouest. Deux axes plus locaux, la N928 et la N922, permettent les liaisons avec le Sud et le Sud-Est de la Commune.

Catégorie	Territoire communal		Wallonie
	Longueur (km)	Densité (km/km ²)	Densité (km/km ²)
Autoroutes	0	0	0,05
Routes régionales	20,3	0,52	0,45
Routes communales	97,5	2,51	2,86
Total	117,8	3,03	3,36



Carte 48 : le réseau routier principal et le réseau ferré
Source : PCM de Floreffe, Transitec

Le constat du PCM en la matière est clair :

L'enjeu majeur de circulation sur la Commune de Floreffe porte sur la N90, plus particulièrement sur le tronçon le plus chargé entre la N958 au Nord et la N922 au Sud, avec :

- le carrefour à feux avec la N958 et la rue Hanse, dit "des Tourettes". Ce carrefour est le nœud principal du réseau routier, au croisement des flux en liaison avec Namur et de ceux en liaison avec l'autoroute E42. Les phénomènes de files d'attente y sont parfois très importants, notamment en fin de journée sur la N958. La fermeture pour travaux du pont de Flawinne, et donc l'arrivée de flux de trafic supplémentaires, accentue encore le phénomène, ainsi que, dans une moindre mesure, les silos ;
- la traversée de Floreffe. Ce secteur représente un enjeu important depuis longtemps déjà, la Commune ayant commandité une étude sur le secteur en 1992. L'aménagement de la N90 y reste hétérogène. Certains tronçons sur la partie la plus au Sud ont fait l'objet de mesures de sécurisation (carrefours giratoires, canalisation du trafic sur une voie). Sur le tronçon plus au Nord par contre, la N90 présente un profil quasi-autoroutier. Or, c'est justement sur ce tronçon que se situent les accès aux secteurs urbanisés de Floreffe.⁴²

Il en résulte des nuisances multiples : difficulté de traversée pour les piétons et cyclistes, bruit, manque de sécurité des manœuvres automobiles.

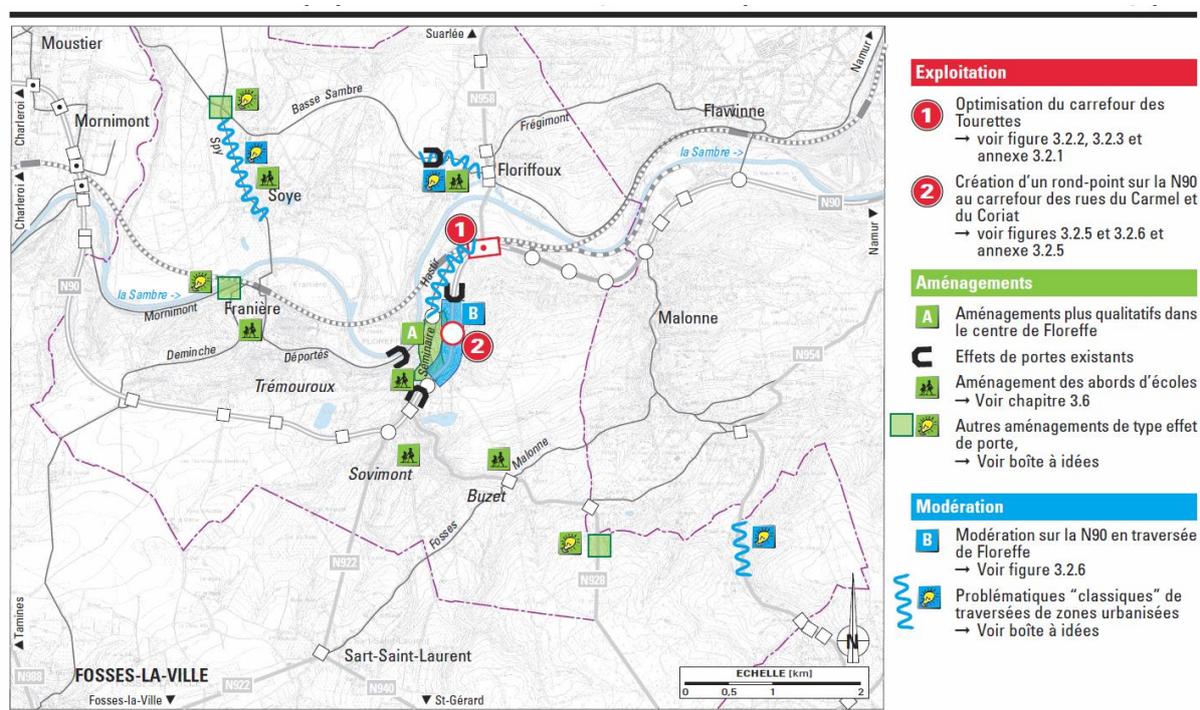


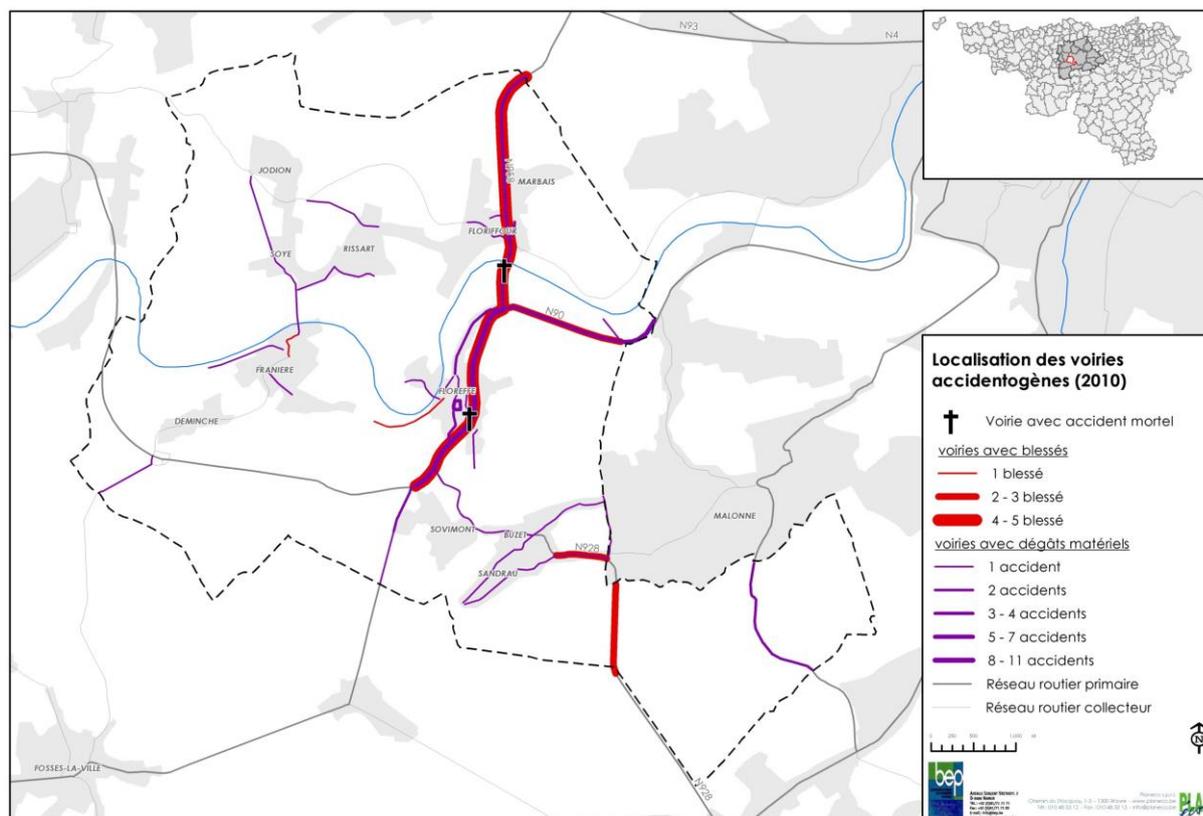
Figure 35: Localisation des interventions proposées en termes d'aménagement et d'exploitation des axes et carrefours stratégiques
Source : PCM de Floreffe, Transitec

6.1.1.1. Points noirs

Les voiries principales du réseau qui traversent Floreffe – la N90 et la N958 et dans une moindre mesure la N928 – sont celles qui reçoivent le plus de trafic, et sont aussi celles où les accidents corporels et matériels sont les plus importants. Elles sont également les seules voiries à enregistrer des accidents mortels. La grande majorité des accidents sur ces voiries apparaissent nettement dans les milieux urbains, où la différence de régimes de vitesse et la présence de plus nombreux carrefours sont généralement à l'origine des conflits.

⁴² La DGO1 a programmé des travaux sur cette section de la N90 avec la mise en place de bandes d'insertions et de sorties afin de canaliser le trafic sur une voie et améliorer la sécurité des automobilistes entrants où sortant de la N90.

Les voiries locales et interquartier sont les zones où prédominent par contre les accidents matériels, hormis les rues des déportés et de Floreffe (trafic important en milieu urbain) où des dégâts corporels ont été constatés. Ce constat révèle en général des vitesses non adaptées au type de voirie empruntées, les vitesses moins importantes ne causant que des dégâts matériels.



Carte 49: localisation des accidents de la route
Source : Police

6.1.2. Les transports en commun

6.1.2.1. Le réseau de train

La commune de Floreffe est traversée par la ligne 130 qui relie deux des principaux pôles d'emploi de Wallonie, Charleroi et Namur. La commune est pourvue de deux haltes gares SNCB (Floreffe et Franière), distantes d'environ 3km, et situées dans le fond de vallée.

Ces gares ne sont pas équipées en commerces ni distributeur de ticket mais présente une connexion bus et un parking vélo.

La fréquence est de toutes les 30 minutes en heure de pointe vers Namur et Charleroi, le temps de parcours est de 14 minutes vers Namur et 35/40 minutes vers Charleroi. La fréquence est de toutes les heures en heure creuse. Avec quarante trains par jour ouvrable, l'offre est importante pour une commune de cette taille.

Tableau 27: le réseau de train à Floreffe

Catégorie	Territoire communal		Wallonie
	Longueur (km)	Densité (km/km ²)	Densité (km/km ²)
Lignes conventionnelles	6,8	0,17	0,08
Lignes marchandises	0,8	0,02	0,02
Total	7,6	0,19	0,10

Tableau 28: évolution du nombre de voyageurs (train)

Nombre de gares/arrêts	Nombre de voyageurs/jour ouvrable	
	2009	2003-2005
Franière	280	315
Floreffe	400	350

Le prolongement de la ligne de bus 28 jusqu'à la gare de Floreffe, tel que prévu dans le PACM, permettrait de développer l'accessibilité de celle-ci, tout en améliorant la liaison entre les villages de Buzet et Sovimont et le centre de Floreffe, de renforcer la fréquence sur l'axe Séminaire - centre de Floreffe - Gare.

6.1.2.2. Le réseau de bus

L'offre en bus du TEC est complètement orientée vers Namur, aucune ligne ne traversant la Sambre. Le centre de Floreffe dispose ainsi d'une très bonne desserte, avec une ligne qui passe dans le centre, et des lignes express ou régionales sur la N90.

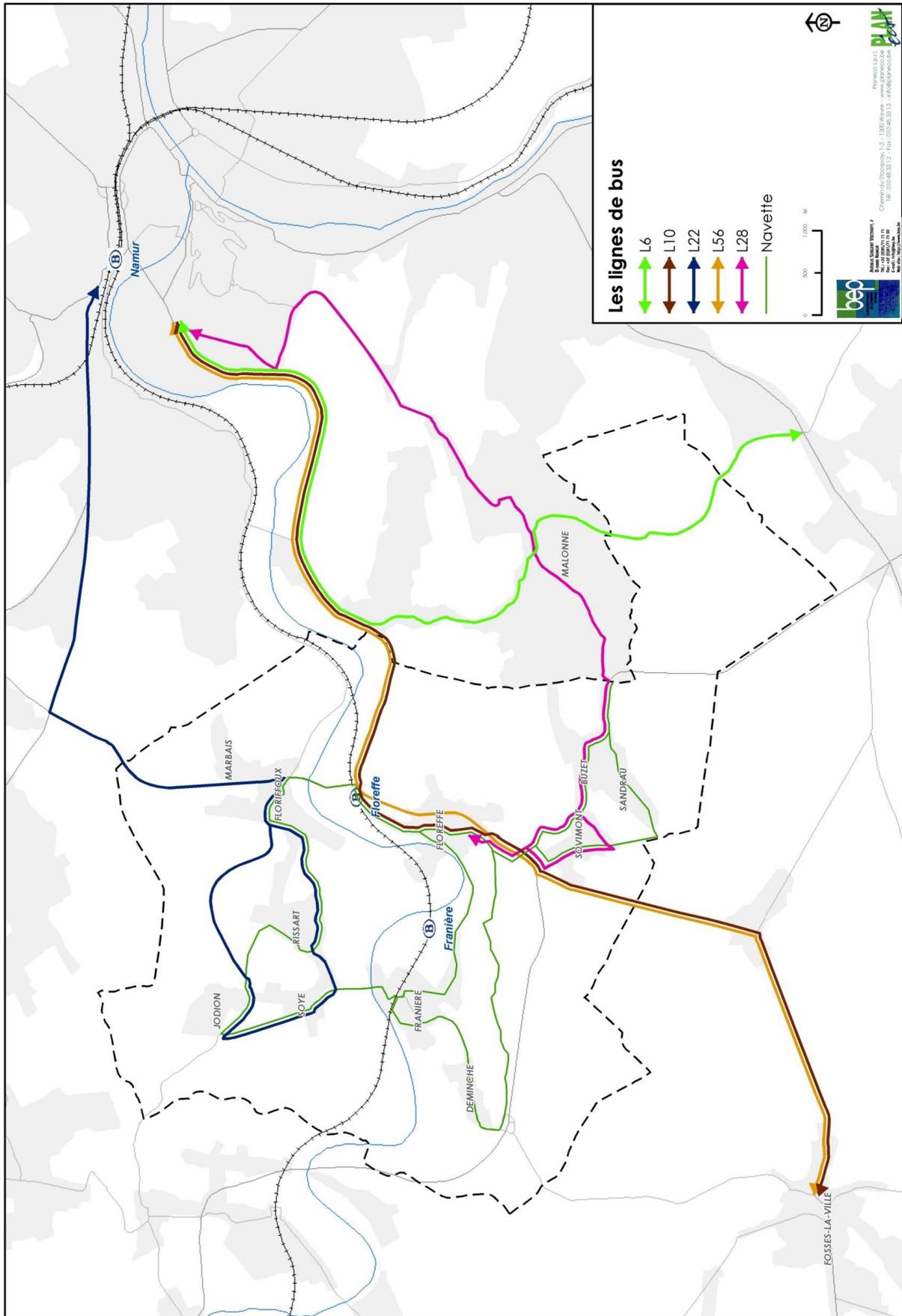
Sovimont et Buzet disposent d'une ligne vers Namur via Malonne, mais moins attractive vers Namur, vu ses temps de parcours élevés. Les autres villages ne disposent que d'une offre scolaire, Franière n'ayant même aucune desserte en bus.

Il n'existe pas ou peu de lien entre les offres bus et ferroviaires (correspondances, horaires, ...). Les relations inter-communales en bus de lignes régulières sont très limitées (il n'est par exemple pas possible de traverser la Sambre), et c'est à ce titre que la commune a mis en place une navette de type Proxibus, qui effectue trois boucles dans la commune le jeudi, jour de marché.

Au total, 1.300 déplacements par jour ouvrable sont faits en transports en commun en relation avec la commune. Ce qui correspond à une part modale faible, même comparée avec des communes de taille similaire, mais cohérente en termes de niveau d'offre.

Ceci s'explique par les faits que :

- 1.850 habitants à Franière (soit environ 25% de la population) ne sont desservis que par le rail (dont beaucoup sont hors de la zone d'influence de la gare) ;
- environ 2.200 habitants à Soye et Floriffoux (soit 29% de la population) n'ont qu'une offre très limitée (mais ils représentent une demande très dispersée due aux faibles densités d'habitat).



Carte 50: le réseau de bus
 Source : PCM de Floreffe, Transitec

6.1.2.3. Synthèse transport en commun

Les principales mesures envisagées par le PCM sont de :

- favoriser les liaisons entre villages. L'offre de bus TEC, là où elle existe, est conçue principalement pour les liaisons avec Namur. Elle ne permet que très peu de se déplacer à l'intérieur de Floreffe (aucune ligne ne traverse la Sambre, notamment).
- favoriser les rabattements vers les deux points d'arrêts SNCB, qui permettent de rejoindre Namur ou Charleroi avec des temps de parcours très compétitifs. Il est très rare pour une Commune de la taille de Floreffe de pouvoir bénéficier de deux arrêts SNCB, cet atout doit être mieux valorisé

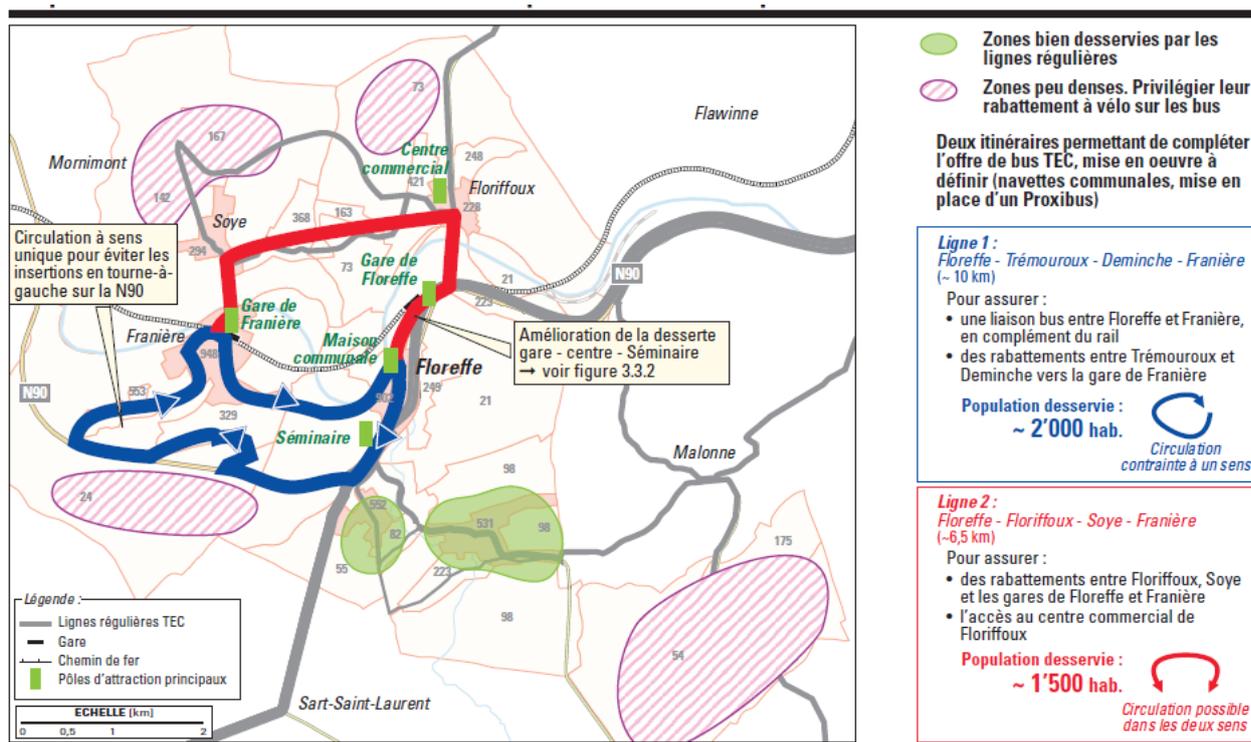


Figure 36: Propositions d'amélioration de l'offre en transports en commun de proximité à l'échelle communale

Source : PCM de Floreffe

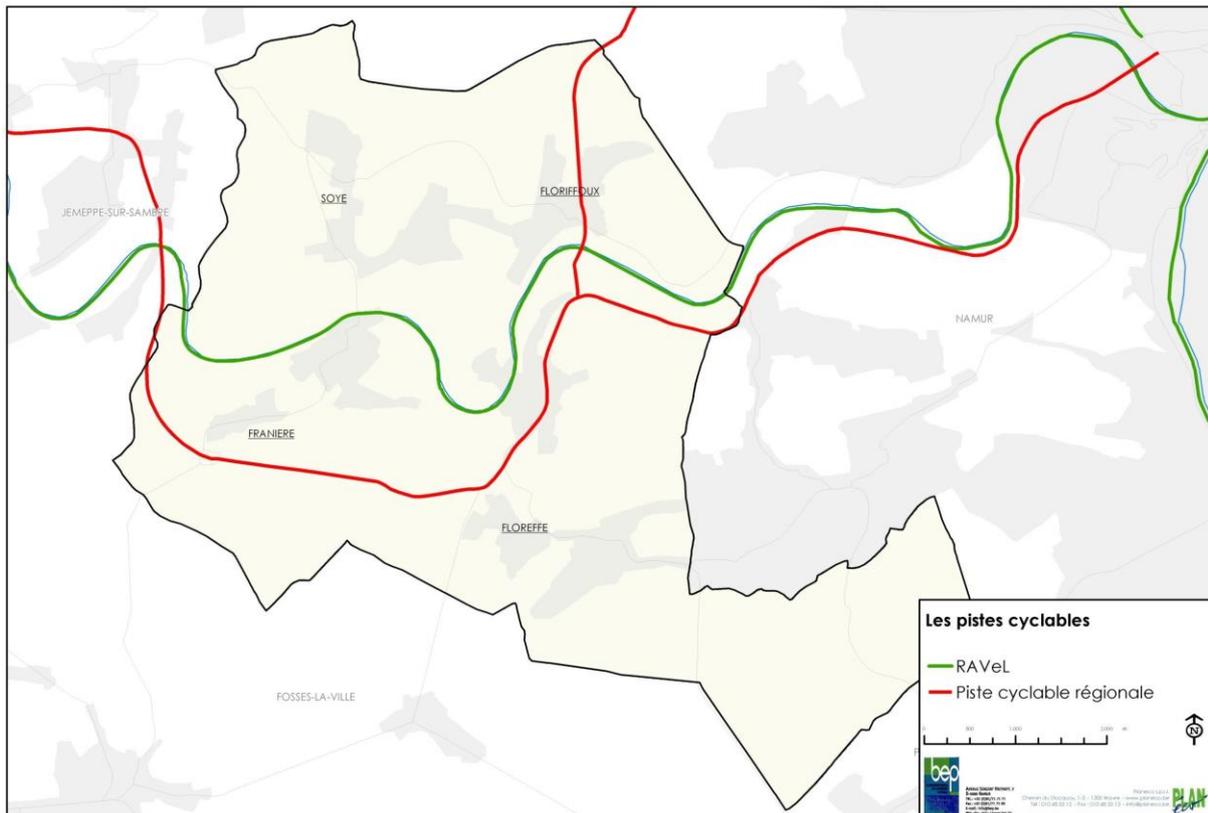
6.1.3. Les modes doux

6.1.3.1. Le vélo

Certaines caractéristiques de la commune sont favorables au développement du vélo (distances inter-villages pas trop importantes, vallées plates et autres zones vallonnées non contraignantes), malgré un relief important pour accéder au haut de Franière et à Sovimont.

Le réseau est composé de deux pistes cyclables sur des voiries régionales, mais qui sont jugées peu sécurisantes voire dangereuses. Ainsi sur la N90, la piste cyclable est partielle, avec peu de traversées, tandis que sur la N958, il existe un important point noir dû au rétrécissement du pont. Un RAVeL, qui croise la piste régionale à hauteur du pont, permet par ailleurs de longer la Sambre. On notera néanmoins qu'il n'y a pas de réseau entre les villages, excepté la liaison cyclo piétonne entre Floreffe-Franière en cours de réalisation.⁴³

⁴³ La liaison cyclo piétonne entre Floreffe-Franière est réalisée.



Carte 51: les pistes cyclables
 Source : PCM de Floreffe, Transitec

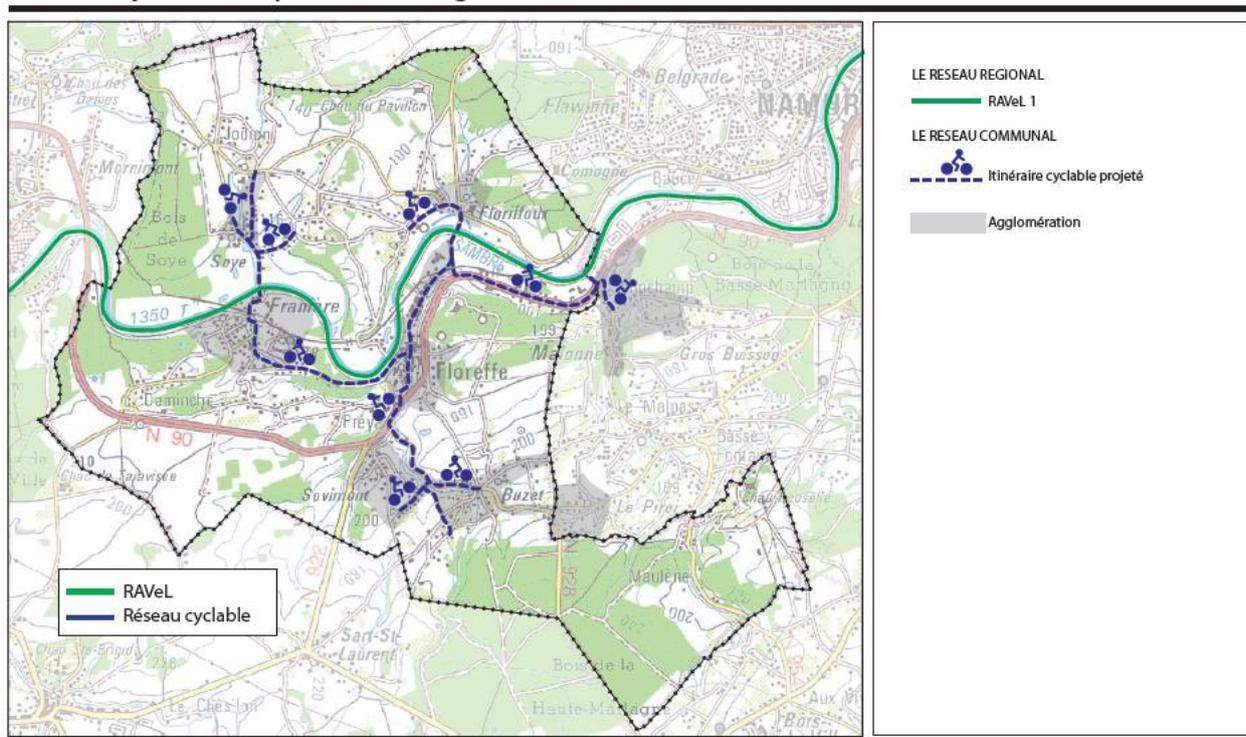


Figure 37 : Réseau cyclable communal
 Source : PCM de Floreffe

6.1.3.2. La marche à pied

Au niveau de la marche à pied, Il existe un potentiel important, avec l'existence d'un réseau de sentier étendu, qui parcourt majoritairement les zones boisées de la commune. Certaines connexions, pointées par l'association itinéraires Wallonie, sont néanmoins à réaliser afin de développer la continuité des cheminements.

De même, les connexions depuis les zones urbanisées vers les zones pédestres en forêt sont peu développées.

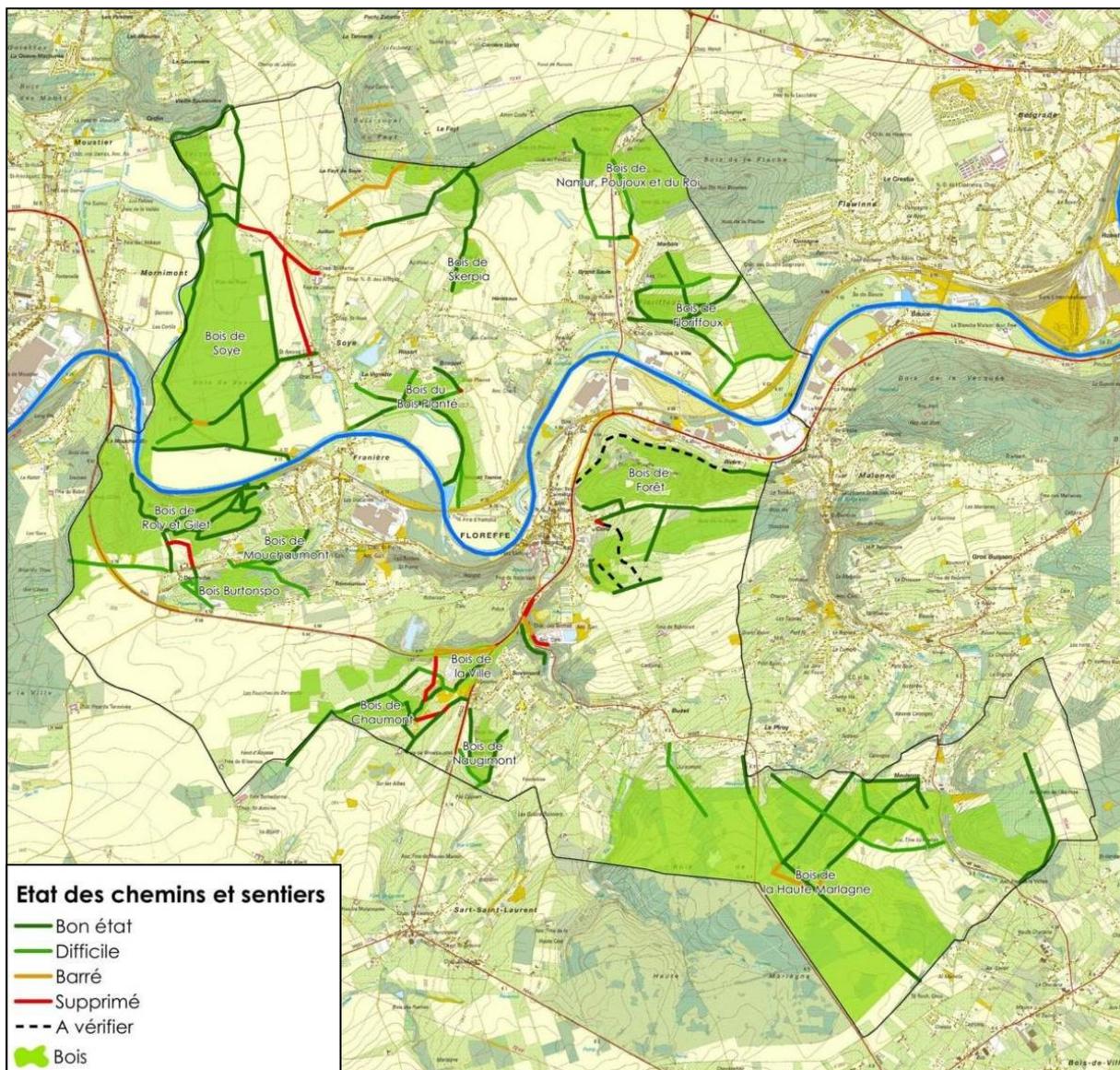


Figure 38: état des sentiers et chemins
Source : asbl itinéraires Wallonie

6.1.4. Synthèse

Floreffe dispose d'une excellente desserte routière, avec un réseau de hiérarchie claire et lisible, permettant de rejoindre rapidement le réseau autoroutier. L'enjeu majeur de circulation porte sur la N90, plus particulièrement sur le tronçon le plus chargé entre la N958 au Nord et la N922 au Sud, et sur lequel il existe des nuisances multiples : difficulté de traversée pour les piétons et cyclistes, bruit, manque de sécurité des manœuvres automobiles. Des travaux sont programmés par la DGO1 pour sécuriser la circulation sur la N90, notamment les traversées et les accès aux et depuis les voiries locales.

La présence de deux gares SNCB (Floreffe et Franière) sur la ligne 130 Charleroi - Namur offre des temps de parcours intéressants vers Namur. L'offre est importante pour une commune de cette taille, c'est un atout à valoriser. Cependant, il n'existe pas ou peu de lien entre les offres bus et ferroviaires (correspondances, horaires, ...).

L'offre de bus TEC est conçue principalement pour les liaisons avec Namur. Le centre de Floreffe dispose ainsi d'une très bonne desserte. Cette offre ne permet que très peu de se déplacer à l'intérieur de Floreffe (aucune ligne ne traverse la Sambre). Une des mesures à envisager porte à favoriser les liaisons entre villages.

Certaines caractéristiques de la commune sont favorables au développement du vélo (distances inter-villages pas trop importantes, vallées plates et zones vallonnées non contraignantes), malgré un relief important pour accéder au haut de Franière et à Sovimont.

Le réseau est composé de deux pistes cyclables sur des voiries régionales, mais qui sont jugées peu sécurisantes voire dangereuses (sur N90 et N958). Un RAVeL permet de longer la Sambre. On notera néanmoins qu'il n'y a pas de réseau entre les villages.

Au niveau de la marche à pied, il existe un potentiel important, avec l'existence d'un réseau de sentier étendu. Certaines connexions sont néanmoins à réaliser.

6.2. LES EQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION ET DE COMMUNICATION

6.2.1. Introduction

Pour tous travaux sur le territoire communal de Floreffe les différents gestionnaires d'impétrants doivent être consultés. La liste des impétrants sur la commune de Floreffe fournie par la commune est reprise en annexe.

6.2.2. Le réseau de distribution d'eau

La distribution d'eau est assurée par la société wallonne des eaux (SWDE). Celle-ci est assurée par des prises en eaux souterraines (2), il n'y a pas de prise d'eau en surface.

6.2.3. Le réseau d'égout

Le réseau de collecteurs et l'épuration collective des eaux usées sont gérés par l'INASEP.

La majorité des collecteurs sont gravitaires. Les récents travaux entrepris par l'INASEP ont permis de doter la commune d'un collecteur sous pression (tronçon Est), qui permet actuellement de récolter les eaux usées des villages de Floriffoux, Floreffe, Buzet et Sovimont, en attendant la réalisation du tronçon Ouest, qui permettra de récolter à terme, les eaux de Soye et de Franière.⁴⁴ Pour finaliser la collecte des eaux usées du territoire, des connexions devront être réalisées entre les égouts et les collecteurs gravitaires (Buzet, Franière, Soye, Floriffoux), de même qu'entre le collecteur sous pression de la Sambre et les collecteurs gravitaires, principalement au niveau de Soye mais aussi à Franière (pour plus de détails, voir le chapitre 3.4.2, p 27).

La nouvelle station d'épuration, récemment mise en service, qui complète le réseau, a une capacité de 22.500 équivalent-habitants. A terme, elle traitera les eaux usées de 86,5% de la population de la commune, le pourcentage d'habitants en régime d'assainissement autonome étant par ailleurs relativement limité (13,5 % pour une superficie de 84 ha).

⁴⁴ Ce tronçon est en cours de réalisation.

6.2.4. Le réseau électrique - télédistribution

Le gestionnaire du réseau de distribution électrique, ainsi que du gaz, est l'IDEG, qui est une association intercommunale mixte qui regroupe 37 communes (35 communes namuroises et 2 hennuyères), l'intercommunale pure IDEFIN, ainsi qu'un partenaire privé. En tant que gestionnaire de réseaux de distribution, elle dessert 36 communes en électricité et 15 communes en gaz.

En matière de télédistribution, la commune est affiliée à TECTEO GROUP au travers de sa marque VOO. Pour rappel, VOO est la marque commune à l'ex-ALE Teledis et Brutélé, qui commercialise désormais la télévision analogique et numérique, l'internet à haut débit et la téléphonie fixe en Wallonie.

6.2.5. Le réseau de téléphone

Un réseau téléphonique (téléphonie fixe) couvre l'ensemble des habitations du territoire communal. Plusieurs opérateurs fournissent des services de téléphonie et d'internet à Floreffe.

Plusieurs antennes GSM sont réparties sur le territoire communal. Elles sont localisées dans le recueil cartographique joint au présent rapport.

Tableau 29: les antennes GSM à Floreffe
Source : IBPT

Localisation	Statut	Antennes
Ancienne Tour du Charbonnage Rue du Charbonnage 3 5150 Floreffe	<i>Opérationnel</i>	<i>Mobistar</i>
Silos de Floreffe Rue de l'Ecluse 1 5150 Floreffe	<i>Opérationnel</i>	<i>Base Proximus Mobistar</i>
Entrepôts de Franière Rue de la Glacière 6 / Rue de Floreffe 5150 Floreffe	<i>Opérationnel</i>	<i>Proximus Mobistar</i>
le long de N90 km 58.6 Route de Tarvisée 5150 Floreffe	<i>Opérationnel</i>	<i>Base</i>
Km 61 N90 5150 Floreffe	<i>Opérationnel</i>	<i>Base Proximus Mobistar</i>
Pylône candélabre N°224 439 Avenue Charles de Gaulle 5150 Floreffe	<i>Permis d'urbanisme attribué</i>	<i>Base</i>

7. TOURISME

7.1. STRUCTURE D'ENCADREMENT

7.1.1. Office du tourisme de Floreffe

Historiquement l'office du tourisme était membre de la Maison du tourisme du Pays de Namur. Depuis 2014, il s'est affilié à la Maison du tourisme Sambre-Orneau afin de marquer son ancrage sambrien. Le dynamisme de l'office du tourisme est salué par la population.

L'office du tourisme de Floreffe, ASBL reconnue par le Commissariat Général du Tourisme, est membre de la Maison de Tourisme du Pays de Namur. Un partenariat fort avec les acteurs touristiques et les associations locales, un investissement humain important dans les différentes manifestations accueillies à Floreffe, notamment la Brocante de la Pentecôte, permettent d'atteindre les objectifs fixés : une meilleure connaissance du patrimoine de leur commune pour les Floreffois et une visibilité importante pour l'extérieur.

Contacts : rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe
tourisme@floreffe.be, www.floreffetourisme.be

Document d'appel et de promotion :

- Floreffe – La souriante :

Guide touristique de Floreffe.

- Cartes de promenades balisées :

Cartes de 8 promenades pédestres, 1 circuit familial à vélo et 2 circuits VTT.

Près de 150 km de circuits balisés. Les cartes sont disponibles dans les librairies floreffoises et à l'Office du Tourisme de Floreffe.

7.1.2. Maison du tourisme Sambre-Orneau

Composé de cinq communes, l'Entre-Sambre-et-Orneau regroupe Floreffe, Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, Sambreville et Sombreffe.

L'Entre-Sambre-et-Orneau s'avère être une région chère aux amateurs de culture et d'histoire. Elle regorge de nombreux trésors dont un patrimoine architectural exceptionnel : abbayes, beffroi, grottes, musées... Châteaux et fermes-châteaux témoignent d'un riche passé.

Les férus de nature et de promenades trouvent aussi leur bonheur. RAVeLs et chemins balisés permettent d'admirer de jolis paysages champêtres.

Pour un séjour en famille ou entre amis, de multiples hébergements de qualité réservent un accueil chaleureux aux visiteurs. Les plaisirs de la table ne sont pas oubliés grâce aux divers restaurants et producteurs de terroir.

La Maison du tourisme Sambre-Orneau propose de découvrir différents hauts-lieux du patrimoine, les promenades et découvertes de la nature, mais aussi les producteurs locaux, la culture et le folklore local.

7.1. LIEUX TOURISTIQUES

Floreffe se situe en bordure de Sambre et présente une grande attractivité touristique, tant par les sites naturels qu'elle comprend que par son patrimoine.

Les principales attractions touristiques de la commune sont :

- L'Abbaye de Floreffe,
- Les grottes de Floreffe,
- Centre historique interpolices.

7.1.1. L'Abbaye de Floreffe

Depuis des siècles, l'Abbaye de Floreffe, perchée sur son promontoire, veille sur l'entité. Le visiteur y découvrira des stalles parmi les plus belles d'Europe. Ses constructions entourent une ravissante Cour d'honneur et s'étalent du XIIe au XVIIIe s. L'église abbatiale de 90 mètres de long contient de superbes stalles baroques. Un intéressant musée occupe les annexes médiévales de l'abbatiale. Le moulin-brasserie de 1250, la plus ancienne construction industrielle de la province de Namur, accueille aujourd'hui les visiteurs désireux de déguster les produits du terroir (bière, pain et fromage). Les constructions du XXe siècle, conçues dans une architecture très contemporaine se sont ajoutées dans le prolongement de cet ensemble (Bloc Bastin et la Vigne) et accueillent le collège.

Le site de l'Abbaye est géré par 4 acteurs : l'école du séminaire, l'ASBL les anciens élèves du séminaire de Floreffe (moulin brasserie et Landoir), l'Evêché (abbatiale, galerie toscane, maison du pêcheur) et l'asbl Floreffe Histoire et Culture pour le reste. L'Evêché de Namur est propriétaire de l'Abbaye. Il a concédé une emphytéose à L'école du séminaire et à l'asbl les anciens élèves du séminaire de Floreffe. La commune est propriétaire de l'église et du jardin colombier. Actuellement, la situation complexe des différents acteurs (Bureau administratif du séminaire, école sous emphytéote, différentes asbl,...) ne permet pas la mise en place aisée de projets coordonnés.

Un projet de liaison « Sambre – Abbaye » est actuellement en cours de réflexion. Il consisterait en la réouverture du « sentier du bois du Nangot » qui permet une liaison entre la Sambre et l'Abbaye par la rue des Déportés. Cependant, suite à la détérioration du porche et de la maison des pêcheurs (bâtiment classé patrimoine exceptionnel), ce sentier n'est plus accessible pour des raisons de sécurité. La maison des pêcheurs et le sentier du bois Nangot appartiennent à l'Evêché de Namur. Ce dernier ne dispose pas de compétences ni de moyens pour la rénovation de ces édifices. Pour l'école, ce sentier est aussi utilisé par les élèves pour se rendre au centre sportif de Floreffe.

Une fiche sanitaire datant de 2008 a été réalisée par l'Evêché. Il s'agit d'un inventaire de la situation d'un bien. Elle permet de jeter les bases d'une gestion cohérente du patrimoine. Il s'agit d'un outil de gestion pour le propriétaire et l'administration. Grâce à l'estimation des interventions à effectuer, et après accord du ministre, elle facilite la gestion des monuments classés et l'allocation de moyens à leur restauration. Une mise à jour de cette fiche serait nécessaire afin de prendre en compte l'évolution de la situation actuelle des bâtiments et abords. La réalisation de la fiche d'état sanitaire est à charge du propriétaire du bien classé.

Notons également que le cas particulier de l'Abbaye nécessite une réflexion quant à la cohabitation entre l'école et les offres touristiques sur le site.

Le chapitre 5.2.8, concernant les protections patrimoniales, apporte des détails complémentaires concernant ce patrimoine monumental et historique.

7.1.2. Les grottes de Floreffe

La grotte constitue, par la qualité de ses concrétions et la variété de ses salles, un des plus beaux exemples de phénomènes karstiques.

“Le Château des Grottes” de Floreffe fut construit en 1860 par l'architecte et peintre Emile Henkinbrant. C'est lui qui découvrit les grottes lorsqu'il fit creuser les fondations de son château néo-médiéval.

Incontestablement la grotte de Floreffe figure parmi les plus belles de Wallonie ; les grottes de Floreffe sont les plus grandes de Belgique en dolomie. Au fil des siècles, la nature y a patiemment et obstinément façonné d'impressionnants espaces rythmés de stalagmites et de stalactites qui se rejoignent par endroits pour former d'élégantes colonnes aux formes uniques. La magie des lieux est encore renforcée par l'étonnante palette de couleurs de ces concrétions. Du blanc le plus pur au noir le plus dense en passant par la gamme des roses et des bleus, ces couleurs résultent des minerais charriés par les eaux d'infiltration tout au long de leur parcours capricieux.

Plusieurs types de visites sont proposés toute l'année aux groupes par la société INVENTIF, gestionnaire du site⁴⁵, mais sur réservation uniquement (même pour petits groupes, familles) :

- Visites multi-sensorielles : participation active à la découverte de la grotte en éveillant les 5 sens, visite innovante et originale de la grotte de Floreffe mise en place en collaboration avec le Bureau économique de la Province de Namur (BEP).
- Visites guidées : Un guide professionnel donne des explications géologiques, archéologiques et spéléologiques
- Visites actives : Un éventail d'expériences à travers des épreuves, renforçant l'esprit d'équipe soit une vraie initiation spéléologique, idéal pour les groupes

Sur simple demande, différents combinés touristiques et sportifs sont également possibles, en lien avec le centre d'activité du Château des grottes (cf. chapitre 7.4.1).

7.1.3. Centre historique inter-police

En 1996, la gendarmerie belge fêtait ses 200 ans. Cet événement donna l'idée d'un musée de la gendarmerie. Le Centre Historique Inter-Police ou C.H.I.P. a dès lors été créé pour sauvegarder et étudier nos forces de l'ordre de proximité au point de vue de leur patrimoine historique, moral, national, mobilier, immobilier.

Le Musée est installé dans l'ancienne brigade de gendarmerie de Floreffe juste en face de la gare. Cette brigade a été construite en 1918 et possède toujours un casernement et des cachots d'époque.

Le CHIP est un écomusée vivant avec scénarios thématiques s'adaptant aux visites et défendant trois concepts :

1. La salle dynastie faisant connaître notre système monarchique.
2. Atelier de la citoyenneté faisant connaître le fonctionnement des institutions, et le devoir de chaque citoyen dans la société.
3. Cadre de vie, le jeune confronté à la réalité du temps passé. Le lavoir sert actuellement dans ce concept en montrant les différentes facettes du lavage et la rudesse de vie.

Le CHIP permet la comparaison directe et pragmatique entre la Gendarmerie du 19ème siècle et celle du 21ème siècle. Ses collections et son musée qui permettent à tous de connaître l'histoire des Forces de l'ordre de manière ludique dans un cadre approprié.

Le musée participe avec la zone de police Sambre et Meuse aux activités EVA (ensemble vers l'avenir). Des classes de différentes écoles viennent au musée où ils reçoivent une initiation au code de la route, préventions diverses liées à leur âge. Un partenariat s'étend également aux activités MEGA (mon engagement pour garantir l'avenir).

Le musée participe également à diverses manifestations (anniversaires de corps de police, portes ouvertes de zones de police, etc.). Il permet l'accès aux archives et le prêt d'uniformes dans un but pédagogique et culturel.

⁴⁵ Depuis 2012, la société éprouve quelques difficultés à maintenir le site est les activités proposées. Les frais sont élevés et malgré la promotion des grottes et des activités, il est difficile d'attirer un large public.

7.1.4. Visites guidées

L'ensemble des sites et monuments classés ou répertoriés au patrimoine sont répartis sur le territoire de la commune, aussi bien dans la vallée que dans les espaces ruraux des versants.

En matière touristique, la notoriété écrasante de l'Abbaye vis-à-vis des autres sites et la dispersion (relative) des sites, présente l'inconvénient de ne pas offrir une bonne visibilité pour l'offre disponible par ailleurs. En revanche, cet inconvénient peut être atténué si des circuits de promenade pédestre et/ou cyclables sont possibles entre les différents sites, ce qui est en partie le cas à Floreffe.

L'asbl FLORES, "Floreffe patrimoine", association fondée il y a une dizaine d'années par quelques Floreffois, participe en partie à la mise en valeur du patrimoine connus ou méconnus. Ce projet se concrétise au travers de diverses activités qui se focalisent autour d'une triple démarche : Sauvegarder/Animer/Informer (cf. chapitre 4.6.3).

Dans ce cadre, il est intéressant de souligner que l'ASBL Florès a constitué un dossier pour introduire une demande de classement du site de **l'ancien charbonnage Sainte-Barbe** à Floriffoux (cf. 3.2.4 Exploitation minière). Le seul témoin dans la région du passé houiller reste le chevalement en béton, structure en forme de tour qui servait à faire monter et descendre la cage emmenant les mineurs au fond. Il n'y a plus que cinq ouvrages de ce type en Belgique, dont trois en Wallonie.

Animations :

- Visites guidées: l'Abbaye de Floreffe, un autre regard (ensemble architectural, abbatiale, stalles, charpentes...). Visites «à la carte» par guides conférenciers. Sur réservation pour groupes (15 p. min.)
- Promenades guidées: Découverte du patrimoine historique et culturel de la commune dans son environnement naturel. Sur réservation pour groupes (15 p. min.)

7.2. PROMENADES ET NATURE

7.2.1. Circuits de promenades balisées

En tout, près de 150 km de promenades à pied, en vtt ainsi qu'un circuit familial en vélo sont balisés.

Parmi ces circuits balisés, on compte 2 GR : le GR125 «Tour de l'Entre Sambre et Meuse» (269 km) concerne Fosses-La-Ville, Floreffe, Namur et Profondeville, et le GR126 tronçon «Bruxelles-Semois» (225 km) parcourt Floreffe, Namur et Profondeville), et le RAVeL 1 Centre : Mons - Namur (108,8 km) qui longe la Sambre entre Charleroi et Namur.

Ces itinéraires de promenades sont disponibles à la fois en :

- Cartes papiers, disponibles dans les librairies floreffoises et à l'Office du Tourisme de Floreffe
- Téléchargement pour smartphone et GPS. De nombreuses balades créées par l'office du tourisme de Floreffe peuvent être visionnées sous plusieurs formats (3G ; topographiques, sur cartes...) imprimées et importées sur smartphone et GPS via Cirkwi et Tourisme GPS. Cela permet un signalement automatique des points d'intérêts qui se trouvent sur le parcours en utilisant l'application Geolives World.

7.2.2. Circuits touristiques

De par son patrimoine naturel et historique, Floreffe fait également partie de circuits touristiques tels que :

- Circuit à la découverte du Pays de Namur : à la découverte du paysage, de la nature et de la richesse du patrimoine de Namur, Profondeville, Fosses-la-Ville et Floreffe.
- Route des Monastères de la Marlagne : Cet itinéraire serpente à travers l'Entre-Sambre et Meuse et permet de découvrir de nombreux monastères : Abbaye de Maredsous et sa bière renommée, celle de Maredret occupée par des moniales bénédictine, celle d'Ermeton-sur-Biert, de Saint-Gérard, de Floreffe et de Malonne.

7.2.3. Réserve éducative «Hamptia»

Il s'agit d'un domaine riche pour l'observation de la flore et de la faune. Le site du Hamptia, le petit méandre, d'une surface de 6 ha 39 a, est situé sur un ancien bras de Sambre abandonné depuis 50 ans, au pied du bois du Nangot. Dame nature y reprend progressivement ses droits. Zones humides et sèches, terrains calcifères et acides, talus, zones piétinées et vasières s'interpénètrent aujourd'hui.

La richesse du site provient essentiellement de la diversité du milieu. En 50 ans, ce site s'est admirablement bien développé. Dans moins d'un siècle, s'il est protégé et aménagé, on peut espérer le voir évoluer et devenir biologiquement exceptionnel. Un véritable pari sur l'avenir, mais déjà aujourd'hui, cette zone naturelle d'Hamptia s'avère être d'un grand intérêt pédagogique.

L'asbl Initiative Nature, basée à Floreffe, poursuit comme l'objectif principal d'apprendre ou réapprendre aux enfants, surtout aux petits, et aux adultes à vivre en parfaite harmonie avec la nature. Cet apprentissage passe nécessairement par la connaissance de notre environnement et le respect de la nature.

7.3. TOURISME FLUVIAL

La Sambre constitue un attrait indéniable pour la commune mais souffre, à tort, d'un problème d'image, vue comme industrielle et sale. Or les rives de la Sambre, de Mornimont vers Floreffe, vers l'Abbaye, sont absolument magnifiques.

La halte fluviale est issue d'une collaboration inédite entre le Syndicat d'initiative de Fosses-la-Ville et les Offices du tourisme de Floreffe et d'Andenne et financé par la Direction des voies hydrauliques de Charleroi. Il s'agit d'un ponton de 36 mètres qui sera ancré au quai. Cette halte fluviale sera combinée à un parking de 10 motor-homes, équipé en eau et en électricité. Dans ce contexte, il est possible que cette halte évolue vers un concept de relais nautique, à l'horizon 2015-2016. Il est aussi question d'une aire de convivialité adaptée aux cyclistes.

L'ensemble du projet permettra de mettre en valeur ce patrimoine naturel et d'apporter une plus-value économique dans la cité. Au départ de cette infrastructure, plusieurs produits touristiques ont été élaborés (croisières animées et de balades entre Sambre et Meuse).

En 2012, la Fédération provinciale du Tourisme de notre Province (F.T.P.N.) réunissait les communes namuroises bordant la Meuse depuis Hastière jusqu'à Andenne autour du thème « La Meuse en fête ». L'objectif visé étant d'attirer touristes et curieux autour d'une thématique commune – la Meuse. Fort de son succès, il a été envisagé de réaliser pareil événement avec la Sambre. Le lancement de l'opération « Sambre en fête » a été donné depuis Namur les 9 et 10 mai 2014 et les festivités de la commune de Floreffe ont eu lieu le week-end des 1^{er} et 2 juin 2014. Ces festivités permettent dès lors à la commune de valoriser d'avantage l'attrait touristique de la Sambre.

Une autre manière de favoriser le tourisme fluviale a été la mise en place en 2013 d'une péniche, la Carpe Diem, à louer à l'Office du Tourisme de Floreffe pour divers événements, séminaires, réunions professionnelles, journées en familles, entre amis, soirées, banquets, etc. Il est possible d'effectuer une balade sur la Meuse ou la Sambre ou encore tout simplement de rester à quai.

7.4. TOURISME SPORTIF

7.4.1. Centre d'activités

"Le Château des Grottes" de Floreffe est un lieu d'activités où la société INVENTIF organise des séminaires, des stages, des promenades et des initiations aux sports extrêmes (spéléologie, escalade, parapente, canoë, kayak ou rafting). Il fut ouvert en 1880 et ferma ensuite ses portes, jusqu'à ce qu'il soit réouvert par la société comme lieu d'hébergement après quelques rénovations (cf. chapitre 7.5.1.2).

Le domaine de 3 ha offre une multitude de possibilités :

- Des Packages: Week-ends Aventures, Sportifs, Culturels, d'Equipes
- Un logement : des nuitées aventureuses, un petit terrain de camping
- Visite de la grotte touristique lors d'un séminaire,
- Des journées et des soirées à thèmes programmées toute l'année : journée chauve-souris, journées dégustations à thème (vin, produits des terroirs,...) ;
- Différents parcours avec cordes, d'acrobranches et des rochers d'escalade et via ferrata sur le domaine
- "Au temps des Chevaliers" : activité sportive pour des enfants de 8 à 13 ans avec rappel, pont Indien, descente dans une faille, ... ;
- Des espaces de réunion agréables et conviviaux.
- Soirées inoubliables autour du feu de camp
- Promenade nature ou d'orientation

7.4.2. John Martin's Karting

Avec ses 2 circuits indoor avec tracés "Formule 1" conçus pour se dépasser en toute sécurité, le John Martin's Karting vous accueille à Floreffe depuis plus de 14 ans. De la location des karts par 1/4h à l'organisation de "Team Building" d'entreprise, le centre permet l'accès aux sports moteurs pour tous.

Fréquentation d'environ 100.000 clients par an Destinée aux jeunes de 6 à 16 ans, l'Ecole de Pilotage - JMKids leur permet d'effectuer leurs premiers pas en karting en toute sécurité. Les jeunes pilotes s'initient ou se perfectionnent aux joies de ce sport moteur en bénéficiant de l'enseignement et des conseils de moniteurs expérimentés. Au-delà de l'apprentissage de la conduite, c'est également une leçon de sportivité et de fair-play qu'ils leur donnent. Des stages sont également organisés pendant les vacances scolaires.

7.5. HEBERGEMENT

Le parc d'établissements d'hébergement de séjour est composé de 3 Chambres d'hôtes, un site de loisirs et un camping.

7.5.1. Lieux d'hébergement

7.5.1.1. Chambres d'hôte

- Les Marlaires à Floreffe : Deux chambres d'hôtes dans une ancienne maison de caractère, en pierre du pays. Située au grand calme, sur les hauteurs du village de Floreffe. Hébergement : 1 chambre 2 personnes et 1 chambre 3 personnes
- Les Pigeries à Sovimont : Deux chambres d'hôtes bien aménagées dans une ancienne ferme entre cour et jardin en bordure du vignoble de Sovimont. Hébergement : 2 chambres 2 personnes et 1 chambre 3 personnes
- Au Pont-Coliame à Buzet : Une chambre d'hôtes dans un cadre verdoyant, calme et tranquille, sur les hauteurs de Buzet
Hébergement : 1 chambre 2 personnes

7.5.1.2. Le Château des Grottes de Floreffe

En 1880, le château situé dans son cadre exceptionnel existait déjà comme hôtel et ceci durant une dizaine d'année. Depuis sa réouverture, la sprl INVENTIF propose différentes possibilités d'hébergement de groupes au Château des Grottes de Floreffe dans le cadre d'activités sportives ou « détente active » :

- Le Château des Grottes de Floreffe permet l'hébergement au **château** selon la formule un sac de couchage ou la formule "lits préparés". La capacité d'hébergement s'élève à 2 chambres de 4 personnes et 2 chambres de 5 personnes.
- Au pied du château un **chalet**, style refuge de haute montagne, peut accueillir les groupes de 10 à 18 personnes.
- Au sommet du domaine, le vieux verger constitue un terrain de "**camping sauvage**" idyllique pour passer d'agréables veillées autour d'un feu de camp.

7.5.2. Camping

Le camping « Le p'tit Cortil » est situé à Buzet⁴⁶. Il compte 48 emplacements destinés aux campeurs sous tentes et aux caravanes mobiles. Officiellement, le camping n'abrite pas d'habitant permanent.

Implanté depuis de nombreuses années, le camping vient de fêter son 40^{ème} anniversaire.

Le site bénéficie d'un petit bâtiment collectif affecté à l'accueil et à une cafétéria comportant buvette et petite restauration.

Le camping est ouvert de Pâques à fin octobre.

7.6. MANIFESTATIONS CULTURELLES

En outre Floreffe est le lieu de manifestations et d'évènement de portée nationale.

7.6.1. La brocante annuelle de la Pentecôte

Chaque dimanche et lundi de Pentecôte, les rues de Floreffe se transforment en immense brocante. La grande brocante de Pentecôte à Floreffe, c'est une tradition qui remonte à 26 ans et qui connaît un fort succès. Plus de 700 brocanteurs et marchands, plus de 10.000 visiteurs, de la musique, des attractions,...

7.6.2. Le festival Esperanzah !

Esperanzah ! est un festival des musiques du monde. Chaque année, le festival Esperanzah ! attire, dans le cadre prestigieux de l'Abbaye de Floreffe, des milliers de personnes à l'écoute du Monde. Sa musique, son artisanat, ses saveurs... Une rencontre interculturelle qui est devenue importante. Pour bien appuyer un ancrage local également, les organisateurs, en collaboration avec l'Office du Tourisme, offrent l'accès aux concerts du vendredi pour 1 € symbolique aux résidents floreffois (sur présentation de la carte d'identité, inscription à l'Office du Tourisme).

7.6.3. Salon du vin et du fromage

Rendez-vous essentiel pour les papilles les plus aiguisées, le Salon Saint-Vincent offre une touche de terroir au mois de novembre. Le salon du Vin et du Fromage fait désormais partie des événements incontournables à Floreffe. De 8.000 visiteurs en 1999, le salon a passé la barre des 20.000 visiteurs en 2007.

⁴⁶ Il est actuellement en demande de régularisation auprès de l'Office général au Tourisme (CGT).

Le salon se tient rue Romedenne, sur le terrain de football de Floreffe-centre, sous un chapiteau de 4500 m² comportant un podium d'animations et des espaces de rencontres (réception, espace VIP, conférences, quatre restaurants). Un parking est prévu pour les exposants et un autre offre 500 places aux visiteurs.

7.6.4. Temps des cadeaux

Bien connu dans la région, Le Temps des Cadeaux est la doyenne des manifestations organisées sur le site de l'Abbaye de Floreffe. Sa première édition remonte à 1984, autour de 5 artisans dans une salle du rez-de-chaussée du moulin. Depuis lors, ce marché de Noël a investi le rez-de-chaussée du moulin, les salles annexes de la ferme, l'ancienne poterie, ainsi qu'un vaste chalet installé pour l'occasion.

D'accès libre, il compte plus de 40 artisans qui exposent durant 1 mois une multitude de cadeaux originaux tels que céramiques utilitaires et décoratives, bijoux de diverse factures, soie, chapeaux et accessoires de mode, montage floraux, bougies artisanales, tournage sur bois, peinture sur bois, pastels, etc.

Le tout, dans une ambiance de Noël avec décoration et musique de circonstance.

7.7. FOLKLORE

a. Les Zouaves

La Compagnie des Zouaves Saint-Pierre et Paul de Franière a été créée en 1974. Elle se compose d'une cinquantaine de marcheurs. Sa renommée a franchi nos frontières, les Zouaves se déplacent à l'étranger. Festivité: le premier week-end de juillet, marche Saint-Pierre et Paul.

b. Les Turcos

Les Turcos de Floreffe Compagnie folklorique de marches militaires reconstituées en 1970. La compagnie des Turcos met en valeur le folklore et les traditions locales. Chaque année, le troisième dimanche du mois d'août (week-end proche du 15 août) a lieu la sortie traditionnelle: la marche St-Roch.

c. Doumka

Groupe de danses folkloriques d'origine slave, organisé par Monsieur Pero Procikevic à Floreffe.

7.8. GASTRONOMIE ET RESTAURANTS

7.8.1. Liste des restaurants sur le territoire communal :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| • Au Fond de la Cour | Rue Riverre 11 - FLOREFFE |
| • La Floreffoise | Rue Camille Giroul 1 - FLOREFFE |
| • La Forge | Rue Bertrand 1 - FLOREFFE |
| • La Romance | Chaussée de Namur 1 - FLOREFFE |
| • Le Hérisséau | Nationale 958 |
| • Le Mas des Cigales | Rue Ferdinand Franco 8 bis - FLOREFFE |
| • Le Moulin Brasserie de l'Abbaye | Rue du Séminaire 7 - FLOREFFE |
| • Le Relais Gourmand | Rue Emile Lessire 1 - FLOREFFE |
| • Le Renard qui Passe | Rue Jules Theunis 4A - FLORIFFOUX |
| • Pizzeria Sylvana | Place Roi Baudouin 11A – FLOREFFE |

7.8.2. Produits du terroir

Quelques produits du terroir sont disponibles sur la commune : beurre, œufs, volaille, fraises. Mais ces produits locaux sont peu visibles et peu connus, avec peu de vente directe au sein des exploitations. La coopérative Paysans-Artisans permet cependant de mieux faire connaître les producteurs qui y sont affiliés (4 floreffois).

On brasse les premières bières de l'Abbaye de Floreffe, dès 1250, lorsque le Moulin-Brasserie est construit au sein de l'Abbaye. Cette bière était à l'origine un brassin spécial que l'abbé offrait à ses visiteurs et hôte de prestige.

L'Abbaye prospère jusqu'en 1794, date à laquelle la Révolution Française arrive dans nos régions. L'Abbaye de Floreffe est désertée par les moines, la production est abandonnée.

En 1960, afin de réunir de l'argent pour l'entretien des bâtiments et la restauration du Moulin-Brasserie, la production de la bière est relancée. En 1983, l'Abbaye de Floreffe confie à la famille Lefebvre la licence de brassage de ses bières spéciales. La gamme, comprenant 3 bières au départ s'élargit rapidement à 5. A la Floreffe Double, Floreffe Triple et Floreffe Prima Melior viennent se rajouter, par la suite, la Floreffe Blonde et la Floreffe Blanche.

Le Moulin-Brasserie est une des bases du pôle touristique de l'Abbaye. En contrebas de l'ancienne abbaye, le bâtiment accueille les touristes pour une dégustation des produits du terroir.

7.9. FREQUENTATION

L'office du tourisme comptabilise les visiteurs et leur provenance. Ces chiffres pour l'été 2011 (Juillet, Aout, Septembre) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nombre de visiteur	166	
Floreffe	45	27,1%
Wallonie	28	16,9%
Bruxelles	18	10,8%
Flandre	44	26,5%
Etranger	31	18,7%

Le tableau ci-dessus permet de constater qu'il y a presque autant de visiteurs flamands que floreffois qui fréquentent l'office du tourisme, viennent ensuite les visiteurs venant de l'étranger puis ceux de Wallonie et de Bruxelles.

Ces données sont toutefois à considérer avec précautions car elles ne portent que sur l'office du tourisme et ne donnent pas une vision claire de la fréquentation touristique de l'ensemble du territoire.

7.10. SYNTHÈSE

Située en bordure de Sambre, la commune de Floreffe présente une certaine attractivité touristique, tant par les sites naturels qu'elle comprend que par son patrimoine.

Deux structures d'encadrement s'occupent de promouvoir le tourisme à Floreffe. Il s'agit de l'Office du tourisme et de la Maison du tourisme Sambre-Orneau.

Les principaux atouts touristiques de Floreffe sont l'Abbaye, les Grottes et le Château des Grottes, ainsi que le Centre historique interpolice.

La présence de l'Abbaye de Floreffe, site et monuments classés au patrimoine, constitue l'élément phare de la commune. Malheureusement, de nombreuses parties du site classé

nécessitent des travaux importants de restauration pour sa conservation. Cependant, la situation complexe des différents acteurs (Bureau administratif du séminaire, école sous emphytéote, différentes asbl,...) ne permet pas la mise en place aisée de projets coordonnés.

Floreffe est aussi le lieu de manifestations et d'évènements de portée nationale, avec la brocante annuelle de la Pentecôte et le festival Esperanzah !

La Sambre constitue également un attrait indéniable pour la commune mais souffre, à tort, d'un problème d'image, vue comme industrielle et sale. Or les rives de la Sambre, de Mornimont vers Floreffe, vers l'Abbaye, sont absolument magnifiques.

Les projets touristiques au départ de halte fluvial, au pied de l'Abbaye, permettront de mettre en valeur ce patrimoine naturel et d'apporter une plus-value économique dans la cité. Au départ de cette infrastructure, plusieurs produits touristiques ont été élaborés (croisières animées et de balades entre Sambre et Meuse). L'opération « Sambre en fête » ainsi que la péniche Carpe diem sont des atouts permettant la valorisation de la Sambre et de Floreffe. Une plate-forme pour motor-home sera également aménagée sur la dalle voisine afin d'accueillir ce type de véhicule dans des bonnes conditions.

Un grand réseau de promenade est aussi présent sur le territoire communal.

Quelques produits du terroir sont disponibles sur la commune : beurre, œufs, volaille, fraises. Mais ces produits locaux sont peu visibles et peu connus, avec peu de vente directe au sein des exploitations. Quant à la bière de Floreffe, elle n'est plus produite dans la commune. La coopérative Paysans-Artisans permet cependant de mieux faire connaître les producteurs qui y sont affiliés (quatre floreffois).

Toutefois, le secteur du tourisme à Floreffe ne constitue actuellement qu'un moteur économique réduit pour la commune. Il souffre principalement d'une faible offre en matière de lieux d'hébergements à offrir aux touristes, l'absence d'un hôtel et d'un manque de mise en valeur de ses atouts touristiques.

8. PROGRAMME COMMUNAL DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS, PROJETS FEDERAUX, REGIONAUX, PROVINCIAUX, COMMUNAUTAIRES, INTERCOMMUNAUX ET PRIVES

8.1. SITE INTEGRE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS A FLOREFFE

Le Site Intégré de Gestion des Déchets ménagers (S.I.G.D.) de Floriffoux (Floreffe), qui a été inauguré fin 2010, propose le regroupement des activités suivantes :

- le tri et le broyage des encombrants ménagers collectés dans la Province de Namur (via les parcs à conteneurs ou la collecte en porte-à-porte), conformément à la décision du GW du 30 mars 2006. Les encombrants sont une véritable problématique en matière de traitement. Aussi, l'objectif avec cette installation consistera à récupérer le plus de matières recyclables ou valorisables possibles et à broyer la fraction résiduelle pour faciliter son traitement ultérieur dans la future unité de valorisation énergétique de Herstal ;
- la préparation de plaquettes de bois (tri-broyage) qui seront produites à partir des bois ménagers collectés sélectivement dans les parcs à conteneurs de la province de Namur, récupérés via le tri des encombrants et éventuellement en provenance de parcs à conteneurs de zones voisines et de PME de la Province, et qui seront valorisées en énergie (chaleur et/ou électricité) dans des entreprises locales très énergivores ;
- le déménagement progressif des activités de collecte de déchets ménagers résiduels et des sélectifs (verre, papier-carton, PMC) dans l'arrondissement de Namur ainsi que du staff d'encadrement du département environnement du BEP, actuellement basés à Jambes (allée de la Porcelaine), lequel est devenu trop exigu ;

Le site permettra ainsi :

- la réduction des mouvements de matière et des transports ;
- la réduction des coûts d'investissements publics (une seule chaîne de broyage pour les bois et les encombrants, un seul bâtiment administratif, dimensions plus faibles des halls de stockage, un seul dispositif de pesée, etc.) et autres frais d'exploitation ;
- la réduction des coûts de gestion des déchets répercutés sur la collectivité, dans un contexte budgétaire difficile pour les Namurois (pas d'outils d'UVE dans la Province) ;
- la réduction des impacts environnementaux (réduction des transports, utilisation rationnelle de l'espace, ...) ;

9. DEVELOPPEMENT DURABLE

9.1. GESTION COMMUNALE DURABLE

Le Conseil communal a adopté une charte d'engagement pour élaborer conjointement à son PCDR un Agenda 21 Local et veiller à introduire le développement durable dans les actions et le fonctionnement de la commune.

Ci-dessous sont reprises différentes actions menées par la commune, pour la période 2011-2013, selon les 4 enjeux fixés répondant au principe de développement durable.

Enjeux environnementaux :

- Utiliser parcimonieusement les ressources naturelles.
 - Maîtrise des consommations énergétiques : mesures simples comme des compteurs et thermostats et sensibilisation, efficacité des équipements tels que l'éclairage des locaux et les systèmes de chauffage, panneaux photovoltaïques et solaire-thermique sur plusieurs bâtiments publics, client d'un fournisseur d'électricité verte
 - Charte « Communes Energ'éthiques »
 - Commune PALME
 - Conseiller en énergie (avec Fosses-La-Ville)
 - Lauréate en 2009 du concours « Communes Clim'actives » pour la rénovation de la crèche de Floreffe
 - Déchets : prévention, réutilisation, recyclage
 - Achat durable : produits d'origine végétale, recyclés ou issus de gestion durable (certification des forêts, ...), dosage
 - Politique active de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Lutter contre les pollutions.
 - Actions vers le public : Feux, déchets, eaux usées, pesticides,....
 - Gestion du patrimoine public : pesticides, choix des matériaux,...
 - Réglementation
 - Achats durables
- Tenir compte des capacités de production et de régulation limitées du milieu naturel.
 - Conseiller en environnement
 - Convention Combles et Clochers (2006)
 - Convention bords de route - Fauchage tardif (2007)
 - Adhésion Plan Maya (2011) : réalisation d'une prairie fleurie au cimetière de Franière
 - Adoption du code de conduite Alterias – invasives (2012)
 - Prescription Invitation à la création de haies indigènes lors de nouveaux permis de lotir
 - Arbres remarquables : enlèvement de buis
 - Formation du personnel de nettoyage à l'utilisation responsable des produits d'entretien
 - Acquisition de terrains : classement en réserve intégrale des Bois de Chaumont et de la Ville
 - Journée de l'arbre : distribution chaque année sur fonds propres communaux
 - Groupe Nature : Sauvetage de batraciens, entretien de plan d'eau de la dolomie.

Enjeux sociaux :

- Lutter contre la pauvreté : répondre aux besoins de tous et principalement des plus démunis, en leur donnant accès aux biens et services essentiels
 - Travaux dans un logement communal
 - Soutien à l'organisation du festival Esperanzah !
 - Création d'une société de titres services par le CPAS pour le repassage et les services à domicile
 - BBBus
 - Projet coopération au développement (de mémoire à 0,5 Euro par habitant/an)
- Améliorer la prise en compte des minorités ou des différents groupes sociaux fragilisés
 - Floribus
 - Amélioration des locaux de la crèche communale
- Epanouissement de tous les êtres humains (personnel communal)
 - Régime 35h/semaines. Possibilité de prendre une après-midi de congé un jour fixe par semaine (vendredi ou mercredi).
 - Organisation d'une activité de détente pour tout le personnel lors de la journée de la mobilité.
 - Possibilité de participer à une activité de détente ou culturelle commune pour le personnel (St Nicolas pour le personnel administratif et St Eloi pour le personnel ouvrier)
 - Possibilité de télétravail pour certaines fonctions
- Participation et communication
 - Droit d'interpellation du citoyen au Conseil communal
 - Réunions interservices communaux pour aborder les matières transversales
 - Comité de pilotage et de direction mis en place au sein de l'administration

Enjeux économiques :

- Assurer des activités économiques en accordant la priorité aux besoins humains essentiels et à la création d'emplois.
 - Participation à l'animation économique (JDE,...)
 - Relation entreprises/riverains
 - Comité accompagnement (BEP)
- Limiter l'impact sur l'environnement et assurer des conditions de travail décentes.
 - Gestion des permis d'environnement.

Enjeux culturels :

- Permettre l'accès aux biens et services culturels pour tous.
- Préserver et promouvoir la diversité culturelle.
- Valoriser le patrimoine culturel et les identités locales

9.2. QUESTIONNAIRE « ÇA PASSE PAR MA COMMUNE »

« Ça passe par ma commune » a pour objectif de motiver les pouvoirs locaux à s'engager en faveur d'un développement durable, social et solidaire. L'occasion surtout de mettre en avant les bonnes pratiques des communes en région bruxelloise et région wallonne et de favoriser un échange d'expérience entre communes.

La campagne se déroule en 3 phases :

- l'interpellation des candidats avant les élections communales d'octobre 2012.
- l'évaluation des engagements pris lors de la formation des accords de majorités.
- le suivi des réalisations tout au long des 6 ans de mandature communale.

La commune de Floreffe a répondu à la demande d'état des lieux en 2010 et en 2011. Le questionnaire est repris intégralement en annexe.

Ci-dessous, la liste des actions menées par la commune de Floreffe :

Ma commune s'engage

7.1. Mobilité douce

- Elaboration d'un plan Communal de mobilité (soumis au Conseil communal de septembre) favorisant la mobilité douce par la définition d'itinéraires piétons et cyclables prioritaires.

Ma commune passe à l'action

2.1. Eco-consommation

- pose de fontaines à eau (raccordées à l'eau de distribution) dans 2 écoles communales

3.1. Economie sociale du réemploi

- travaux d'isolation avec des produits naturels confiés à une entreprise d'économie sociale

5.2. Protection de la nature

- acquisition de terres agricoles et forestières d'un grand intérêt biologique pour compléter le domaine communal morcelé jusqu'ici. Classement partiel en réserve naturelle intégrale.

6.1. Utilisation rationnelle de l'énergie

- actions de sensibilisation du personnel (information sur économies possibles, information sur les investissements consentis et sur l'évolution des consommations) et des élèves des «écoles communales

7.1. Mobilité douce

- Acquisition d'un vélo électrique pour favoriser les déplacements non motorisés du personnel communal
- Réouverture et entretien de sentiers et chemins vicinaux (notamment participation à l'opération « Sentiers » ou par intervention de notre service des travaux)

7.2. Usage parcimonieux du sol

- Le centre ancien de Floreffe est reconnu comme devant être protégé. Tous les projets et demandes de constructions ou transformations sont analysées au regard de la législation relative au règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme afin de préserver le caractère du bâti.
- Rénovation de bâtiments inscrits au patrimoine communal et mise en valeur par l'organisation de services aux citoyens (maison de la musique, espace exposition, ...)

11.1. Encadrer cette coopération Nord/Sud

- Volonté de s'engager dans un partenariat à long terme avec des acteurs du Sud (si possible collectivité locale). Pendant 4 ans, partenariat avec une commune sénégalaise.

Ma commune systématise

1.1. Commerce équitable

- achats de café et jus issus du commerce équitable pour la consommation des services mais aussi pour les réceptions et activités publiques organisées par la commune (noces d'or, plaines de vacances) et les para-communales (centre culturel, ...)

2.1. Eco-consommation

- recours à des produits d'entretien produits à partir de matières premières naturelles et/ou éco-labellisés
- recours à des peintures et vernis produits à partir de matières premières naturelles et/ou éco-labellisés
- prescription de bois labellisés pour le remplacement de châssis en bois
- achat de papier 100 % recyclé (administration, écoles, ...), tant pour le papier d'impression que pour le papier WC ou essuie-tout
- derniers travaux d'isolation de bâtiments systématiquement réalisés avec des matériaux naturels ou renouvelables (ouate de cellulose)

2.2. Agriculture biologique

- collations (fruits) bio pour les enfants accueillis à la MCAE (crèche) de Floreffe
- plats bio préparés par une entreprise d'économie sociale pour les enfants accueillis à la MCAE
- participation à l'action « Fruits et légumes à l'école » : mise en place en novembre d'une distribution de fruits bio dans les écoles communales

3.1. Economie sociale du réemploi

- plats bio préparés par une entreprise d'économie (EFT Ateliers de Pontauray) sociale pour les enfants accueillis à la MCAE
- recours occasionnel, quand nos services sont débordés, aux services d'une entreprise d'économie sociale : nettoyage de vitres, gros entretien d'espaces verts
- collecte des encombrants à la demande confié à la Ressourcerie namuroise

5.1. Prévention des déchets

- collecte des encombrants à la demande confié à la Ressourcerie namuroise, en vue de favoriser réemploi et valorisation des matières
- systématisation du recours à du papier 100 % recyclé
- utilisation de boissons en bouteilles consignées (eau et jus)
- participation aux actions de prévention organisées à l'initiative du BEP (en 2011 rentrée scolaire écologique avec distribution de boîte à collation pour les plus petits, et jeux de sensibilisation pour les plus grands)
- remise d'un « kit » prévention déchets à chaque nouvel habitant (kit comportant microfibre, sac réutilisable, boîte à tartines pour les enfants + brochure)

5.2. Protection de la nature

- signature de la charte « biodiversité », adoption d'un milieu (ancienne noue de Sambre) mise en valeur notamment par la réouverture d'un sentier (avec un groupe de bénévoles) et visites guidées régulières, au fil des saisons.
- organisation chaque année d'une opération de sauvetage des batraciens le long des voiries communales, avec la participation d'un groupe de bénévoles et l'appui du service des travaux. Chaque année, animations dans les écoles et activité publique (soirée, visite de sites de reproduction, ...)
- conventions avec la Wallonie sur les aménagements favorables aux chauves-souris (« Combles et clochers ») et sur le fauchage tardif des accotements de voiries.
- signature de la charte « Commune Maya », avec diverses réalisations à la clé dès 2011 (3 prairies fleuries, organisation d'une soirée sur la disparition de l'abeille, distribution d'arbres mellifères en novembre, distribution de sachets de semences de fleurs mellifères...)

6.1. Utilisation rationnelle de l'énergie

- remise en état (ou pose le cas échéant) et gestion des programmeurs/thermostats
- remplacement systématique des systèmes de chauffage électrique par des extensions de systèmes de chauffage centralisés, remplacement de la plupart des chaudières par des chaudières à condensation (au gaz quand disponible)
- équipement progressif des bâtiments en luminaires efficaces équipés de détection du niveau de luminosité et/ou présence

6.2. Développement énergies renouvelables

- achat d'électricité verte pour l'ensemble du patrimoine communal
- amélioration de l'enveloppe des bâtiments (isolation, vitrages,...)
- pose de panneaux solaires thermiques (quand demande importante d'eau chaude) et photovoltaïques (quand état et orientation de la toiture le permettent, 2 nouvelles installations en 2011)
- signature de la charte « Communes Energ'éthiques » et engagement d'un conseiller en énergie partagé avec la commune de Fosses-la-Ville.

7.2. Usage parcimonieux du sol

- Adoption par le Collège communal d'une charte urbanistique destinée à définir la politique communale en matière de division d'immeuble en plusieurs logements. Chaque demande de permis d'urbanisme est analysée au regard des critères définis qui intègre

notamment un critère de localisation au sein des noyaux d'habitat. Chaque demande d'avis est analysée au regard de ces critères afin d'éviter le développement de petits logements dans des zones trop peu denses.

11.1. Encadrer cette coopération Nord/Sud

- affectation de 50 centimes par an et par habitant à la solidarité internationale : en 2009 et 2010, soutien à une ONG équatorienne (en 2011, aide exceptionnelle de 50 centimes par habitant pour la Corne de l'Afrique + 50 centimes par habitants à des projets à long terme)

9.3. SYNTHÈSE

Le Conseil communal a adopté en 2011 une charte d'engagement pour élaborer conjointement à son PCDR un Agenda 21 Local et veiller à introduire le développement durable dans les actions et le fonctionnement de la commune.

La commune de Floreffe est très active dans les domaines qui touchent au développement durable. Les actions sont nombreuses et portent sur des domaines variés. La commune a d'ailleurs passé le stade de l'engagement et de l'action ponctuelle, en systématisant toute une série de pratiques qui touchent à la gestion communale.

La commune montre ainsi l'exemple aux citoyens. L'engagement « ça passe par ma commune » permet, en outre, un échange de bonnes pratiques intéressantes entre communes engagées.

La commune est ainsi engagée dans plusieurs actions en faveur de la lutte contre le changement climatique telle la charte « Communes Energ'éthiques ». Elle dispose d'un conseiller en énergie, a été reconnue comme commune PALME.

Au niveau des bâtiments publics, la commune veille à la maîtrise des consommations énergétiques : mesures simples comme des compteurs et thermostats et sensibilisation, efficacité des équipements tels que l'éclairage des locaux et les systèmes de chauffage, panneaux photovoltaïques et solaire-thermique sur plusieurs bâtiments publics, client d'un fournisseur d'électricité verte. Elle a, en outre, été lauréate en 2009 du concours « Communes Clim'actives » pour la rénovation de la crèche de Floreffe.

Des actions sont également menées pour la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des milieux naturels. La commune a adhéré à différents programmes de conservation de la nature (Convention combles et clochers, convention bords de route – Fauchage tardif, certification forestière PEFC, plan Maya, actions de sauvetage des batraciens, code de bonne conduite Alterias - plantes invasives) et a décidé de se lancer, en 2013, dans l'élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).

10. L'INSTITUTION COMMUNALE

10.1. MOYENS HUMAINS

10.1.1. Compositions du collège et du conseil communal

a. Collège communal

Bourgmestre :

André BODSON

A.bodson@floreffe.be

27, rue de Fosses – Floreffe - 081/44 71 15 (secrétariat du Collège communal)

Attributions : Officier de l'état civil - Police - Service incendie - Communication - Informatique - Enseignement - P.C.D.R. - Participation citoyenne - Aménagement du territoire - Urbanisme - Patrimoine classé - Personnel - Culture - Bibliothèque - Tourisme - Relations publiques – Réceptions

1er Echevin :

Philippe VAUTARD

Ph.vautard@floreffe.be

rue Emile-Romedenne, 9 - 5150 Floreffe - 081/ 44 71 15 (secrétariat du Collège communal)

Attributions : Cohésion sociale: Petite enfance, Accueil extrascolaire, Jeunesse, Aînés, Famille, Santé, Solidarité internationale - Synergie Commune-CPAS - Logement - Président de l'ASBL MACE - Finances - Ethiques et déontologie

Echevin :

Benoît MOUTON

b.mouton@floreffe.be

rue de la Glacerie, 6 - 5150 Franière - 081/ 44 52 33 (service des travaux)

Attributions : Service des Travaux : Voirie, Egouts, Eclairage public, Fleurissement et espaces verts, Bâtiments, Charroi, Cimetières, Propreté publique)

Mobilité - Sécurité routière - Distribution d'eau - Wateringue

Echevin

Philippe JEANMART

rue Emile-Romedenne, 9 - 5150 Floreffe - 081/ 44 71 15 (secrétariat du Collège communal)

Attributions : Sports - Vie associative - Cultes (fabriques d'églises) - Fêtes locales – Evénements majeurs (Esperanzah !, Brocante, Salon du Vin, Temps des cadeaux, Méga-défi) - Organisation des plaines de vacances communales

Echevin

Marc REMY

remymarc@hotmail.com

rue Emile-Romedenne, 9 - 5150 Floreffe - 081/ 44 71 15 (secrétariat du Collège communal)

Attributions : Environnement - Gestion immobilière (terrains non bâtis, espaces boisés) - Energie (Orès – Ideg – Inatel,...) - Economie – Commerce - Développement local - Emploi – Agriculture

Président du CPAS

Delphine DAUTREPPE-MONNOYER

delphine.monnoyer@hotmail.com

rue de la Glacerie, 6 - 5150 Floreffe - 081/ 44 71 00 (secrétariat du CPAS)

Attributions : Présidente du CPAS

b. Conseil communal

NOM	PRENOM	ADRESSE	FONCTION
BODSON	André	27, rue de Fosses Floreffe	Bourgmestre
VAUTARD	Philippe	5/A, rue de la Boulonnerie Franière	1 ^{er} Echevin
MOUTON	Benôit	3, rue Auguste-Renard Floreffe	Echevin
JEANMART	Philippe	133, rue de Robersart Floreffe	Echevin
REMY	Marc	121, rue de Robersart Floreffe	Echevin
MONNOYER-DAUTREPPE	Delphine	4, rue du Fayt Soye	Présidente du C.P.A.S.
BARBIER	Michel	5, rue Célestin-Thiry Floreffe	Conseiller communal
MABILLE	Albert	11, rue Oscar-Gubin Floriffoux	Conseiller communal
BOURNONVILLE	Gérard	6, rue Jules-Theunis Floriffoux	Conseiller communal
DELVAL-VERMEYLEN	Madeleine	8, rue de la Damejelle Floreffe	Conseillère communale
BULTOT	Alain	10, rue Célestin-Hastir Soye	Conseiller communal
SIMON-CHARON	Muriel	13, rue de Dorlodot Floriffoux	Conseillère communale
SENY	Emmanuel	6, rue Nouvelle Soye	Conseiller communal
BAUDSON-GUILLAUME	Marie- Françoise	24, rue de Malonne Floreffe	Conseillère communale
ARNOUX-KIPS	Claire	3, rue des Roches Franière	Conseillère communale
ROMAINVILLE-BALON PERIN	Anne	17, rue François-Dache Floriffoux	Conseillère communale
BAELEN	Frédéric	5, rue de la Barrière Franière	Conseiller communal
DINANT-NIJSKENS	Anna	1, rue de la Froidebise Floreffe	Conseillère communale
HERMAND	Philippe	52, rue Romedenne Floreffe	Conseiller communal

Lieu d'habitation des 19 membres du Conseil communal :

- Floreffe : 9 membres
- Floriffoux : 4 membres
- Franière : 3 membres
- Soye : 3 membres

10.1.2. Le personnel communal

Adresse générale de l'administration communale : 9 rue Emile-Romedenne – 5150 Floreffe

Directrice générale	Nathalie ALVAREZ
Receveur régional	Jean-Jacques DELVAUX
Cabinet du Bourgmestre	Elisabeth EMOND
Service aux citoyens	Stéphanie DENIS, Marie-Pierre ROBERT

Cadre de vie	
Aménagement du territoire et urbanisme	Alain KAISIN, Vanessa ORY David PYNNAERT
Energie Environnement	Hugo NASSOGNE Pierre LEMOINE,
Patrimoine bâti	Anne-Sophie DENIS, Jill GOBLET
Administration générale	
Personnel communal	Valérie BUYS, Audrey DEGUELDRE
TIC	Samuel ROGE, Marine COHY
Marchés publics	Caroline WAUTHIER
ASBL Centre Culturel de Floreffe	Géraldine GONIAUX, Isabelle LALLEMAND Claude LESIRE, Sophie GILSON
Finances	Isabelle DOUILLET, Fabienne HOYOUX
Ecoles communales	
Direction	Katy MARLIER
Aide à la direction	Rita SERON
Enseignants sur budget communal	Christelle HAUTEM, Bastien DELVAUX
Enseignants subventionnés	Sophie ALVAREZ, Emmanuelle ANDRE Florence BRIQUET, Françoise CHAUVIER Dominique CLAUD, Cloé COUTURIER Sabine COLLARD, Jean-Jacques COME Annie CULOT, Julie DASSONVILLE Laura DORIORE, Anne-Catherine DAUTREPPE Murielle DOTRAUX, Kristina EUGENE Sandrine GILSON, Brigitte GUILLAUME Agnès HAINE, Laure-Hélène HAMENDE Stéphanie HERIN, Isabelle ORBAN Catherine HITTELET, Bénédicte LANGE Bénédicte LEBOUTTE, Sylvie LEROY Patricia LUCIFORA, Jean-François MANIL Anne MEURICE, Florence NICAISE Isabelle ORBAN, Katty RASE Carine VIGNERON, Virginie VICQUERAY Claudy WILLEMS, Caroline PRIELS Sarah QUOIDBAC
Maitre spéciaux subventionnés	Dominique LEPINNE , J.-F. LEGRAND Bastien DELVAUX , Françoise CHAUVIER Christine DUBOIS , Sophie D'APSENS, Christelle HAUTEM, Jennifer MICHIELS, Pascal SCRAVATTE , Florence NICAISE, Sophie PARMENTIER, Davina VERNIMMEN Manon VILAIN, J.-F. LEGRAND Delphine THYANGE, Sara GASPARINI, Muriel GILLARD, Tristan JONVILLE
Logopède	Marie CHAUSSE, Rita SERON
Puéricultrice	Jacqueline MARIQUE, Snjérana BLOUQUIAUX, Patricia KOCZYNSKI, Peggy ROLAND
Bibliothèque	Janique BAQUET, Frédéric DALLE Isabelle LALLEMAND, Claude LESIRE Marie CHAUSSEE
Jeunesse	
Accueil extra-scolaire	Angélique VASSART
Accueillantes enfants	Marceline MARTIN, Christelle RAVETZ Jeannine DETHIER, Gloria BARRALE Magdalena MELCHIOR, Angélique GOLIN Caroline GOFFIN, Marie-Claire PHILIPPOT Monique LEBRUN, Amanda BAI0, Rosaria SCRAGLINO
Personnel d'entretien	Christelle RAVETZ, Nadine LAURENT Jeannine DEBATY, Béatrice LAMBERT Clara BOUQUIAUX, Chantal CLOSSET

10.2. PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL PST 2013-2018

Le programme stratégique transversal de Floreffe reprend les objectifs de l'ensemble des membres de la majorité, pour chacun des 32 domaines de la vie communale.

Le PST est un outil qui chapeaute et qui prend en considération

- Le programme communal de développement rural (PCDR)
- Le plan de cohésion sociale (PCS)
- Le programme d'ancrage communal
- Le plan communal de développement de la nature (PCDN)
- Le plan de mobilité (PCM)

Il comporte :

- Un bilan (où en sommes-nous ?)
- Une déclaration de politique communale / Un PST (vers où allons-nous ?)
- Un plan d'actions (Comment concrétisons-nous les projets repris dans la DPC?)
- Une évaluation (Les actions menées répondent-elles bien aux objectifs politiques?)

Il est, en outre :

- **Un outil de démocratie :**

Il est voté par le Conseil communal.

Il sera diffusé largement, pour informer les citoyens des projets retenus pour cette législature.

- **Un outil de bonne gouvernance :**

Il contient une programmation des projets à réaliser sur les six années de la législature en tenant compte des moyens financiers et humains disponibles et des priorités fixées.

- **Un outil de travail pour les services communaux :**

Les projets seront intégrés au contrat d'objectifs à élaborer entre les mandataires politiques et les services communaux (pour la législature) ainsi qu'aux fiches d'objectifs annuelles établies par matière et par service.

- **Un outil évolutif :**

Il est appelé à évoluer en fonction des besoins et des opportunités. Des modifications ou ajouts pourraient être intégrées lors de la présentation des budgets au Conseil communal.

- **Un outil d'évaluation :**

Il fera l'objet d'une évaluation annuelle par le Collège communal.

10.3. PLAN DE COHESION SOCIALE PCS

Le plan de cohésion social vise à créer de la cohésion sociale au sein de la commune dans une logique de transversalité, de participation citoyenne et selon une notion de « territoire de coresponsabilité ». Pour ce faire, un diagnostic de l'existant et des besoins de la commune et une réflexion sur les actions (s'articulant autour de 4 axes) à mettre en œuvre avec les partenaires et la commune de Floreffe, ont été réalisés.

Le PCS de Floreffe, c'est dès lors:

- **Une déclaration de politique générale pour 2013-2018:**

- Adhésion au PCS avec comme priorités :
 - La création d'un guichet social unique/permanence sociale (visibilité des services et orientation des personnes) ;
 - Le développement de la politique santé ;

- Un travail renforcé sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le logement.
- Au niveau du CPAS :
 - Le renforcement des synergies commune/CPAS ;
 - Le développement une aide aux enfants en difficulté (avec les écoles) ;
 - Le Renforcement du lien social pour les personnes âgées maintenues à domicile ;
 - L'amélioration de la communication des services vers les citoyens ;
 - L'augmentation de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.
- **Un diagnostic :**
 - Un ISADF (indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux qui mesure le niveau de cohésion sociale de chaque commune wallonne selon 18 indicateurs sociaux) a été élaboré. À Floreffe, il est de - 3,806 (76ème sur 168 communes), avec une faiblesse constatée concernant la formation et l'emploi, ainsi que le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale.
 - Des besoins constatés :
 - Sur base d'une consultation des partenaires associatifs/institutionnels sur l'ensemble de la commune ;
 - Sur base du diagnostic socio-économique très complet préétabli par le Programme communal de développement rural en 2012 ;
 - Sur base des avis remis par la CLDR (commission locale de développement rural, participative).
- **Des objectifs généraux :**
 - Promouvoir une synergie entre les différents acteurs de terrain afin d'améliorer la communication sur les actions existantes (travail de coordination) ;
 - Mettre de nouvelles actions en place qui pourront répondre aux besoins constatés des citoyens floreffois dans le respect de deux objectifs fixés par le décret : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité.
 - Travailler tant sur les axes dont les indicateurs étaient plus fragiles (formation et accès à la santé), que sur les autres axes pour tenter d'augmenter le niveau de cohésion sociale.
- **Actions 2014-2015**

Les actions mises en œuvre par le PCS s'articulent autour de quatre grands axes. Des exemples de ces actions prévues pour la période 2014-2015 sont cités ci-dessous :

 - **Axe 1 : Insertion socioprofessionnelle**
 - Atelier emploi
 - Commission « emploi et formation »
 - Promotion de l'emploi de proximité
 - **Axe 2 : Accès à un logement décent**
 - Création d'un service d'accompagnement au logement
 - Création d'une plateforme logement
 - **Axe 3 : Accès à la santé**
 - Création d'une épicerie sociale
 - Collaboration inter-CPAS pour la distribution de produits frais
 - Cours de stimulation physique et mentale pour les aînés présentant un déclin cognitif
 - **Axe 4 : Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels**
 - Maison communautaire
 - Plateforme de bénévoles
 - Commission « liens sociaux, intergénérationnels et interculturels »

A ces quatre axes, il faut ajouter des actions de coordinations et de gestions du PCS (axe 0) avec les partenaires. Par exemple, la création d'un guichet social.

D'autres futures actions non détaillées sont également proposées comme la création d'un sel, d'une école de devoirs ou encore des actions « jeunesse ».

A cet effet, la commune perçoit un subside de 12.800€ du SPW et de 3.200€ de fonds communs.

10.4. COMMISSIONS COMMUNALES ET CONSEILS CONSULTATIFS⁴⁷

Ces Commissions et Conseils consultatifs comprennent en leur sein des citoyens, des représentants d'associations et des mandataires.

10.4.1. Aménagement du territoire/ mobilité

La Commission communale consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) rend des avis aux autorités communales sur des matières telles que les plans communaux d'aménagement, les permis nécessitant une dérogation, les permis de lotir, le schéma de structure communal, le règlement communal d'urbanisme et le plan communal de mobilité,... La première C.C.A.T. reconnue a vu le jour par décision ministérielle en date du 23/06/1989. Elle est renouvelée après chaque élection communale.

10.4.2. Conseil consultatif des aînés

Le Conseil consultatif des aînés rend des avis sur des questions telles que l'organisation d'activités pour les personnes âgées, l'aménagement de lieux publics, la mobilité, la sécurité, le logement... Ce conseil consultatif est composé, outre l'Echevin des aînés, de citoyens âgés de plus de 60 ans et de représentants d'associations des aînés.

10.4.3. Accueil temps libres

La Commission communale d'accueil temps libres (CCA) rend des avis sur l'organisation des activités extra-scolaires à destination des enfants âgés de 2 1/2 ans à 12 ans : ateliers du mercredi, plaines de vacances, écoles de devoirs, stages créatifs, stages sportifs, garderies scolaires, organisation d'activités lors des journées pédagogiques dans les écoles, organisation de journées à thèmes telles que «Place aux enfants», «Repas interculturel pour les enfants»...

10.4.4. Mobilité et sécurité routière

Le Conseil consultatif de la mobilité et de la sécurité routière rend des avis sur les aménagements de sécurité à réaliser en différents endroits de la commune, la signalisation des rues, le règlement de circulation routière, les mesures à prendre pour faciliter les modes de déplacement des piétons et des cyclistes...

10.4.5. Information et participation

Le Conseil consultatif de l'information et de la participation rend des avis sur toutes les questions concernant l'information et la participation des citoyens à la vie communale :

⁴⁷ Suite aux élections communales de 2012 et la mise en place du nouveau Collège en octobre 2012, plusieurs commissions et conseils ont été renouvelés, dont la CCATM et le Conseil consultatif des aînés. Les Conseils consultatifs Mobilité/Sécurité routière et Information/Participation n'ont pas été renouvelés mais ont été intégrées dans la Commission Locale de Développement rurale. Ce groupe de travail se réunit en fonction des besoins et missions confiées par le Collège.

bulletin communal, site Internet de la commune, autres brochures communales, diffusion de l'information dans les villages, accessibilité et compréhension de certains documents communaux, réunions d'information et de concertation de la population...

10.4.6. Conseil consultatif des enfants

Le Conseil consultatif des enfants « nouvelle formule » reprendra ses activités en septembre 2010.

Il rend des avis sur certains aménagements (aires de jeux, places de village, sécurité routière,...), l'organisation d'activités pour les enfants, la mise en place d'actions pour favoriser les contacts intergénérationnels, des sujets qui interpellent les enfants...

10.4.7. Groupe nature⁴⁸

Suite à une réunion publique, un groupe nature, animé par le conseiller en environnement, a été mis en place depuis 2006. Les bénévoles ont organisé ou pris part à de nombreuses activités:

- Opération de sauvetage des batraciens chaque année depuis 2007 (pose de filets et de signalisation le long de voiries, animations grand public, animations dans les écoles à l'époque de la migration,...)
- Gestion d'espaces naturels intéressants (prairies calcaires, carrières,...)
- Organisation de balades à la découverte de sites (notamment un site Natura 2000 au fil des saisons)
- Soirées thématiques (projections, débats,...)
- Organisation de la réouverture d'un sentier (opération Sentiers.be) permettant la découverte d'une partie de site Natura 2000

Le groupe nature est aussi le lieu où sont « portés » des projets et programmes régionaux tels que :

- Organisation de la journée de l'arbre : chaque année, qu'elle soit sélectionnée par la région wallonne ou non, la commune de Floreffe organise une distribution de plants accompagnée d'animations prises et de stands pris en charge par les bénévoles du groupe nature (parmi lesquels les apiculteurs locaux)
- Plan Maya : c'est au départ d'une soirée sur l'abeille organisée par le groupe nature que les apiculteurs ont été mobilisés, et que la commune de Floreffe a adhéré au plan Maya.

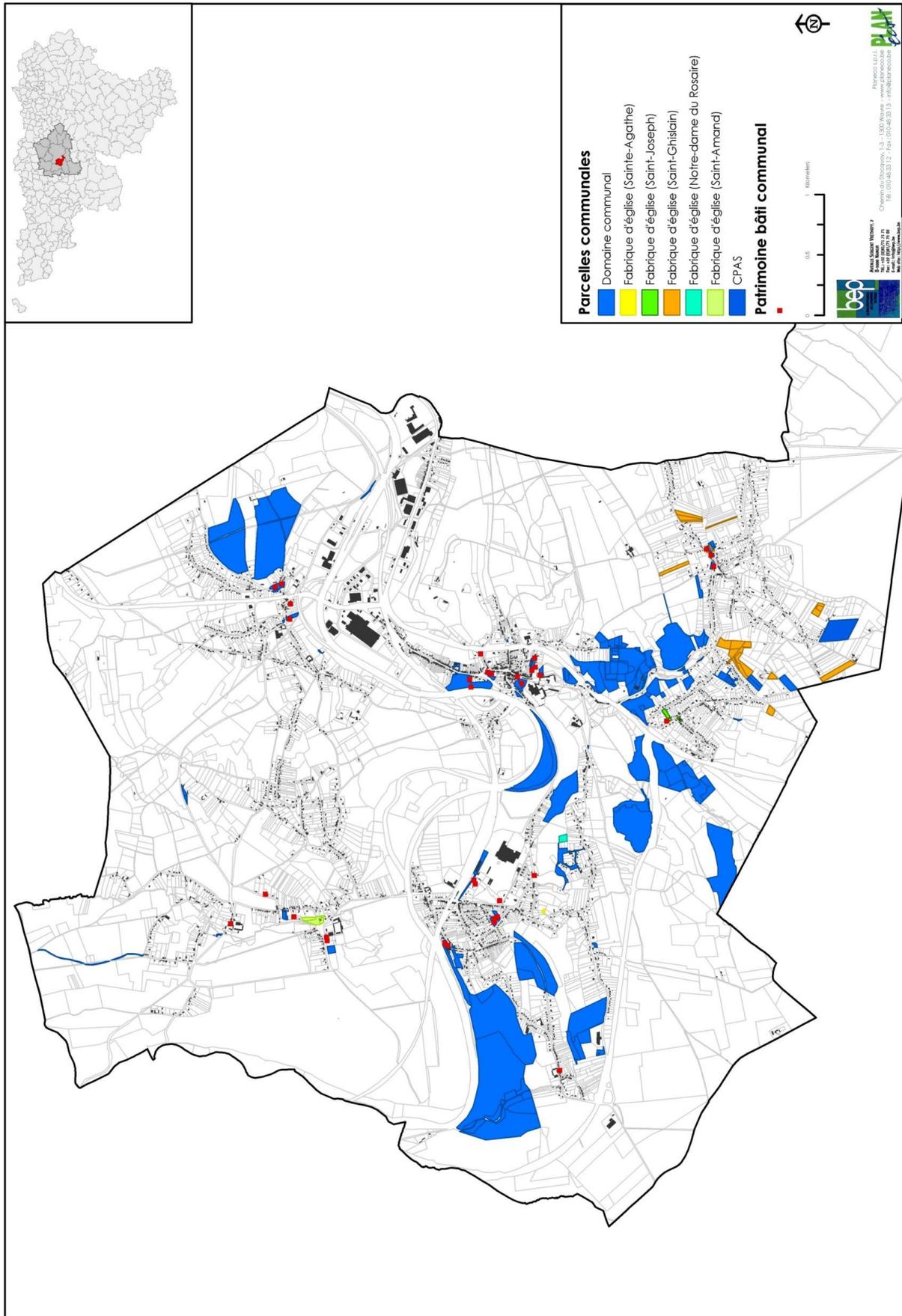
10.5. LES PROPRIETES COMMUNALES

Les parcelles communales, des fabriques d'église et du CPAS représentent 2.081.160 m² soit environ 209 ha, répartis entre :

• Propriétés communales	1.940.500 m ²
• Fabrique d'église Saint-Ghislain	86.000 m ²
• CPAS	40.000 m ²
• Fabrique d'église Saint-Amand	9.000 m ²
• Fabrique d'église Saint-Joseph	3.840 m ²
• Fabrique d'église Notre Dame du Rosaire	3.600 m ²
• Fabrique d'église Sainte-Gertrude	720 m ²

L'immobilier communal compte quant à lui 34 bâtiments, répartis le plus souvent dans les centres anciens. Il s'agit en effet souvent des écoles ou des églises.

⁴⁸ En s'appuyant sur le groupe nature, la commune de Floreffe a décidé de se lancer, en 2013, dans l'élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature qui devrait être approuvé en 2015. Le diagnostic du réseau écologique a été réalisé en 2014, et les fiches projets sont en cours de rédaction avec les futures partenaires du PCDN.



Carte 52: les propriétés communales bâties et non bâties (Source : BEP)

10.6. CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Le parc immobilier détenu par la commune ou occupé par ses services est au nombre de treize. Ces bâtiments seront présentés ultérieurement dans les tableaux de synthèse du présent chapitre.

La performance énergétique de ces bâtiments sera évaluée selon trois approches. La première approche présentera l'évolution des consommations énergétiques de ces dernières années. Cette première approche établira également un classement énergétique des bâtiments selon le potentiel en économie d'énergie qu'ils présentent. Ce classement sera appelé le cadastre énergétique. La seconde approche consistera à établir une check-list des travaux qui ont déjà été réalisés dans les différents bâtiments communaux. La dernière approche établira la certification PEB sur les bâtiments pour lesquels les informations nécessaires sont disponibles. Ces trois méthodologies présentent chacune des avantages et des inconvénients différents. Considérées dans leur ensemble, elles permettront de tirer des lignes directrices sur ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour continuer à diminuer les consommations énergétiques des bâtiments communaux.

10.6.1. Les consommations en combustible

10.6.1.1. Evolution annuelle

Certains bâtiments communaux sont alimentés en gaz, d'autres sont chauffés au mazout. Etant donné le pouvoir calorifique d'un m³ de gaz et d'un litre de mazout, le tableau ci-dessous n'établit pas de distinction entre les deux vecteurs énergétiques. Ce même tableau présente les consommations annuelles moyennes en combustibles des différents bâtiments communaux. Ces consommations sont normalisées.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Service travaux</i>	28.878	22.704	18.497	13.800	14.411	18.125
<i>Salle des fêtes</i>	15.560	13.805	13.702	13.031	11.851	11.914
<i>Hall des sports</i>				20.465	19.264	21.580
<i>Maison communale</i>	8.538	9.840	9.898	9.400	7.767	7.328
<i>Centre culturel</i>	9.841	11.524	10.896	10.908	9.380	6.816
<i>Ecole de Floriffoux</i>	6.709	6.971	5.602	5.851	7.391	4.636
<i>Ecole Maternelle de Buzet</i>	7.020	6.968	4.931	5.701	5.594	6.419
<i>Ecole Primaire de Franière</i>	8.037	6.181	8.982	9.274	9.689	8.604
<i>Ecole Maternelle de Franière</i>	10.168	8.472	9.883	8.151	8.867	6.280
<i>Ecole Primaire de Buzet</i>	4.380	3.727	2.994	3.345	3.890	3.375
<i>Ecole de Soye</i>	8.498	6.819	7.874	5.778	6.302	6.159
<i>Maison communale (urbanisme)</i>	5.151	4.235	2.827	3.162	2.793	2.724
<i>ONE-ALE (ancien CPAS)</i>	5.338	4.308	2.924	2.332	2.476	2.454
<i>Total</i>	118.118	105.554	99.010	111.198	109.675	106.414
<i>Augmentation par rapport à 2005</i>	0,00	-0,11	-0,16	-0,06	-0,07	-0,10

Tableau 30 : Evolution annuelle des consommations (normalisées) en combustible

Afin de visualiser graphiquement l'évolution temporelle des consommations, le graphique ci-dessous est établi à partir du Tableau 30.

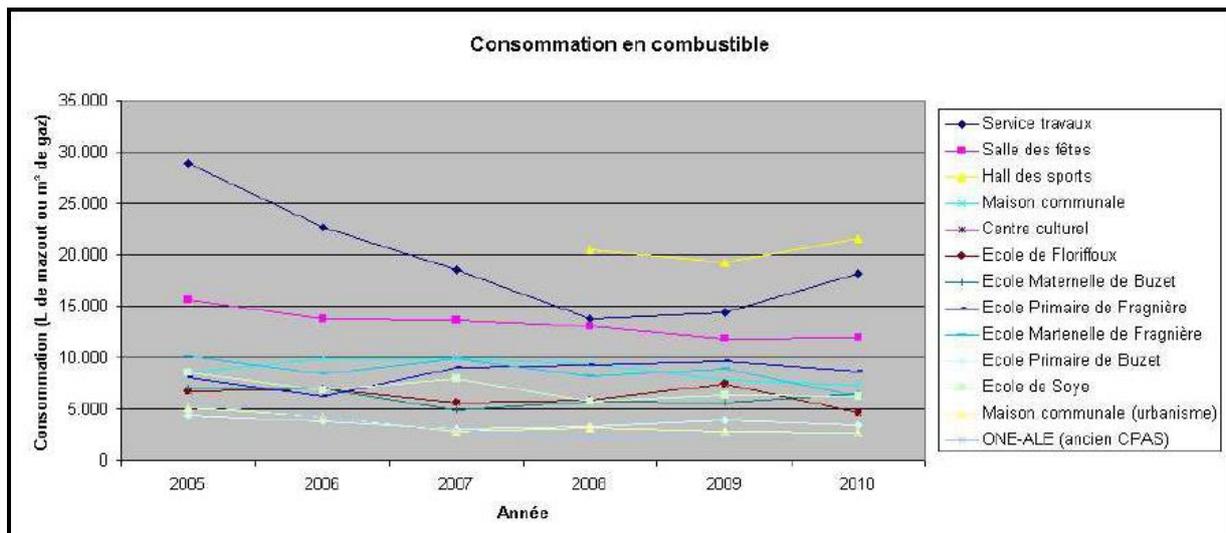


Figure 39 : Evolution de la consommation en combustible

Les consommations ici reprises sont des consommations normalisées au moyen des degrés-jours 15-15. La normalisation est une méthode de pondération des consommations permettant de tenir compte de la rigueur climatique d'une période. Il serait en effet peu pertinent de comparer les consommations de deux années si l'une d'elle avait enregistré une température moyenne bien différente de l'autre. La normalisation permet de tenir compte d'une telle différence et d'établir des comparaisons cohérentes entre les consommations de différentes années.

L'année de référence utilisée pour établir des comparaisons est l'année 2005. Il s'agit en effet de l'année la plus reculée pour laquelle les données complètes de consommation des bâtiments communaux sont disponibles.

Les consommations des bâtiments sont systématiquement inférieures à cette année de référence. Pour les années 2008, 2009 et 2010 la diminution de consommation est cependant moins importante que pour les années 2006 et 2007. Ceci s'explique par la mise en service du hall sportif. En l'absence de ce nouveau consommateur, les diminutions de consommation des années 2008, 2009 et 2010 par rapport à 2005 seraient respectivement 23%, 23% et 28%. L'exploitation de ce nouveau bâtiment est ici interprétée comme une amélioration du service offert par la commune à ses habitants. Cette amélioration de service s'accompagne d'une augmentation des consommations par rapport à une situation sans hall sportif.

Parmi les bâtiments considérés, trois se détachent légèrement des autres en enregistrant une consommation supérieure à 10.000 litres de mazout. Il s'agit du service des travaux, de la salle des fêtes et du hall de sport.

Pour la salle des fêtes, la consommation diminue de manière continue depuis 2005.

Pour le service travaux, il y a une diminution régulière de consommation entre 2005 et 2008, soit près de 50% sur la période. Les deux dernières périodes analysées s'accompagnent d'une légère hausse.

Pour le hall sportif, la consommation est assez stable dans le temps. Elle diminue légèrement au cours de la première année d'exploitation, puis augmente dans le courant de la seconde. Plusieurs éléments explicatifs peuvent être avancés. Premièrement, l'adaptation des consommations en fonction des degrés jours 15-15 fonctionne bien pour mettre en évidence de grosses dérives, mais lorsque les différences interannuelles sont limitées, une plus grande consommation ne reflète pas spécialement une dérive. Deuxièmement, durant les premières années d'exploitations, il a très certainement fallu adapter la régulation pour coller au mieux avec les besoins du bâtiment. Ceci peut expliquer des fluctuations dans la consommation annuelle. Finalement, l'augmentation de fréquentation des installations par rapport à la première année d'exploitation engendre très certainement une augmentation des besoins énergétiques.

10.6.1.2. Le cadastre énergétique des bâtiments

Le cadastre énergétique est un outil permettant pour classer les bâtiments selon un indicateur qui reflète le potentiel en économie d'énergie de chaque bâtiment. Pour établir cet indicateur, les consommations sont élevées au carré et divisées par la superficie planché du bâtiment.

	<i>Moyenne normalisée sur les 3 dernières années (l de mazout)</i>	<i>Surface chauffée (m²)</i>	<i>Consommation Spécifique (kWh/m²)</i>	<i>Indicateur de classement (kWh²/m²)</i>
<i>Service travaux</i>	15.445	939	164	25.404.476
<i>Salle des fêtes</i>	12.265	600	204	25.071.704
<i>Hall des sports</i>	20.436	2.155	95	19.379.587
<i>Maison communale</i>	8.165	400	204	16.666.806
<i>Centre culturel</i>	9.034	526	172	15.515.809
<i>Ecole de Floriffoux</i>	5.959	270	221	13.151.734
<i>Ecole Maternelle de Buzet</i>	5.905	267	221	13.059.560
<i>Ecole Primaire de Franière</i>	9.189	657	140	12.852.012
<i>Ecole Maternelle de Franière</i>	7.766	580	134	10.398.406
<i>Ecole Primaire de Buzet</i>	3.537	263	134	4.756.794
<i>Ecole de Soye</i>	6.079	840	72	4.399.314
<i>Maison communale (urbanisme)</i>	2.893	318	91	2.631.902
<i>ONE-ALE (ancien CPAS)</i>	2.421	280	86	2.093.300

Tableau 31 : Classement des bâtiments selon leur potentiel en économie d'énergie.

Remarquons que pour une raison de cohérence et d'homogénéité entre les tableaux, les bâtiments ont déjà été présentés précédemment dans l'ordre ici défini par l'indicateur de classement.

Pour cet indicateur, le plus grand nombre trouvé est sans signification, mais il identifie le bâtiment dont le potentiel d'économie d'énergie est le plus grand. Dans le cas présent, il s'agit du service des travaux.

Remarquons également que les trois bâtiments enregistrant les consommations les plus élevées ressortent en tête du classement. Le hall sportif qui enregistre une consommation plus importante que la salle des fêtes et le service des travaux enregistre cependant un meilleur classement. Ceci découle vraisemblablement du caractère relativement récent et donc plus performant de ce bâtiment mais également de sa grande superficie de planchers chauffés. Son indicateur de consommation spécifique (95 kWh/m²) est d'ailleurs très performant puisqu'il est quatrième selon cet indicateur. Etant donné qu'il consomme beaucoup, son potentiel en économie d'énergie est plus important. En effet faire 10% dans ce bâtiment permettrait d'économiser +/-2000 litres de mazout, en revanche, faire 10% d'économie dans le bâtiment de l'ONE-ALE n'engendrerait que +/-240 litres de mazout d'économie. Ceci justifie l'utilité de ce type de classement.

La maison communale enregistre un indicateur de consommation spécifique égal à la salle des fêtes, mais cette dernière étant un plus gros consommateur ressort prioritaire du classement.

Il semble important de souligner que ces dernières années, des travaux économiseurs d'énergie ont été effectués dans plusieurs bâtiments communaux. Or la méthodologie se base sur des consommations établies sur une moyenne de 3 ans pour établir un classement. Il est donc plus que probable que le classement soit quelque peu tronqué par rapport aux véritables priorités. Il permet cependant de dégager certaines lignes directrices. Cet outil est donc à compléter d'une expertise de terrain au niveau communale et d'un suivi des interventions.

10.6.1.3. Principaux éléments influençant la PEB

Afin de compléter l'analyse sur les consommations en combustibles, une check-list des postes économiseurs d'énergie dans les bâtiments communaux est ici présentée. Les postes relatifs aux consommations électriques seront analysés dans un point ultérieur.

	Isolation toiture (si oui épaisseur en cm)	Double vitrage	Régulation de chauffage	Isolation des conduites de chauffage	Chaudière récente (>2003)	Isolation des murs	Ventilation (naturelle ou mécanique)	Eclairage TL5/TL8	Eclairage dimmable	Eclairage détection de présence	Solaire thermique	Solaire photovoltaïque
<i>Service des travaux</i>	12	Tot	X	X	X	Part	Nat	T5	X	X		
<i>Salle des fêtes</i>	12	Tot	X	X	X	Part	Nat				X	
<i>Hall des sports</i>		Tot	X	X	X	X	Méc					
<i>Maison communale</i>	17	Tot	X	X	X		Nat	T5	X			
<i>Centre culturel</i>	20	Tot	X	X	X		Nat	T5	X	X		
<i>Ecole de Floriffoux</i>		Tot	X	X	X	X	Méc	T8	X	X		
<i>Ecole maternelle de Buzet</i>		Tot	X	X	X							X
<i>Ecole primaire de Franière</i>		Tot	X	X	X							
<i>Ecole maternelle de Franière</i>	12	Tot	X	X	X	X						
<i>Ecole primaire de Buzet</i>	12	Tot	X	X	X							
<i>Ecole de Soye</i>	12	Tot	X	X	X							
<i>Maison communale (Urbanisme)</i>	12	Tot	X	X	X			T5	X			
<i>ONE-ALE (ancien CPAS)</i>	17	part	X	X	X							

Tableau 32 : Check-list de la présence de postes économiseurs d'énergie.

Cette liste n'est pas établie dans n'importe quel ordre. Les bâtiments sont en effet classés verticalement selon l'ordre établi par le cadastre. Les postes économiseurs d'énergie sont quant à eux classés, de gauche à droite, dans un ordre de priorité qu'il semble opportun de suivre en rénovation. Ce dernier classement est bien entendu tout à fait subjectif. Certains travaux sont parfois techniquement difficilement réalisables à cause des spécificités d'un bâtiment et peuvent rendre l'investissement pénalisant pour le poste concerné. Certaines options ne sont pas non plus toujours envisageables.

L'objet de la présente étude ne porte pas sur chaque bâtiment communal individuel mais bien sur l'ensemble du parc immobilier. Dans cette optique, le Tableau 32 révèle que les bâtiments de la partie supérieure enregistrent un grand nombre de postes pour lesquels il y a déjà eu une intervention. Parallèlement, les postes situés à gauche du tableau, sont ceux qui ont été mis en œuvre dans le plus de bâtiments. Ceci est cohérent avec l'ordre de priorité établi par le cadastre. Mais également avec celui, plus subjectif, établi par le présent classement des postes (de gauche à droite). La politique communale d'investissements économiseurs d'énergie est donc cohérente avec les potentiels en économies d'énergie de son parc immobilier.

Les travaux réalisés au sein des bâtiments ont été financés en partie par les pouvoirs locaux et en partie grâce à des subsides (UREBA, PTPN, communauté française, ...).

10.6.2. Les consommations en électricité

10.6.2.1. Evolution des consommations

Le tableau ci-dessous présente l'évolution annuelle des consommations électriques des bâtiments communaux. Il s'agit des consommations établies sur base de relevés de compteur et exprimées en kWh d'énergie finale.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Service travaux</i>	11.442	12.179	11.484	15.311	13.625	14.473
<i>Salle des fêtes (sans crèche)</i>	16.284	15.722	16.226	18.318	25.650	23.312
<i>Hall des sports*</i>						
<i>Maison communale + service urbanisme**</i>	21.765	24.066	22.924	26.068	27.208	25.280
<i>Centre culturel</i>	6.138	11.806	9.711	10.531	10.496	11.533
<i>Ecole de Floriffoux***</i>	42.815	46.650	38.524	27.024	16.921	16.921°
<i>Ecole Maternelle de Buzet****</i>	5.669	3.339	3.259	3.940	543	928
<i>Ecole Primaire de Franière</i>	10.324	10.425	10.117	10.805	11.112	10.308
<i>Ecole Maternelle de Franière</i>	11.335	10.530	10.923	10.318	8.316	6.404
<i>Ecole Primaire de Buzet</i>	5.669	3.339	3.259	3.940	3.043	3.440
<i>Ecole de Soye</i>	7.591	7.761	9.742	10.525	11.270	13.819
<i>ONE-ALE (ancien CPAS)</i>	2.697	2.945	3.109	3.493	2.869	2.948
<i>Maison des enfants*****</i>	13.803	7.032	4.206	8.016	7.733	10.685
<i>Total</i>	155.532	155.794	143.484	148.289	138.787	140.052
<i>Evolution par rapport à 2005</i>		0,00	-0,08	-0,05	-0,11	-0,10

Tableau 33 : Evolution des consommations électriques (kWh)

° Ecole en travaux en 2010

* Les consommations électriques du hall des sports ne nous ont pas été fournies.

** La maison communale et le service urbanisme sont alimentés par un même et unique compteur électrique, il n'est donc pas possible de distinguer leur consommation.

*** La consommation électrique de l'école de Floriffoux ne nous a pas été fournie pour l'année 2010. Afin de calculer une évolution des consommations totales de la commune, la consommation de l'année 2009 a été reportée en 2010 pour cette école.

**** L'école maternelle de Buzet est équipée depuis 2009 de panneaux solaires photovoltaïques.

***** La maison des enfants n'enregistre pas de consommations en combustible d'après les données transmises.

Entre 2005 et 2010, la consommation totale en électricité dans la commune a diminué de 10%. Cette diminution n'est pas constante puisque de plus ou moins grandes variations sont observées entre les différentes années.

Les bâtiments sont classés dans le même ordre que celui issu du cadastre.

Afin de mieux appréhender l'évolution au sein des différents bâtiments, la figure ci-dessous représente graphiquement les données issues du Tableau 33.

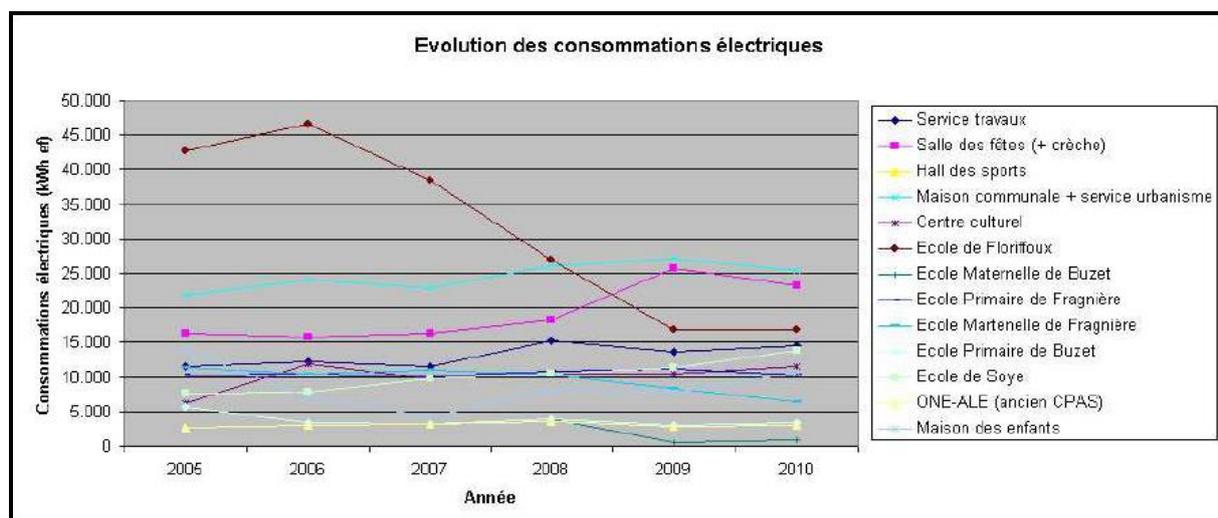


Figure 40 : Evolution des consommations électriques

Cette figure met en évidence que le consommateur le plus important en 2005 était l'école de Floriffoux. Cet établissement a enregistré un net recul de consommations.

La salle des fêtes enregistre une forte hausse sur les trois dernières années d'exploitation. Ceci provient de l'installation, en 2008, d'une crèche communale dans une partie du bâtiment en question. Il s'agit donc d'une augmentation de consommation liée à une amélioration des services offerts à la population.

La maison communale enregistre une tendance à la hausse de ses consommations. Sur la période considérée, la consommation de 2005 est la moins élevée.

10.6.2.2. Evolution de la consommation superficielle en électricité

Afin de comparer la consommation des bâtiments entre eux, il est utile d'exprimer cette consommation en fonction de la superficie de planchers. Le tableau ci-dessous exprime ce rapport. Par souci d'homogénéité les bâtiments gardent le même ordre que celui établi par le cadastre énergétique.

	Consommation moyenne calculée sur 3 ans (kWh)	Superficie du bâtiment (m ²)	Consommation superficielle (kWh/m ² .an)
<i>Service travaux</i>	14.470	939	15
<i>Salle des fêtes (+ crèche)</i>	22.427	600	37
<i>Maison communale + service urbanisme</i>	26.185	680	39
<i>Centre culturel</i>	10.853	526	21
<i>Ecole de Floriffoux</i>	20.289	270	75
<i>Ecole Maternelle de Buzet</i>	1.804	267	7
<i>Ecole Primaire de Franière</i>	10.742	657	16
<i>Ecole Maternelle de Franière</i>	8.346	580	14
<i>Ecole Primaire de Buzet</i>	3.475	263	13
<i>Ecole de Soye</i>	11.871	840	14
<i>ONE-ALE (ancien CPAS)</i>	3.103	280	11

Tableau 34 : Consommation moyenne et superficielle

Le hall sportif a été retiré du présent tableau. Les consommations électriques de ce bâtiment n'étaient en effet pas disponibles. La maison des enfants a également été retirée. Pour ce bâtiment, c'est la superficie utile qui n'est pas disponible.

Au vu des consommations superficielles, trois bâtiments sont identifiés comme gros consommateurs, il s'agit de la salle de fêtes (+ crèche), de la maison communale (+ urbanisme) et l'école de Floriffoux. Ce dernier établissement se démarque de manière très importante par rapport aux autres ce qui s'explique par une forte augmentation de la population scolaire depuis 2001.

10.6.2.3. Les écoles et la maison communale

Afin d'évaluer la performance énergétique des écoles et de la maison communale, leur consommation est ici comparée avec celle du secteur qui leur correspond (enseignement pour les écoles et immeuble de bureau pour la maison communale).

Une enquête de 1999 réalisée par l'ICEDD (Institut de Conseils et d'Etudes en Développement Durable) sur un échantillon de 47 bâtiments soit 209.316 m² révèle que la consommation moyenne des établissements scolaires (communaux et provinciaux) est de **29 kWh/m²** avec un écart-type de 23kWh/m². Hormis l'école de Floriffoux, les établissements scolaires de la commune de Floreffe enregistrent des consommations superficielles bien inférieures à la moyenne précitée. L'école de Floriffoux enregistre une consommation bien supérieure à cette moyenne.

Pour les immeubles de bureau, une enquête de 2004 réalisée par le même institut sur 62 établissements publics révèle que la consommation moyenne du secteur est de **53 kWh/m².an** pour un écart type de 53 kWh/m².an. Avec une consommation de 39 kWh/an/m², la maison communale de Floreffe apparaît comme relativement performante.

Pour les autres catégories de bâtiment (centre culturel, salle des fêtes, service travaux,...) de telles moyennes ne sont pas disponibles. Il est donc difficile d'en évaluer la performance par rapport au secteur. Leur consommation superficielle en électricité est cependant comparable aux autres bâtiments de la commune.

10.6.3. Consommation en énergie primaire et certification PEB

La certification PEB des bâtiments publics n'est pas encore en application en Région Wallonne. La méthode qui sera suivie pour certifier un bâtiment n'est dès lors pas connue à l'heure actuelle.

En Région Bruxelloise, cette certification est devenue obligatoire depuis le 1^{er} juin 2011. Les pouvoirs publics sont depuis lors obligés de faire établir un tel certificat pour les bâtiments qu'ils exploitent. Il y a également une obligation d'affichage de ce certificat à l'entrée des bâtiments concernés.

La méthodologie développée en Région Bruxelloise est assez rigoureuse et demande un investissement en temps assez conséquent. Le certificateur doit en effet vérifier toutes les informations qui lui sont transmises telles que les superficies. Il doit également déterminer le rendement des unités de production et de distribution de chaleur. Les bâtiments doivent être « découpés » en secteurs énergétique selon le type de chauffage et de ventilation qui les caractérisent. Les différents secteurs énergétiques doivent ensuite être « découpés » selon le type d'éclairage des différentes pièces. L'établissement de certificats énergétique sur les bâtiments communaux de Floreffe dépasserait sans conteste le cadre du présent PCDR.

Selon la méthodologie développée en Région Bruxelloise, la certification est toutefois établie sur base des consommations annuelles en combustible et en électricité, moyennant l'application d'un facteur de correction pour exprimer ces consommations en termes

d'énergie primaire. En faisant l'hypothèse que les superficies et consommations qui nous ont été transmises correspondent à celles qui seraient relevées dans le cadre de la certification à Bruxelles, il est possible d'établir un classement sur les bâtiments communaux. Le facteur de correction employé est de « 1 » pour les consommations en combustible et de « 2,5 » pour les consommations électriques. Ceci signifie que la consommation d'électricité en énergie primaire est 2,5 fois plus importante que la consommation en énergie finale (issue du relevé de compteur). Ceci est bien entendu cohérent avec les hypothèses retenues en certification PEB à Bruxelles. Le tableau ci-dessous présente les dites consommations ainsi que le classement obtenu.

Tableau 35 : Classement énergétique des bâtiments communaux

	Consommations en combustible (kWhep/an)	Consommations électriques (kWhep/an)	Surface chauffée (m ²)	Consommation spécifique (kWhep/m ² .an)	Classe énergétique
Service travaux	154.450	36.174	939	203	C+
Salle des fêtes (+ crèche)	122.650	56.067	600	298	?
Maison communale + service urbanisme	110.580	65.463	718	245	C
Centre culturel	90.340	27.133	526	223	C-
Ecole de Floriffoux	59.590	50.722	270	409	G
Ecole Maternelle de Buzet	59.050	4.510	267	238	E+
Ecole Primaire de Franière	91.890	26.854	657	181	D+
Ecole Maternelle de Franière	77.660	20.865	580	170	D+
Ecole Primaire de Buzet	35.370	8.686	263	168	D+
Ecole de Soye	60.790	29.678	840	108	C+
ONE-ALE (ancien CPAS)	24.210	7.758	280	114	?

Les bâtiments pour lesquels les consommations ou les superficies n'ont pas été fournies ont été retirés du classement.

Les classes énergétiques appliquées sont celles de la Région Bruxelloise. Elles dépendent de l'affectation du bâtiment. Le bâtiment de l'administration communale n'aura par exemple pas la même catégorie que les écoles puisque ces deux types de bâtiment n'ont pas la même affectation. Ces différentes catégories sont reprises en annexe.

Aucune affectation pour la salle des fêtes et le bâtiment de l'ONE-ALE n'a pu être trouvée parmi celles proposées dans la certification PEB à Bruxelles. Une couleur orange a cependant été appliquée à la classe de la salle des fêtes ainsi qu'un couleur verte à l'ONE-ALE. Ceci résulte d'un classement de ces bâtiments dans une affectation qui leur était proche.

L'expression des consommations en termes d'énergie primaire permet de visualiser sur quel vecteur énergétique il est préférable de concentrer les efforts. Au vu de ce que représentent les consommations en combustible, pour la plupart des bâtiments, c'est prioritairement sur ce vecteur qu'il est judicieux de travailler. Pour l'école de Floriffoux, il reste cependant important de travailler sur le vecteur « électricité » puisque les consommations pour ce vecteur sont comparables à celles en combustible et sont beaucoup plus élevées que dans les autres établissements scolaires.

Il ressort du présent classement que les bâtiments identifiés comme prioritaires dans le cadastre ont un classement relativement positif en termes de certification PEB. La salle des fêtes identifiée comme gros consommateur est également mal classée dans la certification. Ce bâtiment apparaîtra donc comme prioritaire en termes d'économies d'énergie.

L'école maternelle de Buzet enregistre un classement E+ ce qui est considéré comme peu performant en certification. L'école primaire de Buzet et les écoles primaire et maternelle de Franière accusent un label moyennement performant. Au vu des résultats du cadastre et de la certification, ces établissements apparaîtront comme moins prioritaires que les autres bâtiments communaux, moins performants et ou plus gros consommateurs.

10.6.4. Synthèse

Le cadastre énergétique a établi un classement des bâtiments communaux en fonction du potentiel en économie de combustible qu'ils représentent.

La check-list montre les travaux économiseurs d'énergie qui ont déjà été entrepris sur les bâtiments communaux. Elle montre également les postes sur lesquels il est encore possible de réaliser des investissements.

Le bilan des consommations électriques montre que les bâtiments de la commune de Floreffe sont relativement performants par rapport aux autres bâtiments du secteur. Il montre également certaines dérives de consommation qu'il est important de corriger.

Finalement, la certification énergétique donne un certain label aux bâtiments et permet de se faire une idée, très rapidement, de la performance énergétique d'un bâtiment particulier.

Ces différents outils poursuivent des objectifs différents. Le cadastre est en effet un outil d'aide à la décision. La certification PEB est plutôt perçue comme un outil d'information et de conscientisation. Etant donné l'affichage obligatoire qui accompagnera la certification PEB, cet outil aura très vraisemblablement pour conséquence de pousser les pouvoirs communaux à diminuer leur consommation pour améliorer leur classement et donc leur image. Il permet cependant de dégager des bâtiments prioritaires parmi les bâtiments prioritaires.

Afin de pouvoir évaluer la consommation énergétique des habitations privées, et par la suite, de pouvoir proposer des mesures visant à en améliorer la performance énergétique, une thermographie aérienne pourrait être réalisée au niveau de la commune

10.7. MOYENS FINANCIERS

La commune de Floreffe n'est pas sous plan d'assainissement.

Dans ses budgets 2014 et 2015, elle respecte les balises imposées par la région Wallonne quant aux emprunts destinés aux investissements. (max 180 €/habitant/année).

Les données financières concernant l'état de la dette communale et son remboursement au 31/12/2014 sont reprises en annexe.

10.7.1. Taxes communales

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Centimes additionnels au précompte immobilier
- Taxe sur la délivrance d'autorisations de détention d'armes de défense
- Taxe sur la délivrance de documents administratifs
- Redevance pour la délivrance de renseignements administratifs
- Taxe sur la distribution à domicile toutes boîtes non adressés
- Taxe sur les agences bancaires
- Taxe sur les secondes résidences
- Redevance marchés publics
- Redevances loges foraines et loges mobiles
- Taxe permis d'exploiter service de taxis (pas de service actuellement)
- Taxe sur les panneaux publicitaires fixes
- Taxe sur les dépôts de mitrilles et de véhicules usagés
- Taxe sur les documents demandés ou délivrés en matière d'urbanisme et d'environnement
- Taxe collecte et traitement déchets au moyen de conteneurs à puce
- Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages
- Redevances sacs PMC
- Taxes sur les immeubles bâtis inoccupés
- Redevance pour l'utilisation du caveau d'attente
- Redevance sur les concessions en pleine terre, en caveaux et de colombarium
- Redevance sur l'exhumation de restes mortels exécutée par la commune

- Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en colombarium
- Redevance concessions terrains comportant un caveau récupéré et restauré par la commune ou un caveau neuf placé à l'initiative de la commune
- Taxe sur les pylônes GSM

10.8. REGLEMENTS COMMUNAUX

- Règlement général de police sur les cimetières
- Règlement sur les bulles à verres
- Règlement d'occupation de la salle communale
- Règlement sur la lutte contre le bruit
- Règlement général de police administrative
- Règlement sur la protection de la nature: abattage et protection des arbres et des haies
- Motion déclarant "Floeffe: commune sans OGM"
- Règlement antennes GSM

10.9. INTERCOMMUNALES ET PARTICIPATIONS DIVERSES

10.9.1. Bureau Economique de la Province de Namur - BEP

Le BEP anime, gère et coordonne les trois intercommunales thématiques, soit BEP Expansion économique, active dans le développement économique de la région namuroise ; BEP Environnement, en charge notamment de la gestion des déchets ; et BEP Crématorium, qui assure la construction et la gestion du crématorium de Ciney. Le BEP assure également la gestion administrative et financière de l'Intercommunale de financement IDEFIN.

10.9.1.1. BEP Environnement

La BEPN est l'Intercommunale de gestion des déchets ménagers (2007). L'activité principale de BEP Environnement consiste à prendre en charge et à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.

BEP Environnement est au service de la collectivité pour la gestion des déchets ménagers en Province de Namur. Il assure les collectes sélectives des déchets ménagers et gère les parcs à conteneurs sur le territoire namurois, ainsi que l'acheminement des déchets vers les centres de tri, recyclage et valorisation. Enfin, l'intercommunale assure des missions d'éducation et de prévention, gère des services de collectes, ainsi que des infrastructures de traitement.

10.9.1.2. BEP Expansion économique

BEP Expansion économique doit mener, en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur, des initiatives en faveur du développement économique et social. Pour ce faire, en appui de la politique menée par les instances provinciales, régionales et européennes, l'intercommunale :

- Prend en charge et mène à terme toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social, en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- Aménager et gérer des équipements infrastructurels tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs scientifique et thématique, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciales, régionales et européennes, et en coordination avec les communes membres.

10.9.1.3. **BEP Crematorium**

Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, BEP Crématorium assure la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public comprenant notamment un crématorium, un columbarium, ainsi que des pelouses de dispersion des cendres et des parcelles d'inhumation des urnes.

10.9.1.4. **IDEFIN**

Depuis le 1er janvier 2009, le BEP assure la gestion administrative et financière de l'Intercommunale de financement IDEFIN, active dans le secteur énergétique. Suite à cette décision, les services du BEP ont assuré la gestion des opérations liées à la montée en puissance du secteur public dans le capital du Gestionnaire de Réseau de Distribution IDEG tant au niveau financier que juridique. Pour ce faire, un business plan a été établi pour permettre aux instances décisionnelles de disposer d'une vision financière projetée de chaque secteur d'activité de l'Intercommunale. Le BEP intervient en support de la stratégie menée par le Conseil d'Administration et s'est vu, fin 2009, confirmer son mandat de gestion.

10.9.2. **IDEG**

IDEG est une association intercommunale mixte qui regroupe 37 communes (35 communes namuroises et 2 hennuyères), l'intercommunale pure de financement IDEFIN, l'intercommunale namuroise de télédistribution INATEL, ainsi qu'un partenaire privé.

En tant que gestionnaire de réseaux de distribution, elle dessert 36 communes en électricité et 15 communes en gaz, dont Floreffe.

10.9.3. **IMIO**

Floreffe est commune fondatrice de l'intercommunale IMIO qui est un projet original.

L'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle "IMIO" est opérationnelle depuis le 1er janvier 2012. Sa création résulte de la volonté du ministre des Pouvoirs Locaux de mettre en place une structure unique afin de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles et de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie de manière coordonnée avec les instances en charge de ces matières au niveau régional wallon.

150 pouvoirs locaux utilisent les solutions d'IMIO au moment de sa création du fait qu'elle intègre deux projets émanant des pouvoirs locaux, CommunesPlone et Qualité.

L'intercommunale IMIO a pour objectif de promouvoir et de coordonner la mutualisation de solutions métiers et de fournir, aux pouvoirs locaux, des produits et services en développant trois activités principales:

- **Produire des logiciels Open source** répondant aux besoins des pouvoirs locaux (démarche souscrivant à la déclaration de politique générale du Gouvernement wallon en matière d'utilisation des Logiciels Libres).
Le modèle Open source permet d'avoir la maîtrise des outils et d'avoir le choix du prestataire pour la réalisation de développements. Une partie des développements peut aussi être assurée en interne; ce qui garantit une plus grande autonomie d'action.
- **Acheter des solutions propriétaires en centrale d'achat** pour permettre aux communes de bénéficier de solutions du marché à moindre coût et offrir un service d'accompagnement à leur utilisation et leur évolution.
- **Formaliser les processus de travail des pouvoirs locaux** pour les aspects organisationnels et de simplification administrative afin d'accroître leur efficacité.

La philosophie proposée est celle de la mutualisation dans la logique "bottom-up" et efforts partagés pour réduire les coûts pour les membres tout en produisant des solutions adaptées aux réalités des pouvoirs locaux, puisque ce sont eux qui les produisent ou les font produire.

En adhérant à IMIO, les pouvoirs locaux bénéficient d'un levier important permettant de tisser des partenariats innovants avec le secteur privé, dans une relation équilibrée.

10.10. PROJETS EN COURS – PLAN TRIENNAL

10.10.1. Introduction

Le mécanisme des *travaux subsidiés (programme triennal)* consiste en la subvention, par le Ministre des Pouvoirs locaux, d'un programme d'investissements communaux visant essentiellement les travaux de voirie, d'égouttage, d'éclairage public et la rénovation de bâtiments publics⁴⁹.

Le but du législateur wallon est de faire levier sur les investissements publics en aidant les communes à financer les marchés publics de travaux et de services passés avec des entreprises.

La matière a subi des modifications récemment par le nouveau décret "travaux subsidiés". Un arrêté du Gouvernement wallon exécute le décret selon l'habilitation donnée dans celui-ci au Gouvernement quant à l'usage des investissements susceptibles d'être subventionnés, les conditions d'octroi des subsides, la procédure d'introduction de la demande, les documents à fournir et les taux et modalités de calcul des subventions.

Peuvent bénéficier des subventions: les communes, les provinces, les associations de communes, les établissements reconnus chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus (notamment les fabriques d'église), les personnes morales qui gèrent les biens nécessaires à l'exercice de la morale laïque et toutes autres personnes morales de droit public qui seraient désignées par le Gouvernement.

A noter que la liste des « *travaux susceptibles d'être subsidiés* » se trouve maintenant dans le décret lui-même, non plus dans son arrêté d'exécution. Les investissements visés sont les suivants, pour autant que leurs montants dans chaque cas soit au moins égal au montant pour lequel, en marchés publics, le cahier général des charges s'applique dans son entièreté (soit actuellement 22.000 euros):

- la création, l'aménagement et l'entretien extraordinaire des voiries publiques (y compris leurs accessoires, tels que mobilier urbain, signalisation, ...);
- la création et l'aménagement de parkings en voirie;
- les travaux d'égouttage (construction, réfection, renouvellement) en zone d'assainissement collectif;
- les travaux relatifs à l'éclairage public;
- la construction, transformation et réhabilitation (y compris abords) de bâtiments de services publics communaux et provinciaux, locaux administratifs du CPAS ;
- des bâtiments nécessaires à l'exercice des cultes reconnus et de la morale laïque, des locaux administratifs des intercommunales dites "pures", des petites infrastructures sociales de quartier (maisons de quartier ouvertes à tous et non exploitées à des fins commerciales), des crèches et maisons communales de l'accueil de l'enfance (MCAE); pour ces bâtiments, le demandeur doit à tout le moins être titulaire d'un droit de jouissance de vingt ans, à défaut d'en être (ou devenir) propriétaire;
- l'acquisition, à l'exclusion du terrain, des biens immobiliers destinés à l'usage des bénéficiaires cités ci-dessus; l'affectation à l'usage public de ces immeubles, de même que de ceux visés au point précédent, doit durer au minimum quinze ans.

⁴⁹ Source : Union des villes et des communes wallonnes. http://www.uvcw.be/no_index/focus/2180.pdf

10.10.2. Projets réalisés

Programme triennal 2007-2009	intitulé des travaux	Estimation des travaux (€ H.T.V.A.)
2007 n°1 (plan partiel)	Amélioration et égouttage de la rue de Malonne à Buzet	1.166.973,55
2008 n°1	Egouttage des rues de Robersart et Trémouroux à Franière	667.339,20
2008 n°2	Endoscopie de diverses rues à Floreffe	26.922,50

10.10.3. Projets en cours

Programme triennal 2010-2012	intitulé des travaux	Estimation des travaux (€ H.T.V.A.)
2011 n°1	Travaux d'égouttage à l'arrière des habitations de la rue Tienne Jean-Pierre à Floreffe	356.740,00
2011 n°2	Curage et endoscopie de l'égouttage de diverses rues à Floreffe, Floriffoux et Franière	23.241,50
2012 n°1	Travaux de voirie et d'aqueduc d'un tronçon de la rue Robersart à Floreffe	375.725,00

11. TABLEAU A.F.O.M DE SYNTHÈSE

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<i>Caractéristiques générales</i>	Situation à proximité de Namur, capitale wallonne en forte croissance Bonne accessibilité automobile Présence d'un cours d'eau navigable Cadre semi rural, historique (Abbaye)	Excentré par rapport aux pôles d'emplois majeurs Dualité rurale/urbaine forte du territoire (zone de la vallée/zone du plateau) Tissu urbain et industriel vieillissant	Développement de synergies avec Namur (pôle intégré)	Déclin de la vallée
<i>Relief</i>	Topographie de plateau (favorable à l'agriculture et à l'urbanisation)	Versant de vallée boisé, avec des pentes importantes difficilement utilisables		Possibilité de précipitations et d'inondations
<i>Géologie/ Pédologie</i>	Socle primaire en affleurement (présence de carrières)	Inactivité des carrières	Réaffectation des carrières en zones de loisir	Instabilités des sols
<i>Eaux</i>	Réseau hydrographique développé, avec présence d'une rivière navigable Aléa d'inondation peu étendu	Mauvaise qualité générale des eaux Pas de stations d'épuration et présence importante d'assainissement individuel Présence de zones inondables	Contrat de rivière en cours de réalisation Station d'épuration en cours de construction	Coûts en termes de réseau et de dépollution Coûts en termes de santé publique Coûts en termes d'attrait touristique
<i>Sous-sol</i>	Contraintes karstiques peu nombreuses et isolées	Présence de zones à risque d'éboulement	Zones d'éboulement majoritairement situées en dehors des zones d'habitat	Risques éventuels pour les populations
<i>Faune et flore</i>	Milieu naturel de qualité Nombreuses zones protégées	Complexité de la planologie réglementaire	Programmes de préservation de la faune et la flore à l'échelle communale	Augmentation de l'artificialisation des sols
<i>Paysage</i>	Paysage rural de qualité Paysage ouvert	Altération du paysage du fait de l'extension anarchique de l'habitat	Etude de l'ADESA en cours Développement du tourisme vert	Extension de l'habitat pavillonnaire dispersé
<i>Cadre démographique et socio-économique</i>	Population en augmentation Proportion de jeunes importante Taille des ménages plutôt élevée au regard du contexte wallon	Densité et classes d'âge inégalement répartie (rupture vallée/plateaux) Sous-représentation des jeunes actifs, en raison de la faiblesse du pôle d'emploi et du prix des logements Accroissement important des personnes seules, dû au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de divorces	Augmentation du revenu lié aux taxes (précompte immobilier)	Augmentation des besoins à satisfaire (équipements, infrastructures,...) en fonction des populations (jeunes, adultes, personnes âgées) et des localités (noyau villageois, centre urbain)
<i>Logement</i>	Parc relativement jeune et en bon état Zone attractive Vacance faible Interventions et travaux au niveau bâtiments publics en matière d'économies de chauffage cohérents au sens des priorités	Très faible proportion de logements sociaux Proportion importante de 4 façades (dispersion de l'habitat, coût énergétique,...) Fortes inégalités entre la zone sambrienne et les espaces ruraux	Capacités d'accueil pour de nouvelles populations	Augmentation des coûts liés à l'étalement urbain (voirie, égouttage, transport,...) Dilapidation des réserves foncières sans parcimonie Départ des jeunes ménages (déjà

	(efficacité dans les résultats)	Parc inadapté aux tendances démographiques (baisse de la taille des ménages, vieillissement de la population) Forte augmentation du prix du foncier Consommations de chauffage des bâtiments publics restent à améliorer		observé) en raison des prix élevés
<i>Economie</i>	Apport constant de nouvelles populations actives qui viennent résider à Floreffe (navetteur) Faible taux de chômage (comparé aux moyennes de l'arrondissement et de la Région) Une proportion importante de la population active se situe dans des catégories socioprofessionnelles élevées Revenus supérieurs à la moyenne Emplois diversifiés Grandes zones d'activité économique situées dans la vallée de la Sambre qui pouvoient le plus d'emplois Le secteur du tourisme comme petit moteur économique	Nombre d'exploitations agricoles en forte diminution Un secteur agricole qui emploie de moins en moins L'emploi présent à Floreffe est en inadéquation avec la formation des travailleurs y habitant Le secteur touristique souffre d'un manque de mise en valeur de ses atouts (patrimoine bâti et naturel)	Réserves disponibles en zones d'activité économiques Patrimoine immobilier et naturel de valeur pour le développement de l'agro-tourisme	Evolution de l'emploi public incertain (réformes) Evolution de la Politique Agricole Commune (transfert progressif des fonds vers les nouveaux pays entrants)
<i>Occupation du sol</i>	Espaces disponibles pour le développement de l'urbanisation et des équipements Part importante dévolue aux utilisations agricoles et naturelles du territoire	Augmentation rapide de l'urbanisation (en ruban, de façon non parcimonieuse) et des surfaces artificialisées aux dépens des surfaces agricoles et naturelles	Préserver et protéger les secteurs agricoles et naturels les plus stratégiques	Morcellement et dégradation du milieu naturel et agricole
<i>Situation de droit</i>	Patrimoine classé et inscrit important Une partie du centre de Floreffe est protégé par un RGBZPU Nombreuses zones économiques reconnues comme périmètre de reconnaissance économique	Nombre important de lotissement (réglementation différente) Noyaux villageois non protégés Patrimoine monumental éparpillé	PCA dans des secteurs urbains stratégiques Développement du tourisme en lien avec le patrimoine	Dégradation de la qualité du bâti dans les noyaux villageois
<i>Réserve foncière</i>	Réserves foncières importantes en zone d'habitat et zone d'habitat rural, et dans les ZACC, si celles-ci prennent une destination urbanisable	Réserves qui diminuent rapidement en raison du mode d'urbanisation (4 façades, très consommateur d'espaces)	Développement possible de l'urbanisation	Dilapidation des réserves foncières, coût lié à l'étalement urbain Possibilités de renchérissement des réserves foncières
<i>Habitat</i>	Villages ruraux présentant des caractéristiques du bâti traditionnel Beaux ensembles bâtis dans les villages Dualité ville/village bien présente ce qui structure	Peu d'espaces publics réellement aménagés et mis en valeur dans les villages et les villes Les bâtiments des gares de Floreffe et de Franière sont	Mise en valeur possible de l'architecture ferroviaire (gares, entrepôts) au cœur du bâti Nombreux espaces	Dégradation de la qualité du bâti dans les villages vu les extensions d'habitat non intégrées

	le bâti communal Nombreux espaces publics au cœur de Floreffe	pratiquement à l'abandon malgré une architecture intéressante Extensions d'habitat souvent peu intégrées dans le contexte bâti traditionnel des petits centres villageois	publics au cœur de Floreffe	
<i>Réseaux de transport</i>	Réseau routier principal efficace, qui permet de rejoindre rapidement le réseau autoroutier Présence de deux gares SNCB, qui offrent des temps de parcours intéressants vers Namur	Réseau de bus qui permet uniquement de desservir Namur (pas de relation Nord-Sud) Gare de Franière non desservie par les TC Réseau cyclable peu étendu, et concentré dans la vallée (RAVeL)	Potentiel important valorisable pour les gares SNCB (12 minutes vers Namur) Développement d'un réseau de bus entre les villages et d'un rabattement vers les gares	Plan de restructuration de la SNCB (surtout pour la gare de Franière)
<i>Tourisme</i>	Présence de deux structures d'encadrement Sites touristiques de grand intérêt (Abbaye, grotte, CHIP) Réseau de promenade Grandes manifestations culturelles La Sambre est un attrait indéniable comme patrimoine naturel	Faible offre en matière de lieux d'hébergements	Modernisation des produits touristiques (utilisation des nouvelles technologies) Mise en valeur de la Sambre par les projets touristiques liés à la halte fluvial et plate-forme motor-home au pied de l'Abbaye	Diminution des visiteurs car forte concurrence entre sites touristiques
<i>Développement durable</i>	actions nombreuses et variées menées par l'adm. com. en faveur du développement durable Actions qui dépassent l'action ponctuelle et portent sur des pratiques systématiques dans la gestion communale		La commune montre l'exemple des bonnes pratiques aux citoyens Echange d'expériences par l'engagement « ça passe par ma commune »	

12. ANNEXES

Annexe 1 : Climatologie

Annexe 2 : Description des anciennes carrières

Annexe 3 : Contraintes de sol

Annexe 4 : Les concessions minières souterraines

Annexe 5 : Principales associations pédologiques à Floreffe

Annexe 6 : Plan PLUIES – inondations par débordement cours d'eau – Méthodologie

Annexe 7 : Synthèse des principales composantes du paysage

Annexe 8 : Evolution de la population par village (valeurs absolues)

Annexe 9 : Densité de population à Floreffe par village

Annexe 10 : Part des 0-17 ans dans la population totale par village

Annexe 11 : Part des + de 65 ans dans la population totale par village

Annexe 12 : Taille des ménages par village

Annexe 13 : Cartes illustrant le chapitre logement

Annexe 14 : Analyse cartographique de l'évolution du bâti par village

Annexe 15 : Principales destinations des travailleurs habitants de Floreffe

Annexe 16 : Le contexte économique et de politique européenne

Annexe 17 : Répartition spatiale des revenus médians par déclaration à Floreffe

Annexe 18 : Carte d'occupation du sol de Floreffe

Annexe 19 : Affectations au plan de secteur de Floreffe

Annexe 20 : Charte urbanistique

Annexe 21 : Plan stratégique de développement de l'office du tourisme (2012-2015)

Annexe 22 : Gestionnaires des réseaux techniques

Annexe 23 : Questionnaire « ça passe par ma commune »

Annexe 24 : Liste des biens repris au Patrimoine

Annexe 25 : Données financières concernant l'état de la dette communale et son remboursement au 31/12/2014